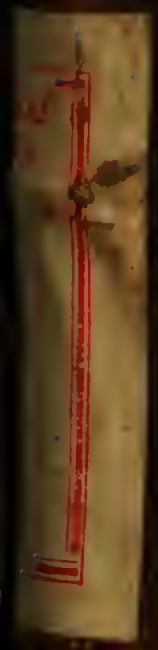

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVI
D
10
NAPOLI

LVI
9.
10.

HISTOIRE
DE
FRANCOIS
PREMIER

Par Monsieur VARILLAS.

TOME III.

A PARIS
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais,
sur le second Perron de la Sainte
Chapelle.

M. DC. LXXXV
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

ARGUMENT
DU SEPTIE'ME LIVRE.

FRANCOIS rétablit les Sciences dans ſon Royaume, & commence à fonder le College Royal. Les Florentins abandonnez par le Traité de Cambray, preſſent Sa Majeſté de les aſſiſter indirectement. Elle eſt inſenſible à leurs remontrances, & les laiſſe périr. Langey eſt envoyé en Alemagne, qui par des travaux inconcevables rompt la Ligue de Suabe, fameuſe pour avoir duré ſoixante-dix ans, & pour avoir élevé la Maiſon d'Autriche au point de grandeur où elle eſt encore. L'Angleterre ſe broüille avec le Saint Siege, & François ſe met inutilement en devoir de l'en empeſcher : Le Courrier qui portoit une entiere ſatisfaction pour le Saint Siege retarde de deux jours, durant leſquels Henry VIII. eſt excommunié. Il ſe ſepare de la Communion de l'Egliſe ; & s'en prend à la France, comme ſi c'eût eſté la faute de cette Couronne. L'Empe-

reur trompe l'Evêque de Mâcon & le Seigneur de Velly Ambaſſadeurs de France. Il les engage inſenſiblement à ſe trouver dans le Conſiſtoire, où il prononce une Harangue ſatirique contre François Premier. Le Cardinal du Bellay la retient, & part auſſi-tôt pour en avertir le Roy ſon Maître.

FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable ſous ſon Regne durant les années mil cinq cens trente, 1531. 1532. 1533. 1534. 1535. *& partie de* 1536.

FRANÇOIS Premier fut plus heureux dans les exercices de la Paix, qu'il ne l'avoit été dans les travaux de la Guerre, & l'Hiſtoire luy doit ce témoignage, qu'il ſurpaſſa de beaucoup en ce point les Rois qui l'avoient precedé. Les premiers François faiſoient profeſſion d'ignorance; & mépriſoient non ſeulement tout ce qui étoit compris 1530.

1530. ſous le nom de ſçience, mais encore tout ce qui en approchoit. Leur aveuglement eſtoit allé juſqu'à ne vouloir pas mêmes apprendre à écrire ; & les Titres les plus anciens de la Monarchie Françoiſe ſont ceux où l'on voit tres peu de ſignatures, en comparaiſon des Sceaux que les perſonnes de qualité qui ne ſçavoient pas écrire ſe contentoient d'appliquer au bas des Actes les plus authentiques, pour marque de leur preſence, ou de leur conſentement.

Ce n'eſt pas qu'il n'y eût eu de temps en temps des Rois Tres-Chrétiens, comme Charlemagne, Robert, Saint Loüis, & Charles le Sage, qui ſe fuſſent mis en devoir de deſabuſer leurs Peuples ; & ſur tout leur Nobleſſe, en l'advertiſſant des inconveniens d'un principe ſi dangereux ; & en l'exhortant à ſe mettre dans une reputation auſſi haute par l'eſprit, que celle où elle s'étoit élevée par ſa valeur. Mais ou des conſeils ſi ſalutaires avoient eſté tout à fait negligez, ou ils avoient eſté ſi peu ſuivis, que la France eſtoit retournée à ſon premier état ; auſſi-tôt qu'elle n'avoit plus eu pour Rois ceux qui luy perſuadoient d'étudier. Les Guerres contre l'Angleterre & contre les Prin-

ées des Maiſons de Bourgogne & d'Autriche l'avoient tellement occupée immediatement aprés, qu'elle n'avoit penſé à élever ſes Enfans que dans l'Art dont elle avoit alors plus de beſoin, qui étoit le Militaire. La Jeuneſſe eût eſté mépriſée, ſi elle ſe fût adonnée à quelque autre choſe; & un Gentil-homme ne ſe fut pas tenu moins offenſé ſi on l'eût appellé Docte, que ſi on luy eût donné un démenty. 1530.

La défaite de cét Ennemy domeſtique eſtoit reſervée pour le Regne de François Premier, & ce fut elle qui luy acquit le nom de Pere & de Reſtaurateur des Lettres. Sa Majeſté avoit toûjours eu de l'inclination pour les Sciences, & de la complaiſance pour ceux qui les cultivoient avec ſuccez. Elle leur faiſoit l'honneur de les recevoir ſouvent à ſa Table, & de les oüir parler ſur les matieres qu'elle leur propoſoit, & l'on ajoûte qu'elle paſſoit cinq ou ſix heures de ſuite avec eux en de ſemblables converſations. Elle les aſſiſtoit à proportion de leurs beſoins: Elle prenoit garde de ne leur donner ny trop, ny trop peu; & elle les élevoit aux dignitez Eccleſiaſtiques ou Seculieres, ſelon qu'elle les en jugeoit capa-

1530. bles. Ceux dont elle faiſoit alors plus d'état, étoient Guillaume Budé Maître des Requeſtes dont on a déja parlé dans le premier Livre de cette Hiſtoire, Jean du Bellay Evêque de Paris, qui fut depuis Cardinal, & Guillaume Poſtel qui ſe vantoit de pouvoir aller de France à la Chine ſans Truchement. La ſcience de Budé & de du Belley eſt ſi connuë, qu'il ſeroit ſuperflu d'en parler icy, ſi l'on n'y eſtoit d'ailleurs obligé pour conſerver la memoire d'une de leurs vertus ſi ſinguliere en ſon eſpece, qu'il ne s'en trouve point d'autres de leur profeſſion qui l'ait exercée.

Ils avoient une paſſion ſi violente de communiquer ce qu'ils ſçavoient, que ny leur qualité ny leurs emplois ne les empêchoient pas de donner des aprés-dinées entieres toutes les Semaines à l'inſtruction de ceux qui cherchoient des Maîtres habiles, & n'en trouvoient point. Le nombre de ces Auditeurs domeſtiques s'augmenta de ſorte, que Budé & du Bellay n'y pouvant ſuffire, propoſerent enfin au Roy le deſſein d'un College Royal, où les Sciences & les Langues neceſſaires pour les acquerir fuſſent enſeignées par des

perſonnes les plus celebres de l'Europe. 1530.
L'Autheur de la vie [a] de Pierre du Chaſtel luy attribuë ce projet, & il n'y a point d'inconvenient qu'il ait eſté formé par trois perſonnes illuſtres en même temps. Le Roy reçut la propoſition avec joye ; & commença à l'executer en fondant deux Chaires, qui furent auſſi-tôt remplies par deux Hommes incomparables en leur profeſſion. La premiere qui étoit pour la Langue Hebraïque fut donnée à François Vatable ſi celebre pour ſes Remarques curieuſes ſur l'Ecriture Sainte. Il eut un applaudiſſement general durant ſa vie, mais aprés ſa mort il paſſa pour Heretique dans les Eſprits de quelques Docteurs qui ne ſçavoient pas que ce ne fut point luy qui les donna au public, mais Robert Etienne ſon Diſciple que l'on pretend y avoir ajoûté ce qu'il voulut. La ſeconde Chaire qui eſtoit pour la Langue Grecque ſervit de degré à Pierre Danez pour s'élever à l'Evêché de Vaures, qui luy fut donné long-temps aprés. Ce Prelat eut lieu de ſe ſignaler dans la premiere convocation du Concile de Trente ; & c'eſt de luy que l'on dit, qu'ayant un jour parlé fortement dans cette Au-

[a] M Balus l'a donné au public.

1530. guſte Aſſemblée, & un Evêque d'Italie s'étant mis à railler ſur ſon diſcours par une alluſion fondée ſur la Langue Latine qui exprime par un même mot les François & les Cocqs dont le ſens étoit, *Ce Cocq ne chante pas mal* [a]. Danez repliqua, *plût à Dieu que Saint Pierre ſe convertît au chant de ce Cocq.* [b]

[a] *Iſte Gallus bene cantat*

[b] *Vtinam ad hoc Gallicinium Petrus reſipiſceret.*

Le fruit que le Public tira de cette liberalité Royale & les applaudiſſemens que François Premier en reçut, le porterent bien-tôt à fonder deux autres Chaires pour les mêmes Langues. Jacques Tuſan eut la Greque, & Agathias Guidacier l'Hebraïque. La troiſiéme augmentation dans le même College fut de deux Chaires des Mathematiques pour Oronce Finée, & pour Jean Martin, & enfin la quatriéme fut inſpirée à Sa Majeſté par le même Pierre du Chaſtel dont on vient de parler, lors qu'il fut devenu Introducteur des gens de Lettres auprés d'elle. Cét homme dont l'Hiſtoire de ſon temps parle ſi diverſement, repreſenta au Roy, qu'il manquoit encore au nouveau College des Chaires pour les Humanitez, pour la Philoſophie, & pour la Medecine; & Sa Majeſté y pourvût

avec d'autant plus de facilité, que le nombre des personnes qui s'appliquoient à ces trois Sciences étoit sans comparaison plus grand, que le nombre de ceux qui s'adonnoient aux precedentes ; & que par consequent on étoit certain de trouver des Professeurs plus habiles, & d'attirer une plus grande multitude d'Auditeurs. 1530.

Le soin d'une Biblioteque Royale suivit de prés celuy du College Royal, & le Roy fut solicité d'en assembler une par Budé, & par un Grec de l'érudition la plus profonde qu'il y eût eu depuis les Anciens. C'étoit Jean Lascaris plus illustre par la lecture de tous les bons Auteurs en sa Langue & par sa memoire prodigieuse, que par la Maison Imperiale dont il estoit sorti. La liberalité de Loüis douze l'avoit fait passer d'Italie en France, & la même vertu de François Premier l'y avoit retenu. Il connoissoit admirablement les Livres ; & il étoit assés desinteressé pour meriter qu'on se raportât à luy du prix qui en étoit alors si considerable, qu'il y a des Manuscrits à la Biblioteque du Roy qui couterent cent écus d'or.

La commission estoit penible & embarassante. Il y avoit des voyages tres

1530. dangereux à faire pour trouver des Manuscrits, & beaucoup de tems à mettre pour examiner s'ils étoient entiers, & il y avoit encore plus de précautions à prendre pour ne se pas abuser sur leur antiquité : cependant la patience & le travail de Lascaris surmonterent tant de dificultez, qu'il forma la premiere Biblioteque Royale des Livres qui sont encore distinguez des autres par la figure d'une Salamandre au milieu du feu, qui servoit à la devise de François Premier : Mais le principal enrichissement de cette Biblioteque éstoit reservée pour la Reine Catherine de Medicis, qui y ajoûta la moitié des Livres que Laurens de Medicis son bisayeul avoit achetez des Turcs aprés qu'ils eurent pillé la Bibliotheque Imperiale de Constantinople.

Les soins du dehors durant la paix qui eussent pû la rendre plus durable, ne répondoient pas en France aux soins du dedans ; & le Roy ne se contentant pas d'avoir renoncé par le Traité de Cambray à toutes ses pretentions sur l'Italie, y abandonna si generalement ses Alliez, qu'il sembla en avoir perdu le souvenir. Contarin Ambassadeur de Venise n'eût pas assez d'élo-

quence pour luy persuader de se servir 1530.
des voyes indirectes par lesquelles on ne laisse pas en politique de secourir sous main ses amis, quand on est forcé par une necessité indispensable de renoncer à leur union. Ainsi les Italiens furent obligez de recevoir la loy qu'il plut à l'Empereur de leur imposer ; & François Sforce qui étoit le plus foible de leurs petits Souverains, se soûmit à des conditions plus dures que les autres. Il s'alla jetter aux pieds de l'Empereur dans Bologne, où il se faisoit couronner : Il luy rendit le Passeport que le Pape luy avoit obtenu : Il s'avoüa coupable ; & il protesta qu'il n'avoit recours qu'à la clemence de Sa Majesté. On ne le traita pas tout-à-fait de mêmes que s'il eût esté criminel, mais il s'en fallut peu : On ne luy rendit le Duché de Milan qu'à condition de payer dans un an quatre cens mille écus pour les frais de la guerre, & cinq cens mille dans les dix années suivantes : On retint les Villes de Milan & de Côme jusqu'au premier payement ; & peut-être le fit-on pour avoir moyen de dépoüiller ce pauvre Prince pour la troisiéme fois, dans l'impossibilité où l'on prevoyoit assez qu'il seroit de

1530. trouver en ſi peu de temps une ſomme ſi conſiderable. Cependant ſes Peuples tous épuiſez qu'ils étoient par la guerre, la peſte, & la famine, qu'ils ſupportoient en même temps, firent un ſi grand effort; que non ſeulement l'argent fut compté à point nommé, mais de plus il y en eut aſſez pour gagner les Miniſtres de l'Empereur, & pour lever toutes les difficultez qu'ils euſſent pû faire naître pour la reſtitution des deux Places : tant ils avoient appris à leurs dépens que le dernier mal-heur pour eux, eſtoit de retomber ſous la domination des Eſpagnols.

Il ne reſtoit que les Florentins qui devoient eſtre la victime de tant de reconciliations generales & particulieres. L'Empereur avoit fait dire à leurs Deputez qu'il ne leur pouvoit donner audiance, qu'ils n'euſſent receu la benediction du Pape ; & ces eſprits ſubtils avoient preveu par cette réponſe, que leur ruïne avoit eſté reſoluë. Ils s'étoient adreſſez à la France comme à leur derniere reſource ; tant parce qu'elle avoit plus d'intereſt qu'aucune autre Puiſſance de l'Europe à les empécher de ſuccomber ; & qu'ils s'étoient toûjours declarez pour elle, qu'à cau-

se qu'en les laissant perir, elle se fermeroit éternellement l'entrée de l'Italie. 1530.

Le Conseil du Roy voyoit assez l'importance de les secourir, & l'évenement montra qu'il n'y auroit eu rien de plus facile : mais le Pape y fit naître un obstacle que les miserables Florentins ne peurent surmonter, & qui leur osta la liberté. Le Roy luy avoit envoyé l'Evêque de Tarbes pour le prier de donner un chapeau de Cardinal au Chancelier du Prat, & pour pressentir, s'il étoit possible, d'où procedoit la resistance que sa Sainteté y avoit jusques-là apportée. Le Pape sans user de dissimulation comme autrefois, avoit reparty ingenuëment qu'il n'avoit pû s'y resoudre ; parce qu'il avoit apprehendé d'élever en France un homme, qui luy fît autant de peine qu'en avoit fait le Cardinal d'Amboise à Jules Second. Il ajoûta neanmoins qu'il étoit prêt non seulement de satisfaire Sa Majesté & le Chancelier ; mais encore de surpasser leur attente en joignant au Chapeau le pouvoir de Legat *à Latere* pour le même Chancelier durant sa vie par tout le Royaume, si la France vouloit abandonner sincerement la protection des Florentins.

1530. L'Evêque en écrivit au Chancelier, qui fit resoudre dans le Conseil de France qu'on ne se mêleroit plus de ce qui toucheroit la Republique de Florence. Le Seigneur de Clermont fut envoyé au Gonfalonnier Caponi pour luy porter cette triste nouvelle, & s'en acquitta sans prendre de precautions. Il fit assembler le Senat, & luy dit que le Roy Tres-Chrestien son Maître étoit au desespoir de s'estre mis hors d'estat de secourir les Florentins : mais que Sa Majesté y avoit esté reduite par la necessité de recouvrer ses Enfans ; & que le meilleur conseil qu'elle étoit alors capable de leur donner, estoit de s'accommoder avec le S. Siege aux conditions les moins rudes qu'il seroit possible d'obtenir.

Les Florentins s'imaginerent d'abord que c'estoit une feinte dont usoit la France pour couvrir l'assistance secrette qu'elle pretendoit leur donner ; & ne se desabuserent que dans la suite & lors que le Roy retira d'auprés d'eux la Vigne son Ministre, que Clermont avoit laissé en sa place, ce qui étoit la derniere marque que Sa Majesté ne vouloit plus se mêler de leurs affaires. Le Pape fut si content de cette deser-

tion

tion ; que non seulement il créa le Chancelier Cardinal & Legat, mais encore il promit la pourpre à l'Evêque de Tarbes qui avoit seul commencé & achevé la negotiation, & qui porta le Chapeau au Chancelier. 1530.

Les Florentins ne laisserent pas de soûtenir une année de siege, & de faire perir le Prince d'Orange qui agissoit contr'eux en simple soldat plûtost qu'en General d'Armée. Il est vray qu'en le tuant ils obligerent le Pape au lieu de luy faire le plus sensible déplaisir dont ils l'estimoient capable, car Sa Sainteté avoit promis sa Niepce à ce Prince ; & comme elle ne pouvoit plus se dispenser de l'accorder, elle fut ravie qu'un coup de mousquet l'eût délivrée d'un si facheux & si dangereux importun. Pour dernier comble de mal-heur non seulement la perseverance des Florentins ne fut point couronnée, mais elle ne servit qu'à donner un pretexte plus plausible pour achever de les opprimer aprés qu'ils eurent capitulé.

Le Roy ne pensoit pas beaucoup à profiter de l'embarras où l'incertitude de ce siege tenoit les affaires de l'Empereur & du Pape en Italie. On avoit porté par son ordre à Bordeaux l'argent

1530. destiné pour la rançon de ses Enfans, qui devoient être conduits le quinze de Juin mille cinq cens trente sur le bord de la Riviere de Bidassoa, qui separe la France & l'Espagne. Montmorency y arriva le mesme jour, s'imaginant qu'il n'y avoit qu'à compter de l'argent, & qu'à ramener les deux Princes au Roy qui les attendoit avec beaucoup d'inquiétude : Mais le Connestable de Castille[a] luy demanda depuis s'il avoit apporté tous les papiers des Chartres du Roy, qui regardoient la proprieté & la souveraineté de l'Artois, de la Flandre, & des autres lieux cedez à l'Empereur par le Traité de Cambray. Montmorency répondit qu'il en avoit apporté les principaux, & les donna: mais on ne s'en contenta pas, & l'on exigea de plus une declaration[b] en bonne forme qui contenoit outre l'inventaire de ces papiers, l'asseurance qu'il n'y en avoit point d'autres : On renonçoit encore au droit de s'en servir au cas qu'il y en eût, ou qu'il s'en trouvât de nouveaux dans la suite des temps, & l'on consentoit qu'ils passassent pour supposez.

[a] Dans la Conference de Montmorency avec le Connétable de Castille, en 1530.

[b] Elle est au bout des Traitez manuscrits entre la France & l'Espagne.

Aprés un aveu si honteux à la Monarchie Françoise, le Dauphin & le

Duc d'Orleans furent délivrez, & la Reine Eleonor veuve d'Emanuel Roy de Portugal qui les avoit suivis, épousa François Premier prés le Mont de Marsan, où il s'étoit avancé pour la recevoir. Cette alliance ne fit cesser ni les soupçons de l'Empereur, ny les plaintes du Roy. L'Empereur s'imagina que la France n'avoit fait la paix, que pour changer le theatre de la guerre; & que n'osant plus la faire en Italie où elle avoit esté tant de fois battuë, elle avoit dessein de la transporter en Alemagne, & d'éprouver si la fortune luy seroit plus favorable vers le Septentrion qui étoit moins contraire au temperament de ses Soldats. 1530.

Le Roy ne put digerer de son costé qu'on eût envoyé aux Galeres d'Espagne des Domestiques de ses Enfans, dans le temps qu'ils estoient actuellement à leur service, & publia que c'estoit un attentat contre le droit des gens. Il ajoûta que le Traité de Cambray n'avoit pû obliger ses Enfans, auxquels le Royaume de Naples & le Duché de Milan appartenoient comme heritiers de la Reine Claude leur Mere: Qu'il ne pouvoit endurer que ces jeunes Princes eussent esté dépoüillez du

1530. Comté d'Aſt qui leur eſtoit écheu par la meſme ſucceſſion ; & que l'Empereur eût aimé mieux le donner à un eſtranger, que de le reſtituer. Le pis de l'affaire conſiſtoit en ce que l'Empereur & le Roy avoient raiſon chacun en ſa maniere. Le Roy avoit enfin reconnu que l'Alemagne avoit fait pencher la balance du côté de l'Empereur dans la derniere guerre ; & que delà étoient ſortis ces grandes Armées, qui avoient toûjours ſurmonté les ſiennes. Il falloit pour y remedier affoiblir dans l'Empire l'authorité de l'Empereur, & relever celle des Electeurs, des Princes, & des Villes libres. Ces deux expediens paroiſſoient également impoſſibles dans l'execution, principalement aux François, mais ils ne l'eſtoient pas en effet, car il y avoit auſſi deux moyens de les faire reüſſir ; l'un en rompant la Ligue de Suabe qui ſubſiſtoit depuis ſoixante-dix ans en faveur de la Maiſon d'Auſtriche, & qui avoit élevé cette Maiſon à la grandeur prodigieuſe où elle eſtoit alors ; l'autre en protegeant ouvertement, ou en aſſiſtant ſous main, les Ducs de Saxe, de Virtemberg, & de Brunſvic, le Langrave de Heſſe, & treize autres

Princes de l'Empire, qui s'estoient declarez Lutheriens. 1550.

La France n'avoit pas encore eu de negotiation si dangereuse, ny si difficile dans toutes ses circonstances que celle-là ; & ce fut autant par la necessité que l'on eut de se servir de Langey que par le choix du Roy, qu'on luy défera cet Employ. Il partit tout mécontent qu'il estoit, & sans autre habitude en Alemagne [a] que celle de l'Historien Sleidan qui luy avoit porté ses Livres lors qu'il alloit au College, & s'estoit depuis élevé par son merite à la Magistrature de Strasbourg. Mais Sleidan quelque acredité qu'il fût dans cette Ville, ne pouvoit faire autre chose pour Langey que de le cacher dans son grenier, parce que les François y estoient en execration comme par tout ailleurs en Alemagne. L'Empereur avoit persuadé á ces Peuples grossiers que la France avoit fait venir les Turcs en Hongrie, pour ravager & conquerir ce beau Royaume qui estoit le boulevart aussi-bien que la frontiere de l'Empire ; & qu'elle ne s'estoit tant de fois opiniâtrée à recouvrer le Milanez sur lequel elle n'avoit aucun droit, que pour oster au Corps Germanique

[a] Dans la premiere Negociation de Langey en Allemagne.

1530. ce qui luy restoit de puissance en Italie. Il s'agissoit donc d'ouvrir les yeux & les oreilles d'une infinité de personnes, avant que de negotier ; & c'est ce que fit Langey en dix-huit mois, n'ayant que des caves pour retraitte, & ne sortant que la nuit : Il est vray que ce fut avec des travaux qui se peuvent mieux concevoir que representer.

Aprés que son adresse luy eût fait trouver accés à la Cour de Baviere, il insinua aux deux Princes de cette Maison qui estoient Chefs de la Ligue de Suabe, qu'ils ne la pouvoient prolonger sans perdre leur liberté : Qu'ils avoient déja rendu la Maison d'Austriche si puissante, qu'elle n'avoit plus qu'une démarche à faire pour changer la République d'Alemagne en une Monarchie absoluë : Que cette démarche consistoit à créer Roy des Romains Ferdinand frere de l'Empereur ; parce que ce Prince possedant déja la Hongrie & la Boheme du côté de sa femme, & les Provinces Hereditaires pour son Appanage ; & l'Empereur outre l'authorité & les amis qu'il avoit dans la haute Alemagne tenant toute la basse, il ne seroit pas difficile aux deux freres d'assujettir le reste, ou de rendre

au moins l'Empire hereditaire à leur famille : Qu'il n'y avoit plus dans la Chrêtienté que la France capable d'assister ceux qui voudroient éviter l'esclavage ; & que son intelligence avec le Turc, & ses desseins sur Milan, n'étoient que des fables avec lesquelles on endormoit les Alemans, pendant qu'on achevoit de forger leurs chaînes. 1530.

Les Ducs de Baviere ne penetrerent pas d'abord toutes ces veritez ; & ce ne fut qu'aprés dix ou douze Conferences, que Langey leur fit connoître leur propre interest. Mais ils recompenserent la peine qu'il s luy avoient donnée par un grand nombre d'offices importans qu'ils luy rendirent, dont le principal fut le credit qu'il acquit par leur intrigue parmy les Protestans. Ensuite ils rompirent la Ligue de Suabe, en empeschant les Princes qui y estoient entrez de la prolonger ; & le pretexte dont ils userent fut qu'elle seroit desormais inutile, puis qu'elle n'avoit esté faite que pour obliger les étrangers à respecter l'Empereur : ce qui n'estoit plus necessaire, y ayant un Empereur si puissant qu'on n'en avoit point veu de semblable depuis Charle-Magne.

1530. Il ne suffisoit pas d'avoir dés-uni les Partisans de la Maison d'Austriche, si l'on n'unissoit les Protestans contre elle ; & Langey l'estima necessaire dans une occasion tout-à-fait pressante, quoy qu'il n'eût aucun ordre d'y travailler. Il intimida de sorte les Ducs de Saxe & de Lunebourg, le Prince d'Anhalt, & le Langrave de Hesse en leur representant la puissance de la Maison d'Austriche dans le vieux monde & le nouveau ; & les Predicateurs Lutheriens, qu'il avoit gagnez, les pressèrent tellement de prevenir l'esclavage dont l'Allemagne estoit menacée, qu'ils s'assemblerent à Smalchalde, où ils conclurent le vingt-un Decembre mil cinq cens trente, une Ligue défensive avec les Villes Imperiales pour conserver leur religion & leur liberté. [a] Ils écrivirent ensuite à l'Empereur & au College des Electeurs, que Sa Majesté avoit convoqué une Diette à Cologne pour le commencement de Janvier, à dessein d'élever son frere à la dignité de Roy des Romains : Qu'on ne le pouvoit faire sans violer la Bulle d'or ; & qu'ils demandoient d'estre ouïs avant qu'on procedât à l'élection, autrement qu'ils protestoient de nullité.

[a] Tous ces actes sont inserés dãs le recuëil de l'Hofleider.

L'Empereur

L'Empereur répondit que son intention n'étoit que de procurer le bien de l'Empire ; & que ne pouvant toûjours demeurer en Alemagne à cause que sa presence estoit de temps en temps necessaire à ses autres Estats, il n'y avoit point d'expedient meilleur que de laisser en sa place un autre luy-même avec le caractere de l'authorité suprême, pour veiller de prés au changement de religion & aux menaces des Infideles. 1531.

Le College des Electeurs ne fit point de réponse ; mais comme il avoit esté gagné par l'argent que la France avoit debourſé pour la rançon des deux fils aînez de son Roy, il élut Roy des Romains le frere de l'Empereur, le cinq de Janvier mil cinq cens trente-un, nonobstant la protestation du jeune Frederic fils aîné du Duc de Saxe au nom de la Ligue de Smalchalde, & les Confederez craignans que l'Empereur ne tournât contre eux les forces qu'il assembloit, sous pretexte de la guerre contre les Turcs, envoyerent des Ambassadeurs en France & en Angleterre pour renouveller les anciennes alliances de ces deux Royaumes avec l'Empire, & pour demander du secours en

1531. cas qu'ils fussent attaquez.

Le Roy persuadé par cette démarche que Langey avoit reüssi, se relâcha ; & au lieu d'achever d'engager les Confederez par un Traité public, comme Langey luy conseilloit, Sa Majesté renvoya leurs Ambassadeurs en disant qu'elle confereroit sur leurs propositions avec le Roy d'Angleterre, & qu'ensuite Langey feroit sçavoir son intention à leurs Superieurs. Mais François Premier se ravisa un mois aprés, & Langey receut ordre de traiter avec la Ligue de Smalcalde.

La Negotiation fut conduite avec plus de precaution que la Maison d'Austriche ne s'estoit imaginée ; car d'un côté il n'y eut point d'article qui choquât tant soit peu ceux de Cambray ; & de l'autre il fut dit en termes exprés que la liaison nouvelle avec les Princes & les Villes libres du Corps Germanique, n'estoit que pour conserver leurs Privileges ; & pour maintenir les dix Cercles de l'Empire dans l'estat où ils se trouvoient actuellement le quinze de Juin mil cinq cens trente-un, que la convention fut signée.

Il est vray[a] que le Roy se chargeoit de fournir cent mille écus pour estre

[a] Dans le dernier Traité

employez lors qu'il seroit besoin; mais la somme ne fut pas mise entre les mains des Confederez, qu'on nommera desormais Protestans. [a] Le Duc de Baviere l'eut en dépost; & promit par un écrit particulier, qu'elle ne seroit employée que pour la liberté de l'Empire. Ainsi Langey revint en France, & receut comme auparavant des caresses & des applaudissemens pour récompense. On ne luy donna pas le loisir de retourner en Touraine, pour y rétablir ses affaires domestiques à demy ruïnées par sa longue absence, & il falut qu'il passât en Angleterre auprés d'Henry Huit pour y faire un nouveau Traitté. 1531.

[a] de Langey avec la Ligue de Smalcalde.

[a] Ils ne prirent qu'alors ce nom.

La seule difference qu'il y eut entre le Traitté d'Angleterre & celuy de France, fut que dans le premier on parla de proteger les Protestans & de faire la guerre à l'Empereur, & que dans le second il ne fût fait aucune mention ny de l'un ny de l'autre; & l'on se contenta d'obliger les Alemans à ne rien conclure sans la participation de leurs Alliez, & à promettre la garentie de ce qu'on obtiendroit à l'avenir de l'ennemy [a] commun, par quelque voye que ce fût.

[a] L'Empereur Charles-quint.

1531. Les intrigues de Langey avec les Princes Protestans firent tant de bruit dans l'Europe, que ceux des Contrées les plus éloignées que la Maison d'Austriche menaçoit d'oppression, eurent recours à luy pour s'en garentir. Jean Sepuse que les Hongrois avoient élevé sur le trône pour maintenir leur droit d'élection contre le Roy des Romains, qui pretendoit à leur Couronne pour avoir épousé Anne Jagellon sœur & heritiere de Louïs leur dernier Roy, envoya en France une Ambassade celebre, dont estoit Chef Hierôme Lascus le plus grand Seigneur du Païs.

La difficulté ne fut pas de le satisfaire, mais de trouver un expedient pour assister son Maître sans violer la Paix de Cambray. L'on en proposa plusieurs, & l'on s'arresta enfin à celuy de donner en mariage au Roy de Hongrie la sœur du Roy de Navarre, & de payer en argent comptant la Dot de cette Princesse. L'Empereur avoit découvert le dessein de cette Ambassade; & pour la traverser avoit resolu d'en envoyer un autre en même temps, pour representer au Roy que les Turcs estoient sur le point d'entrer

dans l'Austriche au nombre de quatre cens mille. Qu'il esperoit leur opposer une Armée à peu prés égale ; sinon en multitude, au moins en valeur ; Mais que comme il n'y avoit rien de si incertain que le sort des armes, il s'adressoit à Sa Majesté Tres-Chrestienne, dont le Roy des Romains & luy avoient l'honneur d'estre beaufreres, pour estre secourus d'argent, de Cavaletie & de Vaisseaux. 1531.

Le Marquis de Balançon Chef de l'Ambassade en fit la proposition d'un ton, qui pour estre fier ne laissoit pas d'estre pathetique. Mais le Roy qui ne se piquoit de fierté que pour rabaisser celle d'autruy, repartit en même stile, qu'il estoit prest[a] d'employer contre les Infideles non seulement de l'argent, ce que pouvoit faire un Marchand aussi-bien que luy, mais sa propre Personne, afin de partager avec ses beau-freres la gloire & le danger : Que les forces principales de son Estat consistoient en Cavalerie ; & qu'il ne la pouvoit hazarder sans se mettre à la teste, ny sans y joindre de l'Infanterie à proportion : Qu'il n'y avoit rien à craindre du côté d'Alemigne, puis que les forces de l'Empereur é-

[a] Dans la Negotiation de Balançon en France, en 1531.

1532. toient telles que disoit Balançon ; mais que l'on n'avoit point laissé de troupes pour garder l'Italie ; & que comme c'estoit là que Solyman destinoit de faire sa principale attaque, c'estoit aussi là qu'il luy sembloit, sauf meilleur avis, que la France & l'Angleterre devoient accourir ; & que Henry Huit & luy offroient d'y mener cinquante mille hommes : Qu'il valloit mieux y employer sa Cavalerie, que de l'obliger à faire un chemin qui la ruineroit avant qu'elle pût approcher de l'ennemy, & que d'ailleurs il n'avoit reservé qu'autant de Vaisseaux qu'il estoit necessaire pour garder les côtes de France.

Mais l'Empereur qui estoit assez fin pour tirer avantage de ce qui sembloit tourner à sa confusion, s'avisa d'un trait le plus ingenieux & le plus malin qu'on eût encore veu dans la Politique nouvelle. Il écrivit à Balançon de s'arrêter dans l'Artois, & de ne le venir trouver que lors qu'il le manderoit. Balançon le fit ; & ne retourna vers son Maître que trois mois aprés, lors que la Diette generale fut assemblée à Ratisbone. Le dessein de Sa Majesté Imperiale estoit de remet-

tre le Roy en auſſi mauvaiſe intelli- 1552.
gence avec les Allemans qu'il l'eſtoit avant la negotiation de Langey, & ſon artifice luy reüſſit en partie. Il donna audience à Balançon le quatre Juillet mil cinq cens trente-deux, devant tous les Princes & les Deputez d'Alemagne : Il luy fit repeter les termes du Roy : il les envenima par des interpretations malicieuſes ; & perſuada les plus groſſiers de ſes Auditeurs, que les François ne demandoient pas mieux que de voir l'Empire aux priſes avec les Turcs, afin de luy ravir impunément ce qui luy reſtoit de ſouveraineté en Italie, lors qu'il ſeroit occupé ailleurs.

Sa vengeance n'en demeura pas là, puis qu'il fit le Sofiſte pour tâcher d'accabler le ſeul Peuple d'Italie qui avoit l'inclination Françoiſe. Les Florentins avoient eſté contraints de capituler par Malateſte Baglion leur Chef, qui manqua de perſeverance, ou ſe laiſſa corrompre. Ils ne l'avoient fait neanmoins qu'à deux conditions, l'une qu'ils demeureroient en liberté, l'autre que l'Empereur ſeroit Arbitre de la forme du Gouvernement qui ſeroit donnée à leur Republique : cependant

1532. l'Empereur au lieu d'executer de bonne foy ce Traité qu'il avoit ratifié, & d'agir en Arbitre sincere, supprima la liberté des Florentins, & les assujettit au jeune Alexandre, bâtard de la Maison de Medicis, qu'il destinoit pour son gendre. Il ajoûta mêmes la raillerie à l'injure en pupliant au commencement de sa Declaration qu'il se dépoüilloit de la qualité d'Arbitre pour prendre celle d'Empereur, & pour punir ainsi avec justice un Estat rebelle qu'il avoit mis au Ban de l'Empire, parce qu'il s'estoit entendu avec ses ennemis. On eût crû que ce qu'il en faisoit estoit pour gratifier le Pape, s'il n'eût en même temps irrité Sa Sainteté dans une affaire qui ne luy estoit guere moins à cœur que celle de Florence. Elle s'estoit rapportée à son jugement pour les differens qu'elle avoit avec le Duc de Ferrare; & ce Duc y avoit consenty à condition que l'Empereur prononceroit souverainement sur les differens qui regardoient le Duché de Ferrare; & seulement comme Arbitre sur la question de Modene & de Rege.

Le Pape s'estoit fié à luy, parce qu'il luy avoit promis à Bologne de ju-

ger en sa faveur, s'il reconnoissoit qu'il eût droit ; & de laisser expirer le temps porté par la convention sans rien decider, s'il jugeoit que le Saint Siege fût mal fondé. Cependant non seulement il n'executa ny l'une ny l'autre de ses promesses, mais encore il fit tout le contraire de ce qu'avoient pretendu les Parties. Il jugea souverainement la difficulté de Modene & de Rege, en ordonnant que ces Villes demeureroient au Duc à condition de payer au Saint Siege cent mille écus de dédommagement ; & declara par voye d'Arbitrage que le Pape accorderoit à ce Duc l'investiture du Duché de Ferrare, sans autre redevance que de l'ancienne. 1532.

Sa conduite pour appaiser l'indignation du Pape ne fut pas moins surprenante. Il luy manda que Sa Sainteté avoit esté condamnée par la faute de l'Evêque de Vezon son Nonce, qui l'avoit pressé de vuider l'affaire, quoy qu'il eût assez fait entendre que le Saint Siege n'y trouveroit pas son compte. L'excuse eût esté plus recevable, si l'Empereur peu de temps avant que de juger l'affaire, ne se fût pas mis en devoir d'accorder les Parties sur le

1532. même pied qu'il avoit depuis prononcé la Sentence, ce qui ne justifioit que trop qu'il avoit eu dés-lors un dessein formé de favoriser le Duc de Ferrare.

La Comete qui parut ensuite, sembla prédire le trépas de la Mere du Roy [a], & de la Gouvernante des Païs-Bas [b], qui ne joüirent pas longtemps des acclamations des Peuples pour la Paix qu'elles avoient concluë à Cambray; & l'Empereur, aprés avoir tâché de rassurer les Protestans à la Diette de Ratisbone sur la crainte qu'ils avoient de ses Armes, fut obligé de les flater par la Lettre qu'il reçut de son Frere le vingt de Juillet mil cinq cens trente-deux, qui portoit que Solyman retournoit en Hongrie avec une Armée de six cens mille hommes.

a Loüise de Savoye.

b Marguerite d'Autriche.

Il remit les matieres de Religion à l'Assemblée suivante, & demanda trente mille hommes aux Estats de l'Empire, qui les accorderent de bonne grace. Le Pape tout mécontent qu'il estoit, n'osa se dispenser de contribuer quarante mille écus par mois pour le même sujet, & d'envoyer de bonnes Troupes sous le jeune Cardinal de Medicis Legat, lequel ayant plus d'incli-

nation pour les Armes que pour la Prétriſe, attira ſous ſes Enſeignes l'élite des Officiers, & des vieux Soldats d'Italie. 1532.

La puiſſance de la Maiſon d'Auſtriche ne parut jamais avec tant d'éclat qu'en cette occaſion. Elle leva quatre-vingt-dix mille hommes de pied, & mille chevaux, & les fit camper en trois circonvallations diverſes ſous le canon de Vienne. Solyman au lieu d'y venir ſe preſenta devant Lints, qu'il ne put prendre en un mois faute de gros canons. Il leva le ſiége pour aller combattre l'Empereur; mais la contenance fiere des Chreſtiens refroidit ſon ardeur, & l'obligea de ſe retirer à Conſtantinople, aprés avoir détaché deux Partis de vingt mille chevaux chacun, pour deſoler les Provinces Hereditaires, l'un deſquels fut taillé en pieces, & l'autre échapa chargé de butin.

L'Empereur pouvoit contraindre les Turcs de venir à la bataille; & le Duc d'Alve, Antoine de Leve, le Marquis du Guaſt, Ferdinand de Gonzagues, & les autres principaux Officiers de ſon Armée, en eſtoient d'avis. L'occaſion étoit favorable, & rien ne de-

1532. voit vray-ſemblablement empêcher l'entiere défaite des Infideles : Mais la hardieſſe ne manqua pas moins à l'Empereur lors qu'il en avoit le plus de beſoin, qu'elle avoit manqué à Soliman. Le Roy des Romains luy repreſenta en vain aprés la retraite des Turcs, qu'il n'avoit qu'à ſe montrer aux Hongrois avec ſon Armée formidable pour les obliger à détroner Sepuſe, & pour contraindre cet uſurpateur de ſe refugier à Conſtantinople. Il feignit d'être poſſedé du deſir de recevoir l'Imperatrice, & ſe hâta de retourner en Eſpagne par l'Italie. Ce ne fut pas neanmoins ſans laiſſer ſon infanterie Italienne & quelques Régimens d'Allemagne au Roy des Romains, afin de n'eſtre pas blâmé de l'avoir tout-à-fait abandonné.

Mais il fit une faute qui rendit ce ſecours inutile. Il luy donna pour General Fabrice Maramaldo, perſonnage experimenté, mais inſuportable aux Officiers ſubalternes à cauſe de ſa preſomption. Et de fait ils n'eurent pas plûtôt ſceu que Maramaldo devoit eſtre leur Chef, qu'ils demanderent en ſa place au Roy des Romains, Antoine de Leve ou le Marquis du Guaſt.

On leur repartit qu'il faloit obeïr ; 1532.
mais il se répandit aussi-tost parmy les Troupes un bruit sourd, que l'Empereur ne s'en estoit allé si vîte que pour leur faire banqueroute, & que le Roy des Romains n'avoit pas dequoy les payer. Les Soldats se mutinerent là-dessus, & protesterent qu'ils n'iroient point en Hongrie, si on ne leur avançoit trois montres. L'Empereur qui ne pouvoit trouver si tost une somme si considerable, employa inutilement sa presence pour les arrêter. Ils deserterent en corps à sa veuë, & retournerent par le plus court chemin en Italie, avec cette precaution que de peur d'estre poursuivis ils laissoient pour quelques jours sur les passages difficiles des Gardes, qu'ils rappelloient ensuite ; Ils desolerent tous les lieux qui se trouverent sur leur marche, sous pretexte que les Alemans avoient fait de mêmes en leur Païs ; & l'Empereur n'osa laisser à son Frere d'autres Troupes, de peur qu'elles ne prissent aussi le frein aux dents ; & fit ainsi perdre à la Chrestienté par un choix indigne, l'occasion qui depuis ne s'est point offerte, de recouvrer la Hongrie.

1532. Il marqua des routes differentes à son Armée pour retourner sans desordre dans l'Italie, & fit arrêter le Cardinal Legat qui ne les avoit pas suivies : mais il le relâcha cinq jours aprés pour ne pas trop irriter le Pape, avec lequel il confera une seconde fois dans Bologne sur la fin de mil cinq cens trente-deux. L'entretien se passa en dissimulation de part & d'autre, & n'aboutit à rien de solide. Le Pape pressa l'Empereur de licencier son Armée, puis qu'il n'y avoit plus rien à craindre du côté de la France ; Et l'Empereur pretendit qu'il faloit auparavant renouveller la Ligue [a] expirée depuis un mois, & contraindre tous les Princes & les Republiques d'Italie d'y entrer pour leur commune défense, au cas que la France les attaquât.

[a] Dans le traité de la Ligue contre les François à Bologne en 1534.

L'Empereur sollicita à son tour le Pape de donner Catherine de Medicis sa Niepce en mariage à Sforce pour deux raisons ; l'une afin de rompre le projet de la marier avec l'un des Fils de France, qu'il sçavoit avoir esté proposé à Rome par le Duc d'Albanie oncle maternel de cette Princesse ; L'autre pour engager davantage Sa Saintete à proteger le Milanez. Mais le

Pape avoit auſſi deux raiſons bien plus fortes ſans comparaiſon pour éluder cette alliance ; l'une qu'il ne faloit pas trop choquer le Roy Tres-Chreſtien dans la conjoncture preſente, que le Roy d'Angleterre ſolliciteit avec tant d'inſtance de ſe ſeparer de Rome : L'autre que Sforce en épouſant ſa Niepce auroit pretendu pour ſa Dot la Seigneurie de Florence, comme n'ayant pû eſtre donnée valablement au frere bâtard de ſa femme. Mais comme l'Empereur eſtoit trop fort pour eſtre refuſé en tout, le Pape nomma Guichardin pour conferer avec Granvelle qui avoit ſuccedé à Gattinara en la Charge de Chancelier de l'Empereur, ſur le renouvellement de la Ligue. 1532.

Guichardin s'en deffendit durant trois mois ſur ce qu'elle ſeroit inutile, & que les Venitiens refuſoient d'y entrer : mais Granvelle trouva le moyen de les y comprendre, en ne les engageant qu'à la conſervation de Naples & de Milan. Les autres Princes d'Italie acquieſcerent d'autant plus volontiers, qu'on diminua de ce que chacun devoit contribuer ; & que le Pape donna ſa parole de laiſſer en re-

1533. pos le Duc de Ferrare durant les dix-huit mois que dureroit la Confederation. Elle fut donc signée le vingt-quatre de Fevrier mille cinq cens trente-trois, [a] jour de la naissance de l'Empereur, qui pour ne sembler pas avoir moins de condescendence pour le Pape, que le Pape en avoit pour luy, declara qu'il ne l'empêchoit point de marier sa Niepce avec l'un des Fils de France.

[a] Dans la Ligue des Italiens cõtre la France en 1533.

L'Empereur ne pensoit faire en cela qu'un compliment, parce que l'opinion qu'il avoit de la generosité du Roy, l'empêchoit de presumer qu'il consentît jamais à cette alliance. Cependant le mot n'eut pas plûtost esté lâché, que le Pape s'en prevalut admirablement. Il persuada le Roy que la Ligue qu'on venoit de renouveller contre luy en Italie, estoit à son avantage, puis qu'elle obligeroit bien-tost l'Empereur à licentier cette vieille Armée, dont la France avoit tant de fois à ses dépens éprouvé la valeur. Il ajoûta que comme il y auroit eu de l'aveuglement à pretendre recouvrer le Milanez durant qu'elle estoit sur pied, aussi maintenant qu'on estoit sur le point de la congedier, le temps d'y

d'y penser étoit arrivé. Il montra que les tentatives precedentes de Sa Majesté luy avoient esté inutiles faute d'avoir bien pris ses mesures avec les Italiens, & principalement avec le Saint Siege, & conclut qu'on devoit tout esperer de luy en faisant épouser sa Niepce à un Fils de France, pourveu qu'on eût soin de ménager sa dignité, & qu'on ne l'engageât à rien par aucun Traité qui precedât les nopces. 1533.

Le Roy dont le desir de recouvrer le Duché de Milan croissoit à proportion que les difficultez en augmentoient, se laissa tellement charmer par la proposition que luy faisoit le Pape, encore qu'elle ne fût accompagnée de rien qui en facilitât l'effet, qu'il n'examina point assez si elle estoit solide, si le Pape estoit en pouvoir de l'executer, & s'il y avoit lieu de croire que son interest & sa volonté s'accordassent avec ses paroles. Sa Majesté supposa ces trois choses pour autant de veritez incontestables, & ne se mit en peine que de resoudre lequel de ses deux Puînez seroit sacrifié à l'ambition du Pape.

La raison & l'apparence mêmes

1533. vouloient que ce fût le dernier, puisque le Pape s'en contentoit, & qu'il n'avoit osé pretendre plus haut : mais on luy donna plus qu'il ne demandoit, sur une reflexion politique que Montmorancy fit à contre-temps. Il s'imagina que le Pape ne voudroit travailler qu'à l'agrandissement du Fils de France qui seroit son Neveu, ny contribuer à la guerre d'Italie, que pour le faire Duc de Milan ; ce qui mettroit la division dans la famille Royale, parce que le Duc d'Orleans n'étoit pas d'humeur à souffrir que son Cadet le supplantât en ce qui regardoit la succession de leur Mere.

Le Roy donna dans cette pensée, & Catherine de Medicis luy fut uniquement redevable de la Couronne qu'elle porta depuis. Ainsi les Cardinaux de Tournon & Grammont furent choisis pour negotier avec le Pape le Mariage du Duc d'Orleans, & chargez d'une procuration en bonne forme, qui n'étonna pas moins l'Empereur quand il la vid, que s'il eût été spectateur d'une métamorphose.

Le Roy pour montrer qu'il ne travailloit pas moins à l'établissement de son Dauphin, le mena au commence-

ment de May mil cinq cens trente- 1533.
trois en Bretagne, où les Estats le reconnurent pour Duc, & consentirent que leur Province fût reünie à la Monarchie Françoise, à condition que les Dauphins porteroient desormais le nom & les Armes miparties de Dauphiné & de Bretagne. La Cour revint de là en Picardie, où le Roy d'Angleterre estoit arrivé pour conferer avec le Roy. Il fut receu & traité magnifiquement à Bologne, & traita superbement à son tour la Cour de France dans Calais. Ensuite on parla d'affaires, & les deux Rois se plaignirent l'un à l'autre de la conduite de Charles-Quint à leur égard. Cét Empereur n'avoit pas douté que toute l'Europe ne luy reprochât la faute qu'il venoit de commettre, en ne voulant pas profiter de l'occasion que la retraite precipitée des Turcs luy avoit offerte de recouvrer sur eux le Royaume de Hongrie. Il n'y avoit pas d'autre moyen d'éviter une accusation si vray-semblable qu'en la faisant retomber sur autruy; & comme Sa Majesté Imperiale dans sa derniere Campagne n'avoit point eu de compagnon à qui elle pût imputer une negligence si cri-

1533. minelle, elle s'ingera de l'attribuer aux Rois de France & d'Angleterre. Ses Emissaires publierent dans toutes les Cours des autres Princes de l'Europe, que ces deux Monarques s'étoient obstinez à demeurer spectateurs oisifs de la querelle contre l'ennemy commun des Chrestiens; &. que Sa Majesté Imperiale les avoit inutilement sollicitez d'y entrer, quoy que l'interest & la conscience les y dûssent porter également: Qu'elle s'étoit enfin reduite à leur demander du secours selon qu'ils le jugeroient à propos, & que cependant ils n'avoient pas eu plus d'égard à sa derniere proposition qu'à la precedente: Que leur immobilité affectée luy avoit donné lieu de pressentir qu'ils avoient dessein lors qu'ils la verroient engagée contre les Infideles, de se jetter sur les Provinces des Païs-Bas, qui estoient également à leur bienséance, de les conquerir à communes Armes, de les partager entr'eux, & de s'y fortifier de sorte qu'il fût desormais impossible à la Maison d'Autriche de les recouvrer: Que c'estoit là le seul motif qui avoit empêché Sa Majesté Imperiale de rétablir entierement le Roy des Romains dans la Hon-

grie, & qu'il n'y avoit pas lieu de s'en étonner à qui voudroit prendre la peine de considerer que la charité n'exigeoit pas d'un Prince Chrestien qu'il perdît ses propres Estats pour aider son frere à recouvrer les siens. 1533.

Il n'estoit pas facile de convaincre d'imposture des bruits répandus avec tant d'adresse ; parce que d'un côté il estoit constant que ny la France ny l'Angleterre n'avoient rien contribué dans la derniere guerre de l'Empereur contre les Turcs, & de l'autre, il y avoit apparence que l'Empereur voyant son Frere sur le point d'être dépoüillé par les Infideles, avoit pressé tous les Princes Chrestiens d'aider à le défendre ; & ceux qui connoissoient le mieux Sa Majesté Imperiale, la croyoient d'autant moins capable d'y avoir manqué, que quand elle n'eût eu besoin ny de la Cavalerie Françoise, ny des Archers Anglois, elle n'auroit pas laissé de les demander, quand ce n'eût esté que pour les occuper d'autant hors de leur Païs, & pour empécher leurs Maîtres de les employer ailleurs à son prejudice.

Il n'estoit ny plus aisé ny plus seur de refuter par écrit la calomnie ; car

1533. outre que des apologiens sur un point si delicat eussent attiré des contredits étudiez, que les curieux auroient lûs & communiquez à leurs Amis; ceux qui n'avoient point appris à lire, ou ne l'aimoient point, dont le nombre estoit sans comparaison le plus grand, n'eussent point esté dés-abusez. Ainsi l'expedient unique qui vint en pensée aux deux Rois, fut de détromper le Public par une action si visible & si convaincante, que les moins éclairez & les plus grossiers demeurassent aussi fortement persuadez que les plus subtils, qu'il n'avoit tenu qu'à la Maison d'Autriche d'estre secouruë par les François & par les Anglois dans le dernier mouvement des Turcs, & que si elle ne l'avoit point esté, c'étoit uniquement parce qu'elle ne l'avoit pas voulu.

Ce fut là le veritable fondement du Traité conclu à Bologne le vingt-huit Octobre mil cinq cens trente-deux, [a] entre leurs Majestez Tres-Chrestienne & Angloise pour une Ligue des deux Couronnes, à dessein de défendre sans exception & sans reserve quelque Estat de la Chrestienté que les Turcs attaqueroient. La Fran-

[a] Entre le Traitez de seance & d'Angleterre.

ce & l'Angleterre s'engagerent pour 1533.
l'execution de ce deſſein à mettre ſur pied une Armée de quinze mille chevaux, de ſoixante-cinq mille hommes de pied, & d'un equipage d'Artillerie à proportion. La France en devoit fournir quarante-deux mille hommes de pied, & onze mille chevaux, outre quatre mille Pionniers ou Manœuvres; & l'Angleterre quatre mille chevaux & vingt-trois mille hommes de pied, outre trois mille Pionniers ou Manœuvres. Les principaux Officiers des Troupes furent nommez de part & d'autre, & l'on demanda à tous les Princes d'Alemagne & d'Italie le paſſage pour tant de Troupes, & les vivres neceſſaires à leur ſubſiſtance, à condition de les payer. L'Original de cette convention ſe trouve encore dans la Chambre des Comptes de Paris; & il faut que Guichardin n'en eût eu aucune connoiſſance, puis qu'il écrit poſitivement & que la pluſpart des Hiſtoriens étrangers ont depuis aſſeuré ſur ſon témoignage, que le Roy Tres-Chreſtien dans le même temps ſolliciroit le Sultan Solyman d'achever la conqueſte de la Hongrie, & offroit de joindre ſes forces à cel-

1533. les des Turcs pour attaquer la Maison d'Autriche. La calomnie est si grossiere que Paul Joüe qui écrivoit l'Histoire en même temps que Guichardin, & dans l'Italie aussi-bien que luy, s'en est apperceu. Mais on pardonnera plus aisément à Guichardin de l'avoir prise pour verité, si l'on considere qu'il ne l'a écrite que sur la fin de son ouvrage, & que les quatre derniers Livres de cét Autheur ne sont ny de la force ny de l'authorité des seize precedens : Qu'ils sont imparfaits en plusieurs endroits : Que celuy qui les avoit faits ne les avoit pas jugez dignes d'estre imprimez, & qu'ils ne le furent qu'aprés sa mort, lors que ses heritiers s'ingererent contre son intention de les donner au Public dans la troisiéme édition.

Le Traité de France & d'Angleterre eut en un sens tout l'effet que ceux qui le formerent avoient pretendu, quoy qu'il ne l'eût point en l'autre. Il est vray qu'il ne fut point executé, mais aussi l'avis qu'en reçut Solyman, le porta, comme il paroît par les Lettres de Rincon[a], à surseoir l'attaque de la Hongrie & des autres Estats des Chrestiens, dans la seule veuë d'empê-

[a] Ambassadeur de France à Constantinople.

cher.

pêcher les François & les Anglois de s'accoûtumer à combattre les Turcs. 1533.

La Conference entre les deux Rois finit par une longue plainte de celuy d'Angleterre contre le Pape. Pour en mieux concevoir le sujet, il faut présuppoſer que Sa Sainteté aprés avoir veu les Cenſures des Univerſitez qui autoriſoient le divorce de Henry Huit. avec Catherine d'Arragon, non ſeulement [a] ne les avoit point accuſées de temerité ou d'imprudence; mais de plus avoit ſemblé d'abord être aſſez portée à confirmer ce qu'elles avoient fait. Elle en avoit donné l'eſperance à l'Ambaſſadeur d'Angleterre à Rome, qui l'avoit enſuite tellement preſſée, qu'elle avoit fait expedier la Bule de nullité du Mariage, & l'avoit donnée au Cardinal Campege, qu'elle envoyoit Legat en Angleterre, avec ordre de la montrer au Roy & au Cardinal d'Yorc, mais de ne la point livrer ſans avoir receu pour cela un Billet de la main du Pape.

[a] Dans la Conference entre les Rois de France & d'Angleterre en 1533.

Le pouvoir de Campege eſtoit d'inſtruire le procez de la diſſolution; & de peur que le Roy ne s'impatientât, il devoit l'aſſurer qu'il fulmineroit la Bule qu'il luy avoit montrée, ſoit que

1533. les Commissaires prononçassent pour ou contre la dissolution. Cette promesse avoit fait resoudre le Roy d'Angleterre de se soûmettre à la procedure, & d'en supporter les longueurs, quoy qu'elles fussent d'autant plus ennuyeuses que Campege s'acquittoit mieux de l'instruction secrete que Sa Sainteté luy avoit donnée de differer autant qu'il pourroit. Et de fait l'enqueste n'estoit point encore finie, lors que le Pape s'estant racommodé avec l'Empereur, écrivit à Campege de brûler sa Bule, & évoqua l'affaire de la dissolution au Tribunal de la Rote à Rome.

Campege n'executa pas le premier ordre qui luy fut porté par François Campana, parce qu'il apprit en même temps que le Pape estoit dangereusement malade : mais il obeït au second par lequel Sa Sainteté déja guerie le menaçoit de son indignation, s'il differoit plus long-temps de la satisfaire. Le Roy d'Angleterre trompé, déchargea sa colere sur le Cardinal d'Yorc qu'il disgracia, & se plaignit au Roy Tres-Chrestien dans l'entrevëuë de Bologne, que le Pape n'étoit pas content de s'estre joüé de sa cru-

delité : Qu'il vouloit encore dépoüiller l'Egliſe d'Angleterre du plus beau de ſes privileges, en contraignant Sa Majeſté Angloiſe de comparoître en jugement hors de l'Iſle de la Grande Bretagne : Qu'il y avoit beaucoup de circonſtances dans l'affaire, qui ne pouvoient eſtre expliquées par Procureur, & qu'il n'y auroit rien de plus injuſte que de pretendre qu'elle expoſât en proye ſa Couronne à qui auroit envie de la conquerir, pendant qu'elle ſeroit à Rome. 1533.

Le Roy Tres-Chrétien qui ne vouloit pas ſe ſeparer de la Communion du Pape, ſe mit ſi bien en devoir d'adoucir le Roy d'Angleterre, qu'il luy perſuada d'envoyer à Sa Sainteté une Ambaſſade au nom de leurs deux Majeſtez, pour obtenir que le Procez de la diſſolution ſe continuât & s'achevât dans l'Angleterre. Henry Huit voulut que cette Commiſſion fût donnée aux Cardinaux de Tournon & de Grammont, qui l'accepterent, toute fâcheuſe qu'elle étoit.

L'inſtruction que les deux Rois leur envoyerent, portoit de repreſenter à Sa Sainteté les conſiderations importantes, s'il y en eut jamais, qui l'o-

1553. obligeoient à se relâcher : Qu'il s'agissoit de conserver l'amitié de deux puissans Monarques qui luy pouvoient demander la convocation du Concile [a], qu'il craignoit tant d'accorder : Que s'il le refusoit, ou le remettoit à un autre temps selon sa coûtume, ils convoqueroient un Concile des deux Nations, où ils exposeroient leurs griefs sur le prix excessif des Annates & des Dispenses, & se feroient rendre justice : Qu'il prendroit envie aux autres Princes de la Chrétienté de suivre l'exemple des deux principaux, & de n'envoyer plus d'argent à Rome ; & si Clement Sept pretendoit s'y opposer, on se serviroit en ce cas des expediens que l'on jugeroit à propos, en évitant neanmoins de donner du scandale aux autres Princes Catholiques.

[a] Dans l'instruction dõnée aux Cardinaux de Tourõ & de Grammont en 1553.

Mais les deux Cardinaux manquerent de hardiesse à la vûë du Pape ; & jugerent qu'il valoit mieux le flatter pour l'exciter à rompre la Ligue d'Italie, que de l'irriter à contre-temps. Ils luy representerent que puis que l'Empereur estoit retourné en Espagne pour y faire un long sejour, la conjoncture estoit venuë de secoüer

fortement le joug qu'il avoit imposé 1535.
aux Italiens sous pretexte d'assurer leur repos : Que ce joug consistoit en ce que Sa Majesté Imperiale entretenoit à leurs dépens ses Troupes, & qu'elle obligeroit la France à luy opposer une autre Armée dans le Dauphiné & dans le Marquisat de Saluſſes : Que tant de gens de guerre si proches les uns des autres ne seroient pas longtemps sans en venir aux mains, n'y sans rendre encore une fois l'Italie le theatre de la guerre : Que si cela n'arrivoit point, quoy que la disposition y fût, qui pouvoit répondre que l'Empereur ne tournât ses forces contre ceux qui les faisoient subsister, & n'achevât de les opprimer en s'accommodant avec la France, ou en luy suscitant quelque diversion.

Comme on ne croit rien si facilement que ce qu'on souhaite avec beaucoup d'ardeur, le Pape fut ravi que la France & l'Angleterre l'exhortassent à se dispenser d'observer la Ligue. Il sollicita les Italiens de differer à payer l'argent qu'ils devoient fournir ; ce qu'ils firent sous tant de divers pretextes, que l'Empereur apprehendant que son Armée ne se soulevât, & ne

1533. creât un General qui se fût aussi-tôt emparé du Royaume de Naples, fit passer un tiers de ses Troupes à Coron dans le Peloponese, le second tiers prit la route de Sicile, & le dernier s'embarqua pour aller ne Espagne.

Ensuite l'entreveuë du Pape & du Roy fut resoluë pour l'Eté suivant, & la Ville de Marseille choisie pour les Nôces du Duc d'Orleans. Le Roy se promettoit d'y negotier à son gré l'affaire du Roy d'Angleterre ; & la chose n'estoit pas hors d'apparence, puisque le Pape n'avoit plus à craindre les forces de l'Empereur : Mais la precipitation fatale de Henry Huit l'empêcha de profiter d'une occasion si favorable. Il pria le Roy de luy envoyer un homme de confiance, & capable de recevoir un secret qui ne pouvoit estre écrit, & le Roy luy dépécha Langey. Le secret estoit qu'il avoit fait examiner son mariage par l'Archevêque de Cantorbery Primat d'Angleterre, qui l'avoit declaré non valablement contracté ; & qu'immediatement aprés cét Archevêque l'avoit marié avec Anne de Boulan sans autres témoins, que le Pere, la Mere, & l'Oncle de l'Epouse : Qu'il tiendroit

l'affaire cachée en attendant le ſuccés de l'entrevûë à Marſeille ; & que s'il n'y trouvoit pas ſon compte, il ne reconnoîtroit plus le Saint Siege. 1533.

Mais la prudence humaine n'a pas encore inventé l'art de cacher ce que ſix perſonnes ſçavent. Le Pape fut informé par les Miniſtres qu'il avoit en Angleterre, que l'Archevêque de Cantorbery s'eſtoit attribué la connoiſſance du Mariage du Roy. Ces Miniſtres n'avoient parlé ny de la deciſion de l'affaire, ny du Mariage qui l'avoit ſuivie, parce qu'ils n'en ſçavoient encore rien ; mais le Pape ne laiſſa pas de ſe mettre en colere, & de la décharger ſur les Cardinaux de Tournon & de Grammont Ambaſſadeurs extraordinaires de France & d'Angleterre, qu'il accuſa de l'avoir trompé en le conjurant aux noms de leurs Majeſtez de remettre le Procez d'Angleterre aprés l'entreveuë de Marſeille, & luy promettant que juſques-là il ne ſeroit rien innové. Les deux Cardinaux euſſent pourtant appaiſé Sa Sainteté ; & tout le mal fût tombé ſur l'Archevêque de Cantorbery, ſi les Nôces d'Anne de Boulan fuſſent demeurées ſecrettes juſqu'à l'entrevûë.

1533. Mais le Pape avoit trop de Partisans, & l'Empereur trop d'Emissaires dans l'Angleterre, pour ignorer longtemps ce qu'il leur importoit tant de sçavoir. Les Relations ne conviennent pas de celuy des deux qui en eut le premier avis : Mais il est certain que le Mariage ne fut fait que le trois d'Avril mil cinq cens trente-trois, & qu'à la fin de Juin de la même année l'Ambassadeur de l'Empereur en porta la nouvelle au Pape, & demanda justice pour la Reine d'Angleterre.[a]

[a] Il y a de l'apparence que la grossesse d'Anne de Boulan, qui parut plustost que l'on ne pensoit, découvrit le mariage.

La pluspart des Cardinaux au lieu de retarder selon le style de la Cour de Rome, solliciterent eux-mêmes l'excommunication de Henry Huit, & & l'interdit de son Royaume ; & le Pape prononça l'une & l'autre par une Bule comminatoire dans le Consistoire suivant, où il déclara qu'il alloit à Marseille ; & commanda à ceux qui le devoient suivre, de s'aprêter. L'Empereur ne s'estoit point jusques-là mis en devoir de traverser l'entreveuë, parce qu'il n'avoit pas cru qu'elle se dût executer ; mais aprenant que le Pape d'un côté & le Roy de l'autre se disposoient à partir pour Marseille, il inventa cét artifice pour empêcher

le Pape de se trouver au Rendez-vous. 1533.

Dorie avoit surpris l'année precedente Coron, Patras, & deux autres Places sur le Golphe de Lepante, qu'il n'avoit point eu le loisir de ravitailler, parce que la saison estoit trop avancée pour laisser plus long temps ses Galeres sur la Mer. Ainsi ces Places alloient retourner sous la domination des Turcs, si on n'envoyoit promptement une Flote capable de les secourir, & d'écarter les Vaisseaux de ces Infideles, qui les attaquoient.

L'Ambassadeur de Charles-Quint à Rome se fonda sur cette necessité pressante, pour demander au Pape les Galeres de Malthe, sur lesquelles il pretendoit s'embarquer pour Marseille. Le dessein de Sa Majesté Imperiale estoit de réduire Clement Sept à differer son voyage jusqu'à l'Eté prochain[a], & de chercher cependant d'autres mesures pour le rompre, ou de rejetter sur ce Pape la perte des Places, qui n'auroit pas manqué d'arriver: Mais Clement Sept avoit l'esprit trop subtil pour ne pas penetrer l'intention de l'Ambassadeur. Il luy répondit qu'il ne faloit point user de tant de precautions à l'égard de sa per-

a Dans la lettre de Clement VII. au Roy, du 15. Juin 1533.

1533. ſonne, lors qu'il s'agiſſoit de l'intereſt de la Religion ; & que l'Empereur pouvoit diſpoſer non ſeulement des Galeres de Malthe, mais encore de celles du Saint Siege. Sa Sainteté ne s'eſtoit point encore tirée de ce mauvais pas, lors que l'imprudence du Nonce qui reſidoit en Suiſſe, l'engagea dans un autre qui n'eſtoit pas moins dangereux. L'Evêque de Veruli qui la ſervoit en cette qualité, ſe laiſſa perſuader de joindre ſon entremiſe à celle des Deputez de l'Empereur, du Roy des Romains, de Sforce, & du Duc de Savoye, afin de porter les cinq petits Cantons à ſigner la Ligue d'Italie, ſous pretexte que la France s'entendoit avec les autres Cantons qui ſuivoient la doctrine de Zuingle. Et de fait la brigue fut ſi forte, que l'Ambaſſadeur de France en Suiſſe ne trouva point d'autre expedient pour la rompre, que d'engager le Roy ſon Maître à fournir aux petits Cantons ſix mille écus par mois, au cas qu'ils entraſſent en guerre contre leurs Compatriotes.

Le Pape averti de la faute de ſon Nonce, le deſavoüa ; mais comme cela ne ſuffiſoit pas pour appaiſer les

François, il le rappella & le mena à 1533.
l'entreveuë pour le mettre à la discretion du Roy qui luy pardonna. Sa Majesté reçut un Courier le dix-sept de Juillet, qui luy porta la nouvelle de la Censure & de l'interdit d'Angleterre. L'intereſt qu'elle y prenoit estoit si grand, qu'elle voulut bien se tromper en ne jugeant pas d'abord le mal incurable. Elle crut obliger le Pape à se retracter, en ajoûtant les menaces aux prieres; & dissimula contre sa coûtume ce qu'elle sçavoit là-dessus, lors que le Comte de Norfolc Ambassadeur d'Angleterre en France, & frere d'Anne de Boulan, luy montra des Lettres de Rome, dans lesquelles on luy mandoit en general qu'il s'y estoit passé quelque chose contre son Maître, sans rien specifier.

Le Roy luy répondit qu'il n'en sçavoit rien, dans la pensée que le plus vîte de ses Couriers qu'il avoit dépeché au Pape pour luy déclarer qu'il prendroit pour luy ce qui seroit fait contre l'Angleterre, feroit changer de style à la Cour de Rome, avant que ce qu'elle avoit fait eût été divulgué: mais le débordement des Rivieres arrêta le Courier si long-temps, qu'il

1533. n'étoit pas encore arrivé à Rome lors que Norfolc fut informé de la verité, & la fit connoître à son Maître par le Comte de Rochefort.

L'indignation du Roy d'Angleterre contre le Pape rejallit contre le Roy Tres-Chrestien, auquel il se prit de ce qui luy venoit d'arriver, comme si c'eût esté parce que la France n'avoit pas fait pour luy des offices assez pressans. Il revoqua Norfolc, & fit repasser en Angleterre le Comte de Richemont son Fils naturel, qu'on élevoit auprés du Dauphin. Le Roy ne s'en étonna pas beaucoup ; car ce que le Pape avoit prononcé n'étant que par forme de menace, & sous condition que Henry Huit persistât à se prevaloir de la Sentence de l'Archevêque de Cantorbery, il y avoit encore lieu d'accommoder le different ; & l'occasion n'en pouvoit être plus favorable que dans l'entreveuë, qui devoit être un temps de grace & de reconciliation.

C'est ce qui l'obligea de faire partir à la hâte le Duc d'Albanie Oncle maternel de Catherine de Medicis, avec les Galeres de Marseille & les Vaisseaux de Toulon pour porter la Cour

de Rome de la côte de Toscane en Provence. Ce Duc y mena d'abord sa Niéce, & retournant ensuite à Pise, reçut le Pape le quatre d'Octobre mille cinq cens trente-trois sur une Galere. Sa Sainteté débarqua heureusement trois jours aprés à Marseille, où le Grand Maître de Montmorency luy fit une entrée magnifique. 1533.

Le Roy arriva deux jours aprés, & se logea si proche de Sa Sainteté, qu'il pouvoit conferer avec elle à toutes heures sans être apperçu. L'entrevuë devoit commencer par une harangue, & la coûtume étoit de la communiquer auparavant. Le Président Poyet qui l'avoit dressée, & devoit la prononcer, s'étoit principalement étendu sur la prise de Rome par les Imperiaux, & sur l'obligation qu'avoit le Saint Siege à Lautrec de les avoir contraints d'en sortir. Le Pape qui ne vouloit ny fâcher l'Empereur, ny souffrir qu'on parlât à Sa Sainteté en un lieu si celebre d'un accident dont elle étoit la cause principale, demanda qu'on retranchât toute cette partie: mais elle étoit si considerable, que le reste eût passé pour le fragment d'un discours, plûtost

1533. que pour une harangue entiere.

Cependant Poyet n'avoit pas le temps d'en composer une autre, parce qu'il faloit parler le même jour. C'est ce qui l'obligea de s'excuser ; & le Roy n'eût trouvé personne pour remplir sa place, si Jean du Bellay frere de Langey, & Evêque de Bayonne, ne se fût offert, & n'eût harangué [a] sur le champ en Latin, avec une facilité qui le fit admirer. Ensuite le Roy demanda au Pape sa Niéce, qui la fit venir incontinent de Nice, & la maria avec le Duc d'Orleans. Mais dés le lendemain des Nôces le Pape commença à ne plus tant deferer au Roy qu'il eût fait, si le Mariage n'eût pas esté consommé, dans la crainte qu'il auroit eu que sa Niéce ne fût renvoyée, comme Marguerite d'Autriche l'avoit esté quarante-cinq ans auparavant dans une semblable rencontre. Et de fait l'entrevuë de Marseille de laquelle l'Empereur apprehendoit la perte de ses Estats & de son authorité dans l'Italie, n'aboutit qu'à ce Mariage & à la creation de quatre Cardinaux, qui furent le Veneur Grand Aumônier, Bologne frere uterin du Duc d'Albanie, Châtillon neveu de

[a] Dans cette harangue est manuscrite dans la Bibliotheque du Roy.

Montmorency, & Givry oncle de Brion. 1533.

Les amis & les ennemis de la France se tromperent également dans l'opinion qu'ils eurent de cette entreveuë ; & ne purent s'imaginer que le Roy en eût tiré si peu d'avantage, que lors qu'ils se desabuserent eux-mêmes par l'experience du contraire, & par la verité du succez.

Le Roy crut d'abord engager le Pape à luy faire une entiere confidence, en luy découvrant ce qu'il avoit de plus secret, & luy fit part de la negotiation de Langey en Alemagne, & des mesures prises pour armer le Duc de Virtemberg & le Langrave de Hesse contre la Maison d'Austriche. Mais le Pape au lieu de reconnoître cette confiance étroite par une autre de même nature, se moqua de la simplicité Françoise, & mépriſa celuy qui en usoit à son égard. Il le traita de novice dans les intrigues du Cabinet ; & l'amusa par de belles paroles, lors qu'il luy proposoit divers expediens, sur lesquels il avoit longuement rêvé pour faire agréer aux Italiens que le Duc d'Orleans son second Fils fût Duc de Milan. En quoy le Roy s'abu-

1533. soit d'autant plus, qu'il ne considéroit pas que la plus grande opposition que trouveroit son Fils, viendroit du Pape, qui ne souffriroit jamais que le Mary de sa Niece eût ce Duché, de peur qu'il ne luy prît envie, quand il seroit étably, de recouvrer l'Estat de Florence, sur lequel sa femme auroit un droit incontestable.

Le Roy ne reüssit pas mieux dans l'accommodement du Roy d'Angleterre avec le Saint Siege. Le Pape éluda ses prieres & ses remontrances, en luy disant que ce n'étoit plus son affaire, mais celle du Consistoire, depuis que Henry Huit avoit laissé passer le terme ordonné par les Bules comminatoires, sans donner aucune marque de repentir. Il est vray que le Roy témoigna plus de fermeté pour l'interest de son Allié, que pour ceux de son Fils; & qu'il conjura le Pape avec tant d'instance d'assembler les Cardinaux, que Sa Sainteté n'osa le refuser. Il eut la liberté de leur parler à son aise: mais ils luy répondirent qu'ils ne pouvoient rien resoudre en l'absence de leurs Confreres qui étoient demeurez à Rome, sans leur donner sujet de former un Schisme, & d'élever Au-

tel

tel contre Autel ; mais que quand le Sacré College seroit reüni, l'affaire pourroit estre examinée, pourveu que Sa Majesté Tres-Chrestienne moyennât cependant, que l'Angleterre revint à l'obeïssance du Saint Siege. 1535.

Ainsi le Pape aprés avoir obtenu tout ce qu'il pretendoit sans s'estre engagé à rien, partit de Marseille le vingt-un de Novembre, & prit terre à Savone aprés avoir esté battu d'une furieuse tempête. La mauvaise opinion qu'il avoit de l'experience des Mariniers François, ou plustost le desir de dissiper par un trait de confiance impreveuë les ombrages qu'il venoit de donner à l'Empereur, l'obligea, de renvoyer les Galeres du Roy, & de prier Dorie de le porter dans celles d'Espagne à Civitaveche, où il arriva sans danger.

Son bon-heur fut alors d'autant plus admiré, qu'il y avoit plus de témoins de sa captivité passée. Mais il fut le seul qui ne se réjouït point dans les acclamations publiques qu'on luy fit à son retour dans Rome ; & soit qu'il ressentît déja quelques-unes des incommoditez que la Medecine appelle les avancourieres de la fin pro-

1533. chaine, ou qu'il ajoûta foy à la prediction d'un Astrologue qui l'avoit autrefois averty qu'il ne passeroit pas cinquante-six ans, il dit à ses amis dont il estoit alors environné, qu'il mouroit bien-tost, & commanda le lendemain qu'on fît les habits pontificaux avec lesquels il devoit estre enseveli. Cette pensée qui seule estoit capable de moderer le desir bizarre dont il estoit possedé d'agrandir sa Maison, ne l'empêcha pas neanmoins de donner en même temps ses ordres pour hâter la construction d'une Citadelle à Florence, à dessein d'assurer aprés sa mort la fortune des deux bâtards qui restoient de la branche aînée de sa Maison. Il s'abusa pourtant en ce qu'ils perirent peu de temps aprés, l'un par le fer, & l'autre par le poison, sans laisser de posterité. Mais la Providence ne laissa pas de faire que ce qu'il y avoit de moins injuste dans son dessein, reüssit par une voye qu'il n'avoit pas preveuë. Le grand Ecuyer de Saint Severin avoit mené en France un homme du Milanez appellé Merveilles, qui par son adresse à monter à cheval estoit devenu fort riche. Le desir de revoir sa patrie, ou peut-

eſtre la vanité d'expoſer à la veuë des Milanois ce que ſon induſtrie luy avoit aquis, luy fit demander au Roy qu'il ſervoit dans la grande Ecurie, la permiſſion d'aller à Milan ; & le Roy qui le tenoit pour homme d'eſprit, l'employa pour ſonder ſi Sforce pourroit eſtre détaché des intereſts de l'Empereur. Sa Majeſté luy donna les inſtructions neceſſaires pour negotier une affaire ſi délicate, & n'oublia pas de le charger de deux Lettres toutes differentes pour Sforce. Par la premiere Lettre le Roy luy recommandoit ſeulement les affaires particulieres de Merveilles ; & comme elle ne contenoit rien que de civil, elle devoit eſtre preſentée en public ; Mais par la ſeconde Merveilles eſtoit honoré du caractere d'Ambaſſadeur de France, & devoit faire ſa reſidence à Milan en cette qualité. 1533.

Onavoit uſé [a] de cette precaution pour ébloüir les Miniſtres d'Eſpagne, dont Sforce étoit obſedé, & pour leur ôter l'ombrage qu'ils pouvoient prendre du ſejour de Merveilles à Milan : Mais cét Ecuyer traveſti en Ambaſſadeur fit un faux pas dés ſa premiere démarche. Il entra dans Milan avec

[a] Dans les veritables cauſes de l'aſſaſſinat de Merveilles.

un équipage si superbe & si peu conforme à la bassesse de son extraction, qu'il inspira de l'indignation & de la jalousie, au lieu de se faire estimer comme il pretendoit. Cette faute fut suivie d'une autre plus grande, en ce que Merveilles ne se contenta pas de faire des presens magnifiques à Sforce. Il en donna de plus à tous les Courtisans de ce Duc; ce qui servit à faire soupçonner qu'il estoit venu pour d'autres affaires que les siennes, qui ne meritoient pas une telle profusion.

L'Empereur en fut averti, & écrivit à Sforce une Lettre menaçante, dont le sens estoit qu'il prît garde à luy, & qu'on sçavoit de bonne part qu'il entretenoit des correspondances secrettes avec la France. Sforce ne fut pas d'abord ébranlé, parce qu'il avoit son excuse prêet. Il répondit que Merveilles n'estoit à Milan que pour ses affaires, & montra la Lettre de recommendation que le Roy Tres-Chrestien luy avoit écrite. Mais soit que son Secretaire le trahît, ou que Merveilles ne fût pas assez habile dans l'art de dissimuler; l'Empereur repliqua en des termes plus rudes qu'auparavant, &

protesta qu'il ruïneroit Sforce sans re- 1533.
source, s'il ne se justifioit des justes soupçons qu'il avoit donnez de sa fidelité. Le mal-heureux Sforce qui n'avoit alors l'imagination remplie que des horreurs de la guerre passée, & & de l'échaffaut qu'il pensoit n'avoir évité que par miracle, consentit de recouvrer par un crime la confiance de l'Empereur, & luy repliqua que Sa Majesté seroit bien-tost satisfaite. Et de fait Castiglione Domestique de Sforce prit querelle avec les Estafiers de Merveilles; & passa tous les jours plusieurs fois devant sa porte avec des personnes armées, sous pretexte de se venger. Les Estafiers aprés avoir souvent enduré ce que Castiglione leur disoit d'injurieux pour les irriter, perdirent patience, & sortirent en grand nombre. Ils repoussérent en gens de cœur ceux qui les insultoient, & tuerent Castiglione: mais ils ne furent pas plûtost rentrez dans la maison, que le Juge Criminel l'environna, arrêta Merveilles, instruisit son procez, & luy fit trancher la tête en un même jour.

Le Roy s'en plaignit par toute l'Europe, comme d'un attentat commis

1533. contre le droit des gens en la perſonne de ſon Ambaſſadeur : Mais Sforce qui avoit pris un ſoin particulier de ſe faire porter la caſſette de Merveilles , ſuprima les Lettres qui luy donnoient ce caractere. Il ne fut pas pourtant difficile de juſtifier qu'il l'avoit eſté , en montrant les dépêches de ſa negotiation qu'il avoit écrites de ſa propre main. Le Roy les envoya à Velly ſon Ambaſſadeur en Eſpagne , pour les montrer à l'Empereur.

Mais ce Prince artificieux qui venoit d'obtenir ce qu'il pretendoit, en rendant Sforce irreconciliable avec le Roy , traita de ſuppoſez les Papiers que Velly luy preſentoit , & ſe prepara pour la guerre qu'il ne doutoit pas que la France ne portât bien-toſt dans le Milanez. La premiere diverſion que la France luy ſuſcita , fut du côté d'Alemagne en la perſonne du Duc de Virtemberg. Ce Prince eſtoit d'une des plus anciennes Maiſons de l'Empire. Il avoit épouſé Sabine Sœur du Duc de Baviere , & Niéce de l'Empereur Maximilien , dont il n'avoit qu'un Fils appellé Chriſtofle , âgé de quatre ans. Mais il eſtoit le plus mauvais Mary de ſon temps , & ſa bru-

talité passoit jusqu'à mal-traitter sa femme à coups d'étrivieres & d'éperons. Les Parens de cette Princesse mal-heureuse chercherent à la tirer d'oppression, & profiterent de la premiere conjoncture qui s'en presenta. 1533.

Les Bourgeois de Rutlinghem Ville du Cercle de Suabe, avoient maltraitté quelques Domestiques du Duc de Virtemberg, qui n'en pouvant tirer de reparation, quoy qu'il l'eût souvent demandée, se fit justice, & saccagea la Place. La Ligue de Suabe qui subsistoit encore alors, prit cette execution militaire pour un affront, pretendit que le Duc de Virtemberg avoit dû s'adresser à elle, & luy demander justice avant que de punir ceux de Rutlinghem, & sans autre formalité le dépoüilla de son Estat, dont l'Empereur investit incontinent l'Archiduc Ferdinand son Frere, comme d'un Fief vacant qu'il pouvoit mettre dans sa Maison.

Le Prince de Virtemberg qui estoit aussi doux que son Pere étoit cruel, ne fut pas plustost devenu grand, qu'il toucha de pitié ceux qui le voyoient souffrir pour la faute d'autruy. Il envoya demander sauf-conduit à la Diet-

1533. te d'Ausbourg, pour luy presenter requête : Il y fut oüi ; & la pluspart des Princes d'Alemagne qui estoient ses Parens ou ses Alliez, parlerent en sa faveur. Il alla ensuite trouver le Roy en Avignon, où Sa Majesté s'estoit arrêtée au retour de Marseille. Il implora son assistance : mais le Roy se contenta de luy répondre qu'il ne pouvoit l'accorder sans contrevenir à la Paix de Cambray, en témoignant d'être persuadé que la Maison d'Autriche avoit usurpé le Duché de Virtemberg : Ce qui donneroit occasion à l'Empereur de publier que la France cherchoit querelle. On luy dit pourtant à l'oreille qu'il regardât quelles assistances on luy pourroit donner sans éclat ; car outre que la France ne cherchoit qu'à diminuer la puissance de la Maison d'Austriche, & à prendre de nouvelles mesures avec les Princes d'Alemagne, elle estoit encore ravie de rendre la pareille à l'Empereur, qui ne pensoit qu'à luy débaucher ses Alliez.

Le Prince de Virtemberg communiqua ce qu'on venoit de luy dire à Bonacurse Grini Agent des Ducs de Baviere à la Cour de France, qui l'écrivit

crivit auſſi-toſt en chiffres à ſes Maî- 1553.
tres. Ils luy répondirent qu'il n'eſtoit pas encore temps que les François favoriſaſſent le Prince de Virtemberg, puis que ſon affaire ſeroit examinée & décidée à la Diette prochaine par les Conſtitutions de l'Empire, qui luy donnoient gain de cauſe, & que la Maiſon d'Autriche aimeroit mieux ſe ſoûmettre au jugement de la Diette, quelque deſavantageux qu'il luy fût, que de hazarder tout ce qu'elle avoit d'Eſtats dans l'Empire, en armant les Alemans contre elle : Que le Roy Tres-Chreſtien ſans ſe mêler de l'affaire y trouveroit également ſon compte, quel qu'en fût le ſuccez ; parce que ſi le Prince de Virtemberg eſtoit rétably, luy & ſes Parens n'en ſeroient pas moins redevables à la France, que ſi elle avoit levé le maſque & la Maiſon d'Autriche en demeureroit d'autant affoiblie ; & ſi l'Empereur & ſon Frere refuſoient de ſe ſoûmettre à la deciſion de la Diette, & ne vouloient pas reſtituer le Duché de Virtemberg, elle les priveroit nonſeulement de ce Duché, mais encore de leur parrimoine, de l'Empire, & de la Dignité du Roy des Romains, ſans qu'on

1533. pût reprocher à la France d'y avoir rien contribué. Et de fait la Maiſon d'Autriche feignit de vouloir lâcher priſe. Le Roy des Romains promit d'executer ce qu'ordonneroit la Diette, & ſe chargea mêmes de rétablir la Maiſon de Virtemberg dans les bonnes graces de ſon Frere. Ainſi Langey qui devoit aſſiſter à la Diette pour le Roy, comme Allié de la Maiſon de Virtemberg, n'y parut que comme Mediateur; & ne laiſſa pas neanmoins de ſervir avec autant de ſuccez que s'il eût repreſenté un perſonnage plus intereſſé.

La Sentence de la Diette fut en faveur du Prince de Virtemberg; & le Roy des Romains differant ſous divers pretextes de reſtituer le Duché, la Ligue de Smalchalde reſolut de l'en chaſſer: mais elle n'avoit point d'argent, & Langey fut prié d'en chercher. Comme le Roy n'en pouvoit prêter ſans violer la Paix de Cambray, le Duc de Virtemberg luy vendit le Comté de Monbeliard ſix vingt mille écus d'or, à condition qu'il auroit durant trois années la faculté de le retirer.

La ſomme fut employée à lever des

Troupes, à la tête desquelles se mit 1533.
le Langrave de Hesse, pour se venger de ce que l'Empereur luy avoit ôté le Comté de Catelemboghem pour en gratifier la Maison de Nassau. La Bataille se donna à Loffen, où l'Armée du Roy des Romains commandée par le Comte Palatin ayant esté défaite, le Duc de Virtemberg ne trouva plus aucun obstacle à son rétablissement. Mais pour éviter les contestations que sa Maison eût pû avoir avec celle d'Autriche, il fit un Traité par lequel il consentit que le Roy des Romains ou ses descendans heritassent du mesme Duché, au cas qu'il n'y eût plus de mâles dans la Maison de Virtemberg.

L'affaire d'Angleterre ne se termina pas si heureusement, quoy qu'elle semblât plus aisée. Jean du Bellay devenu Evêque de Paris, étoit allé en poste trouver le Roy d'Angleterre, pour le conjurer de ne pas rompre tout-à-fait avec la Cour de Rome, & pour luy dire en secret que le Roy son Maître se chargeroit de luy faire obtenir ce qu'il pretendoit, pourvû que Sa Majesté Angloise donnât quelque satisfaction au Saint Siege. L'Anglois estoit tout-à-fait irrité contre le Pape, & resolu de laisser

1533. fulminer l'Excommunication, plûtoſt que de ſortir de ſon Iſle pour aller faire le Perſonnage de Solliciteur à Rome.

Neanmoins comme il connoiſſoit du Bellay pour avoir demeuré deux ans auprés de luy en qualité d'Ambaſſadeur ordinaire de France, & qu'il avoit depuis entretenu toûjours avec luy une liaiſon étroite, fondée ſur la ſympathie d'eſprit & d'humeur qu'il y avoit entre eux; du Bellay luy repreſenta ſi fortement les dangers où il ſe trouveroit expoſé, lors qu'il ſeroit entierement ſeparé de l'Egliſe, qu'il luy permit d'aller en ſon nom negotier à Rome, pour eſtre oüy en ſes deffenſes par Procureur. Sa Majeſté Angloiſe l'aſſeura de plus, que ce point ne ſeroit pas plûtoſt accordé, qu'elle luy envoyeroit un pouvoir ample d'agir en ſon nom, & de ſe ſoûmettre à toutes les conditions qui ne ſeroient pas tout-à-fait déraiſonnables.

Du Bellay prit la poſte nonobſtant la rigueur de l'hyver, & arriva à Rome la veille de Noël mil cinq cent trente-trois. Il obtint du Pape, le delay[a] que demandoit le Roy d'Angleterre, & le temps de luy dépêcher un Courier qui rapportât une ſuffiſante procuration: Mais le temps s'écoula ſans

[a] Dans la Negotiation de Jean du Bellay à Rome en 1533.

que le Courier revint ; & les Miniſtres de l'Empereur preſſerent Sa Saintеté de lancer la derniere foudre. Du Bellay noublia rien de ce qui pouvoit contribuer à la ſuſpendre pour cinq ou ſix jours ſeulement : Il ſe jetta pluſieurs fois aux pieds du Pape, & luy remontra que le Courier auroit eu ſans doute le vent ou la marée contraire : Que l'on pouvoit bien accorder encore ſix jours à un Prince, que l'on faiſoit languir depuis ſix ans par des longueurs & des remiſes inſuportables ; & qu'avec une patience de peu de durée, on preſerveroit de Schiſme deux Royaumes, & le Saint Siege conſerveroit ſes droits, beaucoup plus grands en Angleterre qu'en aucun autre lieu de la Chrêtienté. [a] 1533.

Mais le Pape renvoya l'affaire au Conſiſtoire ; où les Miniſtres de l'Empereur eurent tant de credit, que le delay fut refuſé, & la Sentence prononcée. Ce qui ne ſe pouvoit reſoudre qu'en trois jours, fut conclu en une aprés-dînée, & l'on excommunia le Roy d'Angleterre dans toutes les formalitez Canoniques. Deux jours aprés le Courier qui avoit eſté retardé par le débordement des Rivieres

[a] L'Angleterre payoit au S. Siege un ſol par an pour chacun feu.

1534. arriva, & aporta ce qu'on attendoit d'Angleterre. Le Pape & les Cardinaux se repentirent de leur precipitation, & s'assemblerent plusieurs fois pour aviser aux moyens de la reparer. Mais il ne s'en trouva point; & Henry Huit se separa de l'Eglise Romaine, en se déclarant Chef de celle d'Angleterre: tant il est vray que les plus grandes revolutions dépendent souvent des plus petites choses.

Il sembloit que celle-cy dût susciter un ennemy irreconciliable à la Maison d'Autriche en la personne du Roy d'Angleterre, & le lier plus étroitement avec la France: cependant elle fut le principe du refroidissement qu'il eut depuis pour François Premier, sans en donner d'autre raison, sinon que Sa Majesté Tres-Chrêtienne n'avoit pas voulu faire Schisme à son exemple, & qu'elle n'avoit pas employé tout son credit pour l'Angleterre à l'entreveûë de Marseille.

François Premier comprit assez ce qu'il y avoit de caché sous des plaintes si mal fondées; & de crainte d'être surpris par une invention imprevûë, Sa Majesté établit dans son Royaume un Corps de quarante deux mille

hommes de pied qui devoit subsister en tout temps, composé de sept Legions de six mille chacune, qui prirent le nom des sept Principales Provinces. Elle esperoit que ces Troupes suffiroient pour la garde de ses Frontieres, & pour obliger l'Empereur à tenir des Corps separez dans tous ses Etats qui confinoient avec la France; pendant que l'Armée victorieuse du Langrave de Hesse qui avoit fait un Traité secret avec Langey, n'ayant plus d'occupation en Alemagne aprés avoir recouvré le Duché de Virtemberg, passeroit en Italie au service du Roy. Mais les amis du Langrave luy firent appercevoir qu'il s'étoit imprudemment engagé; & que la Maison d'Autriche le dépoüilleroit avant qu'il eût traversé les Alpes. Il se rendit à cette raison invincible, & se dispensa d'executer sa promesse. 1534.

Ainsi le Roy qui pensoit tout d'un coup enlever le Milanez, parce qu'il n'y avoit point alors de Troupes Imperiales, fut réduit à prendre d'autres mesures. Il envoya de l'argent au Comte Guillaume de Furstemberg pour lever vingt Enseignes d'Alemans, & demanda passage par le Piémont au Duc de

1534. Savoye son Oncle. Ce Prince qui s'étoit laissé gagner par sa Femme Sœur de l'Imperatrice, répondit contre sa coûtume qu'il vouloit vivre desormais dans une exacte neutralité ; & que comme il ne souffriroit pas qu'il passât chez luy des Troupes de Milanez pour entrer dans la Provence & dans le Dauphiné, il ne permetroit point aussi qu'il en passât de ces deux Provinces pour attaquer le Milanez.

Le Roy fut d'autant plus surpris du refus du Duc, qu'il y avoit long-temps qu'il le ménageoit contre le sentiment de ses Ministres, qui luy conseilloient de demander partage de la Succession de Savoye. Les pretentions de Sa Majesté estoient fondées sur ce que Philippe Duc de Savoye avoit esté marié deux fois : la premiere avec Marguerite de Bourbon, dont estoient sortis Philibert, qui luy succeda & mourut sans enfans, & Loüise Mere du Roy : la seconde avec Claude de Penthievre, dont estoit sorti le Duc de Savoye. Il avoit esté stipulé dans le premier Contrat, que les Enfans qui viendroient de ce Mariage representeroient leur Pere en droit de primogeniture, [a] chacun selon son rang, quelque Loy ou Coûtume

[a] Dans le Recuëil des Cõtracts de Mariage des Filles de Bourbon

qu'il y eût au contraire ; & cette clau- 1534.
se n'avoit point esté inserée dans le ——
second Contrat : d'où le Roy concluoit en premier lieu, que tous les biens allodiaux de la Maison de Savoye luy apartenoient à cause de sa Mere, heritiere pour ce regard du Duc Philibert, & en second lieu, qu'il devoit avoir sa part dans les hauts Fiefs. Et comme l'éclaircissement d'un droit sert d'ordinaire pour en découvrir d'autres, le Roy voulut aussi rentrer dans les Comtez de Nice & de Villefranche, que les Rois de Sicile avoient engagez aux Ducs de Savoye pour peu d'argent ; & rentrer dans le Piémont, qui estoit une portion du Comté de Provence. Enfin Sa Majesté, justifia sur des titres que fournit le Baron d'Opede, que les Ducs de Savoye avoient usurpé trente Villes, Bourgs ou Châteaux du Marquisat de Saluſſes Fief du Dauphiné.

Le Président Poyet fut chargé de toutes ces instructions, & partit pour les aller communiquer au Duc. Il le trouva occupé au siege de Genéve, & n'en reçut aucune satisfaction, ce qui porta le Roy à proteger les Assiegez. Le Pape ne put accourir comme il avoit

1534. dessein, pour étoufer cette Guerre naissante ; parce que le regime que son Medecin Curtio luy avoit ordonné pour prolonger sa vie, la luy fit perdre à cinquante six ans.

Sa mort hâta celle d'Antoine Duprat Cardinal, Legat, & Chancelier de France. Ce Prelat, quoy qu'il fût devenu si gros qu'il falut échancrer sa table pour faire place à son ventre, se laissa tellement posseder au desir d'estre Pape, qu'il alla se presenter devant le Roy pour luy dire que le temps étoit venu que Sa Majesté pouvoit l'élever sur le Trône de S. Pierre. François Premier qui vouloit voir jusqu'à quel point l'ambition de ce Prelat le porteroit, s'arrêta pour luy donner loisir de parler autant qu'il souhaittoit ; & Duprat ajoûta que s'il plaisoit au Roy de le rendre le plus heureux homme du monde, en joignant cette derniere faveur à tant d'autres dont il l'avoit déja gratifié ; le Roy seroit Pape en effet, & Duprat ne le seroit que de nom, puis qu'il feroit par reconnoissance relever en quelque maniere la Tiarre de sa Couronne.

Mais le peu de succés qu'avoit eu le Roy à briguer l'Empire pour luy-même,

l'avoit trop convaincu que ce seroit faire une dépense inutile, que de rechercher la Papauté pour un autre. Il répondit donc au Chancelier aprés avoir reconnu son ambition excessive, & consideré les difficultez extremes de l'entrepriſe : *Par ma foy, Monsieur le Chancelier, il me coûteroit trop pour vous satisfaire.* Duprat repliqua que si Sa Majesté n'estoit retenuë que par l'argent, il trouveroit bien quatre cens mille écus pour s'élever à la premiere dignité de l'Egliſe. Mais le Roy luy repartit, *Vous pouvez bien, Monsieur, avoir la somme que vous dites : mais il n'est pas de ma dignité d'entrer dans une telle affaire, & je ne suis pas d'humeur de m'abaisser jusques-là.* 1534.

Ces paroles du Roy si promtes & si préciſes donnerent occasion à Duprat de revenir à luy, & de reconnoître la faute qu'il venoit de commettre ; non pas tant pour avoir témoigné son ambition, que pour avoir luy-même revelé ses richesses. Il apprehenda que son imprudence ne luy coûtât cher, & qu'en rejettant sa propoſition on n'acceptât ses offres. Le dépit qu'il en conçut luy causa d'abord une maladie assez legere : mais elle s'augmenta lors

1535 qu'il apprit que le Roy avoit commandé de saisir ses meubles & son argent ; & elle devint incurable aprés que ceux qu'il avoit envoyez pour se plaindre d'un procedé si peu dû à l'importance & à la longueur de ses services, luy eurent raporté de la part de Sa Majesté qu'Elle le traitoit comme il luy avoit conseillé de traiter les autres. Ainsi Duprat aprés avoir langui six mois, mourut le neuf de Juillet mille cinq cent trente-cinq ; & pour faire une espece de reparation à son Eglise Cathedrale de Sens dans laquelle il n'estoit jamais entré, quoy qu'il eneût esté long-tems Archevéque il voulut y être enterré, aprés l'avoir négligée durant sa vie.

Son successeur à la dignité de Chancelier de France Antoine du Bourg, qui estoit comme luy du Païs d'Auvergne, signala son installation à la premiere Magistrature de la Robe, en proposant au Roy de faire une Ordonnance dont la severité fut pleinement recompensée par le fruit que l'on en tira. On a vû que les Guerres entre l'Empereur & le Roy n'étoient pas à la verité de longue durée, mais aussi qu'elles se renouvelloient souvent.

L'Empereur n'en recevoit aucun inconvenient ; car outre que la multitude des Places qu'il avoit à munir, & l'étenduë des Frontieres qu'il luy faloit garder nonobſtant la Paix, l'obligeoient à retenir la plus grande partie des Soldats qu'il avoit levez pour la Guerre ; les Nations differentes qui ſeroient dans ſes Armées ne trouvoient pas grande difficulté à paſſer tout d'un coup & ſans milieu, des emplois tumultueux de la Guerre aux exercices de la Paix. 1535.

Il n'en alloit pas de même à l'égard du Roy, parce que ce Prince tiroit de ſes propres Sujets toute ſa Cavalerie & toute ſon Infanterie, excepté quelques Regimens d'Alemagne, & ſix mille Fantaſſins que les Suiſſes s'étoient engagez à luy fournir. Les François alloient la pluſpart fort jeunes à la Guerre : les Roturiers y couroient avec autant de gayeté que les Nobles ; & pour peu que les uns & les autres en euſſent goûté, il leur étoit impoſſible de changer de profeſſion. Les jeunes Roturiers ſur tout, avoient enſuite une averſion inſurmontable pour apprendre les Métiers néceſſaires à gagner leur vie ; & lors qu'ils ſe voyoient li-

1535. cenciez & ſans aucun bien, ils avoient honte de retourner dans leur Patrie ; parce que d'un côté ils étoient trop vains pour y travailler à des ouvrages ſerviles, & de l'autre, ils n'oſoient y mandier. Ces deux extremitez qui leur paroiſſoient également redoutables, les avoient reduits à chercher pour les éviter des expediens hazardeux & proportionnez à leur humeur.

On a remarqué à la fin du troiſiéme Livre, que François Premier avoit envoyé en Suede quatre mille Soldats, qui y avoient été la cauſe du gain d'une Bataille. Ce ſuccez avoit attiré dans le Septentrion d'autres Soldats François ; & les Hiſtoriens du tems ont écrit qu'il s'en étoit trouvé dans toutes les contrées de l'Europe, où il y avoit eu de la Guerre pendant que la France étoit en Paix. Mais ſoit que leur genie eût été incompatible avec celuy des Nations qu'ils étoient allé ſecourir, ou que la jalouſie que leur valeur avoit inſpirée eût été plus forte que le beſoin qu'on avoit de leur aſſiſtance, elles avoient aſſaſſiné plus de François qu'il n'en étoit mort par la main des Ennemis : ainſi d'autres Soldats François qui penſoient être plus

sages que les precedens, s'étoient imaginez qu'il y auroit moins de risque à courir pour eux en servant les Infideles qu'en combatant pour les Chrêtiens. Ils avoient écouté sur ce dangereux principe les propositions des Emissaires secrets de l'Empereur des Turcs Soliman, qui leur offroient des montres considerables ; & ils étoient passez dans les Armées de Sa Hautesse : Mais aucun de ceux qui avoient pris cette route n'étoit retourné en France, ce qu'on attribuoit à deux causes ; l'une qu'il y en avoit eu entre eux d'assez inconstans pour changer de Religion ; l'autre que se trouvant bien en Turquie, ils en avoient fait leur Païs. Quoy qu'il en soit leurs Camarades pressez comme eux de prendre parti ; & ne voulant servir ni les Etrangers ni les Infideles, avoient suivi conseil que le desespoir leur suggeroit. Ils s'étoient jettez dans les bois des Provinces éloignées de celles où ils étoient nez : Ils s'y étoient unis avec des voleurs : Ils avoient obsedé les grands chemins ; & peu de personnes évitoient leur violence, parce qu'elle étoit secondée par l'experience qu'ils avoient acquise à la Guerre. 1535.

1535. Les plaintes des Voyageurs dépoüillez & des parens de ceux qui avoient été tuez, retentiſſoient de tous côtez ; & les remedes que les Rois predeceſſeurs de François Premier avoient crû ſuffiſans pour conſerver la ſureté publique, ne l'étoient plus. Les Prevôts des Maréchaux n'oſoient paroître en Campagne, parce qu'ils étoient devenus trop foibles pour la tenir. On leur dreſſoit des embuches en des lieux deſavantageux pour eux : on les enveloppoit : on ſe ſaiſiſſoit de leurs perſonnes ; & on ne leur donnoit la mort, qu'aprés avoir exercé ſur eux tout ce que la rage & la malice pouvoient inventer de plus cruel en matiere de tourmens. Le Commerce étoit interrompu, & la communication ſuſpenduë entre les Marchands des Villes les plus proches. La Juſtice n'avoit plus de lieu, à cauſe qu'elle n'avoit plus les moyens de ſe faire craindre ; & le Royaume le plus floriſſant & le mieux uni de l'Europe, étoit ſur le point de reſſembler aux grandes machines, qui demeurent ſans action par le manquement du reſſort qui formoit la correſpondance de leurs parties, lors que le Chancelier du Bourg prit poſſeſſion

poſſeſſion de ſa Charge. Il connoiſſoit le mal de ſa Patrie, & le jugeoit trop grand pour être guéri par les voyes ordinaires : Il ſçavoit que les voleurs qu'il s'agiſſoit d'exterminer n'appréhendoient point la mort en elle-même, & ne ſeroient intimidez qu'aprés que l'on auroit trouvé le ſecret d'unir la durée du ſuplice avec ce qu'il avoit d'affligeant & d'épouventable. Il n'y en avoit point en France de cette ſorte ; & c'étoit ſeulement dans quelques Cercles d'Alemagne, où les voleurs des grands chemins étoient punis d'une maniere proportionnée à leurs crimes. On les attachoit fortement à deux piéces de bois diſpoſées en maniere de croix de Saint André : on leur briſoit enſuite les bras, les jambes, l'épine du dos & le coû avec une barre de fer : enſuite on les délioit en partie, & on les mettoit ſur une roüe où ils demeuroient juſqu'à ce qu'ils euſſent expiré, ſans qu'il fût permis de leur rien donner pour les ſoulager, où pour les rafraîchir, à moins que d'être traité comme eux. Le patient ſouffroit alors à proportion qu'il étoit plus vigoureux, & il s'étoit trouvé des criminels qui avoient vêcu huit ou dix 1535.

1535. jours dans cet effroyable état.

Le Chancelier excita le Roy à punir les voleurs des grands chemins par ce supplice un peu mitigé. Il en remontra à Sa Majesté les motifs que l'on vient de representer : Il en dressa l'Ordonnance [a] ; mais il ne vêcut pas assez pour en avoir le fruit, & pour en recevoir l'applaudissement qu'il avoit merité. L'Evêque de Mâcon travailloit plus agreablement à Rome pour y procurer l'élection d'un Pape, qui s'il n'étoit ami de la France, comme elle n'avoit plus lieu de l'esperer depuis qu'elle ne tenoit plus rien dans l'Italie, n'en fût pas au moins l'ennemy.

[a] Elle est imprimée parmi celles de François Premier.

Le Conclave ne fut ni long, ni embarrassé d'intrigues comme les precedens. Ce n'est pas que la Faction du Cardinal Neveu Hipolite de Medicis ne fût assez puissante pour donner la loy aux autres, & pour élever sur le Saint Siege le Cardinal qu'elle auroit voulu ; Mais outre que son Chef étoit trop jeune & trop violent pour negotier des affaires de cette nature, elle n'avoit de plus aucune consideration pour luy ; en quoy il étoit d'autant plus digne de blâme, qu'il s'étoit luy-même attiré le mépris du Sacré Colle-

ge, par le dédain de sa Profession qu'il faisoit trop paroître ; outre que sa haine pour le Duc de Florance son Cousin, & le dessein qu'il avoit eu de s'en défaire, luy avoient fait perdre la moitié de ses amis en divisans sa Maison. 1535.

Ainsi les Cardinaux qui étoient à Rome n'ayant rien à ménager avec le Cardinal Neveu, se hâterent de proceder à l'élection avant que ceux de l'Empereur & du Roy fussent arrivez, & firent Pape en peu de jours le Cardinal Farnese leur Doyen, âgé de soixante-six ans, par la seule raison qu'ils le jugerent le plus capable d'appaiser les Schismes du Roy d'Angleterre & de Lhuter. Cette raison étoit fondée sur ce qu'il avoit toûjours soûtenu contre Clement Sept, qu'il faloit assembler un Concile general, & satisfaisant en cela la plûpart des Princes Chrêtiens, qui le desiroient.

Le tems de son Exaltation fut d'ailleurs remarquable, par le desordre que causerent en France les Lhuteriens. Ils afficherent des libelles contre la Messe & contre les autres Dogmes des Catholiques qu'ils desapprouvoient, & les jetterent jusques dans

1535. la Chambre du Roy. Sa Majesté punit leur insolence par un Edit qui les condamnoit au feu : Elle assista à une Procession publique avec tous les Ordres de son Royaume, le dix-neuf de Janvier mille cinq cens trente-cinq : Elle exhorta par un discours également éloquent & politique, ses Sujets à perseverer dans la Foy de leurs Peres. Elle fit ensuite brûler à petit feu en divers quartiers de la Ville, six personnes convaincuës d'heresie.

Les Emissaires de l'Empereur en Alemagne tâcherent de tirer avantage de cette severité du Roy, pour mettre la France en mauvaise intelligence avec la Ligue de Smalchalde. Ils luy representerent que François Premier s'étoit allié avec les Turcs, & ne se servoit d'elle que pour rétablir ses affaires, & pour l'abandonner ensuitte à la vengeance de l'Empereur, qui traiteroit les Lhuteriens en Alemagne comme on venoit de les traiter en France. Ils appuyerent ces calomnies de tant d'autres fausſetez que le Roy fut obligé de representer la verité dans une Lettre du premier de Fevrier mille cinq cens trente-cinq. [a] Sa Majesté Tres-

[a] Elle est parmi celle de François Premier, dans le Recüeil de M. de Bethune.

Chrêtienne avoüoit de bonne-foy qu'elle avoit reçû des Ambaſſadeurs de Soliman : mais elle ajoûtoit qu'un Prince des plus qualifiez de l'Empire (c'étoit le Roy des Romains dont elle entendoit parler) non ſeulement n'avoit pas fait difficulté d'envoyer pluſieurs fois des Ambaſſadeurs à Soliman, ni d'en recevoir de ſa part ; mais encore avoit offert de ſe rendre tributaire des Turcs, pourvû qu'ils luy vouluſſent laiſſer la Hongrie à cette condition. Qu'il étoit vray que ces Infideles offroient à la France un parti tres-avantageux, ſans rien exiger d'elle, ſinon qu'elle les laiſsât faire : mais qu'elle étoit reſoluë de ne traiter avec eux que de concert avec tous les Princes Chrêtiens : Que les progrez de Soliman ne luy devoient pas être imputez, mais à ceux qui laiſſoient la Hongrie en proye pour uſurper le bien d'autry dans l'Italie : Qu'il n'y avoit pas d'apparence de reüſſir dans la Guerre contre les Infideles, ſans terminer auparavant les differens des Chrêtiens pour le fait de la Religion, & que le Concile en étoit l'unique moyen : Que les ſix perſonnes brûlées à Paris avoient été priſes dans le tems 1535.

1535. qu'elles tâchoient d'exciter la ſedition dans cette grande Ville, & qu'on ne pouvoit trouver ni étrange ni mauvais, qu'un Roy Tres-Chrêtien eût uſé de ſeverité pour un crime, que les Nations, mêmes les plus Barbares, ne laiſſoient jamais impuni. Pour entendre ce qui ſe diſoit des deux côtez à l'égard des ſix perſonnes brûlées, il faut preſuppoſer que la Monarchie Françoiſe n'avoit jamais été ſi dangereuſement ébranlée, ny par les Anglois, quoy qu'ils en euſſent poſſedé les plus importantes Provinces, ni par la Maiſon d'Aûtriche, quelques avantages qu'elle eût remportez ſur elle, qu'elle commença de l'être par le pernicieux Livre de l'Inſtitution de Calvin, qui fut alors imprimé en quatre Livres & cent quatre Chapitres.

On ſe diſpenſeroit d'en parler ici, s'il n'étoit neceſſaire de repreſenter à la Poſterité le veritable portrait du perſonnage qui fut la cauſe ou le pretexte d'une Guerre civile de quarante ans : qui combattit avec autant d'impunité que de preſomption la dignité de l'Egliſe Catholique ; & qui renverſa preſque dans ſa Patrie la Religion de ſes Ancêtres. On peut parler de

luy en ces termes, sans être son ami ni son ennemi ; puis que ceux qui regarderent avec des yeux indifferens les desordres horribles dont il fournit la matiere, ne pûrent s'empêcher de souhaiter qu'il ne fût jamais né, ou qu'il fût mort dans le berceau. 1535.

Son ayeul étoit Tonnelier à Noyon en Picardie ; & son pere appellé Gerard étoit devenu Procureur Fiscal, & s'étoit introduit & maintenu en qualité de Domestique chez deux Evêques de Noyon freres, sortis de la Maison de Hangueste de Genlis. Il avoit de l'esprit & de l'industrie. Il entendoit admirablement la chicanne : mais son inclination à la débauche luy avoit fait négliger le soin de ses affaires domestiques, & peu ménager les occasions où son esprit le pouvoit avancer. Il ne laissa pas neanmoins d'obtenir pour Charles son fils aîné la Chapelle de Nôtre-Dame de la Gesine, & la Cure de Martinville ; & de faire passer ces deux Benefices à Jean Calvin son troisiéme fils âgé seulement de douze ans, aprés que Charles eut esté excommunié pour sa vie licentieuse[a], & enterré sous le gibet, pour avoir refusé de recevoir les Sacremens en sa derniere maladie.

[a] Dans l'Enquête d'Antoine de Mesle Tresorier de l'Eglise de Noyon.

1535. Jean Calvin étoit né à Noyon le dix de Juillet mille cinq cens neuf. Il avoit étudié en Grammaire à Paris, & en Droit à Orleans, d'où la réputation d'Alciat l'attira à Bourges. Il y fit connoissance avec Volmar, qui luy apprit la Langue Grecque & l'Heresie de Lhuter en même tems, selon la coûtume des Professeurs Alemans, presque tous Heretiques secrets, qui ne manquoient point alors de seduire leurs auditeurs pour peu qu'ils trouvassent de disposition dans leurs esprits. Mais celuy de Calvin étoit trop vif pour s'arrêter long-tems à la Religion qu'on luy avoit inspirée; & soit qu'il la jugeât trop grossiere, ou qu'il eût déja formé le dessein de se rendre chef d'une nouvelle Secte, il choisit les deux plus fameux Heretiques de son tems, Lhuter & Zuingle; & sous pretexte de les accorder sur l'Eucharistie, qui étoit la principale controverse, il jetta les fondemens d'une nouvelle Secte.

Il prétendit que Lhuter s'estoit trop avancé, en soûtenant que le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST estoient en substance & en verité dans le Saint Sacrement; & que Zuingle n'avoit

pas

pas assez dit, en ne reconnoissant dans ce Sacrement que la figure nuë du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST. Il ôta ce qu'il y avoit de trop à son gré dans le premier sentiment ; & feignant d'ajoûter quelque chose d'effectif à ce qu'il y avoit d'imaginaire dans le second, il joignit à la figure de JESUS-CHRIST la vertu de sa personne & les merites de sa mort ; & fit consister tout le commandement de manger ce Corps & de boire ce Sang, dans la seule necessité qui estoit imposée de s'appliquer par la Foy ces merites & cette vertu. Il reçut ensuite trente-neuf des principaux Dogmes que les nouvelles Sectes avoient introduits sous couleur de reforme, & composant de tant de piéces rapportées une Profession de Foy à sa fantaisie, il en dressa le plan de son Institution. 1535.

Mais comme il y eût eu de l'indiscretion à trancher du maître, n'étant encore que disciple, Calvin quitta Volmar pour retourner à Noyon, où il vendit ses Benefices à Marlier & à Dubois Prêtres de cette Ville ; & composa son Commentaire sur le Livre de la Clemence de Seneque, pour aque-

1535. rir de la reputation en cachant son dessein sous l'écorce d'une morale toute Payenne. Il ne pensoit qu'à jetter dans l'ame de François Premier curieux de semblables traitez, un scrupule des feux qu'il avoit commandé d'allumer par tout le Royaume, contre ceux qui seroient convaincus de parler mal contre la Religion de leurs Peres.

L'approbation que quelques esprits remuans donnerent à son Livre, l'obligea d'aller à Paris, où il ne put demeurer long-temps sans estre accusé d'enseigner des Heresies, quoy qu'il se fût caché dans le College du Cardinal le Moine. Le Lieutenant Criminel Morin eut en main dequoy luy faire son procez, & alla luy même pour se saisir de sa personne : mais il se sauva par une fenêtre dans le jardin des Bernardins où il descendit, se servant des draps de son lit au lieu de cordes. Il sortit de la Ville sans estre reconnu, & se retira chez un Vigneron du Fauxbourg Saint Victor, qui luy donna ses habits, & ne le déguisa pas neanmoins si bien, quoy qu'il luy eût mis une besace sur le dos & une houë sur le coû, qu'il ne fût reconnu sur le che-

min par un Chanoine de Noyon son voisin, qui se doutant de ce qui luy venoit d'arriver luy remontra sa faute, & le conjura de changer de sentimens. Mais Calvin, à qui le commerce avec les Protestans d'Alemagne enfloit le cœur, répondit qu'il estoit trop engagé pour se dédire; mais que s'il estoit à recommencer, il n'entreroit jamais dans une si perilleuse carriere. [a] Il fut ensuite Homme de Lettre de Loüis du Tillet Curé de Claix en Poitou, frere de Jean du Tillet Greffier en Chef du Parlement de Paris. Il prit le soin de sa Biblioteque. Il profita des quatre mille manuscrits tres-rares qu'il y trouva, pour composer la plus grande partie de son Institution [b], & le premier à qui il enseigna sa Doctrine fut Loüis du Tillet, qui devenant son disciple le suivit en Alemagne, où il vouloit conferer avec les Auteurs des nouvelles opinions, pour les attirer, s'il estoit possible, à la sienne. Il est surprenant qu'un homme de vingt-cinq ans ait conçû un dessein si criminel que fut celuy de ruïner sa Patrie, en la divisant pour ce qui regardoit la Religion: mais il ne le sera plus tant, si l'on exa- 1535

a Dans deux Enquestes juridiques, l'une de quarante-huit témoins, & l'autre de cinquante-quatre.

b Dans l'Enquête de Jacques d'Emay.

1535. mine en particulier ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualitez.

Calvin eſtoit de taille médiocre, & peu aiſée. Il avoit le viſage brun, long, & maigre, les yeux perçans, le nez aquilin, la voix ferme & penetrante, & la barbe deſagreable; car il la laiſſoit croître, quoy qu'il en eût peu, & qu'elle s'entortillât naturellement. Sa mine ſauvage & ſevere rebutoit au lieu d'attirer; & ſa complexion eſtoit eſtoit ſi foible, qu'à le voir on ne l'eût jamais eſtimé capable du moindre des travaux qu'il ſupportoit neanmoins ſans les diſcontinuer. Il eſtoit ſujet à neuf maladies des plus fâcheuſes, qui le tourmentoient tour à tour ſans luy donner un moment de relâche; & il n'avoit pas plûtôt fait tréve avec l'indigeſtion, qu'il eſtoit attaqué par la gravelle, la fiévre ptiſique, la ſiatique, les hemoroïdes, la migraine, la goute, le crachement de ſang, ou la mélancolie hipocondriaque. Il avoüoit pourtant que la derniere étoit la plus incommode des neuf; & qu'elle ſe fût renduë tout-à fait inſupportable, s'il n'eût trouvé le ſecret de l'adoucir en s'abſtenant deux jours entiers de manger, lors qu'il en reſſen-

toit la premiere atteinte. Cependant il 1535.
passoit aussi bien les jours & les nuits entieres à parler en public, à lire, à composer, à mediter, à instruire, & à répondre de vive voix ou par écrit aux consultations qu'on luy faisoit de toutes les Contrées de l'Europe, comme s'il eût eu la vigueur du temperament que Seneque le Rethoricien admiroit tant en la personne de Portius Latro le plus fameux Declamateur de son siecle.

Calvin avoit cela de plus qu'il ne donnoit pas un moment au plaisir, & qu'il ne dormoit presque point. Il dictoit la plûpart de la nuit; & il eut long-temps pour Secretaire le Jurisconsulte Baldin, qui fut depuis son plus grand ennemy. Il ne mangeoit qu'une fois le jour; & s'habilloit, comme il disoit, par necessité, & non pas par ornement. La vivacité de son esprit, & la bile qui dominoit en luy, le mettoient souvent en colere; & c'estoit à ces deux causes plûtôt qu'à ses autres infirmitez, qu'il faut attribuer la satyre & la malignité qui regnent dans ses écrits.

Aussi ses amis ne purent jamais l'obliger à changer de style, quoy que

1535. Bucer l'eût averti qu'il agissoit en chien enragé ; & qu'il n'avoit de l'estime ou du mépris pour les personnes, qu'à proportion qu'il les aimoit ou les haïssoit, & que Melancton luy eût tant de fois reproché ses médisances & sa mauvaise humeur. [a] Il s'en corrigea si peu, que ceux de Genéve, quoy qu'ils l'admirassent d'ailleurs, ne laissoient pas de dire qu'ils aimoient mieux aller en Enfer avec Beze, qu'en Paradis avec luy. Il estoit timide, & l'on remarqua que les moindres choses qui le surprenoient, luy faisoient peur. Cependant il parut intrepide dans deux ou trois memorables rencontres, lors qu'il passa au travers des Peuples mutinez, & quand il appaisa une sedition par sa presence. Il avoit de l'aversion pour les Emplois publics & se contentoit de l'honneur qu'il croyoit meriter en enseignant, & en écrivant.

[a] Les fragmés de la Lettre de Melactõ sont dãs Baldin qui l'avoit.

Ses Lettres aux Princes & aux Rois estoient trop hardies : mais on supportoit cette imperfection, à cause qu'on le connoissoit d'ailleurs exempt d'ambition, au moins de celle qui tend à faire fortune. Le supplice de Servet ne témoigne que trop qu'il étoit vindicatif & sanguinaire ; & si

les particularitez qui s'en trouvent dans le manuscrit de la vie de Calvin que l'on attribuë au celebre Hugues Grotius, sont veritables, il est bien difficile d'excuser Calvin de perfidie. On voit dans cét écrit que Servet au sortir de l'Espagne avoit demeuré quelque temps dans la France, d'où il avoit passé à Genéve : Qu'il avoit fait connoissance avec Calvin, Qu'il y avoit eu une tres-étroite liaison entr'eux : Que Calvin avoit persuadé à Servet d'aller faire un voyage en Pologne, à dessein d'attirer au Calvinisme ce qu'il y avoit de Lhuteriens dans ce Royaume : Que Servet avoit eu cette complaisance pour luy : mais qu'au lieu de rendre les Lhuteriens Calvinistes, un Lhuterien appellé Blandrat qui s'estoit refugié en Pologne parce qu'il ne croyoit pas la Trinité ; avoit perverti Servet : Que celuy-cy de retour à Genéve n'avoit pas crû devoir dissimuler sa nouvelle doctrine à Calvin ; & que Calvin n'ayant pu le desabuser, l'avoit fait arrêter : Qu'il n'y avoit point de preuves suffisantes pour convaincre Servet, parce qu'il ne s'estoit expliqué de son erreur qu'au seul Calvin ; & que le procez demeu- 1535.

1535. ra ſuſpendu juſqu'à ce que Calvin s'aviſa de ſe déguiſer, d'aller dans la priſon de Servet ; & de luy dire que s'il vouloit demeurer d'accord de ſon erreur, il luy ſauveroit la vie en conſideration de leur ancienne amitié : Que Servet ſe laiſſa tromper par les careſſes que Calvin ajoûta à ſes promeſſes & à ſes ſermens, & avoüa dés le lendemain de n'avoir pas crû juſques-là le myſtere de la Trinité ; & que bien-loin de luy rendre ſa liberté, on le reſerra davantage : Qu'il ne vit plus Calvin, quelques inſtances qu'il en fiſt ; & qu'aprés que le Greffier du Conſeil de Genéve luy eut prononcé ſa ſentence de mort, il découvrit la ſupercherie que Calvin luy avoit faite : Qu'on ne laiſſa pas de le brûler à petit feu ; & que Calvin pour empêcher que l'on n'ajoûta foy à la depoſition de Servet, écrivit trois Livres contre luy. Il cachoit ſous un viſage modeſte & ſous un exterieur toûjours compoſé, un amour exceſſif de ſoy-même & celle des vanitez qui paſſe pour la plus fine, puis qu'elle recherche des applaudiſſemens pour des qualitez ſingulieres que l'on poſſede : mais ſes amis répondoient à cela, qu'il n'y

avoit jamais eu d'Autheur de Secte mauvaise ou indifferente, qui se fût exemté de ces deux défauts. 1535.

Son arrogance estoit toute renfermée dans ses Ouvrages, où il avoit accoûtumé de se comparer au Soleil, & se picquer d'avoir tiré la verité du puy de Democrite : ce qui venoit peut-estre de la facilité merveilleuse qu'il avoit à penetrer tout d'un coup dans les plus grandes difficultez, & à les resoudre comme en se joüant. Il nourrissoit sa presomption des loüanges de ses auditeurs, qui le traittoient à tous momens *de Prophete, d'Apôtre, & d'Evangeliste*, & il ne pouvoit endurer de longues contradictions. Il parloit peu, & ne disoit que des choses serieuses. On ne le voyoit jamais en compagnie ; soit qu'il aimât la solitude, parce qu'il estoit d'une humeur retirée & sauvage, ou qu'il eût crainte de se commettre en se familiarisant. Il prêchoit sans grace & sans action, excepté lors qu'il se mettoit sur le chapitre des Ecclesiastiques : mais en recompense personne ne l'égaloit dans la composition pour la facilité, pour la multitude des Ouvrages, pour la recherche du langage, pour la noblesse des expres-

1535. sions, pour la briéveté, pour les pointes, & pour la majesté du style. Il lisoit tous les ans les Oeuvres de Ciceron : cependant il ne l'imitoit pas trop, & sa diction approchoit plûtôt de celles de Seneque & de Tacite. Il estoit laborieux jusqu'à prêcher tous les jours, & souvent deux fois les Dimanches. Il enseignoit la Theologie deux fois la semaine ; & faisoit de plus les Vendredis une Conference, qui duroit toute l'aprés-dinée. Il dédia son Institution à François Premier, sans autre dessein que de la mettre à couvert sous la protection de ce Nom auguste, jusqu'à ce qu'elle eût fait assez de progrez pour estre maintenuë par d'autres voyes. Il se plaignit à ce grand Prince du mépris que ses Ministres faisoient de l'autorité Royale, en se declarant ennemis de sa Doctrine.

Ce furent là les semences de la division qui se fomentoit en France pour les Regnes suivans ; & si elles demeurerent cachées pour un temps, on en eut l'entiere obligation à Langey, qui par son éloquence & par son adresse leva les mauvaises impressions que l'Empereur avoit données de la con-

duite du Roy aux Proteſtans d'Alema- 1535.
gne.

Aprés que cet Ambaſſadeur les eut détrompez, le Roy ne ſçachant point encore ſi les grands preparatifs de l'Empereur par mer & par terre n'eſtoient pas deſtinez contre la France, demanda au Clergé de ſon Royaume le tiers du revenu des Evêchez, & la moitié de celuy des autres Benefices. Sa Majeſté ſe contenta pourtant de trois Decimes qu'on luy offrit, & les employa à ſe faire juſtice d'un Prince ſon voiſin & ſon Allié. Elle preſſa le Duc de Savoye de ſe declarer ſur la raiſon qu'il luy pretendoit faire des droits de Louïſe de Savoye ſa Mere, & ſur la Principauté de Piémont. Le Duc par un ſentiment ſecret de la miſere où il alloit paſſer ce qui luy reſtoit de vie, fut ſur le point d'acheter la continuation de la Paix en reſtituant la Ville de Nice, qu'il ne pouvoit nier avoir eſté engagée pour quatorze mille écus, & dont on offroit de luy rembourſer le principal & les intereſts.

Mais ſa Femme ne ſe ſentant pas aſſez puiſſante pour détourner le coup, appella à ſon ſecours François Sfondrato Senateur de Milan, l'un des plus

1535. déliez Miniſtres de l'Empereur ; qui intimida tellement le Duc aſſez foible de luy-même, en le menaçant que s'il rendoit Nice pour quelque cauſe que ce fût l'Eſpagne luy demanderoit en même temps Verceil, que ce pauvre Prince renvoya l'Agent du Roy ſans réponſe.

Sa Majeſté n'eût pas differé davantage de luy faire la Guerre, ſi elle ne ſe fût piquée d'une generoſité dont le ſiécle où elle vivoit n'eſtoit pas capable. Elle ne voulut non plus qu'Alexandre dérober la victoire ; & ſçachant que l'Empereur tournoit ſes armes contre les Turcs, elle ſuſpendit l'action des ſiennes, pour ne luy pas donner occaſion de ſe plaindre qu'elle eût attendu de le voir engagé contre les Turcs pour dépoüiller impunément le Duc de Savoye ſon Beau-frere.

Cette retenuë fut d'autant plus heroïque, que le Roy connoiſſoit aſſez l'Empereur pour eſtre perſuadé que s'il eût trouvé l'occaſion auſſi favorable de dépoüiller les Alliez de la France, il n'y eût point eu de conſideration capable de la luy faire perdre. Et de fait ce Prince intereſſé eut à peine rétabli Muley-haſſen ſur le Trône de

Tunis, & retenu la Forteresse de la Goulette qui en estoit la clef pour les frais de son voyage, qu'il se mit en devoir d'executer le projet qu'il avoit formé depuis long-temps d'envelopper la France comme dans un filé, en la tenant toute enfermée dans ses Etats. La Picardie, la Champagne, & la Bourgogne, estoient déja bornées de la Franche Comté, & des Païs-Bas, la Guienne de la Biscaye, & le Languedoc de la Catalogne. Il ne restoit que le Lyonnois, la Provence, & le Dauphiné, qui confinoient aux Etats du Duc de Savoye, & comme il n'y avoit pas lieu de les acquerir par la voye des armes, l'Empereur luy fit proposer par la Duchesse sa femme un échange de tout ce qu'il possedoit deça les Alpes, avec la partie du Milanez qui seroit le plus à sa bien-sceance. 1535.

L'occasion en estoit favorable, parce que Sforce venoit de mourir sans heritiers; & l'Empereur s'estoit saisi du Duché de Milan comme d'un Fief ouvert, & par consequent dévolu à l'Empire. S'il eût pris en même-temps possession de la Bresse & de la Savoye, [a] & qu'il eût étendu par là sa domination depuis Nice jusqu'à Genéve,

[a] Dans les Ambassades de l'Ab.

1535. inclusivement, comme il pretendoit; François Premier eût esté reduit á se soûtenir par ses propres forces, puis qu'il n'eût plus eu de communication avec les Suisses, dont il tiroit la meilleure partie de ses gens de pied. Ce fut là ce qui l'obligea d'écrire à Velly son Ambassadeur auprés de Charles-Quint, de presser ce Prince de declarer en quelle maniere il pretendoit disposer du Duché de Milan.

vêque de Mâcon à Rome en 1536.

La Lettre estoit fondée sur ce que l'Empereur passant en Afrique; & craignant que le Roy ne l'attaquât durant qu'il y seroit occupé, s'estoit expliqué en des termes qui donnoient lieu de croire, qu'en cas que Sforce mourût Sa Majesté Imperiale investiroit volontiers du Duché de Milan l'un des Fils de France, pourvû qu'il fût assuré que cet Etat ne seroit point uni à la Monarchie Françoise.

Velly ne s'adressa pas d'abord à l'Empereur, mais à Granvelle, qui depuis la mort de Gattinara estoit devenu son Chancelier & son principal Ministre. Granvelle agissant de concert avec son maître pour amuser les François, répondit à Velly qu'il ne luy conseilloit pas de s'adresser si tôt à l'Em-

pereur, mais d'attendre qu'il se fût délassé d'un voyage si penible, & pour montrer que la France ne risqueroit rien dans ce delay, il donnoit sa parole que l'Empereur ne disposeroit point du Milanez qu'il n'eût vû s'il s'en pourroit accommoder avec le Roy. Granvelle ajoûta en parlant toûjours comme de luy-même, qu'il seroit plus à propos que Velly écrivît au Roy, pour sçavoir à quelles conditions on pouroit negotier l'affaire, & pour recevoir l'ordre necessaire pour la conclure. Velly répondit que le Roy avoit déja pourvû à ces deux expediens, en mettant entre les mains de Noircarme Ambassadeur de l'Empereur en France un Mémoire qui contenoit le fond de ses intentions sur ce sujet; & que pour l'ordre de conclure, il l'avoit déja reçu en bonne forme, & estoit prêt de le montrer. 1535.

Granvelle ne laissa pas de persister dans son sentiment, de ne pas presser si tost l'Empereur d'une chose qu'il disoit ne devoir venir que de la pure inclination de Sa Majesté Imperiale, de gratifier un des Enfans de France. Mais Velly dés la premiere Audiance qu'il eut, aprés avoir felicité l'Em-

1535. pereur sur sa nouvelle conquête & sur son heureux retour, luy parla de la mort de Sforce ; & luy dit ensuite de la part du Roy que s'il vouloit restituer aux Enfans de France le bien de leur Mere, on formeroit une telle liaison entre les Maisons de France & d'Aûtriche, qu'elles n'auroient plus desormais qu'un même interest ; & que c'estoit là l'unique moyen de resister aux Infideles. L'Empereur répondit que ç'avoit toûjours esté son dessein de gratifier le Roy ; & qu'il estoit ravi que la mort de Sforce l'eût mis en estat de le faire. Qu'il ne s'agissoit plus que de trouver l'avantage de la Religion, & la sûreté des Italiens ; sur quoy Sa Majesté Imperiale le renvoya à Granvelle.

Velly vit aussi-tost ce Chancelier qui luy proposa trois articles, sur lesquels l'Empereur demandoit éclaircissement avant que de venir à l'investiture du Milanez. [a] Le Premier regardoit la Guerre des Turcs dans laquelle il pretendoit engager le Roy, à condition de partager avec luy les dépoüilles aussi-bien que le peril. Le second de rétablir la Religion dans l'Europe au point où elle

[a] Dans la Relation de l'Audiance donnée à Velly en 1535.

elle avoit été avant l'année mille cinq cens dix-neuf, & de ramener l'Angleterre à l'obeïſſance du Saint Siege; ſurquoy neanmoins l'Empereur diſoit ne vouloir rien exiger du Roy, qui ne fût bien-ſeant à ſa dignité; & le troiſiéme deſcendoit un peu davantage dans le particulier, puis qu'apres avoir ſuppoſé que la Paix generale dépendoit de celle d'Italie, l'Empereur ajoûtoit que le Roy ne raſſureroit jamais les Italiens, qu'en renonçant à ſes pretentions ſur la Ville & l'Etat de Gennes. Granvelle feignit enſuite de s'ouvrir davantage, en faiſant tomber le diſcours ſur les deux derniers Fils du Roy. Il inſinua que l'Empereur condeſcendroit enfin à inveſtir du Duché de Milân le Duc d'Orleans, ſi le Roy s'oſtinoit à vouloir que ce fût ce Prince; mais que Sa Majeſté Imperiale auroit plus agreable, ſans comparaiſon, qu'on luy preſentât le Duc d'Angoulême, non ſeulement à cauſe qu'il étoit plus éloigné de la Couronne, mais encore parce que n'étant pas marié comme ſon Frere le Duc d'Orleans, elle pourroit penſer à luy donner en même-tems ſa Fille ou ſa Niéce. Mais que de peur que l'affaire ne 1535.

1535. fût traverſée par la malignité de ceux qui avoient interêt de commettre les deux premieres Couronnes de la Chrêtienté l'une contre l'autre, il étoit à propos de tenir la choſe ſecrete ; & de mander au Roy qu'il envoyât promtement à Rome le Cardinal de Tournon, ſous pretexte de rendre ſes devoirs au nouveau Pape, mais en effet pour ſe trouver à l'entrée de l'Empereur dans Rome, & pour terminer l'affaire par une réſolution promte & deciſive ſur les trois Articles dont on vient de parler.

Comme les meilleurs eſprits s'accordent avec les plus groſſiers à croire facilement ce qu'ils ſoûhaitent, Velly s'imagina que Granvelle parloit ſincerement, & écrivit au Roy de l'inveſtiture du Milanez pour un de ſes Enfans comme d'une affaire réſoluë : mais au lieu de prier Sa Majeſté qu'elle envoyât le Cardinal de Tournon, il propoſa Brion, parce qu'il étoit ſon parent, & qu'il luy avoit obligation de l'Ambaſſade. Le Roy n'eût pas été moins credule que ſon Miniſtre, s'il eût été plus éloigné des Païs-Bas ; & ſi les Gouverneurs des Places frontieres de Picardie, & de Champagne ne luy

euſſent écrit tous les jours des nouvel- 1535.
les incompatibles avec les diſcours de Granvelle. Ils luy mandoient que le comte de Naſſau ſe préparoit à la Guerre, & faiſoit contribüer extraordinairement les Provinces de Flandres pour la faire.

Langey qui étoit encore en Alemagne, avertiſſoit auſſi Sa Majeſté que l'Empereur faiſoit de grandes levées dans les dix Cercles de l'Empire, & que Ferdinand de Gonſague remenoit de Sicile en Italie les neuf mille Eſpagnols qui s'étoient trouvez à l'attaque de la Goulette. Il n'étoit pas difficile de deviner que ce grand armement ſe preparoit contre la France ; & le Roy craignant d'être ſurpris, fut obligé d'écrire à Velly qu'il preſſât l'Empereur de ſe declarer dans le mois de Janvier, & qu'il répondît aux trois Articles propoſez : Qu'il n'y avoit pas d'apparence de preferer le Duc d'Angoulême au Duc d'Orleans en ce qui regardoit l'inveſtiture du Milanez, parce que ce ſeroit mettre la haine & la diviſion entre les deux Freres & leur poſterité : Que le Duc d'Orleans ne pouvoit non plus honnêtement accompagner Sa Majeſté Imperiale dans la Guerre qu'el-

1535. le vouloit faire à ceux d'Alger, à cauſe que ce jeune Prince ne paſſeroit pas tant pour témoin de l'union étroite entre les deux Couronnes, que pour ôtage de la fidelité de ſon Pere : mais que le Roy offroit d'envoyer en la place de ſon Fils toutes ſes Galeres entretenuës & commandées par le plus expert Capitaine de Marine qu'il y eût en France, & de les charger mêmes de deux mille bons Soldats au délà de leur équipage, pour mettre pied à terre par tout où il plairoit à Sa Majeſté Imperiale de leur ordonner. Que ſi elle aimoit mieux attaquer Conſtantinople, le Roy étoit prêt de l'aſſiſter, non pas ſeulement d'argent, & d'Infanterie, mais de ſon bras & de toutes ſes forces. Qu'il offroit avec le même zele de ne rien épargner pour rétablir la Religion Catholique dans l'Alemagne, & l'authorité du Saint Siege dans l'Angleterre ; & qu'il ne demandoit point d'autre precaution pour montrer que ce qu'il en feroit ne ſeroit point par une animoſité particuliere, ſinon que le Pape preſſât les autres Princes Chrêtiens qui avoient le même interêt d'entrer dans la querelle. Que le Duc d'Orleans en acce-

ptant l'investiture du Duché de Milan, renonceroit à ses droits sur le Royaume de Naples, & à ceux de sa Femme sur les Duchez de Florence, & d'Urbin ; & que pour derniere seureté des Italiens, le Roy étoit prêt non seulement de ratifier cette renonciation [a], mais encore d'entrer dans la Ligue de garentie qui seroit faite pour la maintenir. Qu'il payeroit quatre cens mille écus à l'Empereur pour present de l'investiture, & qu'il obligeroit ceux de la Ligue de Smalchalde à reconnoître son Frere pour Roy des Romains. Qu'il aideroit la Maison d'Autriche à recouvrer tout ce qu'elle pretendoit luy appartenir, pourvû que ce ne fût point sur ses anciens Alliez ; & qu'il soûmettroit ses droits sur la Savoye & sur le Piémont à l'arbitrage de Sa Majesté Imperiale. 1536.

[a] Dans le Memorial presenté à l'Empereur par Velly en 1536.

Ces propositions étoient si raisonnables, que l'Empereur n'osa témoigner de n'en être pas satisfait. Il repartit seulement à Velly qu'il les vouloit communiquer au Pape, afin de ne pas conclure sans la participation de Sa Sainteté une affaire qui regardoit également le repos de la Chrê-

1536. tienté, & le bien de l'Italie. Ce delay n'étoit qu'une défaite par laquelle l'Empereur prétendoit lasser la patience du Roy, & le réduire à la necessité d'entreprendre sur les Etats du Duc de Savoye, afin d'en tirer pretexte de refuser le Duché de Milan au Duc d'Orleans. Et de fait Langey écrivit en même-tems de Nuremberg au Roy, que l'Empereur venoit d'envoyer le Secretaire Pardo en Alemagne, sous pretexte d'observer ce que la France negotioit avec la Ligue de Smalchalde; mais en effet pour lever de nouvelles Troupes.

Cet avis joint aux Lettres de Velly du dernier de Fevrier, qui portoient que l'Empereur au lieu de s'expliquer comme il s'y étoit engagé pour tout le mois precedent, continuoit à l'amuser, fit donner les derniers ordres pour le départ de Brion, qui venoit de changer de nom, & prendre celuy d'Amiral de Chabot. Cet Officier de la Couronne trouvant à son arrivée à Lyon, Poyet qui retournoit de Savoye sans aucune satisfaction, fit prendre la même route à l'Armée Françoise qu'il commandoit; & n'employa pour conquerir la Bresse & la Savoye, qu'autant de

tems qu'il en falut pour traverſer ces deux Provinces. Il paſſa les Alpes, & ne trouva pas plus d'obſtacle à ſe ſaiſir du Piémont. Pignerol, Turin, Foſſan, & Quiers, luy ouvrirent leurs Portes, & la Bourgeoiſie de ces Villes ne fit aucune difficulté de ſe ſoumettre à la domination des François. Il ne faloit que ſe preſenter pour être reçu dans les autres Places ; & Chabot étoit en chemin pour aller à Verceil où il n'y avoit point de Garniſon, lors qu'il arrêta luy-même le cours de ſa victoire en un tems où ſes ennemis étoient trop foibles pour luy reſiſter, & pour empêcher les François d'ajoûter à l'entiere dépoüille du Duc de Savoye la conquête d'une bonne partie du Milanez. Le Cardinal de Lorraine cadet de ſa Maiſon avoit cherché ſon établiſſement en France, à l'imitation du Duc de Guiſe ſon frere. Il étoit en même-tems Archevêque de Lyon, de Rheims, & de Narbonne, Evêque de Mets, de Toul, de Verdun, de Teroüane, de Luçon, d'Alby, & de Valence, & Abbé de Gorze, de Fécamp, de Cluny, & de Marmontier. Sa liberté de parler & ſa complaiſance luy avoient acquis la familiarité du Roy ; & comme il n'y 1536.

1536. avoit personne à la Cour dont le train fût si magnifique, & la mine plus conforme à sa qualité, on avoit voulu qu'il se trouvât à Rome dans le même tems que l'Empereur y arriveroit, & qu'il luy fît les dernieres instances sur la restitution du Duché de Milan. Il partit en équipage de Prince, de Cardinal, & d'Ambassadeur tout ensemble; & l'on n'en avoit point vû de si considerable en Italie, depuis celuy du Cardinal de Gurce.

Il joignit l'Amiral à deux lieuës en deça de Verceil, & confera avec luy sur le sujet de son voyage. L'opinion qu'il avoit de sa suffisance, ou son trop grand desir de reüssir, luy avoit persuadé qu'il termineroit aisément tout ce qu'il y avoit de differens entre l'Empereur & le Roy, pourvû que le Duc de Savoye ne fût pas tout-à-fait dépoüillé; car autrement l'Empereur se piqueroit d'honneur de rétablir le Duc, avant que de vouloir entendre de parler de Paix. Le Cardinal de Lorraine sur ce raisonnement dont la foiblesse étoit toute évidente, pressa l'Amiral de suspendre l'action de ses Troupes, & l'obtint. En quoy l'aveuglement de l'Amiral fut d'autant

plus

plus déplorable ; qu'il avoit ordre du Roy de poursuivre sa pointe, & qu'il négligea de l'executer, encore que le Cardinal n'eût point apporté d'ordre contraire, & qu'il n'eût employé que sa propre autorité pour l'arrêter. Et de fait l'Amiral n'apporta pas depuis d'autre excuse de son imprudence, sinon qu'il avoit crû que le Cardinal luy parloit de la part du Roy[a] ; & qu'il ne l'avoit osé refuser, à cause qu'il avoit alors plus de credit auprés de Sa Majesté que les autres Courtisans : Mais le Cardinal le laissa dans l'embarras, & s'en tira par cette subtile defaite. Il soûtint qu'il n'avoit usé ni de persuasion ni de priere ; & qu'il avoit seulement dit son avis à l'Amiral qui luy demandoit conseil. Il ajoûta que quand même il se seroit émancipé d'en dire davantage, l'Amiral n'en auroit pas été plus excusable, puisque c'eût été à luy d'examiner si ce qu'on luy disoit s'accordoit avec sa Commission, & si les affaires de France n'en recevroient point de prejudice. 1536.

a Dans la Conference du Cardinal de Lorraine avec l'Amiral Chabot, en 1536.

Ainsi l'Amiral de Chabot fut luy-même auteur de sa disgrace, par un accident d'autant plus bizarre, qu'il

1536. agit contre son propre sentiment, aussi bien que contre celuy de tous ses Officiers, qui l'importunoient de poursuivre sa victoire, & de ne se pas lasser de prendre des Villes qui ne se defendoient point: Car outre que le Traité s'en feroit plus avantageusement avec l'Empereur, il y auroit sans comparaison plus de gloire à restituer, qu'il n'y auroit eu de peine à conquerir. Le Roy fut tout-à-fait irrité de l'imprudence de son Favory: & le traita d'ignorant pour avoir ruïné les affaires de France au point qu'elles étoient les plus floriſſantes, & pour avoir donné à l'Empereur le tems de rétablir les siennes, & de transporter en Provence la Guerre dont l'Italie auroit été le theâtre.

Mais si l'Amiral étoit coupable pour avoir ajoûté foy au Cardinal sans ordre de la Cour, le Cardinal ne l'étoit pas moins pour avoir porté à l'Amiral une parole de consequence de la part du Roy, qui n'étoit ni sortie de la bouche de Sa Majesté, ni contenuë dans son instruction. Cependant l'Amiral fut disgracié, & le Cardinal ne le fut pas; tant la volonté du Souverain met de difference entre les fau-

tes que la loy soûmet à de semblables peines. 1536.

L'Empereur fit sur cette irregularité toutes les reflexions qu'elle meritoit, & jugea qu'elle pouvoit infailliblement attirer aprés elle la rüine entiere de la Monarchie Françoise, s'il usoit de toute sa force & de toute son adresse pour en profiter. Il acheva dans cette vûë le Mariage de Marguerite sa fille naturelle, quoy qu'elle ne fût pas encore en état de le consommer, avec Alexandre de Medicis, qui bien-loin de s'attendre plus à cette alliance, étoit allé trouver l'Empereur dans la crainte d'être arrêté prisonnier, & dépoüillé du Duché de Florence. On s'étonna par toute l'Europe que l'Empereur si sensiblement attaché à ses interêts, eût preferé le mesme Alexandre qui n'avoit aucun bien, & se trouvoit sans appuy, à Octavien Ferneſe, aprés les conditions avantageuses que Sa Sainteté luy faisoit offrir[a]; vû principalement que les Florentins avoient envoyé les plus considerables de leur Corps à la Cour Imperiale pour racheter leur liberté par une prodigieuse somme d'argent, & qu'ils se chargeoient de

a Dans les particularitez du sejour de l'Empereur à Naples en 1536.

1536. prouver en Iuſtice qu'Alexandre n'étoit fils que d'une Servante, & de plus venoit d'empoiſonner le Cardinal de Medicis ſon Couſin germain.

Mais on n'avoit point encore penetré que l'Empereur aimoit mieux retenir les Florentins dans ſon parti, en les aſſujettiſſant à un homme qui dépendroit entierement de luy pour être maintenu, que de leur rendre la liberté dont il prevoyoit qu'ils ne ſeroient pas plûtôt en poſſeſſion, qu'ils ſe reüniroient avec les François. L'Empereur enſuite pour ne laiſſer rien derriere en Italie lors qu'il entreroit en France, fit une derniere tentative pour s'aſſurer des Venitiens. Il n'y avoit pas beaucoup d'apparence qu'elle reüſsît, parce que le Senat étoit trop éclairé pour contribuer à l'oppreſſion du Roy de France, qui ſeul pouvoit empêcher la Maiſon d'Aûtriche d'uſurper le reſte de l'Italie. Marin Caracciol à qui cette negotiation avoit été commiſe, la conduiſit neantmoins avec tant d'adreſſe, qu'il engagea preſque inſenſiblement les Venitiens dans le piége qu'il leur tendoit, quoy qu'ils fuſſent d'ailleurs les plus ſages

Politiques de l'Europe. Il persuade 1536.
les Senateurs les plus credules, qu'
l'Empereur ne pensoit point à retenir
le Duché de Milan ; & qu'il ne le con-
servoit que comme un dépôt, en at-
tendant qu'il eût trouvé un sujet éga-
lement agreable à tous les Italiens
pour l'en investir. Il intimida les
moins resolus en exagerant les pros-
peritez de Sa Majesté Imperiale, & les
menaçant d'une Armée qui venoit de
conquerir un grand Royaume [a] en
trois Semaines. Il decredita le Roy
Tres-Chrétien dans l'esprit de ceux
qui l'avoient autre-fois favorisé, en
le faisant passer pour un Prince qui ne
songeoit qu'à se divertir avec les
Dames, ou à la Chasse : Qui ne té-
moignoit de la chaleur au commen-
cement de ses entrepriſes, que pour
abandonner ceux qui auroient eu l'im-
prudence de s'y engager, & qui venoit
de perdre un conjoncture admirable,
pour avoir donné à son Favory le com-
mandement de ses Armées. Il rendit
mépriſable la Nation Françoise, pour
cela seulement qu'elle obeïssoit à des
Capitaines indignes de commander,
& sans experience ; & se servant de
l'éloquence du Duc d'Urbin General

[a] Celuy de Tunis

1536. des Venitiens, qu'il avoit gagné en luy faisant recouvrer les Villes de Pesaro, & de Sinigaglia, il porta le Senat à prendre la protection du Milanez, aux mêmes conditions qu'il l'avoit prise durant les cinq dernieres années de la vie de François Sforce.

Il ne restoit plus que les Suisses dont la France pû recevoir une promte assistance. La difficulté de les gagner paroissoit d'autant plus grande, que l'Empereur n'étoit pas capable de les dédommager de ce qu'ils recevoient tous les ans de la France. Aussi ne s'ingera-t'on pas d'abord de leur dissuader l'Alliance de François Premier. On se contenta de rappeller dans leur souvenir en leur faisant toucher quelques gratifications, que leur Union avec la Maison de Savoye étoit plus ancienne que celle qu'ils avoient contractée avec la France, d'où l'on concluoit seulement qu'ils la devoient entretenir.

L'artifice de cette sollicitation consistoit en ce que l'Empereur n'obtenoit pas moins ce qu'il pretendoit par le renouvellement de l'Alliance des Cantons avec la Savoye, que par la rupture de leur Alliance avec les Fran-

çois, puiſqu'il empêchoit le Roy d'en tirer de l'Infanterie, en fourniſſant aux Suiſſes un pretexte plauſible de la refuſer, fondé ſur la crainte qu'elle ne fût employée contre ce Duc. Et de fait les Suiſſes trop groſſiers pour penetrer l'importance de ce qu'on leur demandoit, s'engagerent imprudemment à rappeller ceux de leur Nation qui ſervoient dans l'Armée de l'Amiral, & la diminuérent ainſi des deux tiers de ſon Infanterie. 1536.

Les dons gratuits que l'Empereur tira par ſa preſence des Royaumes de Naples & de Sicile ayant enſuite augmenté ſes finances ; & les Portugais luy ayant donné quatre cens mille écus pour n'être pas inquietez dans la poſſeſſion des Moluques, il entreprit d'attaquer la France l'Eté ſuivant avec deux nombreuſes Armées dont il commandroit l'une ; & fit tenir de l'argent à la Reyne de Hongrie ſa Sœur Gouvernante des Païs-bas, pour lever l'autre en Flandre & en Alemagne.

Il ne manquoit rien au projet de Sa Majeſté Imperiale, de ce que la prudence humaine avoit pû contribuer pour le faire reüſſir : cependant il é-

1536 choüa d'abord, & fit perdre à ſon auteur la gloire qu'il venoit d'aquerir en Afrique, Dieu n'ayant pas voulu que l'Europe, fût ſous une ſeule Monarchie.

L'Empereur commença ſon ouvrage par le voyage de Rome, où il entra le cinq d'Avril mille cinq cens trente-ſix. On tira à mauvais augure qu'il falut abatre ce qui reſtoit du Temple de la Paix pour élargir le chemin à ſa ſuite. Il eut le meſme jour un entretien de ſept heures avec le Pape; & le lendemain l'Evêque de Mâcon, & Velly, Ambaſſadeurs de France, demanderent audiance à Sa Sainteté. Ils luy repreſenterent qu'on negotioit depuis long-tems une étroite liaiſon entre l'Empereur & le Roy Tres-Chrêtien leur Maître; & que la concluſion en avoit été differée juſqu'à la conjoncture preſente, afin que la mediation de Sa Saintété achevât d'ôter les ſoupçons qui pouroient être reſtez dans l'ame de ces deux Princes : d'où ils prirent occaſion de la ſuplier de mettre la derniere main à l'œuvre.

Le Pape aprés les avoir remerciez, répondit qu'il tiendroit le lendemain un Conſiſtoire, où l'on parleroit d'aſ-

sembler un Concile, & de reconcilier par conſequent les deux Couronnes, ſans le conſentement deſquelles on ſçavoit bien qu'il ne pouvoit être tenu. Qu'en cette action comme en toutes les autres où il y alloit de ſa qualité de Pere commun, la France ne devoit pas trouver mauvais qu'il demeurât neutre : Que l'Empereur ne paroiſſoit pas beaucoup éloigné de la Paix ; & ne témoignoit point d'autre repugnance que d'inveſtir le Duc d'Orleans du Duché de Milan en un tems où il étoit encore Succeſſeur preſomptif de la Couronne, le Dauphin ſon Frere aîné n'étant pas marié. 1536.

Les deux Ambaſſadeurs ne s'ouvrirent pas davantage à Sa Sainteté ſur les promeſſes que l'Empereur avoit faites à l'un d'eux, qui étoit Velly, de crainte que l'Empereur ne prît occaſion de ſe dédire s'il venoit à découvrir qu'on ne luy eût pas gardé le ſecret. Mais ils reçurent le même jour une dépêche du Roy, qui leur ordonnoit de tirer en toute maniere un éclairciſſement de Sa Majeſté Imperiale, avant qu'elle partît de Rome. Velly ne pouvant plus differer, alla trouver l'Empereur le lendemain, &

1536. le pria d'executer ce qu'il luy avoit promis à Naples en faveur du Duc d'Orleans. L'Empereur ne répondit pas avec plus de netteté qu'auparavant; & l'entretien se fût tout passé en plaintes de sa part sur l'irruption de l'Amiral, & en excuses de la part de Velly, si l'Empereur qui ne vouloit point effaroucher cet Ambassadeur afin de le mal-traiter aprés en meilleure compagnie, ne se fût insensiblement adouci, & ne l'eût renvoyé avec cette consolation, que la Guerre de Savoye ne l'empêcheroit pas de satisfaire le Roy son Beau-frere.

Granvelle qui attendoit Velly dans l'Antichambre, l'arrêta pour luy dire que l'Empereur feroit assurément expedier l'investiture du Duc d'Orleans, pourvû que le Pape ne s'y oposât point; & Velly s'imaginant que l'affaire ne dépendoit plus que du consentement de Sa Sainteté, la fit incontinent avertir par l'Evêque de Mâcon de tout ce qui s'étoit passé dans la negotiation. On la pria d'observer que l'Empereur avoit toûjours parlé clairement à Naples, & en Sicile, de faire un present du Milanez au Duc d'Orleans: Que ce n'étoit

que depuis ſon arrivée à Rome, & ſa Conference de ſept heures avec Sa Sainteté, qu'il ne s'expliquoit plus de mêmes ; & que Sa Majeſté Tres-Chrêtienne pourroit bien ſoupçonner qu'elle luy eût fait changer de langage. 1536.

Le Pape qui ne découvroit que trop que Velly s'étoit laiſſé duper, en eut pitié ; & répondit à l'Evêque de Mâcon que Granvelle l'avoit entretenu de tout ce myſtere, & qu'il ſe chargeoit d'en parler à l'Empereur ; non pas qu'il eſperât de reüſſir, puiſqu'il étoit preſque aſſuré de perdre ſa peine mais pour ſatisfaire le Roy Tres-Chrétien, & pour luy montrer qu'il ne tiendroit pas au Saint Siege que le Duc d'Orleans ne fût Duc de Milan. Sa Sainteté ajoûta, mais d'un ton plus bas, qu'elle s'étonnoit que les François ne ſoupçonnaſſent pas qu'on les amuſoit par de belles paroles pendant qu'on ſe preparoit à la Guerre. Ces derniers mots achevérent de deconcerter l'Evêque de Mâcon ; & l'obligerent au ſortir de l'audiance d'aller trouver Velly, pour le faire appercevoir de ſa trop grande credulité. Velly retourna ſur le champ vers l'Empe-

1536. reur; & le somma d'executer sa promesse, puis que le Roy Tres-Chrétien n'avoit rien innové depuis; & qu'au contraire il avoit rappellé son Ambassadeur extraordinaire à Venise, & défendu à l'Amiral de commettre aucune hostilité sur les Terres de Sa Majesté Imperiale. Qu'il avoit seulement saisi quelques Terres qui luy étoient échûës par la succession de sa Mere; & qu'il n'avoit usé de la voye de fait, qu'aprés avoir inutilement employé les autres.

Velly ajoûta en s'échaufant que Sa Majesté Imperiale n'avoit pas agi de mêmes à l'égard du Roy Tres-Chrétien, puis qu'elle avoit conclu un nouveau Traité contre luy avec la Republique de Venise: Qu'elle avoit parlé de substituer le Duc d'Angoulême au Duc d'Orleans en ce qui regardoit l'investiture du Milanez; & qu'on sçavoit de bonne part qu'elle promettoit ce Duché au Frere du Roy de Portugal, pourvû qu'il épousât la vefve de Sforce

L'Empereur écouta ces reproches avec autant de tranquillité, que Velly témoignoit d'émotion en les prononçant; soit que Sa Majesté apprehendât de s'avancer trop, & de se commettre

en luy donnant un démenty, qui ne manqueroit pas d'être relevé hautement, ou que le temps ne fût pas encore venu de faire éclater le ressentiment qu'elle feignoit d'avoir de la Guerre faite au Duc de Savoye. Elle avoüa donc en affectant toute la gravité des Espagnols, qu'elle avoit offert au Roy le Duché de Milan pour le Duc d'Orleans : mais elle soûtint que le Roy ne l'avoit point accepté : & que c'étoit peut être parce qu'il ne jugeoit pas à propos de donner les gages necessaires pour la sûreté de l'Italie, sans lesquelles il prévoyoit neanmoins que l'investiture ne seroit point accordée à son Fils : Qu'elle avoit seulement renouvellé un ancien Traité avec les Venitiens ; & que ne s'étant engagée à personne pour le Milanez, elle pouvoit l'offrir à l'Infant de Portugal & à tout autre, sans que le Roy eût occasion d'y trouver à redire, puis qu'il avoit consenti qu'il demeurât à Sforce, par le decez duquel il étoit vacant. 1536.

Velly repliqua que le Roy avoit accepté le Duché pour son Fils par ses Lettres du onze de Mars dernier, qu'il avoit luy-même presentées à Sa Majesté Imperiale : Qu'elle avoit alors &

1536. toûjours depuis proteſté de ne vouloir exiger pour cette inveſtiture aucune condition qui ne fût raiſonable; & par conſequent elle s'étoit miſe hors d'état de pretendre maintenant qu'il ne s'en pouvoit rencontrer de telle, ſans avoüer qu'elle s'étoit joüée de la credulité du Roy ſon Maître. Ces dernieres paroles firent changer de perſonnage à l'Empereur par le dépit qu'elles luy inſpirérent, quelques precautions qu'il eût priſes pour diſſimuler juſqu'au bout. Il interrompit Velly qui vouloit continuer, & luy demanda fierement s'il avoit pouvoir de conclure le Traité dont il parloit. Velly repartit que Sa Majeſté Imperiale ſçavoit bien qu'il ne l'avoit point, puis qu'elle avoit conſenti que ce fût le Cardinal de Lorraine qui étoit en chemin: mais l'Empereur au lieu de repliquer directement, dit en ſe tournant vers la Compagnie qui étoit fort grande; *Vous voyez lequel de nous deux amuſe l'autre*; & paſſa dans une autre Chambre, ſans vouloir ſouffrir que Velly le ſuivît.

Il ſembloit que Velly aprés une telle injure faite à ſon caractere, ne dût revoir l'Empereur que pour prendre ſon

congé : mais par un surcroît de mauvaise conduite, dont il eut depuis sujet de se repentir, il se trouva le lendemain huit d'Avril avec l'Evêque de Mâcon au chemin de l'Empereur qui alloit au Consistoire. L'Empereur ravi que cet Ambassadeur se mît luy même en état de recevoir tout l'affront qu'il se proposoit de luy faire, l'invita de le suivre; & s'adressant ensuite à l'Evêque de Mâcon, le cajola pour la même fin. Il luy dit qu'il avoit d'autant plus d'estime pour luy, que le Pape luy avoit témoigné qu'il s'acquittoit admirablement bien de son Ambassade. Il tint encore à Velly durant le chemin quelques discours, dont le sens étoit qu'il s'étonnoit que le Roy ne se fût point expliqué sur la proposition qu'il luy avoit faite par l'avis du Pape, de mettre au Duché de Milan le Duc d'Angoulême en la place du Duc d'Orleans : à quoy Velly se contenta de répondre qu'il y avoit si peu de temps que Sa Majesté Imperiale luy en avoit fait la proposition, que le Courier qu'il avoit dépêché en France pour en avertir le Roy son Maître, ne pouvoit être de retour. 1536.

Ils arrivérent alors à la porte du

1536. Consistoire, & l'Empereur prit un soin particulier de faire entrer l'Evêque, & Velly. Le Pape & les Cardinaux étant assis ; & les principaux Officiers de la Cour de Rome, & de l'Imperiale, y ayant été introduits avec tous les Ministres des Princes Etrangers, l'Empereur se leva de son Siege; & demandant audiance déchargea toute sa bile sur les François, par un long discours qu'il prononça sans se découvrir. Il dit qu'il étoit venu à Rome pour deux raisons; l'une pour rendre ses respects au nouveau Pape, & pour le prier de convoquer un Concile general, ce que Sa Sainteté luy avoit accordé le jour precedent : l'autre pour conclure avec le Roy de France un Traité si solide, que la Chrêtienté n'eût plus à craindre la des-union des deux Couronnes[a] : Qu'il avoit tâché par toute sorte de moyens d'engager ce Prince à le seconder dans les deux desseins que Dieu luy avoit inspirez, d'étoufer l'heresie, & d'arréter les progrez des Infideles ; & qu'il l'avoit toûjours trouvé si contraire à l'un & à l'autre, qu'il ne luy restoit plus d'autre voye pour le reduire à la raison que de se plaindre de luy devant la plus Auguste Assem-

a Dans la Harangue de l'Empereur, retenüe par un effort de memoire par le Cardinal du Bellay.

Assemblée de la Chrêtienté. Que le 1536.
Roy luy avoit enlevé Claude de France qui luy avoit été promise, nonobstant un Contrat de Mariage autentique, & luy avoit aussi manqué de parole pour Renée de France, aprés la luy avoir accordée, afin qu'il le favorisât dans la conquête du Duché de Milan, au prejudice de l'Empereur Maximilien, & du Roy Ferdinand le Catholique ses Ayeux. Que Sa Majesté Tres-Chrêtienne l'avoit engagé dans une Ligue contre l'Angleterre, pour l'abandonner aussi-tôt que les Anglois avoient consenti de luy rendre Tournay; & qu'elle s'étoit prévaluë de la necessité où il avoit été d'aller recüeillir la Succession d'Espagne, pour tirer de luy une pension de cent mille écus à cause de ses pretentions sur Naples. Qu'elle avoit remué toute sorte de machines pour troubler son élection à l'Empire; & qu'aprés son Couronnement l'Ambassadeur de France luy avoit declaré qu'il n'avoit qu'à s'attendre à la Guerre, s'il ne cedoit Naples au Roy son Maître, & la Navarre à Henry d'Albret, quoy qu'il n'eût jamais refusé de donner

1536. à celuy-cy une Souveraineté de même valeur que la Navarre. Que la France luy avoit ſuſcité Robert de la Mark, & le Duc de Gueldres, pour ennemis ; & qu'elle avoit fomenté par toutes voyes les deſordres civils d'Eſpagne. Que le Roy luy avoit déclaré la Guerre, dont il avoit été puny par la perte de ſa liberté ; & que pour ſortir de priſon il luy avoit juré ſur la vraye Croix d'obſerver exactement le Traité de Madrid, quoy qu'il ſe fût expliqué le jour precedent à des perſonnes affidées qu'il ne tiendroit point ce qu'il promettoit, comme en effet il ne l'avoit point tenu, ſe joüant ainſi du principal inſtrument de nôtre Redemtion. Que le Roy n'avoit pas plûtôt été delivré qu'il luy avoit recommencé la Guerre ſous pretexte de recouvrer ſes Enfans, comme ſi on les luy eût enlevez, & que ce n'eût pas été luy-mêmes qui les eût livrez en ôtage ; & qu'il n'avoit recherché la Paix de Cambray, qu'aprés avoir été réduit à l'impuiſſance de continuer la Guerre par la perte des deux Armées qu'il avoit envoyées en Italie. Que le Roy n'avoit pas plus exacte-

ment observé cette Paix que la pre- 1536.
cedente, puis qu'ayant été sommé par le Comte de Balançon en execution de ce Traité, de secourir la Maison d'Aûtriche contre les Turcs qui travailloient à luy ravir son Patrimoine, il avoit répondu en des termes plus malicieux, sans comparaison, que s'il l'eût refusé; puis qu'au lieu d'accorder le secours qu'on luy demandoit pour l'Aûtriche, il avoit offert de marcher en personne avec trois ou quatre mille Lances, & cinquante mille Hommes de pied en Italie, sous pretexte d'y faire tête à l'Armée qu'il feignoit que Soliman y dût envoyer sous la conduite de Barberousse, mais en effet pour usurper le Royaume de Naples, & le Duché de Milan, qu'il se promettoit de trouver dégarnis aprés qu'on auroit fait passer en Aûtriche ce qu'il y avoit des Troupes dans ces deux Etats. Que l'artifice du Roy avoit été d'autant plus aisé à découvrir, qu'on étoit bien informé que Barberousse ne faisoit aucuns preparatifs en Mer; & qu'ainsi l'on avoit reparti au Roy que l'Italie n'auroit besoin la Campagne suivante, ny de sa presence,

1536. ni de l'Armée formidable qu'il proposoit d'y mener. Que la ruse du Roy n'ayant pas reüssi, il avoit eu peur qu'elle n'excitât le scandale de tous les Chrêtiens, & ne luy attirât leur indignation ; & que pour prevenir ces deux maux dont il étoit menacé, il s'étoit avisé de se plaindre le premier, & de publier par toute l'Europe que la Maison d'Aûtriche avoit negligé son assistance, & n'avoit pas daigné l'inviter à partager la gloire qu'elle prétendoit remporter seule contre les Infideles: d'où il avoit conclu qu'elle aspiroit infailliblement à la Monarchie universelle, puis qu'elle avoit voulu seule assujettir les forces de l'Orient, pour les tourner ensuite contre ce qui seroit resté de libre en Occident. Cependant l'injure que la Maison d'Autriche avoit reçûë par cette calomnie étoit d'autant plus atroce, que c'étoit le Roy qui l'avoit sollicitée de pretendre à cette Monarchie, en offrant de la servir de tout son pouvoir contre qui que ce fût, pourvû qu'elle luy abandonnât le Duché de Milan. Que le Roy non content d'avoir tâché de suborner

François Sforce Duc de Milan, s'étoit formalisé de ce que ce Duc avoit châtié Merveilles son sujet, surpris en commettant un assassinat, & que l'Armée qui avoit ôté au Roy des Romains le Duché de Virtemberg, avoit été levée de l'argent de France. Que le Roy s'étoit mis en devoir d'empêcher à l'Empereur la conquête de Tunis, par l'ombrage qu'il luy avoit donné en faisant avancer de nouvelles Trouppes vers l'Italie; & que s'il n'avoit point dés-lors renouvellé la Guerre, ç'avoit été pour attendre le succez du voyage d'Afrique, & pour en profiter s'il eût été malheureux, ou de plus longue durée. Qu'aprés la mort de Sforce le Roy avoit demandé le Duché de Milan, comme écheû à ses Enfans par la succession de leur Mere, quoy qu'il eût reconnu Sforce en qualité de possesseur legitime de ce Duché; & que cependant on avoit promis de les en gratifier, pourvu qu'il s'expliquât nettement sur ce qu'il avoit dessein de faire par reconnoissance, pour la ruïne de l'heresie, pour la tranquillité des Italiens, & pour le recouvrement de la Hongrie. Que depuis 1536.

1536. sur une Lettre de la Reyne de France [a], qui portoit qu'encore que le Roy son Mary eut mieux aimé l'inveſtiture pour ſon ſecond Fils, il ſeroit neanmoins contant qu'elle paſſât au troiſiéme, on avoit aſſuré le Roy que le Duc d'Angoulême ſeroit inveſti à ces trois conditions; & que nonobſtant le Roy dans le même-tems qu'il attendoit un ſi grand bienfait de Sa Majeſté Imperiale avoit uſurpé les Etats d'un Feudataire [b] de l'Empire. Qu'aprés tant d'imprudences & de malices la Maiſon d'Autriche qu'il haïſſoit tant, luy vouloit bien encore faire grace, pour ſe juſtifier devant Dieu & devant les Hommes de l'ambition qu'il luy reprochoit; & que l'Empereur qui en étoit le Chef, offroit au Roy le choix de trois choſes. La premiere de donner à la France le Duché de Milan, ſuppoſé qu'en le donnant on établît une Paix ſolide & durable dans la Chrêtienté; ce qui ne pouvoit arriver ſi le Duc d'Orleans étoit inveſti de ce Duché, à cauſe des pretentions de ſa Femme ſur les Duchez de Florence & d'Urbin, parce que toutes les renonciations qu'il

[a] Eleonor Sœur de l'Empereur

[b] Le Duc de Savoye.

y pouvoit faire ne seroient pas meilleures que celles que le Roy son Pere avoit faites du Duché de Bourgogne, & qu'il avoit nonobstant retenu. Qu'il faloit donc s'arrêter au Duc d'Angoulême, comme plus éloigné de la Couronne, & capable de prendre Alliance dans la Maison d'Autriche; pourvu que le Roy déclarât en même-tems quelle assistance il donneroit à la Religion contre les Heretiques & les Infideles, & qu'il commençât à donner la Paix aux Chrêtiens, en restituant ce qu'il venoit de prendre sur le Duc de Savoye. La seconde chose dont il donnoit le choix, étoit le düel pour le vingt-huit d'Avril, auquel jour il esperoit que son Armée seroit si proche de celle de France, qu'il n'y auroit point d'autre moyen d'épargner le sang de tant de personnes rachetées par celuy de JESUS-CHRIST. Qu'il combattroit en la maniere & avec telles armes qu'il plairoit au Roy : Que le lieu en pourroit être dans une Isle, sur un Pont, ou sur un Bateau fait exprés au milieu d'une Riviere ; & que les conditions pourroient être que le vainqueur prête- 1536.

1536. roit au Saint Siege toutes les forces neceſſaires pour domter les Lutheriens, & pour reſiſter aux Turcs; & que le vaincu s'aſſujettiroit à recevoir les ordres du vainqueur pour ces deux ſaintes entrepriſes. La troiſiéme choſe dont il laiſſoit le choix, étoit la Guerre. Qu'il prenoit à témoin Dieu & les Hommes qu'il s'y déterminoit malgré luy; parce qu'il la prevoyoit devoir être ſi funeſte que le vaincu perdroit tout, & le vainqueur ne remporteroit que des cendres pour fruit de ſa victoire. Que perſonne n'en profiteroit que le Turc, qui ne rencontreroit plus d'obſtacle à ſes conquêtes; & que c'étoit pour éviter ce dernier malheur que la Paix avoit été tant de fois offerte au Roy. Que ce Prince n'avoit pu & ne pouvoit encore la refuſer ſans une extréme ingratitude; mais que comme il forçoit la Maiſon d'Autriche de prendre les armes, elle ne les quitteroit point qu'elle ne fuſt reduite à l'eſclavage, ou qu'elle n'y euſt reduit encore une fois ſon ennemi. Mais qu'elle avoit tout ſujet d'eſperer un bon ſuccez, non ſeulement à cauſe que le droit étoit évidemment

demment de son côté, mais de plus parce qu'elle n'avoit jamais eu tant d'argent, ni de meilleures Troupes: au lieu que les Capitaines du Roy sçavoient si mal leur métier, que si ceux de la Maison d'Autriche leur ressembloient, elle penseroit plutôt à demander pardon qu'à declarer la Guerre. Sa Majesté Imperiale conclut en priant Sa Sainteté d'examiner qui du Roy ou de luy avoit raison, & de favoriser celuy de qui la conduite seroit plus sincere. 1536.

Il n'y a pas d'apparence que l'Empereur prétendît que l'Assemblée expliquât ses derniers mots en leur veritable sens, parce qu'il n'y eust pas trouvé son compte: aussi le Pape ne jugea pas à propos d'entrer dans une discussion si delicate & si dangereuse tout ensemble. Il repartit bien qu'il loüoit l'inclination Chrêtienne que l'Empereur témoignoit pour la Paix; mais il ajouta en même-tems qu'il ne doutoit pas que le Roy n'en eut une semblable, puis qu'il s'en expliquoit si nettement par la bouche de de ses Ambassadeurs, & que par consequent il n'y auroit ny Guerre ni Düel entr'eux. Que si Dieu pour pu-

1536. nir les Chrétiens permettoit que l'un de ces deux mal-heurs arrivât, la Guerre quelque inhumaine qu'elle put être, seroit plutôt à souhaitter que le Düel ; parce que s'il arrivoit faute de l'une des deux colomnes de la Religion, elle ne seroit plus en état de resister aux Infideles.[a] Le Pape acheva de parler en disant qu'il alloit redoubler ses prieres pour obtenir de Dieu qu'il inspirât de plus douces pensées aux deux plus grands Monarques du Monde ; & qu'en tout évenement il seroit leur Pere commun, & ne se declareroit ni pour l'un ni pour l'autre, afin de travailler à leur reconciliation ; & d'être bien fondé lors qu'aprés avoir employé inutilement toutes sortes de moyens, il useroit de son autorité contre celuy des deux qui ne voudroit rien relâcher de ses pretentions en faveur de la Paix.

[a] Dans la Harangue du Pape, écrite de memoire par le Cardinal du Bellay.

Il est étonnant que les Ambassadeurs de France demeurerent immobiles durant le long discours de l'Empereur, & qu'ils endurerent que leur Maître fût déchiré pendant deux heures de la maniere la plus indigne, sans rompre le silence, & sans

donner au moins quelque marque d'indignation. Ils attendirent paisiblement que leur tour de parler fût venu; & l'Evêque de Mâcon se levant alors avec autant de froideur que de gravité, dit qu'il n'avoit pas bien entendu le discours de l'Empereur, parce que Sa Majesté avoit toûjours parlé en Espagnol, & qu'il se contenteroit par consequent de répondre à ce qu'elle avoit avancé qui regardoit la Paix, reservant à Velly de parler sur les autres articles. Que le Pape luy pouvoit rendre témoignage que depuis qu'il faisoit auprés de luy la fonction d'Ambassadeur, il ne luy avoit parlé que de reconciliation & de concorde. Qu'il luy avoit mis entre les mains des Lettres écrites & signées de la main du Roy Tres-Chrêtien son Maître, qui offroit à Sa Sainteté de la reconnoître pour Mediatrice & pour Arbitre de tous ses differens avec l'Empereur, & se soumettroit entierement à ce qu'elle en ordonneroit. Que ce Prince n'avoit changé ni de volonté ni de dessein; & que pour en donner une démonstration devant une Compagnie si Au- 1536.

1536. guſte, il offroit de ſigner la Paix ſur le champ, & ſe chargeoit d'en repreſenter la ratification dans trois ſemaines, pourvû que l'Empereur la donnât aux mêmes conditions qu'il avoit propoſées à Velly. Mais Velly fit encore pis, car il s'approcha de l'Empereur comme s'il luy euſt voulu demander congé de parler, & l'Empereur profitant de la fauſſe démarche de cet Ambaſſadeur, luy reprocha qu'il l'avoit trop long-tems amuſé, & luy demanda non plus des paroles, mais des effets. Sa Majeſté Imperiale ajouta pour achever de luy fermer la bouche, qu'elle luy donneroit par écrit la Harangue qu'elle venoit de prononcer; & luy tournant le dos, prit congé du Pape & des Cardinaux qui ſe leverent en même-tems.

Le Cardinal du Bellay n'eut pas tant d'inſenſibilité; & s'il n'interrompit pas l'Empereur, ce fut que le pretexte luy manqua, parce qu'il n'étoit dans le Conſiſtoire qu'en qualité de Cardinal, & qu'il n'avoit alors aucune participation des affaires de France. Il ne laiſſa pas neanmoins de faire toutes les poſtures

des personnes que l'on maltraite, sans qu'elles osent témoigner leur ressentiment; & joignant à sa memoire naturelle l'artificielle qu'il s'étoit formée pour retenir de longs discours, il imprima si vivement dans son idée celuy de l'Empereur, qu'il qu'il le transcrivit mot à mot lors qu'il fut retourné chez luy. Il luy vint ensuite un pressentiment secret que les Ambassadeurs de France pourroient bien déguiser au Roy la verité pour ne pas retrancher toutes les voyes d'accord; & jugeant de quelle consequence il étoit que Sa Majesté n'ignorât aucune des particularitez d'un Consistoire où elle avoit tant d'interêt, il se déguisa, sortit de Rome, prit la poste, & arriva huit jours aprés à Paris, où il informa le Roy de toute la malignité cachée dans les desseins de l'Empereur. 1536.

Fin du septiéme Livre.

ARGUMENT
DU HUITIE'ME LIVRE.

L'EMPEREUR se propose de conquerir la France en une seule Campagne, sur quelques predictions que la fin de cette Monarchie approchoit, & leve trois grandes Armées. Il entre avec la premiere de prés de cent mille hommes, dans la Provence, aprés avoir corrompu la fidelité du Marquis de Salusses General des François. Sa Majesté Imperiale reüssit d'abord, mais elle est enfin obligée à une honteuse retraite ; & ses deux autres Armées ne sont pas

plus heureuſes. Go
Leve ſollicitent un M
lien d'empoiſonner le
de France. Le Med
ſi bien ſon tems, qu'
venin dans un vaze p
Le Dauphin en boit.
& les Imperiaux ne t
cun avantage de leur p
La Foreſt Ambaſſadeur a
ce à Conſtantinople obt
Sultan Soliman la Flo
Turcs que commandoit
rouſſe, pour favoriſer l'a
du Milanez par une pu
diverſion ſur les Côtes d'I
La Flotte vient. Les Turcs
cutent de bonne foy ce q
avoient promis, mais les Fr
çois ſont empêchez d'entrer a
le Milanez par le mauvais

ceZ de leurs affaires dans les Païs-Bas Il ſe forme une entrevûë à Nice, entre le Pape, l'Empereur, & le Roy, dõnt il n'y a que le Pape qui profite. Il s'en fait une autre entre l'Empereur & le Roy à Aigues-mortes ; & l'Empereur y trouve ſon compte, en détournant le Roy de fomenter la rebellion de ceux de Gand.

FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE HUITIE'ME.

Où l'on voit les choses les plus remarquables arrivées sous son Regne durant partie de l'année mil cinq cens trente-six, & les années 1537, & 1538.

L'EMPEREUR Charles Quint ne fut pas plutôt rentré dans luy-même, aprés une agitation aussi longue & extraordinaire qu'avoit été celle de sa Harangue, qu'il reconnut que la passion l'avoit porté trop loin, & qu'il venoit de commettre une faute considerable. Sa principale fin avoit été de prendre au trebuchet 1536

1536. les François, qu'il comparoit à des oyſeaux : cependant il avoit fait trop de bruit pour ne les point effaroucher, & trop découvert le piége qu'il tendoit à la ſimplicité pretenduë de ſon adverſaire, pour l'y attirer deſormais.

Le Roy François Premier ne pouvoit être accablé dans les formes ordinaires de l'Art Militaire, parce qu'il avoit un Armée maîtreſſe des meilleures Places du Piémont, & logée commodement, à laquelle il faloit paſſer ſur le ventre pour entrer dans la Provence, ou dans le Dauphiné. Il étoit impoſſible de la forcer au combat, ſi elle vouloit l'éviter ; & la Campagne ſe conſumeroit infailliblement au ſiege d'une ou de deux des Places qu'elle defendoit, ſi on s'amuſoit à les prendre, aprés qu'elle les auroit aſſez bien munies pour ſoûtenir un long ſiege, & qu'elle auroit pris ſes meſures pour enlever les convois qui viendroient aux Aſſiegeans. Il y avoit encore moins d'apparence de la laiſſer derriere, puis que ce ſeroit s'expoſer à une ruïne inévitable, que de s'engager dans un Païs ennemi, entre elle & celle que

Roy pouvoit assemb
ms dans son Royaum
endre.

Il faloit donc que l'
recours à ses premiers
qu'il continuât d'endorm
des promesses vaines d
Milan, afin qu'il ne ver
la sûreté de son Royaum
qu'on tâcheroit de le d
centier son Armée de Pié
usurper ensuite la France
coup, & d'autant plus
qu'elle seroit desarmée au
au dehors.

La ruse étoit assez gross
être découverte; mais l'im
où le Roy croyoit être de
par force le Milanez, aprés
utiles tentatives, & le desir
tenir l'investiture pour l'u
deux derniers Fils, l'empéch
voir qu'on l'abusoit, & le disp
à prendre pour sinceres les p
tions qui ne faisoient que po
ôter son bien, aprés luy avoir
celuy de sa Femme.

L'Evêque de Mâcon & Vel
Ambassadeurs n'étoient pas m
credules que luy; & l'Empereur

1536. les connoiſſoit s'en ſervit encore une fois pour tromper leur Maître. C'étoit le jour de ſon départ, quoy qu'il ne fût que le quatriéme de ſon arrivée; & comme il alloit prendre congé du Pape, il leur manda qu'il ſeroit bien aiſe que ce fût en leur preſence. Ils ne manquerent ni de s'y trouver, ny de tomber dans le piege qu'il leur avoit tendu, en le priant d'expliquer ce qu'il avoit dit du Düel le jour precedent; car pour eux ils ne voyoient point qu'il y eût occaſion de venir à cette ſorte de combat, puis que le Roy avoit tellement évité d'offenſer Sa Majeſté Imperiale, qu'il avoit mêmes défendu à l'Amiral d'attaquer les Places du Piémont dans leſquelles il y auroit des Troupes Imperiales, pour quelque ſujet qu'elles y fuſſent.

L'Empereur repartit auſſi-tôt qu'il étoit au deſeſpoir de ce qu'on avoit interpreté à contre-ſens ſon diſcours du jour precedent; & qu'il écoutoit volontiers la priere qu'on luy faiſoit de s'expliquer devant une Compagnie qui n'étoit ni moins nombreuſe, ni moins auguſte que l'autre, puis qu'elle étoit preſque compoſée des mêmes perſonnes. Enſuite il fit ſigne

ous les assistans d'app
t que pour prévenir
étoit important de r
dans tout ce qu'il avo
contre le Roy Tres-C
Beau-frere, il n'avoit
toucher à sa reputation,
crediter, ni rendre sa foy
Qu'il étoit vray que ce P
dit & fait des choses qu'
souhaiter qu'elles n'euss
été; mais que la proximi
liance qui étoient entr'eux
mettoient pas qu'ils vêcu
long-tems ennemis. Qu'il
la Paix pour affermir sa prop
tation, & pour trouver la fi
tigues continuelles qu'il avo
fertes depuis dix-sept ans,
repos qu'il procureroit à la
tienté: mais qu'il étoit de so
neur que cette Paix vint de
volonté, & qu'on ne le pût sou
ner d'avoir été contraint de la
ner. Que s'il attaquoit une fo
France, ce seroit avec toute ses fo
& en exposant le reste de ses Et
l'invasion des Turcs, parce qu'il
luy seroit pas possible de resister
même-tems à ses deux puissanc

1536. mais qu'il mettroit tout en œuvre pour ne pas venir à cette extremité; & qu'il sacrifiroit ses interêts à l'amitié du Roy Tres-Chrêtien. Qu'il n'avoit point parlé du Düel par un dessein formé de se battre; mais seulement pour montrer qu'il reconnoissoit être juste, que ceux qui étoient les auteurs de la Guerre en couruſſent tout le hazard. Qu'il n'avoit eu garde de défier le Roy, sur tout devant le Pape qui s'en fût offensé; & qu'il avoüoit que la partie seroit mal-faite, sa personne étant de beaucoup inferieure pour ce regard à celle de François Premier: d'où l'Empereur conclut qu'il valoit mieux se reconcilier solidement avec le Roy, & l'accommoder en même-tems avec le Duc de Savoye.

Le Pape repartit qu'il avoit pris en bonne part le discours precedent de Sa Majesté Imperiale: mais que comme tout le monde n'avoit pas fait de mêmes, il étoit ravi qu'elle se fût expliquée, afin de prévenir les mal-heurs qui en fussent infailliblement arrivez; & qu'il esperoit que les Ambassadeurs de France dont la prudence étoit consommée, aime-

oient mieux déguiſer ou
ce mal-entendu, que de r
negotiation ſi proche d'êtr
à l'avantage de leur Maî

Sa Sainteté ſecondoit ſan
l'artifice de l'Empereur; &
baſſadeurs ne ſe défiant po
qu'on leur promettoit ſi affi
ment des deux côtez, répo
qu'ils agiroient de ſorte qu'i
roit pas lieu de leur imputer
augmenté le mal au lieu de l
nuer. Et de fait ils déguiſere
deux la verité dans les dépêche
écrivirent le même jour à leur M
Le Pape ſe tournant vers l'Empe
ajouta que ce n'étoit pas ſans
que Dieu avoit mis les princ
forces de l'Europe entre ſes m
& celles du Roy, & que c'étoit
doute afin qu'ils n'euſſent qu'à s'
pour abattre le croiſſant des Infide
& l'Empereur l'aſſûrant qu'il ne t
droit pas à luy, ſe mettoit en poſt
de recevoir ſa Benediction [a], lors q
Velly le conjura de déclarer deva
Sa Sainteté, s'il n'étoit pas vray qu
luy eût promis l'inveſtiture du M
lanez pour le Duc d'Orleans; & qu'
eût la bonté de le preſerver de la di

race du Roy son Maître, qui luy toit infaillible s'il passoit pour menteur dans son esprit. L'Empereur repartit que non seulement il l'avoit dit, mais que de plus il avoit écrit à son Ambassadeur en France d'en assûrer le Roy. Il ajoûta qu'il n'avoit jamais crû, & qu'il ne croyoit pas mêmes encore qu'il se pût trouver de sûretez suffisantes pour conclure l'affaire, ni que le Roy pût se resoudre de donner celles qui luy seroient demandées en ce cas.

Il est encore certain que l'Empereur prononça ces dernieres paroles sans y avoir pensé, puis qu'il se faisoit passer luy-même pour fourbe. Velly s'en apperçut si bien, qu'il repliqua qu'il étoit indigne de Sa Majesté Imperiale d'avoüer d'avoir fait une proposition qui ne pouvoit être executée & le pressa de rappeller en sa memoire ce qu'elle luy avoit souvent repeté, qu'elle n'exigeroit rien du Roy & du Duc d'Orleans qui ne fût raisonnable. Mais l'Empereur esquiva par cette défaite, que le Roy n'avoit point accepté le Milanez dans le terme prefix, & que les affaires avoient changé de face par deux incidens remarquables;

marquables ; l'un que le Roy avoit usurpé sur le Duc de Savoye des Terres de l'Empire, qu'il faloit recouvrer : l'autre que le Milanez n'avoit été promis au Duc d'Orleans, qu'à condition que les Princes d'Italie y consentissent : Cependant la Republique de Venise venoit de luy declarer qu'elle ne s'y pouvoit resoudre, de peur de rallumer le feu qui avoit consumé l'Italie durant trente-cinq ans.

Velly fut d'autant plus surpris de cette fausse démarche des Venitiens, qu'elle étoit directement contraire à leurs interêts, en ce qu'il leur étoit plus avantageux sans comparaison qu'il y eût un Duc particulier à Milan, quel qu'il pût être, que si ce Fief le plus beau de la Chrêtienté étoit reüni à l'une des deux Couronnes : Mais on ne sçavoit pas encore que la prudence de cette Republique, toute éclairée qu'elle étoit, ne s'étoit pû défendre du change que Marin Caracciol Ambassadeur de Charles-Quint luy avoit donné.

Ce Ministre industrieux s'il y en eût jamais ; & d'autant plus hors de soupçon dans une affaire qui regar-

1536. doit le repos de l'Italie, qu'il étoit Italien, perſuada le Senat que l'intention de l'Empereur étoit de mettre à Milan un Duc qui ne fût pas plus puiſſant que les precedens : ce qui ne convenoit point au Duc d'Orleans, à cauſe de ſa Naiſſance, & des pretentions de ſa Femme. Les Venitiens ne ſouhaitoient rien avec tant de paſſion, que d'avoir un voiſin qui fût ſans appui hors de l'Italie ; car comme ce qu'ils poſſedoient de meilleur en Terre-ferme avoit été détaché du Milanez, il y avoit ſujet de craindre que celuy qui ſeroit inveſti du Duché, ne penſât à recouvrer les Villes qui s'en étoient perduës, s'il en avoit le moyen. Ainſi les Venitiens aiderent eux-mêmes à ſe tromper ; & donnerent par écrit à Caracciol leur declaration pour exclure le Duc d'Orleans, ſans que Caracciol leur donnât d'écrit par lequel l'Empereur s'obligeoit à inveſtir du Milanez un Prince qui n'auroit ni d'autre bien, ni d'autres eſperances ; tant il eſt aiſé de ſe tromper quand on croit avoir aſſez de lumiere pour negliger les precautions ordinaires en matiere de negotiation.

Velly ne laissa pas neanmoins, tout déconcerté qu'il étoit, de repliquer à l'Empereur que Sa Majesté n'avoit parlé en aucune maniere du consentement des Italiens, lors qu'elle s'étoit engagée à l'égard du Duc d'Orleans. Mais l'Empereur au lieu de repartir, prit congé du Pape; & sortit en même tems de Rome, remportant la gloire chimerique d'avoir impunement maltraité le Roy en plein Consistoire: Ce qui peut-être ne seroit pas arrivé, si Sa Majesté Tres-Chrêtienne eût eu deux Hommes d'Epée pour Ambassadeurs, au lieu d'un Evêque comme celuy de Mâcon, & d'un Magistrat comme Velly. Car si l'Empereur eût eu devant les yeux un brave qui l'eût écouté, mettant quelque-fois la main sur le pommeau de son épée; & la portant d'autre-fois au côté pour faire semblant de prendre son poignard, il se fût arrêté sans doute, dans la crainte que ce Ministre déterminé ne luy eût joüé un tour de son métier dans ce lieu serré, où il n'y avoit aucun Homme d'épée des siens pour le secourir.

Il laissa Granvelle & Canes à Rome, sous pretexte d'attendre l'expedition

1536. de la Bulle par laquelle le Pape declareroit qu'il vouloit demeurer neutre, mais en effet pour amuſer Velly ſous ombre de continuer la negotiation : ce qui leur fut d'autant plus facile, qu'ils ſçûrent luy perſuader que leur Maître étoit à ce coup reſolu de lâcher le Milanez; & qu'il leur avoit ordonné en partant de luy faire ſes excuſes de ce qu'il ne luy avoit point laiſſé de copie de ſa Harangue, parce qu'il la vouloit corriger; & l'envoyer enſuite à ſon Ambaſſadeur en France, qui la preſenteroit au Roy.

Granvelle & Canes retinrent en effet cet Ambaſſadeur, juſqu'à ce que le Pape ſe laſſant qu'on abuſât de ſon nom pour duper le Miniſtre du Roy Tres Chrétien, leur mit en main la Bulle qu'ils feignoient d'attendre. Elle contenoit que Sa Sainteté pour être en état de profiter de toutes les occaſions qui s'offriroient de reconcilier l'Empereur avec le Roy de France, étoit reſoluë de vivre à leur égard dans une neutralité ſi exacte, qu'elle n'aſſiſteroit deſormais l'un & l'autre, d'autorité ni de conſeil. Qu'elle ne permettroit pas qu'ils fiſſent des

Dans la Bulle de neutralité de Paul Trois en 1536.

levées dans ses Etats, & ne recevroit aucunes de leurs Troupes. 1536.

Ils partirent aussi-tôt pour joindre l'Empereur à Siennes; & Velly qui n'étoit pas encore desabusé, les suivit. Il y trouva le Cardinal de Lorraine venu pour assûrer Sa Majesté Imperiale, qu'il avoit laissé le Roy dans un dessein formé de sacrifier ses interêts à la conclusion d'une Paix solide; & que pour luy en donner une démonstration dont personne ne pourroit douter, il luy avoit commandé de dire en passant à l'Amiral, non seulement de ne plus continuer ses progrez, mais encore de retourner en arriere. Que le bruit couroit que Sa Majesté Imperiale iroit bien-tôt attaquer Alger, pour joindre la conqueste de ce Royaume à celle de Tunis. Qu'en ce cas le Duc d'Orleans auroit l'honneur de l'accompagner avec une suite proportionnée à sa qualité: & que lors qu'il seroit question de jurer le Traitté, le Roy iroit à Mantoüe, ou en quelqu'autre lieu qui seroit choisi pour en faire la ceremonie. Qu'il ne restoit plus à decider que l'article de l'usufruit de Milan; & que si Sa Majesté Imperiale perseveroit à vouloir qu'il passât

1536. incontinent auſſi bien que la proprieté & le titre au Duc d'Orleans, le Roy y conſentiroit ; & demandoit ſeulement pour la forme, d'être inveſti du Duché pour un quart d'heure, à condition de le remettre immediatement aprés à ce Prince. Ce que le Cardinal ajoûta luy avoir paru ſi raiſonnable, qu'encore qu'il eût appris en chemin que Sa Majeſté Imperiale ſembloit s'être retractée à Rome dans ſa Harangue, il n'avoit pas laiſſé de paſſer outre, & de ſe preſenter devant elle pour l'informer des vrayes intentions du Roy ; & pour luy declarer que ſi elle avoit deſſein de conclure, il en avoit apporté le pouvoir en meilleure forme, & ſans reſerve.

L'Empereur répondit par une longue deduction des inconveniens qu'il avoit déja repreſentez à Velly ſur l'inveſtiture du Duc d'Orleans ; & le Cardinal repliqua que tout cela n'étoit d'aucune conſideration, parce que ce ne ſeroit point au Duc d'Orleans que l'Empereur auroit affaire pour l'execution des choſes promiſes, mais au Roy qui s'en rendroit caution ; & que Sa Majeſté ayant été dépoüillée par force du Duché de Milan, on ne

dispenser de le restituer à
s Enfans qu'elle nommeroit,
n témoignoit tant de repu-
e le rendre à elle-même.
ereur voulut éluder l'instance
linal en expliquant la nature
fs Imperiaux comme le Mila-
ui retournoient au Seigneur
n faute de mâles. Mais le Car-
repartit qu'il ne pretendoit
entrer dans cette question, non
que dans cette autre, si la renon-
on du Roy au Duché de Milan
valable: mais qu'il se tenoit fer-
au point qui ne pouvoit être con-
é, sçavoir que ce Duché étoit passé
Enfans de France par le decez de
Reyne Claude leur Mere; & qu'ils
oient neanmoins resolus de l'acce-
er, ou par don, ou en telle autre
aniere qu'il plairoit à Sa Majesté
mperiale, pourvû que ce fût dans la
orme qu'elle avoit proposée à Velly.

L'Empereur repartit qu'il n'avoit
rien promis à ce Ministre; & le Car-
dinal surpris d'une negativ- si peu at-
tenduë, ne sçut dire autre chose sinon
qu'il verroit Velly ce jour-là [a], & qu'il
retourneroit le lendemain à l'au-
diance. Et de fait il revint, & rappor-

1536.

[a] Dans la negotiation du Cardinal de Lorraine avec l'Empereur en 1536.

1536. ta que Velly avoit soûtenu que Sa Majesté Imperiale luy avoit promis l'investiture du Milanez pour le Duc d'Orleans; mais qu'il avoit ajoûté qu'elle s'étoit depuis retractée, en ce qui regardoit la personne de ce Duc. D'où le Cardinal conclut que si elle persistoit dans cette exclusion, il n'avoit plus rien à traiter, parce que le principal article de son instruction étoit pour ce Duc, & non pas pour le Duc d'Angoulême son Frere; & qu'il s'en alloit à Rome, pour témoigner au Pape l'inclination du Roy Tres-Chrétien à la Paix, & jusqu'à quel point il s'étoit relâché pour l'obtenir. Mais Velly pour sa justification ajoûta qu'il conjuroit Sa Majesté Imperiale d'avoir la bonté de repeter devant le Cardinal ce qu'elle avoit avoüé devant le Pape, & l'Empereur n'osa s'en dispenser: mais outre les défaites de n'avoir pas été pris au mot, & de la Guerre de Savoye dont il s'étoit alors servi, il tâcha de s'excuser encore sur l'intention qu'il disoit avoit toûjours euë d'accorder l'investiture du Milanez, non pas comme hereditaires à l'un des Enfans de France, mais comme devoluë à l'Empire par la mort

ort du dernier des Sforces, à 1536.
y il sçavoit que le Roy ne consen-
t jamais.

Le Cardinal de Lorraine avant que
partir de Sienne pour Rome dépê-
a un Courier au Roy, avec ordre
voir en passant l'Amiral de Cha-
ot ; & de luy dire qu'il prît gar-
e à luy, s'il ne vouloit estre bien-
ost accablé. L'Amiral extraordinaire-
ment surpris assembla ce qui luy re-
stoit d'Officiers de Guerre, & leur de-
manda conseil. Ils furent tous d'avis
d'arrêter autant que l'on pourroit les
ennemis dans le Piémont, quand ce
ne seroit que pour les empêcher d'en-
trer en France avant qne le Roy eût
levé une Armée capable de leur re-
sister. Il n'y avoit qu'un expedient
pour cela, qui consistoit à tromper
l'Empereur par sa propre ruse, en luy
persuadant que le Roy se relâcheroit
enfin jusqu'à permettre que le Duc
d'Angoulême eût le Duché de Milan
au lieu du Duc d'Orleans, & qu'il
acceptât une investiture dans laquel-
le il ne seroit fait aucune mention des
droits de la Reyne sa Mere, ny du
Roy. Sa Majesté fut donc priée de dis-
simuler au moins durant un mois, qui

1536. suffiroit pour mettre en défense les Places du Piémont ; & l'Amiral jetta cependant dans Turin cent Lances, & quatre mille Hommes de pied, pour la garantir de surprise, & pour rétablir les vieilles Fortifications sous la conduite d'Estienne Colonne, qui s'étoit rendu celebre dans cette partie des Mathematiques au siege de Florence. Montpesat eut ordre de distribuer autant d'Hommes d'armes, & quatre mille huit cens Fantassins Italiens dans Mondovi, Fossan, Coni, Vigon, Savillan, & quelques autres places de moindre importance ; & l'Amiral choisit Carignan à cause de sa situation, pour y camper avec deux cens Lances, & quatre mille Hommes de pied, outre quatre mille autres qu'il avoit logez dans le Dauphiné, si proches qu'ils pouvoient aisement le joindre au premier ordre.

Le Courier qui portoit à la Cour de France les Lettres du Cardinal de Lorraine & de l'Amiral, arriva le même jour trente d'Avril, que Leidequerque Ambassadeur de l'Empereur en France presenta au Roy la Harangue de Sa Majesté Imperiale, tellement changée qu'il n'y étoit presque rien demeuré de sem-

e. Le Roy aprés l'avoir lûë sans 1536
ion voulut la retenir, à dessein
être de la faire imprimer avec
que le Cardinal du Bellay luy
apportée. Mais Leidequerque
remontra si fortement qu'il ne
oit ni la laisser, ni permettre d'en
dre copie sans perdre la tête, que
Majesté Tres-Chrêtienne la rendit,
contenta de répondre à celle qui
été prononcée à Rome, par une
re au Pape, dont la substance étoit;
le Contrat de Mariage de l'Em-
ur avec Claude de France avoit
rompu par un Resultat authen-
e des trois Etats du Royaume[a],
uel le Roy Loüis Douze n'avoit
e dispenser de consentir, vû prin-
lement qu'il s'agissoit de conserver
ion de la Bretagne avec la Mo-
chie Françoise; & qu'il n'avoit te-
qu'à Sa Majesté Imperiale d'épou-
Renée de France aux conditions
l avoit proposées & signées, mais
il avoit toûjours refusé de les ac-
nplir: Que les Ambassadeurs de
nce en Allemagne n'avoient point
d'autres ordres que de maintenir
cienne Alliance des deux Nations;
que s'ils s'étoient émancipez à quel-

[a] Dans la Reponse de François Premier à la Harangue de l'Empereur en 1536.

1536. que chose de plus, l'Empereur au lieu de s'en plaindre maintenant, avoit dû pour lors les accuser, & l'on n'eût pas manqué de luy rendre justice : Qu'on n'avoit demandé ni caution ni ôtage pour le Mariage de l'Empereur avec Loüise de France Fille aînée de Sa Majesté Tres-Chrêtienne, mais seulement qu'il accomplît ses promesses, ce qu'il avoit toûjours éludé ; & que le Traité de Noyon permettoit en termes exprés à la France d'aider Henry d'Albret à recouvrer la Navarre, si elle n'étoit point restituée un an aprés que l'Empereur auroit recüeilli la Succession d'Espagne : Que non seulement Robert de la Mark n'avoit point été secouru contre l'Empereur, mais de plus on avoit rappellé les Troupes de Champagne que Fleurange Fils aîné de Robert avoit débauché ce qui avoit causé la rüine presque generale de l'Etat de Sedan : Qu'un prisonnier de quelque qualité qu'il fût, ne pouvoit être obligé ni par paroles, ni par écrit ; & que l'Empereur n'avoit point ignoré cette maxime, puis qu'il l'avoit plusieurs fois repetée au Cardinal de Tournon, à la Reyne de Navarre, & au Roy même : Qu'on n'avoit pas laissé de luy offrir le juste

de la rançon d'un Roy de France; 1536.
; qu'il n'avoit pas voulu s'en con-
er : Que les Armes de Lautrec n'a-
nt eu pour but que la liberté du
e, & la restitution des places usur-
s sur le Saint Siege : Que le Traité
Cambray n'avoit pas été moins in-
e que celuy de Madrid : & que ce-
dant la France avoit negligé toutes
occasions avantageuses qui s'étoient
rtes de le rompre : Que l'Empereur
ouvroit sa propre honte, en se
ignant de n'avoir pas esté assisté
tre les Turcs; puis qu'aprés avoir
isé la France d'argent par une ran-
n excessive, il avoit envoyé Balan-
pour en demander encore, & pour
re commencer en Automne à la Ca-
lerie Françoise un voyage de six
ns lieuës, qui l'eût renduë inca-
ble de servir lors qu'elle eût esté en
esence de l'ennemi, & qu'on avoit
anmoins offert de la mener en quel-
'autre lieu qu'il plairoit à l'Empe-
ur : Que le droit des Ambassadeurs
oit esté violé en la personne de l'E-
yer Merveilles; & que le Contrat de
ente de Montbeliard justifioit que
France avoit acquis ce Comté avant
Guerre de Virtemberg : Que la mo-

1536. deſtie n'avoit pas permis qu'on s'enquît du vendeur à quoy il vouloit employer le prix de ſa Terre, comme l'équité n'avoit pas ſouffert qu'on en refuſât le rembourſement, puis qu'il ſe faiſoit dans le terme preſcrit par le Contrat: Que l'Empereur ayant témoigné à tous les Ambaſſadeurs de France qu'on luy avoit envoyé depuis dix ans, que la ſeule conſideration de François Sforce l'empêchoit de reſtituer à la France le Duché de Milan, on l'en avoit priê àpres la mort de ce Prince; & il l'avoit promis d'une maniere qui ne permettoit point de douter raiſonnablement de l'effet, puis que non ſeulement il avoit donné ſa parole à Velly d'accorder l'inveſtiture au Duc d'Orleans, mais encore il avoit écrit à Leidequerque ſon Ambaſſadeur en France, d'en aſſûrer de ſa part le Roy: Qu'il n'y avoit point eu d'autre condition propoſée ni debatuë, que celle de l'uſufruit que le Roy pretendoit ſe reſerver durant ſa vie; mais que Sa Majeſté s'eſtant enfin relâchée, il eſtoit aiſé de voir à qui de l'Empereur ou d'elle il avoit tenu que l'affaire n'eût point eſté concluë: Que les Lhuteriens d'Alemagne ne trouvoient ni re-

e ni protection en France; & qu'on 1536.
ndamnoit au feu ceux du Païs :
encore que le Duc de Savoye fût
dataire de l'Empire, il ne laissoit
d'avoir beaucoup de Terres qui
voient de la Provence, du
uphiné, & du Marquisat de Sa-
es, ni d'estre obligé de faire rai-
au Roy de la Succession de sa
re : Qu'à la verité le Comté de
ce avoit esté engagé à ses prede-
seurs, mais avec faculté de rachapt
petuel : Et que pour le Düel, si
Guerre recommençoit ; & que l'Em-
reur au lieu de paroître à la tête
son Armée, ne s'amusât point à
re des Processions dans Madrid,
mme il avoit fait au tems de la
taille de Pavie, on verroit qui du
oy ou de luy auroit meilleure épée.
La Lettre finissoit par une priere du
oy au Pape ; de juger si la longue
tience de Sa Majesté à demander
vilement qu'on fît justice à ses En-
ns de la Succession de leur Mere :
l'ordre qu'il avoit envoyé à l'Ami-
l d'arrêter ses conquêtes, de peur
'interrompre la negotion de la Paix :
la Procuration sans reserve donnée
u Cardinal de Lorraine ; & si la

1536. cession volontaire du Milanez, n'étoient pas quatre preuves évidentes que la France avoit aimé mieux poursuivre ce qui luy estoit dû par les voyes de la douceur, que par celles de la Guerre.

Poyet n'eût pas plûtôt achevé de composer la Lettre dont on vient de raporter les principaux articles, que d'Inteville fut dépêché à Londres pour en porter une copie au Roy d'Angleterre. Il y arriva le même jour qu'un Gentilhomme que l'Empereur estant encore à Naples avoit fait partir en diligence, pour avertir Sa Majesté Angloise de cinq choses.[a] La premiere de ce qu'il alloit faire à Rome, & de sa Harangue, non telle qu'il la prononça, mais avec les adoucissemens que Leidequerque l'avoit montrée au Roy. La seconde d'employer ses offices pour disposer la France à restituer ce qu'elle venoit de prendre sur le Duc de Savoye. La troisiéme de tenir prêt le secours que l'Angleterre avoit promis pour defendre le Duché de Milan, lors que la France se mettroit en devoir de le recouvrer. La quatriéme d'oublier ce qui s'estoit passé entr'eux sur le divorce

[a] Dans la Negotiation d'Inteville en Angleterre en 1536.

Majesté Angloise avec la Reyne 1536.
ne, puis qu'aussi-bien cette
le ne vivoit plus; & d'éteindre
restoit de soupçon & d'animo-
par le renouvellement des an-
s Alliances de l'Espagne avec
leterre. La derniere de contri-
pour la subsistance d'une Armée
oreuse qu'il venoit de mettre sur
contre les Infideles.

Le Roy d'Angleterre communiqua
out à l'Evêque de Tarbes de la
ison de Château neuf, Ambassa-
ur de France à Londres, & differa
faire réponse jusqu'à ce qu'il eût
û les avis des Espions qu'il entre-
noit à la Cour de l'Empereur, &
ns celle de Rome. Il ne demeura
s long-tems sans apprendre ce qui
estoit passé dans la derniere; & ren-
oya l'Agent de l'Empereur avec un
Memoire par écrit qui portoit: Qu'il
ne comprenoit pas assez pourquoy Sa
Majesté Imperiale luy avoit fait pre-
senter l'abregé d'une Harangue ima-
ginaire, au lieu de celle qu'elle avoit
prononcée: Qu'il luy sembloit in-
juste d'empêcher le Roy Tres-Chrê-
tien de poursuivre son droit sur la Sa-
voye par les Armes, aprés avoir in-

1536. utilement tenté toutes les autres voyes: Que l'Empereur estoit bien éloigné de craindre pour le Milanez, puis qu'il avoit des forces capables de passer sur le ventre à l'Amiral, & de penetrer jusqu'au centre de la France: Qu'il estoit bien informé que l'Empereur bien-loin de penser à renouveller l'Alliance de l'Espagne avec l'Angleterre, venoit de l'accuser d'avoir fait donner du poison à la Reyne Catherine; & qu'il ne sçavoit pas moins certainement que Sa Majesté Imperiale ne prenoit la route ni d'Alger ni de Hongrie, mais celle de Provence.

L'Empereur n'ayant pas reüssi du côté d'Angleterre, fit meilleur visage à Velly qui le suivoit toûjours. Il luy témoigna quelque desir de sçavoir si le Roy son Maître ne seroit point d'humeur à renouveller la negotiation du Milanez pour le Duc d'Angoulême; & si l'Amiral de Chabot ne viendroit point trouver Sa Majesté Imperiale, comme on luy avoit fait esperer.

C'estoit prendre Velly par son foible, que de le flater de l'esperance

cnoüer le Traité ; & de vouloit 1538.
ce fût par le miniſtere de l'Ami-
à qui il eſtoit redevable de ſa
ne. Il en fut ſi touché qu'il com-
iqua ſa prevention au Roy, & luy
uada encore une fois d'écouter
rene, qui preparoit ſes derniers ac-
s pour l'endormir.

abaudange eut ordre d'aller trou-
le Cardinal de Lorraine, & Vel-
& de leur porter un nouveau
voir de conclure. Il vit l'Ami-
en paſſant, & luy mit en main
inſtruction dont les principaux ar-
es eſtoient : Qu'il hâtât les Forti-
tions de Turin, de Carmagnole,
Foſſan, & de Coni : Qu'il y mît
torze ou quinze mille Hommes
pied, outre la Cavalerie qu'il ju-
oit neceſſaire : Qu'il diſtribuât ce
luy reſteroit de Soldats dans les
res Places les plus éloignées du
lanez qu'il ſeroit poſſible, mais
n pas tant neanmoins qu'on ne les
rappeller en peu de tems ; & qu'il
tint prét pour aller trouver l'Em-
reur, au premier Courier qui luy
oit dépêché par le Cardinal de Lor-
ne.

1536. Les Ducs de Vendôme & de Guise, Gouverneurs de Picardie & de Champagne, recûrent auſſi de l'argent pour ajoûter à leurs Legions ſeize mille Hommes de nouvelles levées, & pour obſerver l'Armée Imperiale qui s'aſſembloit entre Eſcaut & la Meuſe [a] : mais une deſertion à laquelle il n'y avoit ny ſujet ny pretexte de s'attendre, jetta la conſternation dans tous les lieux qui tenoient pour le Roy delà les Alpes. Il n'y avoit point en Europe de Feudataire plus obligé à ſon Seigneur Suzerain, que l'étoit au Roy, François Paleologue Marquis de Saluſſes. Il avoit eſté nourri prés de Sa Majeſté, qui avoit eu ſoin de ſa ſubſiſtance lors qu'il n'eſtoit que cadet, & qu'il avoit le mal-heur d'être dans l'averſion de ſes proches. On luy avoit depuis donné toûjours des emplois conforme à ſa naiſſance, & le Roy avoit aimé mieux l'inveſtir du Marquiſat de Saluſſes confiſqué par la felonie de ſon Frere aîné, que de reünir à la Couronne un Païs qui luy eût ſervi de Place d'armes lors qu'il auroit envoyé ſes Troupes delà les Alpes. Enfin on l'avoit fait Lieutenant de l'Amiral de Chabot, & la Com-

[a] Dans l'inſtruction envoyée à l'Amiral de Chabot en 1536.

'on luy avoit envoyée por- 1536.
Al commanderoit en Chef
forces de France en Italie,
l'Amiral allât trouver l'Em-
ou qu'il s'absentât pour quel-
sujet : Mais les grandes obli-
ffarouchent les esprits foibles,
de les attacher indispensable-
a fortune de leur bien-faiteur.
Marquis de Salusses avoit plus
e & de mine, que de juge-
l témoignoit beaucoup de mé-
our les Siences, excepté l'A-
ie Judiciaire, à laquelle il s'é-
taché toute sa vie. Il avoit tiré
n Medecin Italien l'horoscope
mpereur ; & comme il avoit esté
heureux pour predire que ce
Prince triompheroit du Royau-
e Tunis en mille cinq cens tren-
q, aussi il fut assez mal-heureux
se persuader sur les mêmes prin-
, que l'Empereur assujettiroit la
ce en mille cinq cens trente-six;
our hazarder sur une si vaine su-
tion son Etat, sa fortune, son
neur, & sa vie.
On ne sçait pas s'il communiqua ses
nieres pretenduës à quelque Emis-
re d'Espagne ; mais il est certain

1536. qu'Antoine de Leve en fut averti, & qu'il forma le deſſein de perdre le Marquis en profitant de ſa foibleſſe. Il luy fit remontrer que l'Empereur avoit aſſez de Troupes pour dépoüiller le Roy Tres-Chrêtien en une Campagne, & que le Marquiſat de Saluſſes ſeroit le premier occupé. On adjoûta qu'un Feudataire n'étoit pas obligé de perir pour un Seigneur dominant, de qui la perte eſtoit marquée dans le Ciel; & aprés que le Marquis eut demeuré d'accord de ces trois choſes, on luy propoſa de changer de Maître; & on luy promit en ce cas, non ſeulement de luy conſerver ſon Etat, mais encore de l'augmenter, à condition qu'il épouſeroit la Fille de Leve.

Ce Mariage n'eſtoit pas moins chimerique que le reſte, parce que Leve avoit déja ſigné le Contrat de Mariage de ſa Fille avec le Neveu de Dorie, & n'avoit garde de le rompre pour s'allier avec un viſionnaire. Cependant le Marquis donna parole de prendre l'Echarpe rouge, ſans exiger d'autre ſûreté; & ſe contenta de l'eſperance qu'on luy donna, de faire juger aprés les Noces le Petitoire du Montferat

ur. Ce leurre estoit fondé 1536.
l'Heritiere des Paleologues
erat, avoit porté ce Duché
aison de Gonzague, au pre-
celle de Salusses qui avoit
es de pretentions sur le Mont-
ne en qualité de cadette de la
de Paleologues, & l'autre à
es substitutions anciennes &
es des Marquis de Monferat,
ient de tout tems appellé à leur
on la Branche de Salusses, s'ils
ient sans Enfans mâles. Ce
s que l'Empereur n'eût donné sa
ce à l'avantage des Gonzagues :
comme il n'avoit prononcé que
possessoire, la Maison de Salusses
it pas encore tout-à-fait exclusе
ontferat; & cela suffisoit pour amu-
vanité du Marquis de Salusses,
ne cherchant plus qu'un pretexte
r deserter, quitta les troupes qu'il
mandoit, & prit la poste pour aller
Cour demander au Roy François
mier qu'il luy restituât Savillan, Co-
Fossan, & quatorze autres Places
Plémont [a], qu'il disoit avoir esté
urpées sur le Marquisat de Salusses
r les Ducs de Savoye.

Le Roy qui l'aimoit, parce qu'il é-

[a] Dans le Memoire des pretentions de la Maison de Salusses sur celle de Savoye.

1536. toit le meilleur Homme d'armes, & le plus adroit de son Royaume à courir la Bague aprés Canaples, ne le contenta pas de luy répondre qu'il se satisferoit aussi-tôt que ses differens avec le Duc de Savoye seroient reglez; mais Sa Majesté ajoûta qu'elle luy donnoit le Generalat de son Armée d'Italie en la place de l'Amiral, qu'elle avoit dessein de rappeller.

Une Ame plus genereuse, ou moins preoccupée que celle du Marquis de Saluſſes, seroit rentrée dans son devoir aprés de telles marques de bonté & de confiance, mais elles ne servirent qu'à le rendre plus criminel; soit qu'il fût déja trop engagé avec les Espagnols pour les quitter, sans qu'ils eussent moyen de le perdre; ou qu'il n'estimât rien les offres qu'on luy faisoit, dans la prévention où il estoit que le Roy seroit dépoüillé avant qu'il fût en estat d'executer ce qu'il promettoit. Il n'osa neanmoins ni accepter ni refuser le Generalat; & ne répondit que par des soûmissions vagues, qui furent pourtant interpretées favorablement, parce que le Roy crut que le Marquis avoit esté si surpris & déconcerté de se voir élevé au commandement de l'Armée

Françoise

nçoise, qu'il en avoit perdu l'usage 1536.
la raison & de la parole. Sa Ma-
é le renvoya en Piémont avec un
lre plus precis à l'Amiral, que n'a-
t esté celuy que Rabaudange luy
oit porté. Il contenoit qu'il ne
rrêtât qu'à munir les Places qu'il
eroit capables d'arrêter la premiere
petuosité des Imperiaux ; Qu'il ren-
vât en France le reste de ses Troupes:
'il mît l'Empereur dans tout son
: Qu'il attendît que Leve traver-
la Riviere de Sesia, contre la pa-
qui avoit esté donnée au Cardi-
de Lorraine ; & qu'il prît garde que
François agissent avec tant de mo-
ation, que l'Empereur n'eût ni rai-
ni pretexte de les accuser d'avoir
imencé la Guerre.

L'Amiral fut encore plus estonné de
e seconde Lettre du Roy, qu'il ne
oit esté de la premiere; parce que
Cardinal du Bellay en passant par
gnan l'avoit desabusé, en luy fai-
voir que l'Empereur ne parloit de
que pour empêcher la France de
nettre sur la defensive. C'est ce
luy fit naître le desir de reparer la
qu'il avoit d'abord commise, en
nevant pas de conquerir le Piémont.

1536. par un sage delay d'executer les deux derniers ordres de son Maître jusqu'à ce qu'ils eussent esté confirmez par un troisiéme. Et de fait Leve quatre jours aprés, sans se mettre en peine de cacher son infidelité, passa la Sesia le huit de May mille cinq cens trente-six, avec onze mille Alemans, huit mille Italiens, & autant d'Espagnols naturels outre les Cavaleries de Naples & de Sicile; & campa entre Verceil & Turin, publiant que l'Empereur le suivoit avec des Troupes encore plus considerables.

Le Cardinal de Lorraine arrivé cependant à Rome, s'estoit mis en devoir de persuader au Pape ce que Sa Saintetè sçavoit mieux que luy, qui estoit qu'il ne tenoit qu'à l'Empereur que la Paix ne se fît. Aussi Sa Sainteté ne pouvant ou n'osant plus dissimuler, luy avoit répondu nettement qu'elle n'avoit rien oublié pour reconcilier l'Empereur avec le Roy Tres-Chrêtien, & qu'elle avoit perdu sa peine; parce que l'Empereur estoit prevenu de l'esperance vaine de conquerir la France[a], sans presque tirer l'épée: Qu'il pensoit avoir pris toutes les precautions necessaires pour empêcher la

[a] Dans la Répõse du Pape au Cardinal de Lorraine en 1536.

nce de tirer des Soldats de la Suisse, 1536.
de l'Alemagne; & qu'il pretendoit
és avoir desarmé son adversaire,
nder tout d'un coup son Royaume
c trois puissantes Armées. La pre-
re, qu'il disoit estre de cent mille
mmes, & vouloit commander luy-
ne, devoit entrer en Provence
s le tems que la seconde de cin-
nte mille, qui estoit prête dans les
s-Bas, attaqueroit la Picardie: &
roisiéme de quarante mille Espa-
ls naturels, n'attendoit que l'ordre
enetrer par le Roussillon dans le
guedoc. D'où Sa Sainteté con-
, qu'elle conseilloit au Roy d'ac-
er la Paix à quelque prix que ce
& qu'elle luy alloit donner pre-
de la faire sans qu'il parût l'a-
recherchée, en envoyant deux
ts sur ce sujet; l'un à l'Empe-
, & l'autre à Sa Majesté Tres-
étienne.

Cardinal de Lorraine remercia
pe, sans témoigner qu'il approu-
proposition; & prenant congé
y, rejoignit l'Empereur à Pietra-
a, où il se mit inutilement en
de luy remontrer que les évene-
de la Guerre estoient incertains;

1536. Qu'il y avoit de la temerité à pretendre que la France fût la proye d'une seule campagne: Que la moindre disgrace que Sa Majesté Imperiale y recevroit suffiroit pour obscurcir la gloire que tant de victoires precedentes luy avoient acquise; & qu'elle devoit supposer que les François, qui aimoient également leur Roy & leur Monarchie, feroient des efforts extraordinaires pour défendre l'un & l'autre, quand mêmes les autres Princes de l'Europe seroient assez insensibles à leurs interêts pour regarder avec des yeux indifferens renverser un Trône, qui estoit desormais l'unique azile de leur liberté. Ce discours ne toucha non plus l'Empereur, que s'il n'eût contenu que des menaces imaginaires. Il répondit d'un ton fier & dedaigneux, qu'il s'étoit mis en posture de donner plûtôt de la crainte que d'en recevoir; mais un moment aprés rentrant dans luy-même, & se repentant de ce qu'il venoit de dire, il ajoûta d'un air plus tranquille, qu'il suspendroit sa marche pourvû que le Duc de Savoye fût entierement rétabli.

Le Cardinal répondit que son pouvoir ne s'étendoit pas si avant, & prit

ige de l'Empereur. Il se hâta de 1536.
ourner vers le Roy, qu'il trouva
Saint Rambert le six de May mille
q cens trente-six. Il luy dit sans
n déguiser, que Sa Majesté ne de-
t plus esperer de salut qu'en la justice
sa cause, & en sa valeur. La Poste-
aura de la peine à croire que des
oles si vrayes & si ingenuës, n'eu-
pas la force de desabuser le Roy.
endant il paroît par un ordre daté
premier Juin suivant, que Sa Ma-
é ne laissa pas de commander pour
roisiéme fois à l'Amiral de rame-
ses Troupes en Daupliné, & de
ettre le Generalat du Piémont au
quis de Saluſſes, aprés avoir li-
ié les Chevaux Legers Italiens des
ntes de Rangon, & de Gonzague.
La seule Commission expediée à
os, fut celle de Langey[a] vers les
ces de l'Empire, pour leur repre-
er qu'ils estoient Juges nez des
rens entre l'Empereur & ses Feu-
ires, lors qu'il s'agissoit de main-
les investitures anciennes; & que
oy Tres-Chrêtien soûmettroit à
Tribunal ses droits, & ceux de ses
ins sur le Duché de Milan.

[a] Dans le Memoire fourni par Antoine Seigneur du Bellay & de la Courbe, presentement chef du

& des Armes de cette Illustre Maison.

1536. L'humeur bien-faisante de Langey le tira dans ce voyage du plus grand danger qu'il ait couru de sa vie ; & sous lequel il eût infailliblement succombé, si Dieu ne l'eût reservé pour d'autres négotiations où il y auroit plus de gloire à meriter, & moins de risques à courir. L'Empereur estoit averti par les Emissaires secrets qu'il avoit en France, du voyage que Langey devoit faire en Alemagne ; & la passion de se vanger de ce Gentilhomme, qui luy avoit fait le plus grand mal qu'il pouvoit recevoir en ruïnant la Ligue de Suabe, jointe à l'interêt d'empêcher qu'il n'en formât une entre la France & les Protestans d'Alemagne, furent deux motifs assez puissans pour faire resoudre sa perte.

On eut l'adresse de le peindre sans qu'il s'en apperçût, & d'envoyer de ses portraits sur toutes les Frontieres d'Alemagne, avec commandement de l'arrêter en toute maniere ; & le Rhin sur tout fut bordé de Gens de Guerre à qui l'on avoit donné de ses portraits, avec ordre de se defaire de la personne qu'ils representoient. On n'a pas sçû precisement si Langey estoit bien informé du peril dans toute son éten-

le negligea par l'intrepi- 1536.
eſtoit naturelle, & par ſon
pour le ſervice de ſa Pa-
il eſt certain qu'il arriva
e à Andernac, où il avoit
aſſer le Rhin. La provi-
e qui le conduiſoit comme
avoit diſpoſé ſes affaires,
que la premiere perſonne
nnut dans la Ville, fut un
me de Veſtphalie, qu'il avoit
s une conjoncture aſſez rare
ici remarquée.

ntilhomme avoit porté les
France ſous le Comte Guil-
Furſtemberg; & s'eſtoit vû
derniere miſere, par la perte
gage, & de ce qu'il avoit
Il s'eſtoit adreſſé dans un
éplorable à Langey, qui re-
alors de ſon premier voyage
gne; & l'avoit prié d'un ton
viſage où la pudeur paroiſſoit
l'aſſiſter dans ſa miſere. Lan-
e connoiſſoit point du tout;
ne laiſſa point d'eſtre touché de
ſoit qu'il remarquât dans la
omie du Gentilhomme ce je ne
uoy qui ſurprend agreablement,
e ſon genie travaillât dés-lors à

1536. luy procurer un ami dont la reconnoissance heroïque luy devoit estre si necessaire. Il tira de sa bourse six piéces d'or, & les donna au Gentilhomme avec une joye qui rendoit sa charité encore plus considerable qu'elle ne l'estoit d'elle même. Le Gentilhomme prit les piéces d'or en ajoûtant à son remercîment un souhait tres-ardent de ne pas mourir ingrat, & l'occasion s'en offrit plûtôt qu'il ne pensoit.

Il avoit obtenu de l'Empereur la principale commission d'observer Langey vers les marches du Rhin; & toutes les autres qui avoient esté expediées de ce côté là, estoient subalternes à la sienne. Il l'avoit acceptée, sans sçavoir que celuy dont il s'agissoit fût son bien-faicteur; parce que Langey en l'obligeant de si bonne grace, s'étoit obstiné à luy cacher son nom. Il crut bien d'abord en recevant le portrait de Langey, qu'il avoit de la ressemblance avec l'Homme à qui il estoit redevable; mais outre que la ressemblance n'estoit pas exacte, le portrait n'estant qu'une copie assez imparfaite, le Gentilhomme ne s'estoit donné ni le temps ni la peine de faire sur sa pensée tout la reflexion qu'elle

qu'elle meritoit. Ce ne fut qu'au moment qu'il apperçut Langey dans la ruë, qu'il reconnut dans une même perſonne ſon bien-faicteur, & celuy dont on luy avoit commandé de ſe ſaiſir mort ou vif. La generoſité dont il ſe piquoit ne luy permit pas de déliberer s'il luy ſauveroit la vie. Il eut ſeulement peur d'en eſtre empêché par ceux qui avoient le même ordre que luy, s'ils venoient à paſſer par là, & cette ſeule conſideration le retint d'embraſſer Langey. Il ſe contenta de le ſaluër en François, & de le prier qu'il luy pût dire deux mots dans une maiſon qu'il luy montra. Langey qui ne reconnoiſſoit point le Gentilhomme & ſe defioit de tout, douta d'abord s'il devoit avoir cette complaiſance pour un inconnu, mais ſa bonne fortune luy inſpira un moment aprés d'écouter ce qu'on avoit à luy propoſer. Il ſuivit le Gentilhomme dans la maiſon, & ſe laiſſa enfermer avec luy dans une chambre. Alors le Gentilhomme aprés avoir ſondé en vain s'il étoit connu, ſe découvrit, & dit à Langey qu'il luy vouloit montrer qu'il n'avoit pas obligé un ingrat. Il luy découvrit enſuite le deſſein formé de le perdre, & luy 1536.

1536. en montra l'ordre. Il luy fit comprendre l'impossibilité où il estoit de poursuivre sa route sans être pris ou tué, ce qui ne seroit qu'une même chose : D'où il conclut en tâchant de luy persuader de retourner en France, sur l'offre qu'il luy fit de faciliter sa retraite par des adresses seures & secrettes.

Langey aprés avoir remercié son amy, luy repartit en sa maniere de parler courte & occupée : Qu'il devoit sa vie à son Païs : Que le Roy son Maître luy avoit commandé d'aller encore desabuser les Alemans des impostures dont ils estoient prevenus : Qu'en acceptant cet employ, il avoit bien prevû qu'il ne pouvoit éviter la mort sans une assistance de Dieu toute particuliere, mais qu'il s'y estoit resolu ; & qu'il n'y avoit que la mort ou la prison capable de l'arrêter.

Ce Gentilhomme ravi d'une intrepidité si heroïque, repliqua en même style : Qu'il ne tiendroit pas non plus à luy qu'il ne servît sa Patrie, en contribuant à desabuser les Alemans : Que l'exemple de vertu que Langey luy montroit estoit trop beau pour n'estre pas suivi ; quand mêmes il en devroit couter la vie ; & qu'il preten-

doit au moins participer à la gloire 1536.
que Langey alloit acquerir, en facilitant son voyage. Il luy remontra ensuite, qu'en quelque endroit qu'il allât, il ne pourroit éviter d'être découvert, s'il n'apportoit les précautions qu'il alloit luy marquer. Elles consistoient à renvoyer le seul Domestique qui le suivoit, & à recevoir en sa place de la main du Gentilhomme un Valet de confiance qui le viendroit prendre à l'entrée de la nuit, le feroit marcher tant qu'elle dureroit, & le meneroit reposer le jour suivant dans une maison champêtre de connoissance, où il seroit en liberté : Que le même Valet auroit soin de le conduire ainsi toutes les nuits, & de luy trouver de semblables gîtes, jusqu à ce qu'il fût arrivé sur les Terres du Duc de Saxe, où il n'auroit plus rien à craindre. Langey connoissant par les expediens que son amy luy proposoit, le desir sincere dont il brûloit de le servir, s'abandonna à sa conduite; & l'éprouva aussi heureuse que fidele, non seulement pour le voyage de Saxe, mais encore pour le retour.

Outre la cause publique & plausible du voyage de Langey, l'instruc-

1536. tion secrette qui luy avoit esté donnée portoit de retirer les cent mille écus qu'il avoit mis en dépost trois ans auparavant entre les mains du Duc de Baviere, puis qu'il n'y avoit point eu occasion de les employer, & que le terme du depost estoit expiré.

Mais il y avoit dans l'Empire des intrigues de plus grande importance qui se formoient contre le Roy, dont Sa Majesté n'étoit point avertie. L'Empereur avoit envoyé aux Princes, & aux Villes libres du Corps Germanique, des copies de la Harangue qu'il avoit prononcée à Rome, toutes differentes, & mêmes contraires les unes aux autres. Celles qu'il avoit adressées aux Protestans ne parloient en aucune maniere des conditions que Sa Majesté Imperiale avoit exigées [a] pour accorder l'investiture du Duché de Milan. On les en avoit ostées pour mettre en leur place une Lettre circulaire à ceux du Parti, qui leur donnoit avis que Sa Majesté Imperiale avoit conferé de la pluspart de leurs Dogmes, & sur tout des plus importans avec le Pape, & quelques Cardinaux; & qu'on y avoit trouvé si peu à redire, que le Saint Siege estoit presque resolu de

[a] Dans la Negociation de Langey en Alemagne en 1536.

les approuver, lors que la nouvelle 1536.
que les François avoient dépoüillé le Duc de Savoye portée à Rome avoit contraint Sa Majesté Imperiale d'en sortir à la hâte, & de suspendre par consequent la negotiation de la Paix entre les Protestans d'Alemagne, & l'Eglise de Rome.

Les copies qu'on avoit distribuées aux Catholiques estoient à peu prés comme celle que Leidequerque avoit montrée au Roy, excepté qu'il n'y avoit rien qui pût estre pris au desavantage des Protestans. Les unes & les autres convenoient neanmoins dans le dessein de reconcilier avec la Maison d'Aûtriche les Alemans que la Guerre de Virtemberg avoit effarouchez, & de les animer contre la France. Il y avoit pour cela des Emissaires secrets répandus dans tous les Cercles, qui publioient que le Roy avoit fait brûler à petit feu tous les Sujets de l'Empire qui s'estoient trouvez dans son Royaume pour trafiquer, ou pour voyager, & qu'il avoit traité de même tous les François qui avoient demeuré en Alemagne : Qu'il avoit fait Ligue offensive & défensive avec les Turcs; & que c'estoit de concert avec

1536. eux qu'il avoit usurpé la Savoye, & le Piémont, afin d'attirer dans ces deux Provinces toutes les forces de la Chrestienté, & de faire naître à Soliman l'occasion de domter l'Alemagne, pendant que l'Empereur seroit occupé vers les Alpes.

Ces impostures qui ne se disoient au commencement qu'à l'oreille, devinrent ensuite le sujet des Predications, & furent autorisées par des Libelles approuvez des Magistrats Ecclesiastiques & Seculiers. La calomnie toute grossiere qu'elle estoit eut des effets surprenans, & l'Alemagne entiere en fut prevenuë en moins de quinze jours. Le plus fameux de tous ces Libelles fut celuy qui se debita dans Nuremberg avec Privilege de l'Empereur. Il portoit pour devise une épée environnée de flâmes, & contenoit un défi à feu & à sang de l'Empereur au Roy, & à toute la Nation Françoise, s'ils ne renonçoient dans quinze jours à l'Alliance des Turcs.

Ce Libelle fut suivi d'un autre de même nature, qui marquoit le jour qu'avoit esté fait ce défi pretendu, & le nom du Herault avec quelques circonstances qu'on disoit avoir esté tirées de son

Procez verbal; & comme personne ne 1536
se mettoit en devoir de découvrir la fourbe, elle eut tout son effet : puis qu'elle jetta dans les Esprits des semences de haine contre la France, qui y demeurerent aprés mêmes qu'on les eut desabusez.

Il y eut aussi des incendiaires qui mirent le feu dans les meilleures Villes d'Alemagne, & les Ministres de l'Empereur en accuserent aussi-tôt les François. On mit inutilement des Gardes par tout afin de les prendre sur le fait; & ce fut peut-être par un droit pretendu de represailles, que des personnes apostées, comme on disoit, par la Reyne de Hongrie Gouvernante des Païs-Bas, reduisirent presqu'en cendres la Ville de Troyes en Champagne.

Langey trouva ces Libelles à son arrivée dans Francfort; & y fit deux réponses; l'une en Aleman, & l'autre en Latin. Il se prévalut admirablement de la conjoncture que les Marchands de tous les Cercles de l'Empire retournoient de la Foire de Lyon. Il les fit comparoître devant le Magistrat de Strasbourg; & leurs dépositions furent imprimées, & envoyées de tous côtez. Elles portoient qu'on les avoient traitez

1536. en France avec toute sorte d'humanité : Que le défi de l'Empereur estoit une fable : & que bien loin que les François outrageassent sans sujet les Alemans, ils ne les recherchoient pas mêmes pour le fait de la Religion.

Ainsi l'imposture ceda à la verité ; & Langey eut la gloire de servir son Maître en des choses de plus grande importance, que n'estoient celles pour lesquelles il avoit esté envoyé. Son Ambassade n'eut pas d'autre succez que celuy-là, car au reste il luy fut impossible d'executer un seul point de ses deux instructions. Comme il estoit bien informé qu'il devoit estre assassiné s'il se hazardoit de paroître en public, il demeura toûjours caché ; & n'osa ny prendre la qualité d'Ambassadeur, ny se trouver dans aucune Assemblée.

Le Duc de Baviére eut assez de generosité pour le recevoir dans Munic, & pour le faire conduire sûrement jusqu'à ce qu'il fût hors de ses Etats : Mais il n'en eut pas assez pour rendre le dépôt de cent mille écus que Langey luy avoit confié. Il s'en excusa sur la crainte de donner à l'Empereur un pretexte de le mettre au Ban de l'Empire ; & le Comte Palatin & les autres aus-

quels Langey s'adreſſa pour demander qu'ils examinaſſent les droits du Roy & de ſes Enfans ſur le Milanez, envoyerent au Roy des Romains les Requêtes qu'il leur fit preſenter ; & ſe contenterent de prier ce Prince, qu'il y eût tout l'égard que demandoit l'importance de l'affaire. Certes la conjoncture eſtoit mal propre pour exciter des gens ſi peſans à faire des démarches hardies. 1536.

L'Amiral de Chabot qui voyoit fondre ſur luy cent mille combatans, avoit jetté dans Turin, Annebault, Bucie, Alegre, Eſſé, Piennes, Tonnerre, Deſcars, Jarnac, Sancerre, la Châtaigneraye, Traves, & Briſſac, avec leurs Compagnies de Cavalerie, & ſix mille Hommes de pied ; & s'étoit retiré ſuivant l'ordre du Roy, apres avoir remis le Bâton de General au Marquis de Saluſſes.

Celuy-cy qui ne l'avoit accepté que pour perdre ceux dont on luy donneroit la conduite, commença l'execution de ſa perfidie, en tâchant de perſuader aux Officiers de l'Armée Françoiſe dans le premier Conſeil de Guerre qu'il tint, qu'il faloit ſeulement travailler aux Fortifications de Turin. Mais la Roche

1536. du Maine, & Montpesat, ayant obtenu à la pluralité des voix qu'on ne discontinueroit point celles de Fossan, & de Coni,[a] il feignit d'y consentir, & n'oublia rien neanmoins de ce qui les pouvoit traverser, ou retarder. Il détourna les Ouvriers : Il retint leur salaire : Il leur retrancha les vivres sous pretexte d'épargne : Il fit semer la division entr'eux par ses Emissaires, & rendit tous les jours à Leve un compte exact de ce que faisoient les François.

[a] Dans les Lettres de Montpesat & de la Roche du Maine au Roy, en 1536.

Son impudence passa bien-tôt dans l'excez, à cause que personne n'osoit luy resister ouvertement, excepté la Roche du Maine ; & il manda au Roy qu'il luy conseilloit d'abandonner les Places du Piémont, sur ce que l'Armée Imperiale estoit trop puissante, & celle des François n'obeïssoit que par bien-seance. Mais Montpesat en qui le Roy se fioit écrivit le même jour à Sa Majesté tout ce qui servoit à rendre Saluces suspect, & n'oublia dans sa Lettre aucune des irregularitez dont on vient de parler. Le Roy surpris & tout-à-fait irrité, répondit qu'on arrêtât le traître : mais les mesures que l'on prit pour sa détention furent si mal-concertées, qu'il apprit à Coni

qu'on en vouloit à ſa perſonne. 1536.

Comme il venoit d'envoyer à Foſſan deux piéces d'artillerie, peu de vivres, encore moins de poudre, & des boulets trop gros pour les deux piéces, il ne daigna ou n'oſa rappeller ce convoy. Il aima mieux feindre d'eſtre venu à deſſein d'eſcorter le reſte des munitions deſtinées pour cette Place : Il les fit charger ſur les chariots & ſur les bêtes de ſomme qui ſe trouverent là ; & les conduiſit la nuit ſuivante, qui eſtoit celle du ſept au huit du Juin, dans la Fortereſſe de Revel : d'où il écrivit à Leve qui avoit inveſti Turin, d'aller à Foſſan, qu'il prendroit avec d'autant plus de facilité, que tout y manquoit.

Ainſi Foſſan fut aſſiegé le huit de Juin, ſans avoir d'autre reſſource qu'en la valeur de ſa Garniſon, les remparts n'y eſtant encore élevez qu'à ſix pieds de terre. Montpeſat en avoit obtenu le Gouvernement par faveur : mais outre qu'il avoit de l'eſprit & du courage, il prévoyoit aſſez qu'une défenſe vigoureuſe en luy donnant de la reputation, fourniroit au Roy un pretexte pour l'élever aux premieres dignitez de l'Epée. Cette conſideration luy fit domter la

1536. fierté qui luy estoit naturelle, & partager le commandement avec Villebon, & la Roche du Maine, qui avoient plus d'experience & de credit que luy parmi les Gens de Guerre, quoy que ces deux Officiers de Cavalerie eussent ordre de luy obeïr.

La difficulté que trouvérent les Assiegeans à déloger quelque Infanterie qui achevoit de brûler le Convent des Cordeliers, d'où ils pouvoient incommoder la Place, leur fit soupçonner d'abord qu'ils y consumeroient plus de temps qu'ils n'avoient pensé : mais ils changerent d'opinion aprés que deux de leurs canons eurent abatu toutes les murailles en autant dejours. L'assaut fut resolu pour le lendemain : mais la nuit precedente les François firent une sortie, que la Posterité ne loüera jamais autant qu'elle merite de l'être. Ils penetrerent jusqu'au Quartier de Leve ; & le mirent tellement en desordre, que ce General Espagnol pour se sauver fut contraint d'épuiser toute la subtilité de son esprit. Et de fait on a remarqué qu'il n'inventa plus depuis aucune ruse qui luy reüssît, & ne fit par consequent plus rien de memorable. Il estoit alors si tourmenté de la goute, qu'il ne pouvoit

se remuer ; & il ne pensa d'abord qu'à se faire mettre dans une chaize, & porter hors de sa tente : mais ne pouvant suporter long-tems l'agitation, il s'avisa de dire qu'on le mît au milieu d'un champ couvert de blé fort grand & fort épais qui estoit prés de là[a] ; & qu'on eût soin de le venir reprendre, aussi-tôt que le combat auroit cessé. La premiere partie de son ordre fut executée par les Porteurs, qui ne cherchoient qu'à se décharger pour fuir, mais non pas la seconde ; car il demeura dans le blé jusqu'au lendemain midi, que ses Soldats le trouverent par hazard aprés une longue recherche, la frayeur ayant emporté jusqu'au milieu du Milanez ceux qui leur en eussét pû dire des nouvelles. 1552

[a] Dans la Relation du Siege de Fossan par Monluc

Il demeura deux jours sans presser Fossan, parce que Saluſſes luy avoit donné le rôle des provisions de la Place, qui vrai-semblablement ne devoient pas durer plus long-tems : Mais outre qu'on y avoit pourvû en les ménageant, les Assiegez profiterent d'une faute que Leve commit par trop de précaution. Il leur avoit laissé libre la porte de Coni, comme pour les inviter à s'y retirer ; mais les assiegez au

1536. lieu d'accepter ſa civilité, ne perdirent pas un moment de la liberté qu'on leur laiſſoit; & ſe pourvûrent abondamment de l'eau qu'ils trouverent hors de la porte, les cinq puys qu'il y avoit à Foſſan ayant eſté épuiſez dés le cinquiéme jour du Siege.

Leve ne ſe fut pas plûtôt apperçû de ſon erreur, qu'il fit recommencer labaterie; & foudroya de ſorte le nouveau travail des Aſſiegez, qu'il y eut une bréche à paſſer trente Hommes de front. Les trois Nations dont l'Armée Imperiale eſtoit compoſée, l'Italienne, l'Eſpagnole, & l'Alemande, eurent ordre de donner: mais leur ardeur ſe ralentit lors qu'elles virent derriere la bréche un bon retranchement, dans lequel la Cavalerie Françoiſe aprés avoir mis pied à terre, eſtoit entrée pour ſoûtenir l'aſſaut. Leve n'oſa preſſer les Eſpagnols, parce qu'il les reſervoit pour conquerir la France. Les Italiens pretendirent eſtre payez avant que de ſe precipiter dans un peril ſi viſible; & les Alemans qui ne s'eſtimoient pas moins que les Eſpagnols, ne voulurent pas marcher à leur refus.

Cette conteſtation dura douze jours; & Leve deſeſperant de l'appaiſer, &

s'imaginant que le rôle que Saluſſes luy avoit mis en main eſtoit faux, envoya dans Foſſan une Trompette ſous pretexte de traiter pour la rançon des priſonniers faits dans la fameuſe ſortie dont on vient de parler, mais en effet pour dire aux Aſſiegez qu'il eſtoit faché de voir tant de Capitaines experimentez, & de vaillans Soldats perir inutilement dans un lieu ſi foible: & que s'ils vouloient penſer ſerieuſement à leur ſalut, il ſeroit ravi de leur faire bonne compoſition. 1536.

Les Aſſiegez delibererent ſur cette offre, & Montpeſat fut d'avis qu'on n'y eût aucun égard : mais Villebon qui ſçavoit qu'il n'y avoit plus dans Foſſan que pour cinq jours de vivres, quelqu'abſtinence qu'on y pût pratiquer, ſe mit en tête de preſerver de famine la Garniſon, & de tromper Leve par une même ruſe. Il repreſenta à Montpeſat, & à la Roche du Maine, que la conſervation de la France dépendoit abſolument de faire durer autant que l'on pourroit le ſiege de Foſſan ; & que ce ne ſeroit le moyen ni de rendre à leur Roy le plus important des ſervices en luy conſervant ſa Couronne, ni de devenir les Li-

1536. berateurs de leur Patrie, que de se laisser mourir de faim dans huit jours au plus tard, ou de se faire égorger derriere la bréche; puis que la France perdroit en eux les meilleures Troupes qu'elle eût, dans la conjoncture où elle en avoit le plus de besoin. Qu'il valoit donc mieux tâcher de negotier un accord; qui d'un côté sauvât la Garnison, en obligeant ses propres ennemis à luy fournir des vivres; & de l'autre côté tint encore un mois à l'erte les ennemis, qui n'oseroient entrer en France tant qu'ils ne seroient pas maîtres de Fossan; & que si on luy vouloit donner commission d'aller trouver Leve, il tâcheroit d'attirer ce vieux renard dans le piége qu'il avoit tant de fois tendu aux autres.

Tous les Officiers revinrent à cet avis, & Villebon suivit le Trompette. Leve luy proposa des conditions auxquelles il repartit avec une fierté dédaigneuse, on estoit sans doute mal informé de l'état des Assiegez, puis qu'on tenoit ce langage à des gens qui sçauroient se défendre long-tems, & mourir ensuite l'épée à la main. Villebon sortit immediatement aprés de la tente de Leve où il estoit, avec tant

de

de marques d'indignation sur le visage, & se retira si brusquement dans Fossan, que Leve qui l'observoit avec beaucoup de curiosité, acheva de se persuader que les avis du Marquis de Saluſſes estoient faux. Il renvoya le lendemain sur cette supposition le même Trompette à la Roche du Maine, pour luy témoigner le desir qu'il avoit de le voir. La Roche du Maine instruit par Villebon, suivit le Trompette; & conclut un Traité avec Leve, dont les principaux articles furent: Que Fossan tiendroit tout le mois courant, dont il n'y avoit encore que quatre jours d'écoulez, & que la Place seroit rendue de bonne foy le dernier jour: Qu'on fourniroit cependant tous les matins à la Garnison, ce qui seroit necessaire pour vivre commodement durant vingt-quatre heures; & que la Roche du Maine avec deux autres Officiers François, seroit en ôtage pour la seureté des articles[a]: Que s'il se presentoit dans le mois une Armée Françoise à dessein de faire lever le siege, les ôtages seroient rendus; & que les Imperiaux se retireroient au delà du Pont de Styvre, laissant seulement dans Fossan un Homme pour prendre garde qu'on ne 1536.

a Dans les Articles de la reddition de Fossan en 1536.

1536. fît point de nouvelles Fortifications; & qu'on se contentât de reparer la bréche, qui pourroit estre mise en l'état où elle avoit esté avant le siege: mais qu'en rendant la Place, toute l'artillerie y demeureroit, & tous les chevaux qui auroient plus de six paumes & quatre doits de hauteur.

La Palice & d'Acier furent acceptez pour ôtages; & l'Empereur n'osant quitter le Piémont qu'aprés la prise de Fossan, fit mine d'assieger Roqueparviere, & Château Dauphin: mais il pressa si peu ces deux places, qu'elles tenoient encore lors que la capitulation de Fossan fut executée, ensuite de laquelle le Roy envoya Antoine de Noailles pour ramener sa Gendarmerie en France, & l'Empereur rapella les Troupes qui avoient assiegé ces deux Places.

Il estoit encore à Savillan lors que les Cardinaux Legats de Carpi, & de Trivulce, l'exhorterent à la Paix. Trivulce l'entretint en particulier; & luy demanda s'il ne pouvoit pas assûrer le Roy, que le Duc d'Orleans seroit investi du Duché de Milan, pourvû que la France rendît toute la Savoye, & ce qu'elle tenoit du Piémont. L'Em-

pereur répondit froidement que non ; & Trivuce extraordinairement surpris repliqua, qu'il ne pouvoit croire que Sa Majesté Imperiale se joüât d'une parole si solemnellement donnée au Pape & à tout le Sacré College. 1536.

L'Empereur se voyant sans témoins avoüa qu'il s'estoit vangé par une fourbe, de celle que le Roy luy avoit faite ; & que comme on avoit usurpé les Etats du Duc de Savoye pendant qu'on l'amusoit par des propositions d'une Alliance plus étroite, [a] il avoit aussi promis le Duché de Milan, pour endormir son adversaire durant qu'il se preparoit pour le détrôner.

[a] Dans la Negotiation du Cardinal Trivulce pour la Paix en 1536.

Trivulce eût beau remontrer combien ce procedé estoit indigne d'un honnête Homme & d'un Chrétien, l'Empereur persista dans la resolution de recüeillir tout le fruit de sa tromperie; & n'eut plus d'égard à l'avis du Duc d'Alve, de Ferrand Gonzague, des Marquis du Guast & de Marignand, & de ses autres Officiers Generaux, qui vouloient qu'on achevât de chasser les François du Piémont en prenant Turin, & Coni avant que de les attaquer chez eux. Sa Majesté Imperiale n'écouta plus que le seul Leve, qui sans y pen-

1536. ſer couroit à ſa perte, en ne ceſſant de repreſenter à ſon Maître, *que les Sangliers ne ſe prenoient iamais ſi commodement que dans leurs bauges*; comme s'il eût voulu juſtifier par ſon exemple, que l'Homme, quelque prudent qu'il ſoit, en penſant éviter la mort ne fait pas une démarche qui ne l'en approche.

Un Aſtrologue l'avoit aſſûré durant ſa jeuneſſe qu'il ne mouroit qu'à Saint Denis, & qu'il y ſeroit enterré. Il s'eſtoit long-temps moqué de cette prediction; mais enfin ſe voyant à la tête de cent mille vieux Soldats préts d'attaquer la France au dépourvû, il avoit crû que ſon deſtin l'appelloit à la conquête de ce beau Royaume: Qu'il le reduiroit en Province de la Monarchie Eſpagnole: Qu'il le gouverneroit long-temps en qualité de Viceroy; & que quand ſa derniere heure ſeroit venuë, l'Empereur le feroit porter à Saint Denis où il rendroit l'eſprit, & ſeroit inhumé de même que le Conétable du Gueſclin, c'eſt à dire aux pieds de ſon Maître.

Il ne faloit pas eſtre fort clair-voyant pour découvrir l'extravagance de ce projet, cependant il fut l'unique fondement de l'entrepriſe contre la Pro-

vence; & comme il avoit esté proposé 1536
par celuy des Hommes qu'on tenoit le plus sage, il fut suivi par celuy des Princes qui passoit pour le plus éclairé; Dieu voulant confondre l'adresse de l'un & le raisonnement de l'autre, comme il venoit de confondre la presomtion de François Premier, en permettant qu'il fût redevable de sa Couronne à la Garnison de Fossan.

Il faut pourtant avoüer que Leve donnant à son Maître un conseil si dangereux, n'oublia aucune des précautions necessaires pour se garentir du blâme qu'il en recevroit en cas de mauvais succez; car il ne se contenta pas de n'en parler à l'Empereur que lors qu'il estoient seuls, ni de tirer parole de ce Prince qu'il luy garderoit le secret: mais de plus il soûtint l'avis contraire dans le Conseil de Guerre; & poussant la dissimulation jusqu'au derniere degré où elle pouvoit arriver, il se fit porter dans la tente de Sa Majesté Imperiale. Il luy embrassa les genoux, & la conjura les larmes aux yeux d'avoir la bonté de se laisser flechir par les remontrances de tant de braves & d'experimentez Capitaines, qui dissuadoient l'entreprise de Proven-

ce.

1536. L'adreſſe cachée ſous un procedé ſi ſi humble en apparence, conſiſtoit en ce que ſi l'Empereur reüſſiſſoit, comme Leve n'en doutoit preſque pas, Sa Majeſté en remporteroit toute la gloire lors qu'on viendroit à ſçavoir qu'elle s'y ſeroit obſtinée contre le ſentiment de tous ſes Officiers, & ne laiſſeroit pas d'en avoir toute l'obligation à Leve qui l'avoit propoſée; & ſi l'Empereur ne reüſſiſſoit pas, on ne parleroit pas dans le Monde de ce qui ſe ſeroit paſſé en ſecret dans le Conſeil de Guerre, mais ſeulement de l'action publique de Leve, qui ſe ſeroit proſterné aux pieds de ſon Maître pour détourner le malheur.

L'Empereur de ſa part ne joüa pas ſon perſonnage avec moins d'induſtrie. Il feignit d'imputer la crainte de Leve au trop d'affection de ce venerable vieillard pour Sa Majeſté Imperiale: Il le remercia de ſes ſoins: Il luy fit un refus obligeant; & luy dit que ce qui l'empêchoit de deferer à ſon avis, eſtoit le deſir d'élever ſa reputation au delà de celle du grand Capitaine, en le menant à la conquête, non pas d'un petit Royaume comme ceux de Grenade & de Naples, mais du plus beau de

la Chrêtienté, qui estoit la France. Ainsi 1536
l'Avant-garde Imperiale eut ordre de traverser le Fleuve du Var ; & l'Empereur pour achever d'embaraſſer les François, fit courir le brüit qu'il avoit intelligence dans Toulon, & dans Marſeille. Il prit l'occaſion du vingt-cinq de Juillet, qui eſtoit le jour de Saint Jacques Patron d'Eſpagne pour haranguer ſes Soldats ; & les faire ſouvenir que comme ils avoient débarqué l'année precedente en Afrique à pareil jour, ils devoient auſſi eſperer le même ſuccez, puis qu'il les conduiſoit, non pas contre un Pirate Turc, mais contre un Roy qui n'avoit de Chrêtien que le nom, & qu'il avoit recherché l'alliance des Infideles pour maintenir le trouble dans l'Europe. Il dépêcha bien-tôt aprés Ferrand Gonzague avec la Cavalerie legere, & le Prince de Salerne avec quatre mille de ſes meilleurs Hommes de pied pour ſurprendre Graſſe ; mais ils trouverent les avenuës des montagnes occupées par deux mille Fantaſſins François, qu'il eſtoit preſque impoſſible de déloger. C'eſtoit l'Infanterie qui venoit de ſortir de Foſſan ; & s'eſtoit chargée d'arrêter les Imperiaux, juſqu'à ce que Bonneval Lieutenant du Comte de

1536. Tente Gouverneur de Provence, eût démantelé les Villes foibles, fait entrer dans les fortes les vivres qui estoient à la Campagne, gâté ce qui ne se pourroit transporter, brisé les moulins, rüiné les fours, & corrompu les puits par le blé qu'on y jettoit. L'avantage estoit si grand du côté des François, que Gonzagne eût été réduit à chercher une autre route, sans la temerité de Mõtejan qui ouvrit aux Imperiaux le chemin par où ils avoient ordre de passer.

Montejan Gentilhomme d'Anjou s'étoit rendu fameux pour avoir osé surprendre Genes, quoy qu'il n'eût pas reüssi, & commandoit alors cent Hommes d'armes, & mille Fantassins. Vassé son Lieutenant, qui estoit aussi son Neveu, luy raporta qu'un Mestre de Camp Imperial s'estoit engagé dans les avenuës de Brignoles avec quelques Troupes qui pouvoient estre aisément enlevées; & cet avis suffit pour faire mõter à cheval Montejan contre le sentiment de Bonneval, qui bien loin de luy donner le renfort qu'il demandoit, tâcha, mais en vain, de l'arrêter. [a]Montejan ne laissa pas de partir avec sa Compagnie, & celle du jeune Boisy, qui faisoient environ deux cens Chevaux, & trois cens Hommes de

[a]Dans la Relatiõ de la défaite de Montejan, dressée par le Comte de Tente.

de pied, commandez par Varti, & par Sampietre Corſe qui devint depuis l'abomination des Dames Françoiſes, en poignardant l'heritiere d'Ornano ſa Femme. 1536.

Le Meſtre de Camp étoit en effet dans Lux, mais Gonzague le ſuivoit avec dix-huit cens Chevaux; ce qui n'étoit point encore venu à la connoiſſance de Montejan, lors qu'il détacha Vaſſé & Torigni avec trente Chevaux pour prendre langue. Vaſſé & Torigni pouſſerent juſqu'à Lux, où ils attaquerent le Meſtre de Camp qui ſe retira vers ſon gros. Gonzague le voyant pourſuivi, s'imagina qu'il alloit avoir ſur les bras toutes les Troupes Françoiſes qui étoient en Provence, & fit ſonner la charge par ſes Tambours & par ſes Trompettes. Vaſſé qui reconnut par là le nombre des ennemis, tourna bride, & rejoignit Montejan: mais il fut obligé de s'arréter avec luy dans Brignoles, parce que l'Infanterie Françoiſe avoit marché ſi vîte, & ſe trouvoit ſi incommodée de l'ardeur du Soleil inſuportable dans les lieux par où elle paſſoit, ſur tout durant la Canicule, qu'elle

1536. ne pouvoit plus ni fuïr, ni porter ſes armes.

Gonzague qui ne pouvoit croire que les François ſe fuſſent avancez vers luy en ſi petit nombre, envoya les reconnoître par un Provençal qui s'étoit établi dans le Milanez aprés la mort de Bourbon, qu'il avoit ſuivi. Le Provençal découvrit la verité, & la raporta à Gonzague, qui fit incontinent inveſtir Brignoles, & mit des embûches aux environs. Les chiens effarouchez par la multitude de la Cavalerie Imperiale qu'ils ſentoient approcher, réveillerent Montejan, & Boiſy, qui monterent à cheval, & firent ſortir de Brignoles quelques Cavaliers pour ſçavoir la cauſe de tant d'abois extraordinaires. Les Cavaliers encore endormis de la fatigue du jour precedent, s'acquitterent mal de leur commiſſion, & raporterent qu'ils n'avoient rien vû. Montejan ſe repoſa ſur leur parole juſqu'à la pointe du jour, qu'il partit aprés avoir détaché dix Cavaliers, qui chargerent un pareil nombre de ceux de Gonzague, & en prirent huit : mais les deux autres fuyant trouverent Gonzague à cinq cens

pas, & l'avertirent de la marche des François. Gonzague les fit charger par la moitié de sa Cavalerie legere, dont ils soûtinrent genereusement l'effort; & ne laisserent pas de faire une lieuë en se battant toûjours en retraite, jusqu'à ce que les Imperiaux les ayant environnez, & les attaquant de tous côtez, ils succomberent sous le nombre. 1536.

Montejan & Boisy resterent prisonniers, & Sampietre se sauva. Cette disgrace qui n'étoit que trop considerable d'elle-même, fut infiniment augmentée par les impostures des Imperiaux, qui publierent qu'ils avoient défait l'Arriere-garde Françoise, & pris les deux Favoris du Roy. Elle jetta dans la Provence une consternation qui fut remarquée si generale, qu'on fut obligé de changer le premier dessein, qui avoit été d'arrêter les Imperiaux à l'entrée de cette Province, en celuy de les attendre entre la Riviere du Rhône, & celle de la Durance.

Montmorency à qui le Roy venoit de confier le commandement absolu de toutes ses forces, suprima pour un temps la fierté & la rudesse qui

1536. luy étoient naturelles, & devint en un moment le plus doux & le plus civil des Cavaliers François. Il ne se contenta pas de partager son autorité avec le Comte de Tende, le Maréchal d'Aubigny, & les autres vieux Officiers : Il appella mêmes au Conseil les Officiers Subalternes les plus experimentez, & ne laissa point d'Homme de service qu'il n'invitât obligeamment de vive voix, ou par Lettre, de venir contribuer avec luy au salut de sa Patrie.

Ce changement de conduite eut tout son effet, quoy qu'on sçut assez qu'il étoit forcé ; & l'on n'avoit jamais vû ensemble tant de Noblesse, ni si bien équipée, qu'il en accourut au Camp de Montmorency. Cette ferveur si prompte & si generale fit rompre aux Suisses la resolution qu'ils avoient prises d'abandonner le Roy ; & Bois-rigault son Ambassadeur les sollicita avec tant de succez, qu'ils luy permirent de lever en secret dix-huit mille de leurs meilleurs Soldats.[a]

[a] Dans la Negotiation de Bois-rigault en Suisse, en 1536.

Les forces de François Premier devenuës par ce renfort à peu prés égales à celles de Charles-Quint en tout, excepté l'experience, se retran-

nt à Cavaillon depuis le Rhône 1536.
à la Durance. On avoit fermé
eux côtez du Camp qui n'é-
t point environnez d'eau, par
ossé profond de vingt-quatre
, large de seize, & défendu par
multitude prodigieuse d'artille-
Les Nations étoient logées à
afin d'éviter les querelles, &
nte du General paroissoit au mi-
sur une éminence. On y condui-
par le Rhône toute sorte de
visions; & pour l'attaquer il fa-
traverser la Durance, dont le lit
oit pas alors fort profond. Mais
constance de ce Fleuve suppleoit à
défaut; car le sable qui étoit au
d changeoit de place si souvent
si vîte, que ceux du Païs qui tâ-
oient de le passer & repasser à gué,
uvoient au retour une fosse creu-
au même lieu où ils n'avoient eu
au que jusqu'à mi-jambe: outre
'il n'y avoit pas d'apparence que
Imperiaux hazardassent le trajet
la Durance sans être les Maîtres
s Places bâties sur les bords, dé-
nduës par de puissantes Garnisons,
soûtenuës par l'esperance d'un
omt secours.

1536. Le Roy qui s'étoit logé dans Valence commençoit à concevoir une meilleure opinion de ſes affaires, lors qu'il y reçut en un même jour trois nouvelles capables de ſurmonter la fermeté la plus preparée à ſuporter toutes les malices de la fortune. La premiere fut la défaite de Montejan. La ſeconde de la perte de la Ville de Guiſe, qui venoit d'être livrée au Comte de Rœux General de l'Armée Imperiale de Flandres par la terreur panique de ceux qui la défendoient, ſans avoir été attaquez ni ſommez; & la troiſiéme qui ſurpaſſoit d'autant plus les deux precedentes qu'elle étoit abſolument irreparable, conſiſtoit dans la mort avancée du Dauphin de France.

Ce Prince âgé de vingt-trois ans promettoit de reparer avec uſure les pertes que la Monarchie Françoiſe avoit ſouffertes ſous les Regnes de ſon Pere, & de ſon Ayeul. Son humeur étoit entierement contraire à celle des François en general, & de ſes deux Freres en particulier. Il paroiſſoit ſi froid & ſi poſé en toutes ſes actions, qu'à l'entre-vûë de Marſeille le Pape & les plus rafinez Ita-

qui accompagnoient Sa Sainte- 1536.
ne purent rien penetrer de ce
l avoit dans l'ame. Cependant il
aiſſoit pas d'être agreable, doux,
l, & modeſte avec toutes ſortes
perſonnes, & principalement
ec les Dames. Il avoit le tein net
delicat, quoy que tirant ſur le
oir : la taille plus aiſée que celle de
on Pere : le corps mieux proportion-
é, & la mine auſſi majeſtueuſe.
Comme la galanterie étoit alors d'af-
fecter une couleur & de la porter
toujours, il avoit preferé le noir aux
autres, parce qu'il l'eſtimoit plus con-
venable aux perſonnes de qualité. Il
aimoit à boire de l'eau aprés le repas
lors qu'il avoit fait de l'exercice; &
de peur que l'abondance qu'il en ava-
loit ne l'incommodât, Agnés Beatrix
Pacheco Dame d'Honneur de la Rey-
ne Eleonor ſa Belle-mere, avoit ap-
porté de Portugal & luy avoit fait
preſent d'un vaſe de terre tanée fine,
& preſque ſemblable à la ſigillée;
mais de telle vertu que l'eau que l'on
y mettoit ſembloit commencer à
boüillir comme ſi elle eût été ſur
le feu, ſans neanmoins être privée
de ſa froideur, & ſans perdre au-

1536. tre choſe que ſa crudité.

Ce Prince s'étant échaufé à joüer à la Longue-paume dans le Pré d'Aiſnay à Lyon, commanda à un Page de ſa Chambre de luy porter de l'eau fraîche. Le Page prit le vaſe de Portugal, & courut au puy d'Aiſnay qui étoit le plus proche. Il laiſſa le vaſe ſur le bord du puy, & puiſa de l'eau. Mais dans le moment qu'il regardoit en bas ſi le ſeau étoit plein avant que de le tirer, Sebaſtien Montecuculli qui s'étoit gliſſé parmi les ſpectateurs de la partie de Paume, & cherchoit l'occaſion de faire ſon coup, s'approcha du Page, ſe baiſſa, jetta avec les deux doigts de la poudre d'Arſenic dans le vaſe, [a] & ne ſe retira qu'aprés avoir vû ce que le Page fit enſuite. Ce jeune imprudent pour avoit plûtôt fait ne nettoya point le vaſe. Il ſe contenta de le remplir d'eau; & le porta à ſon Maître, qui le vuida juſqu'à la derniere goute. Le poiſon ne demeura pas long-temps à produire ſon effet, car il étoit du plus fin, & du mieux preparé; & le Dauphin qui nonobſtant les convulſions horribles qu'il ſouffroit s'étoit fait mettre dans un

[a] Dans l'Interrogatoire de Montecuculli en 1536.

brancart pour aller à l'Armée, expira le quatriéme jour ſuivant à Tournon. 1536

Le parricide Italien de naiſſance, & Medecin de profeſſion, fut arrêté ſur des ſoupçons qui parurent d'abord aſſez legers: mais comme il ſe coupa dans ſes réponſes, on l'appliqua à la queſtion, dans laquelle il declara qu'il avoit été ſuborné par Antoine de Leve, & par Ferrand Gonzague, pour commettre le crime. Il en raconta toutes les particularitez de la maniere qu'elles viennent d'être rapportées, & ajoûta qu'il avoit promis de faire perir le Roy & ſes deux autres Enfans par la même voye, & qu'on l'avoit arrêté lors qu'il en cherchoit l'occaſion. Ceux qui ſe trouverent noircis par une accuſation ſinette, tâcherent de s'en juſtifier en publiant que Montecuculli ne l'avoit faite que pour être plûtôt délivré de la torture, en chargeant des perſonnes qui ne pouvoient luy être confrontées; & que le Dauphin n'étoit mort que pour s'être épuiſé avec la belle de l'Eſtranges. Cette opinion fut preſque auſſi univerſellement reçûë que l'autre,

1536. parce que l'on aime à douter des causes des grand évenemens ; & le peu de soin qu'on prit de la refuter, la rendit plus vray-semblable.

Le Cardinal de Lorraine choisi pour porter la nouvelle au Roy, demeura court en commençant à parler, & Sa Majesté devina ce qu'on luy vouloit dire. Elle ressentit dans cette triste rencontre tout ce que la nature a de violent & de passionné : mais au reste elle suporta son affliction avec une fermeté veritablement heroïque, & ne relâcha pas un seul moment de l'application continuelle qu'il faloit apporter pour se défendre contre de si dangereux ennemis qu'elle venoit d'éprouver qu'étoient les siens. Il sembla mêmes que la fortune luy voulut donner sujet de respirer aprés tant de pertes. Le Comte Guy de Rangon se mit en devoir de surprendre Genes avec dix mille hommes de pied & six cens Chevaux qu'il avoit levez pour la France aux environs de la Mirandole, & les plus déterminez de ses gens étoient déja sur la muraille, lors qu'Antoine Dorie envoyé tout à propos par André Dorie qui commandoit

la Flote Imperiale sur les Côtes de Provence, arriva avec un secours qui donna tant de courage aux Bourgeois, qu'ils soûtinrent l'assaut. 1536.

Rangon qui n'avoit point d'Artillerie, fut obligé de se retirer du côté d'Ast; ce qui donnant sujet aux Espagnols qui assiegeoient Turin, de croire qu'il les venoit attaquer, ils leverent le siege. Ils se retirerent dans le Duché de Milan, & Rangon recouvra aprés leur retraite les Villes de Carignan & de Carmagnole, qu'ils avoient prises avant que d'investir Turin. Comme les François étoient maîtres de la campagne dans le Piémont, ils empêchoient l'Empereur de recevoir aucun convoy par terre; ce qui luy fit reconnoître la faute qu'il avoit commise en s'engageant dans la Provence, sans avoir entierement chassé les François de delà les Alpes. Il commença pour lors à douter du succés de son entrepriſe; & pour mettre à couvert son honneur en tout évenement, il dépêcha Ascagne Colonne vers le Pape, & les Princes d'Italie, pour leur persuader qu'il faisoit la guerre pour leur interêt plûtôt que pour le sien;

1536. & qu'il avoit offert le Duché de Milan au Duc d'Angoulême à des conditions équitables, que le Roy avoit refusées: Que Soliman se preparoit pour usurper les deux Siciles, en execution du Traité qu'il avoit conclu avec la Foreſt Ambassadeur de France à Constantinople[a], & que Barberousse paroissoit déja sur la Mer Mediterranée: d'où Sa Majesté Imperiale concluoit en demandant d'être assisté d'hommes & d'argent, afin de tirer du refus qu'on luy feroit un pretexte plausible de penser à sa retraitte, si elle y étoit réduite.

[a] Dans la Negotiation d'Ascagne Colonne en Italie, en 1536.

Outre cette instruction generale, Colonne en reçut deux particulieres, l'une d'offrir au Pape & aux Venitiens d'investir du Duché de Milan la personne qu'ils nommeroient, pourvû qu'ils se declarassent contre la France. L'autre ne devoit servir qu'au défaut de la precedente, & portoit que Colonne pour derniere tentative offrît au Pape le Duché de Milan pour Octavien Farneſe fils aîné du Duc de Parme; & que si ce beau Fief ne suffisoit pas pour ébranler Sa Sainteté, il ajoûtât que l'Empereur se chargeroit de tirer du Duc d'Urbain une re-

nonciation en bonne forme au Duché de Camerin en faveur d'Octavien. Colonne visita d'abord les petits Princes d'Italie, qui luy promirent d'executer ce qui seroit arrêté avec le Pape & les Venitiens. Il alla ensuite à Venise, où il trouva le Senat trop éclairé pour faire la fausse démarche qu'il luy proposoit. Le Doge luy répondit que la Republique ne pouvoit penser à nommer le Duc de Milan, parce qu'il ne vouloit point s'engager dans une Guerre éternelle avec François Premier, & ses Enfans; & que pour les Turcs, elle avoit des avis certains de son Ambassadeur à Constantinoble, que Soliman attendroit l'année prochaine à se mettre en campagne. 1536.

La negotiation de Rome ne fut pas plus avantageuse à Colone. Il confera avec le Pape premierement en public; mais il n'en reçut que des paroles respectueuses dont le sens étoit: Que Sa Sainteté loüoit l'Empereur de ce qu'il disoit avoir voulu faire pour le bien de la paix; mais qu'il le loüeroit bien davantage s'il la procuroit en effet: Que Soliman étoit à craindre, non pas pour la

1536. Flote de Barberouſſe qui ne ſortiroit point des Ports d'Afrique le reſte de la Campagne; mais à cauſe du peu d'obſtacle que trouveroient les Infideles dans la Chrétienté, ſi l'Armée Imperiale periſſoit en Provence, ou ſi elle faiſoit perir celle que le Roy luy avoit oppoſée devant Avignon.

Les conferences particulieres de Colonne avec Sa Sainteté n'aboutirent à rien de plus ſolide. Il la trouva trop prudente pour ſe declarer ſur une eſperance vaine, trop reſervée pour embaraſſer ſa Maiſon contre la France, & trop prevenuë de l'opinion qu'Octavien obtiendroit bien le Duché de Camerin ſans que l'Empereur s'en mêlât. Et de fait elle ne répondit autre choſe, ſinon que l'interêt des ſiens ne la touchoit point lors qu'il s'agiſſoit de le procurer aux dépens d'autruy. L'occaſion qui faiſoit parler les Italiens avec tant de hardieſſe, étoit le peu de progrez de l'Empereur dans la Provence. Il avoit perdu ſes meilleurs Soldats dans les endroits des Alpes où les Païſans étoient continuellement à leurs trouſſes; & ſe ſauvoient aprés avoir tiré leurs coups, par des routes inconnuës

à tous les Etrangers. Quelques relations portent qu'il eût été luy-même tué par quarante de ces desesperez qui s'étoient jettez dans une tourelle par où il devoit passer, s'ils n'eussent pris pour luy son Chambellan, à cause qu'il portoit sur ses armes une casaque de toile d'or. 1536.

Sa Majesté Imperiale ne laissa pas neanmoins de s'avancer jusqu'à Aix capitale de la Provence, qu'elle trouva deserte parce qu'on l'avoit jugée hors de défense, & d'y camper à cause de la commodité de deux éminences qu'il y avoit, capables de loger une grande Armée, & d'une Riviere qui couloit au milieu: mais cet avantage étoit diminué par des défauts auxquels on ne voyoit point de ressource. Le Camp étoit trop éloigné de la Rade de Toulon, d'où il faloit neanmoins faire tout apporter; & quoy que la Flote Imperiale fournît assez de blé, on ne voyoit du pain qu'à la table des principaux Officiers, parce qu'il n'y avoit ni fours ni moulins dans le plat Païs, où le Soldat étoit par consequent obligé à vivre des fruits de l'Automne qu'on luy avoit laissez exprés pour le perdre.

1536. Et de fait les *Alemans* qui se gonfloient le ventre de raisins, & les fouloient dans leurs bourguinotes, perirent presque tous de dyssenterie, avec leur Colonel Fronsperg, fils de celuy à qui l'Empereur étoit redevable de la victoire de Pavie, & de la prise de Rome. Antoine de Leve étoit plus que jamais tourmenté de la goutte; & n'osoit plus paroître devant l'Empereur, qu'il avoit engagé mal-à-propos dans la Provence, de peur d'essuyer toute sa méchante humeur. Les autres Officiers se consoloient de la disgrace generale, par le mal qui arrivoit en particulier à l'Empereur, pour n'avoir pas suivi leur opinion; & lors que ce Prince les assembla pour deliberer s'il iroit attaquer les retranchemens du Roy devant Avignon, ils luy répondirent tous froidement, que si on eût suivi d'abord le plan qu'avoit autrefois dressé le Connétable de Bourbon pour la conquête de la Provence, & que l'Armée Imperiale eût marché sans s'arrêter jusques devant Avignon, elle eût pû le prendre d'abord, à cause que le Pais étoit alors en desordre, & que François Premier n'avoit point

point encore d'Infanterie : mais que ce qui n'auroit en ce tems-là coûté que la peine de marcher étoit devenu si difficile, qu'on ne pouvoit plus l'entreprendre sans temerité. Ils conclurent de là que pour éviter la honte qu'il y auroit à s'en retourner sans rien faire, il faloit assieger Marseille, quoy qu'il n'y eût aucun sujet d'esperer de la prendre. 1536.

L'Empereur suivit leur avis, sur ce qu'il s'imagina qu'il n'y avoit qu'à témoigner de la hardiesse pour sauver sa reputation. [a] Il mena ses Troupes devant Marseille, & s'avança luy même derriere une vieille masure afin de reconnoître la place; mais le nombre des personnes qui l'accompagnoient ayant donné lieu de soupçonner quel étoit son dessein, on luy envoya de la Ville tant de volées de canon, qu'il fut reduit à faire une retraite precipitée, aprés avoir évité le plus grand danger qu'il courut de sa vie, & vû tomber à ses côtez les plus braves de sa suite.

[a] Dans les Memoires de Ferrand Gonzague.

Cette disgrace suspendit la resolution de travailler aux lignes, jusqu'à ce qu'on eût executé le projet qu'a-

1536. voit formé le Marquis du Guaſt, de ſurprendre la Ville d'Arles. Ce Marquis obtint aiſément l'élite de l'Armée Imperiale pour ce ſujet : mais il trouva Bonneval & le Prince de Melphe qui commandoient la Garniſon, ſi prêts de le recevoir, qu'il n'oſa preſenter l'eſcalade. Son retour ſi promt n'embaraſſa pas moins l'Empereur, que le Cardinal de Carpi Legat qui venoit d'arriver pour l'exhorter à la Paix. Sa Majeſté ne la vouloit qu'à des conditions avantageuſes ; & ſes affaires n'étoient pas mêmes en état d'en pretendre de telles, bien loin de les obtenir.

Le Cardinal Trivulce ne reüſſit pas mieux auprés du Roy, qui voyoit l'Armée Imperiale à demi ruïnée, & reduite à ſe retirer par deux nouvelles diſgraces. L'une étoit la mort d'Antoine de Leve, qui n'avoit ni pû ni voulu ſurvivre au mauvais état des affaires de l'Empereur, dont il apprehendoit les reproches plus que la mort. Son horoſcope ne fut pas tout-à-fait menteuſe, quoy qu'elle s'accomplît en un ſens bien éloigné de celuy qu'il avoit crû ; puis qu'il mourut dans le Village de ſaint Denis en

Provence, & fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Denis à Milan. 1536.

La ſeconde diſgrace fut l'enlevement d'un convoy ſi grand, que l'Empereur croyoit qu'il dût ſuffire durant tout le ſiege de Marſeille. On avoit débarqué à la Rade de Toulon tout ce qu'il y avoit de proviſions & de biſcuit ſur la Flote de Dorie, & on l'avoit chargé ſur toutes les bêtes de ſomme qui s'étoient trouvées au Camp, & dans le Duché de Milan. Les Païſans de Provence encouragez par quelques Soldats François qui ſe mêlerent avec eux, l'enleverent ſi generalement, qu'il ne reſta pas un animal ſans être pris, ou ſans avoir les jarets coupez : ce qui porta plus de préjudice à l'Empereur que ne firent les armes des François ; & de fait la premiere nouvelle qu'il en reçût le fit reſoudre à la retraite. On luy voulut perſuader de brûler la Ville d'Aix lors qu'il en ſortiroit : mais il jugea ſagement que ce ſeroit donner trop de ſujet à la raillerie, que de ſe vanger ſur des murailles & des toits deſerts, de l'affront que la fortune luy faiſoit. Il tomba neanmoins en partie dans l'inconvenient d'Alexandre à

1536. la prise de Persepoli, puis qu'il abandonna le Palais des anciens Comtes de Provence à la rage du Duc de Savoye.

Ce Prince eut la dureté d'y mettre le feu, & mêmes de regarder l'embrasement jusqu'à ce que tout eût été consumé. Son dessein étoit de brûler les Titres qui justifioient que les trois quarts du Piémont appartenoient au Comté de Provence, ou du moins en relevoient. [a] Mais on avoit eu soin de transporter les Papiers de conséquence en lieu de seureté ; & Loüis Treize convainquit depuis Charles Emanuel Petit-fils du Duc, que son Ayeul s'étoit abusé.

[a] Dans le Recüeil des Titres des Côtes de Provence.

Les malades de l'Armée Imperiale furent laissez à la discretion des François, & les convalescens eurent ordre de se placer au milieu de l'Armée. La Cavalerie étoit presque toute démontée, & l'Infanterie si lasse qu'elle laissoit par les chemins ses armes pour marcher. Les plus déterminez n'étoient pas même en état de soûtenir une premiere attaque, quelque legere qu'elle eust été, si Montmorency eust voulu profiter de l'occasion.

Bois-rigault Ambassadeur de Fran-

ce en Suisse avoit admirablement ser- 1536.
vi sa Patrie; car encore que les Cantons se fussent engagez à l'Empereur de ne fournir aucun Homme au Roy Tres-Chrêtien, & qu'il y eust eu des défenses affichées dans tous les Cantons sur peine de la vie, de prendre parti avec les François, le Roy n'avoit pas laissé d'en tirer plus de Soldats & de meilleurs qu'auparavant, par le soin qu'avoit pris Bois-rigault de détromper les Magistrats en leur remontrant: que la Maison d'Autriche n'avoit pas oublié ses anciennes pretentions sur les Suisses; & qu'elle n'auroit pas plûtôt conquis la France, qu'elle tourneroit ses armes contre eux: Que si elle ne les attaquoit pas si-tôt, les Cantons ne laisseroient pas de retomber dans leur ancienne misere, puis qu'ils ne toucheroient plus l'argent de France, & que l'Empereur aussi ne leur en donneroit plus, lors qu'il n'auroit plus rien à craindre pour le Duché de Milan. Ces raisons qui ne pouvoient être plus fortes ni plus veritables, avoient bien dessillé les yeux de ceux qui les écoutoient, mais elles ne leur avoient pas tout-à-fait redonné le courage. Ils s'étoient contentez

1536. d'insinuer à Bois-rigault, *qu'on ne pouvoit tout au plus que le laisser faire, & feindre de ne s'en pas appercevoir.* Bois-rigault avoit interpreté ces termes generaux comme si on luy eust permis d'agir pour son Maître, pourvû que ce fust sans éclat; & avoit pris des mesures avec le brave Colcemit le meilleur & le plus experimenté Colonel de sa Nation, qui dans une taille des plus petites avoit une force prodigieuse, & un courage à l'épreuve des plus grands dangers. Cet Officier intrepide avoit mené vingt mille Soldats au Camp d'Avignon, & ne demandoit qu'à se signaler avec eux dans une entrepriſe hardie. Il en avoit plus d'une fois prié Montmorency, qui par une retenuë à contre-tems ne pouvoit ni se resoudre de poursuivre les ennemis, ni permettre qu'on se mît à leurs trousses: ce qui donna pretexte de soupçonner qu'il ne vouloit partager avec personne la gloire d'avoir sauvé l'Etat. Il repetoit à tout moment l'ancien proverbe, *qu'il faloit dresser un pont d'or à son ennemi fuyant*[a]; & ne consideroit pas que le General Grec qui l'avoit mis en vogue, s'en étoit servi dans une occasion toute

[a] Themistocle.

différente de la sienne, puis que 1536.
ç'avoit été en un tems que l'Armée de terre des Perses étoit encore entiere aprés la disgrace arrivée à ses Vaisseaux; & composée d'un si grand nombre d'hommes, qu'un Soldat Grec auroit eu cinquante Persans du moins à combatre: au lieu que l'Armée Imperiale n'étoit plus que de ving-cinq à trente mille Hommes: Qu'elle étoit dans un état pitoyable, & dans une generale disette; & celle de France au contraire, outre les vingt mille Suisses de Colcemit, consistoit en six mille Alemans commandez par le Comte Guillaume de Furstemberg, & douze mille François, qui se fussent trouvez au nombre de vingt-cinq ou trente mille en allant à l'ennemi, par les grosses Garnisons des Places frontieres qui n'eussent pas manqué de les joindre en passant: celle de Marseille, sans compter les autres, étant de six mille Hommes de pied sous les Officiers Sampietre, d'Amboise, d'Aubigny, de Chandenier, de Fontrailles, d'Escuisson, & de Varti, outre les Compagnies d'Ordonnances de Barbezieux, de Montpesat, de la

1536. Roche du Maine, de Villebon, de Boutieres, & de Genoüillac Maître de l'artillerie. A quoy l'on peut ajouter que la Cavalerie Françoise étoit en état d'agir,[a] le Roy n'ayant perdu que les Compagnies d'Ordonnance de Montejan, & de Boisy: Qu'il y avoit prés de six mille Gentilhommes à cheval: Que rien ne leur manquoit: Qu'on ne risquoit rien en hazardant deux ou trois Hommes frais contre un Homme haraſſé; & la plus belle Armée que la France eust veu depuis plusieurs siecles, contre les miserables restes de la dyssenterie & de la famine.

[a] Dans la Relation de la retraite de Provence en 1536.

Aussi l'Empereur declara qu'il étoit moins obligé de son évasion à sa bonne fortune, qu'à la moderation de Montmorency; & qu'il n'avoit tenu qu'à ce Favory de l'opprimer dans les montagnes, ou de le devancer à Gennes, où il eust trouvé toute l'artillerie & le bagage que Dorie venoit d'y débarquer, ou enfin d'enlever tout d'un coup le Duché de Milan dans lequel il n'étoit resté que la dixiéme partie des Garnisons necessaires pour le défendre: tant il est dangereux de commettre les grands

grands Emplois aux perſonnes qui n'ont pas tant d'experience que de fidelité. 1536.

Ainſi l'Empereur arriva à Nice ſans être traverſé que par les Païſans de Provence; & mettant le Marquis du Guaſt en la place de Leve, luy donna ſon Armée à ramener dans le Milanez, pendant qu'il s'alla mettre dans les Galeres qui l'attendoient à Genes pour le porter en Eſpagne. La nouvelle de ſa retraite fut portée au Roy le même jour quinze de Septembre, qu'il reçut celle de la levée du fameux ſiege de Perronne.

Les Comtes de Naſſau & de Rœux encouragez par la facilité qu'ils avoient euë à prendre Guiſe, s'étoient preſentez enſuite devant cette Place qu'ils traitoient de Colombier, ſuppoſant qu'elle ne feroit pas de reſiſtance. Et de fait les Habitans avoient reſolu de l'abandonner, lors qu'Eſtrumel Homme de qualité & de reputation dans les Armées y mena ſa Femme & ſes Enfans: retint les Bourgeois de s'enfuir en offrant de partager tout le peril; & épuiſa ſa bourſe & celle de ſes amis à payer les Soldats qui voulurent s'enfermer avec

1536. luy pour ſoûtenir le ſiege.

Philippe de Boulainvilliers Comte de Dammartin s'y jetta le lendemain avec ſa Compagnie d'Hommes d'armes: mais perſonne ne contribua tant à la défendre que Fleuranges, qu'on nommoit alors le Maréchal de la Mark. Ce grand perſonnage par un preſſentiment ſecret qu'il devoit bien-tôt mourir, voulut finir ſa vie par une action plus remarquable que celles qu'il raconte de luy-même dans ſes Memoires. Il ſe développa avec addreſſe de la Cavalerie & de l'Infanterie des Païs-Bas, qu'il luy falut percer : Il s'écoula au travers de l'Armée Imperiale avec cent Hommes d'armes ; & s'enferma dans Peronne avec eux ſans en avoir perdu un ſeul, quoy qu'il fût aſſuré qu'on ne luy feroit point de quartier s'il tomboit entre les mains des ennemis.

Sercut, Seſſeval, & Moyencourt y conduiſirent prés de trois mille Hommes de pied, & aiderent Fleuranges à ſoûtenir la plus horrible batterie, & les aſſauts les plus furieux qui euſſent été livrez depuis que la Guerre avoit commencé entre la France & l'Eſpagne. Le plus conſiderable fut celuy

qu'on redoubla trois fois de suite contre la Tour, si fameuse par la longue prison de Charles-le-simple; & le nombre des Soldats que les assiegeans y perdirent les ayant obstinez à la prendre, au lieu de les rebuter, ils la renverserent enfin par une mine, sous les ruïnes de laquelle fut accablé le brave Dammartin en faisant travailler à l'éventer. 1536.

Le retranchement qui se trouva derriere, arrêta l'impetuosité des Imperiaux, & les fit changer de baterie.[a] Ils jetterent des feux d'artifice sur les maisons, qui n'étant que de bois, s'enflâmoient incontinent; & lors qu'ils appercevoient l'embrazement, ils braquoient leur canon du même côté, pour empêcher les assiegez de l'éteindre. Le mal étoit si grand que la prudence humaine n'y pouvoit remedier; & Peronne eût été consumée, s'il n'eût tombé une pluye si à propos que les deux partis l'estimerent miraculeuse, tant elle fut abondante & continuelle. Les assiegez manquoient de poudre; & le Duc de Guise leur en fournit, en attirant par une fausse alarme les forces de l'ennemi à l'une des extremitez du

[a] Dans le détail du fameux Siege de Peronne en 1535.

1536. Camp, pendant que son convoy passoit par l'autre. Ainsi les Comtes de Nassau & de Rœux qui avoient promis à l'Empereur de conquerir ce qui luy manquoit de la Gaule Belgique, furent obligez à se retirer sans aucun effet, aprés avoir vû ruïner leur Armée devant Peronne.

On rendit des honneurs extraordinaires à Fleuranges; & le Roy luy témoigna qu'il n'y avoit rien qu'il ne dût esperer, pour recompense de sa vertu. Mais à peine eut-il salüé Sa Majesté, qu'un Courier le vint avertir de la mort de Robert de la Marck son Pere; ce qui l'obligeant à prendre la poste pour Sedan, une fiévre maligne l'arrêta, & le fit expirer à Lonjumeau.

La Cour se consola de sa perte par l'arrivée de Jacques Cinq Roy d'Ecosse, avec un secours qu'elle n'attendoit plus. Ce Prince s'étoit embarqué avec seize mille bons Soldats, & les menoit en France. Mais la tempête l'avoit tenu si long-tems en mer, qu'en mettant pied à terre il avoit appris que l'Empereur s'étoit retiré de Provence: Que le siege de Peronne étoit levé; & que les Espa-

gnols n'avoient osé attaquer la Guienne. Sur quoy il avoit renvoyé ses gens en Ecosse, & étoit allé trouver le Roy pour luy demander en Mariage Madelaine de France sa derniere Fille. Le Roy differa de répondre favorablement pour deux raisons, l'une que la Princesse n'étoit gueres propre pour le Mariage, & l'autre qu'on apprehendoit d'irriter l'Angleterre : mais enfin ces deux obstacles furent levez ; & l'on fit les Nôces avec beaucoup de pompe. 1536.

Les Suisses en consideration du secours que la France avoit tiré d'eux, obtinrent une Tréve pour le Comté de Bourgogne ; & Annebault eut ordre de laisser le Gouvernement de Piémont à Burie, qui surprit la Ville de Casal : mais il ne la put garder, parce que le Comte de Bandras manqua de le joindre à point nommé avec les Troupes qu'il luy avoit promises.

L'Hyver se passa dans les mêmes divertissemens que s'il y eût eu une Paix profonde, excepté que le Roy crut qu'il luy étoit permis d'employer toutes sortes de moyens pour contraindre l'Empereur de luy tenir parole en ce qui regardoit l'investiture

1536. du Duché de Milan. Sa Majesté Tres-Chrêtienne étoit convaincuë de la haine irreconciliable de l'Empereur pour elle ; & les Ambassadeurs de France dans toutes les Cours Etrangeres luy écrivoient que les Emissaires Imperiaux ne cessoient de la decrier, afin de la rendre si noire dans les esprits des Chrêtiens, qu'ils s'unissent tous avec luy pour exterminer les François. Le Cardinal du Bellay l'avoit informée que dans la Harangue, ou pour mieux dire l'invective prononcée contre elle à Rome par l'Empereur, il luy étoit échapé de la menacer que s'il tournoit une autre fois ses armes contre elle, il ne s'arrêteroit qu'aprés l'avoir mise en chemise, quand mêmes les Turcs seroient entrez au milieu des Provinces Hereditaires de la Maison d'Aûtriche, pour y faire diversion en faveur de la France, & les auroient à moitié conquises, quoi qu'il ne fût pas d'ailleurs assez presomptueux pour croire de pouvoir resister aux François & aux Infideles, si les uns & les autres l'attaquoient en même-tems.

C'étoit principalement sur cette

menace que François Premier avoit envoyé à Constantinople Jean de la Foreſt Gentilhomme d'Auvergne, avec ordre de negotier à la Porte du Grand Seigneur. La Foreſt étoit ſçavant, & parloit le Grec vulgaire. Il ne manquoit ni d'eſprit ni d'adreſſe, & s'étoit ajuſté de longue-main aux mœurs des Orientaux. Il menoit d'ailleurs avec luy le fameux Guillaume Poſtel, qui ſçavoit juſqu'à douze Langues Orientales. L'audience luy fut long-temps refuſée par les intrigues des Agens ſecrets que l'Empereur & le Roy des Romains ſon Frere entretenoient à Conſtantinople. Mais enfin il vit Soliman, & luy repreſenta qu'il n'y avoit pas loin de la côte d'Albanie à celle de Calabre, & que l'occaſion ne pouvoit être plus favorable de pourſuivre les deſſeins de ſon Biſayeul[a] ſur l'Italie: Que l'Empereur venoit de perdre ſa reputation en France, aprés avoir épuiſé ſes treſors; & qu'il n'avoit plus de vieux Soldats, ni de Chefs experimentez: Qu'il ne pouvoit ſuffire à défendre en même tems le Royame de Naples, & le Duché de Milan, ſi la Flote des Turcs ſe preſentoit devant Tarente,

1536.

[a] Mahomet Second.

1537. lors que l'Armée Françoise entreroit dans le Milanez ; & que c'étoit là le foible par où la Maison d'Autriche devoit être attaquée, si on pretendoit de l'abaisser. [a]

a Dans la Negotiation de la Foreſt à Conſtantinople, en 1537.

Soliman dont l'esprit n'étoit pas si barbare qu'on le publioit parmi les Chrêtiens, n'ajoûta pas foy aux raisons de la Foreſt dans toute leur étenduë.. Il jugea seulement l'occasion assez belle pour occuper quelque Place maritime sur les côtes de Naples, ou de Sicile ; & répondit à la Foreſt, que la Flote des Musulmans paroîtroit dés le commencement de l'Eté de mil cinq cens trente sept sur la mer Adriatique. La promesse étoit apparemment impossible dans l'execution, parce que Soliman n'avoit point de Vaisseaux de Guerre. Mais on reconnut bien-tôt aprés, combien ce Prince étoit puissant, & ponctuellement obeï ; car à peine eut-il commandé au Bassa d'Egypte de luy tenir prêts quatre-vingt Vaisseaux pour le mois de May, que ce Gouverneur envoya couper dans les forêts de Cilicie & de Caramanie le bois qui étoit neceſſaire ; & les quatre-vingt Vaisseaux furent inconti-

nent bâtis & mis en état de voguer. 1537.
Mais il faloit rompre avec les Venitiens avant que d'entrer dans leur Golphe, & la Republique ſans y penſer en fournit le pretexte à Soliman. Elle venoit de ſigner un Traité avec l'Empereur, dans lequel la Maiſon d'Autriche avoit fait couler un article qui regardoit la défenſe mutuelle des Etats d'Italie. On n'a pas bien ſçû par quelles voyes Soliman en eut connoiſſance; mais il en fit de grandes plaintes à l'Ambaſſadeur de la Republique, comme ſi elle ſe fût liguée avec ſes ennemis, & qu'elle ſe fût ingerée de mettre des bornes à ſes conquêtes. Les menaces que ſa Hauteſſe ajoûta à cette plainte furent ſuivies des effets, & l'on ſaiſit tous les Vaiſſeaux Marchands Venitiens qui trafiquoient en Turquie.

Pendant que l'orage ſe formoit contre l'Empereur du côté d'Orient, le Roy voulut en Occident proceder contre luy dans les formes, & tint ſon Lit de Juſtice au Parlement de Paris le quatorze de Janvier mil cinq cens trente-ſept, accompagné des Princes de ſon Sang, des Pairs, des

1537. Officiers de la Couronne, & de cinquante Evêques. Capel Avocat General fit un long discours pour montrer que l'Empereur étoit Feudataire du Roy à cause des Comtez de Flandres, d'Artois, & de Charrolois ; & que cependant il avoit souvent pris les armes contre son Seigneur Suzerin, & fait entrer en France de formidables Armées : d'où il conclut en demandant que les trois Fiefs que l'on vient de nommer fussent reünis à la Couronne comme vacans par des forfaitures si publiques, que personne n'en pouvoit pretendre cause d'ignorance. Le Parlement ordonna que l'Empereur seroit cité sur la frontiere pour répondre en personne, ou du moins par ses Deputez, sur les Conclusions du Procureur General ; & le tems qu'on luy avoit prescrit pour comparoître s'étant écoulé sans que personne se fût presenté de sa part, il y eut Arrêt conformement à la Requête du même Procureur General.

Toute la difficulté consistoit à l'executer ; & l'on commença d'y travailler en ravitaillant Teroüanne, que le Comte de Rœux tenoit bloquée avec toute la Cavalerie des Païs-Bas.

bault & Diez en reçûrent l'or- 1537.
& l'executerent avec autant de
eur que de prudence. Mont-
ncy qui commandoit l'Armée
çoise dans la Picardie assiegea
din ; & sur le rapport de quelques
onnes qui disoient avoir long-
ps demeuré dans la Place, que
rempart de la muraille ne pou-
it être renversé par l'effort de l'ar-
lerie, il perdit quinze jours à faire
es mines, dont aucune ne reüssit.
falut donc avoir recours aux bat-
eries, qui firent en trois jours une
bréche large de vingt-cinq toises.
L'assaut fut resolu pour une heure
aprés midi ; & le Roy qui n'étoit
logé qu'à cinq cens pas des lignes,
le voulut voir donner. La nouvelle
n'en fut pas plûtôt répanduë par le
Camp, que la jeune Noblesse impa-
tiente de se signaler aux yeux de son
Souverain, anticipa l'heure, & sans
attendre le signal courut à la bréche.
Elle monta dessus : y planta cinq ou
six Enseignes ; & s'y maintint prés
de demi-heure sans y faire de loge-
ment, quoy que rien ne la couvrît
des coups Imperiaux. Mais ceux
qui devoient commencer l'attaque

1537. n'étant pas encore prêts, elle porta la peine de sa temerité ; & fut repoussée aprés avoir perdu deux Freres de la Maison d'Harcourt, & le Comte de Sancerre. L'avantage que les assiegez pouvoient tirer de ce malentendu, fit differer l'assaut jusqu'au lendemain, mais la Garnison le prevint par une capitulation qui ne luy laissa que la liberté de sortir avec ses armes.

Les François allerent de là droit à Saint Pol, qui leur ouvrit ses portes. La situation de cette Place au milieu de Bethune, de Dourlens, de Teroüanne, de Hesdin, de Lilers, & d'Arras, fit deliberer si on la fortifieroit La pluspart des Officiers estima que ce seroit perdre autant de tems & de dépense à cause des incommoditez du lieu, dont il n'étoit pas possible de se garentir. Mais Antoine Castello Ingenieur Italien sçût si bien persuader au Roy, qu'il rendroit Saint-Pol la meilleure Place de l'Europe en un mois & demi de travail, que la commission luy en fut donnée [a], & l'Armée du Roy demeura cependant sans action, excepté que Saint-Venant fut emporté de force par Baqueville,

[a] Dans le Plan de la Fortification de Saint Pol, presenté au Roy en 1537.

& la Lande, Capitaines d'Infanterie. 1537.

Le ſuccez ne répondit point à la promeſſe de Caſtello ; & le tems qu'il avoit demandé s'écoula, ſans que Saint-Pol fût en état de défenſe. Mais ſoit qu'on ſe repentît d'avoir employé tant d'argent mal-à propos, ou qu'on cherchât à déguiſer la faute qu'on venoit de faire en la continuant, on s'imagina qu'il n'y avoit qu'à mettre dans Saint-Pol les meilleures Troupes de l'Armée en auſſi grand nombre qu'il en pourroit tenir, pour s'en éloigner aprés ſans que cette Place euſt rien à craindre.

Sur ce dangereux principe on en commit la garde à Villebon, & à Moyencourt, qui s'étoient ſignalez la campagne precedente ; & on leur donna outre leurs Compagnies d'Ordonnance, les deux cens Chevaux-legers de Martin du Bellay, & les Compagnies de la Salle, de Saint-Aubin, de Blerancourt, & d'Inville, de cinq cens Hommes chacune. Toute cette Cavalerie n'étoit que pour garder la Ville, puis que le Seigneur de la Paleterie s'étoit obligé à défendre le Château avec mille Fantaſſins qu'on luy permit de choiſir dans l'Infanterie

1537. Françoise. La Place fut abondamment pourvûë d'artillerie, de munitions de Guerre & de bouche, & d'argent, non seulement pour payer les Gens de Guerre, mais pour hâter & achever les travaux; & on licencia l'Armée sans se mettre en peine de celle qu'assembloient les Flamans, & sans laisser d'autres Troupes sur la frontiere que les huit mille Alemans de Furstemberg, & les Hommes d'Armes de la Roche du Maine, & d'Esperies. On imputa cette negligence à deux causes; l'une fut l'impatience du Roy de retourner à Paris; & l'autre consistoit en ce que l'argent necessaire pour faire subsister l'Armée le reste de la campagne, avoit été détourné.

Villebon & Moyencourt qui craignoient ce qui leur arriva, firent visiter leur Place, & les Experts rapporterent qu'il faloit encore trois mois pour la mettre en défense: ce qui les obligea de mettre eux-mêmes la main à l'œuvre, afin que personne ne se dispensât du travail. Mais ils furent prevenus par la diligence des Imperiaux, dont l'Avant-garde s'avança jusqu'aux portes de Saint-Pol sous le Comte de Rœux. Le dessein

ns n'étoit pas d'attaquer 1537.
nais seulement de tenir en
Garnison Françoise, jus-
u'ils eussent enlevé les Ale-
Furstemberg qu'on leur
porté n'être pas assez sur
des, lors qu'une Lettre in-
e leur fit changer ce dessein
n & dangereux, en un autre
s grande importance, & de
re risque.

Coureurs de Rœux arrêterent
omme chargé d'une dépêche
Montmorency. Elle étoit écri-
la main du Seigneur Francis-
qui avoit le principal soin des
ifications de Saint-Pol sous Ca-
lo ; & ne contenoit autre chose
on, que si les Imperiaux qui ve-
ient de reconnoître la Place l'at-
quoient aussi-tôt, elle ne pourroit
viter d'être prise ; mais s'ils atten-
loient encore quinze ou vingt jours,
ls consumeroient inutilement leur
Armée.

Il ne falut que cela pour arrêter
Rœux devant Saint-Pol, & pour
l'obliger de mander au reste des
Troupes Imperiales de l'y venir join-
dre. L'artillerie des Flamans fit incon-

1537. tinent une bréche de trois cens pieds de large, où la Cavalerie pouvoit monter, & l'assaut fut dõné & soûtenu des deux côtez avec une égale vigueur. Mais au plus fort de la mêlée trois Compagnies d'Infanterie Espagnole s'étant avancées entre le boulevard & la porte de Hesdin où il n'y avoit que des tonneaux remplis de terre pour toute défense, se firent aisément voye par là, & donnerent à dos à ceux qui défendoient la bréche. Ainsi la Ville de Saint Pol fut forcée; & le Roy perdit quatre mille cinq cens de ses meilleurs Hommes, pour s'être trop fié à la parole d'un Ingenieur, puis que les Flamans les passerent tous au fil de l'épée, excepté Villebon, Martin du Bellay; & peu d'autres.

Le Comte de Rœux mit ensuite le siege devant Montreüil, qui n'osa se défendre; & fit investir Teroüanne, dont les Flamans recevoient alors plus d'incommoditez. La crainte de perdre cette derniere Place contraignit le Roy de contrevenir au Traité que la Foreſt avoit conclu avec les Turcs, en rappelant l'Armée qui étoit en marche pour attaquer le Duché de Milan, & l'envoyant en Picardie sous le Duc

Orleans devenu Dauphin, & 1537.
ntmorency qui par un bon-
rare dans l'Hiſtoire étoit en
ems Favori du Pere & du
s Aſſiegez manderent qu'ils
ient de poudre & d'Infan-
Annebaut ſe chargea d'y en
avec ſa Compagnie de Cava-
celles de Piennes, de Thaix,
n^a, de Termes, & de Sanſac,
ux d'Albanois. Il le fit avec
la prudence & le bonheur
pouvoit ſouhaiter : mais au
ur l'indiſcretion de la jeune No-
e qui l'accompagnoit, gâta la
belle action Militaire qui ſe fût
cutée depuis dix ans entre les
ux Couronnes. Teroüanne avoit
ravitaillée ſans obſtacle, parce
e les deux Corps détachez de
Armée Imperiale pour obſerver la
arche d'Annebaut, s'étoient ſi fort
garez durant la nuit, que venant à
e rencontrer ils s'étoient attaquez
comme s'ils euſſent été ennemis. Ils
ne venoient que de ſe reconnoître,
& par conſequent de terminer leur
combat; ce qui leur ôtoit la penſée
de charger Annebaut dans ſa retrai-
te, lors que trois cens Volontaires

^a Les Manuſcrits l'écrivent ainſi, quoi que les imprimez mettent Aouſtan

1537. François contraignirent leurs Commandans de les mener contre l'ennemi pour rompre au moins chacun une Lance en faveur de leurs Maîtresses, & pour satisfaire de cette sorte à la galanterie qui étoit alors en usage. Annebaut irrité de leur imprudence; & craignant de les perdre, fut obligé de faire alte à dessein de chercher l'occasion de les dégager: mais les Imperiaux attaquez par un si petit nombre de Cavalerie, s'étoient déja ouverts pour l'envelopper. Ils étendirent peu à peu leurs deux aîles: Ils se saisirent d'un petit bois par lequel il faloit que les François fissent leur retraite; & le défendirent si longtemps, qu'Annebaut accablé de toutes leurs forces demeura prisonnier aussi-bien que les trois cens Volontaires qu'il vouloit dégager. Ossun qui avoit déja traversé le pont avec sa Compagnie lors que les Imperiaux y arriverent, courut à Hesdin changer de cheval; & retournant avec ceux qui le voulurent suivre sur le lieu du combat, surprit les ennemis dans le desordre où le mettoit le partage des prisonniers, & leur enleva une partie de leur butin; commençant à me-

e coup d'essay la reputation 1537.
lepuis, du plus intrepide
le son tems.

erité des Volontaires, & la
dont elle avoit été suivie,
nerent pas le secours de Te-
, parce que le renfort qu'on
jetté mit la Garnison en état
lre le Dauphin, & Montmo-
qui marchoient pour la déga-
ec quinze cens Lances, deux
Chevaux-legers, douze mille
nes de pied Alemans, & quinze
François. Leur approche fit
her aux Flamans un expedient
lever le siege de Teroüanne sans
te; & ils n'en trouverent point
neilleur que d'accepter une Treve
trois mois entre la France & les
is-Bas, que le Connétable offroit
Duc d'Arscot.

La Flote des Turcs n'avoit pas man-
ué de paroître sur les côtes des deux
iciles, suivant les mesures que Bar- a Amiral des Turcs
berousse[a] avoit prises avec la Forest
Ambassadeur de France à Constanti-
nople, quoy que cet Ambassadeur fût
mort en la conduisant. L'esperance
qu'elle avoit d'occuper quelques Ports
étoit d'autant mieux fondée, que

1537. Troile Pignatelli banni de Naples, Gentilhomme de merite & d'experience à la Guerre s'étoit donné à Soliman ſans neanmoins changer de Religion, & ſervoit de guide aux Troupes des Infideles dans la ſeule vûë de ſe venger de Pierre de Tolede Viceroy de Naples, qui avoit fait trancher la tête à ſon frere. Pignatelli leur fit mettre pied à terre à Caſtro proche de Tarente, qu'ils ſurprirent; mais comme il n'y avoit aucune diverſion du côté de Milan, les bonnes Places de Naples & de Sicile ſe trouverent ſi bien munies, que les Turcs furent obligez de réduire toutes leurs hoſtilitez à faire des eſclaves.

Barberouſſe leur Chef étoit averti qu'il y avoit à Fondi prés de Naples, la plus belle Dame de l'Europe. C'étoit l'incomparable Livie Gonzague, qui avoit choiſi ce lieu retiré pour y vivre en ſolitude pendant que ſon Mari commandoit la Cavalerie-legere de l'Empereur dans le Milanez. Comme on ne pouvoit faire un preſent plus agreable à Soliman, elle fut deſtinée pour ſervir d'ornement au Serail; & Barberouſſe fit de nuit mettre pied à terre à deux mille Hommes

rent la Ville de Fondi, & 1537.
dans le Château où la Da-
cherchoient étoit endor-
ruit qu'ils firent la reveilla;
loisir qu'elle eut, fut de se
chemise par une fenêtre; &
fugier dans les montagnes
si à propos, que les Turcs
dans sa chambre ne la trou-
pas. Mais son évasion ne fut
ut-à-fait heureuse, puis qu'elle
a entre les mains des Bandits;
elques fermens qu'elle fit de-
que ces voleurs avoient conser-
out le respect qu'ils devoient à sa
onne, elle fut assez malheureuse
ur ne le persuader qu'à tres-peu de
ns.

Les armes des Turcs eurent plus
e succez dans la Hongrie, où elles
éfirent par adresse les trente mille
ommes que le Roy des Romains leur
oppoſoit pour leur empêcher de pas-
ser le Pont d'Essec; & cette perte ayant
contraint l'Empereur d'envoyer en
Alemagne pour couvrir l'Aûtriche,
une partie des forces qui gardoient le
Duché de Milan, la France crut que
la conjoncture de conquerir le reste
du Piémont étoit revenuë. Et de fait

1537. les Garnisons y étoient foibles ; & le Marquis de Saluſſes venoit de ſe faire tuer, en obſervant de trop prés la Ville de Carmagnole. Il fut donc reſolu d'y faire paſſer la Cavalerie avec les deux mille Alemans que Chriſtophle de Virtemberg avoit levez pour le Roy: mais on choiſit pour General celuy des Officiers François, qui en étoit le moins capable.

Burie que cet employ regardoit, parce qu'il avoit été Gouverneur de Turin, n'étoit pas l'Homme qu'il falloit à Montmorency. Il n'avoit pas cinq cens livres de rente, cependant il étoit au deſſus du bien. [a] Il s'étoit élevé de ſimple Archer d'Hommes d'Armes, aux premieres Charges, mais il n'en étoit redevable qu'à ſa vertu. Il n'avoit point d'autre Protecteur en Cour que le Roy, dont il avoit été connu à Coignac lieu de leur commune naiſſance, lors que Sa Majeſté n'étoit encore que Comte d'Angoulême ; & il avoit toujours vécu en Cavalier, qui croyoit n'avoir pas beſoin d'autre appuy que celuy de ſon Maître.

[a] Dans l'Hiſtoire de France de Puyguillon.

Humieres étoit un ſujet plus propre à être avancé par le Favory. Il

l'esprit & de la soupleſſe : Il 1537.
actement ſa Cour, & ne ſe
pas autrement en peine d'où
ient les graces qu'il recevoit,
toujours prêt de prendre les
nens neceſſaires à ſes inte-
t Montmorency qui luy avoit
t donner la Compagnie d'Or-
nce du Dauphin, étoit aſſuré
es Troupes de France en Italie
cevroient point d'autres mou-
ens que les ſiens, s'il mettoit Hu-
es à leur tête.

n'en falut pas davantage pour le
e General, mais il n'étoit pas ſi
ile de l'acrediter dans l'Armée.
le étoit preſque toute compoſée
Etrangers, qui prevenus unique-
nent en faveur de ceux de leur
Pays, & qui ne faiſoient aucun cas
du merite. Ils n'étoient pas ſatisfaits
qu'on leur envoyât un Courtiſan
pour General ; & bien loin que la
preſence d'Humieres les deſabusât,
elle augmenta le mal. Il n'étoit point
accoûtumé à prendre luy-même des
reſolutions ſur le champ, ni à rece-
voir agreablement les avis qu'on luy
donnoit lors qu'il ne les avoit pas
propoſez. Au reſte il étoit le plus

1537. fier des hommes, & le plus delicat sur l'honneur qu'il croyoit luy être dû. De là vint qu'il se broüilla d'abord avec le Comte Guy de Rangon, qui devoit être son Lieutenant General, & qu'il l'obligea de prendre la poste pour s'aller plaindre à la Cour, & pour declarer qu'il ne vouloit plus servir sous Humieres.

La desertion de Rangon attira celle de presque tous les Italiens, qui s'étoient enrôlez sous les Enseignes de France : Ce qui donna loisir au Marquis du Guast Gouverneur de Milan, de renforcer les Garnisons d'Ast & de Verceil. Humieres ne laissa pas de resoudre le siege d'Ast, & de se mettre en devoir de l'assieger: mais les Alemans luy firent tant de querelles à leur mode, tantôt en pretendant qu'il leur appartenoit de garder l'Artillerie, tantôt en demandant qu'on leur payât leur solde par avance, qu'il fut contraint de se retirer vers Turin. Les Ennemis le chargerent en queuë : mais il les repoussa vigoureusement, & fut secondé par Charles de Cossé Comte de Brissac, qui ne faisant que sortir de Page soûtint avec les deux cens Chevaux Legers qu'on luy avoit donné

commander, tout l'effort 1537.
criaux tant que dura la re-
& se developpa toujours de
cadrons avec une adresse &
ence d'esprit, que les Offi-
s deux Partis ne purent assez

lemans ne furent pas plûtôt
danger, qu'ils prirent le frein
ts; & forcerent Humieres de
yer le double de ce qui leur
û, [a] & de les licencier. Il s'en
eu que la Ville de Turin ne se
dans cette corruption de dis-
e Militaire. Cœsar de Naples
erneur de Vulpian pour l'Empe-
corrompit un bas Officier Gas-
qui luy livra le boulevard pro-
de l'Eglise de Sainte Marie. Cinq
mpagnies de l'Infanterie Espagno-
entrerent; & les Soldats du Gas-
qui n'étoient pas de l'intelligen-
se sauverent dans la Ville par la
rte du boulevard, qu'ils laisserent
verte. Bonnivet qui avoit passé la
uit au jeu, sortit au bruit qu'ils fi-
ent en entrant: ramassa quelques
oldats; alla droit au boulevard; &
en ferma avec sa halebarde la porte
que les ennemis qui montoient par

[a] Dans la Relation de la retraite d'Ast par Humieres.

1537. des échelles n'avoient point apperçuë, à cauſe de l'obſcurité de la nuit. Ils demeurerent ainſi enfermez ; & Boutieres Gouverneur de Turin eut le loiſir d'appeller à ſon ſecours toute ſa Garniſon, & la Bourgeoiſie, qui les taillerent en piéces. Cette tentative toute infructueuſe qu'elle avoit été, fit prévoir à Langey qui étoit alors dans Turin, que la France alloit perdre le Piémont, ſi elle n'y faiſoit bien-tôt paſſer une nouvelle armée. Il prit la poſte, & trouva le Roy malade d'une fiévre tierce à Meaux, ce qui ne l'empêcha pas de repreſenter à Sa Majeſté : Que les Places delà les Alpes n'étoient pas ſuffiſamment munies : Qu'il étoit déja dû deux montres aux Garniſons ; & que les Soldats ne vivant plus dans une exacte diſcipline, commençoient à faire perdre aux Piémontois ce qui leur reſtoit d'inclination pour la France. Le Roy aſſura Langey qu'il envoyeroit en toute diligence en Piémont une puiſſante Armée ſous le Dauphin, aſſiſté des conſeils de Montmorency, & luy donna à porter vingt-cinq mille écus à Turin. Il étoit tres-difficile de paſſer les Alpes, parce que les Imperiaux

nt saisi les avenuës. Cepen- 1537.
ngey sçavoit si parfaitement
urs, qu'il arriva à Turin sans
mais avant que l'Armée du
n fût entrée dans le Piémont,
quis du Guast se mit en cam-
avec vingt-cinq mille Hom-
e pied, trois mille Chevaux,
canons, & autant de coulevri-
l attaqua la Ville de Quiers, &
t de force en quatre jours par
heté d'Azal son Gouverneur,
'alla cacher dans une cisterne
qu'on donnoit l'assaut. Albe ne
pas plus long-tems, quoy que
s Ursin qui y commandoit té-
ignât plus de resolution; & la
nison qui se voyoit trop exposée à
tillerie que les Imperiaux avoient
essée sur une colline, le contraignit
capituler.

Cœsar Fregose qui s'étoit enfermé
ans Queresque y soûtint deux as-
auts, mais il ceda au troisiéme faute
le remparts. Il ne restoit plus que
Turin & Pignerol que le Marquis du
Guast crut emporter par un blocus,
ce qui luy eût reüssi sans le secours
que mena le Dauphin. Il étoit de
dix-huit cens Hommes d'armes, au-

1537. tant de Chevaux-legers, quinze mille Hommes de pied François, & huit mille Alemans, resolus de forcer les barricades que du Guast avoit dressées sur le chemin de Chaumont à Suze.

Montmorency les reconnut avec Burie qui faisoit la charge de Maître de l'Artillerie, & trouva qu'elles étoient commandées par deux collines d'où l'on pourroit battre en cavalier ceux qui seroient dedans. L'ordre fut aussi-tôt donné à des Troupes choisies entre les François, d'en saisir une, durant que le Comte Guillaume de Furstemberg & ses Alemans s'empareroient de l'autre; & la Cavalerie-legere de Brissac se mit en devoir de soûtenir celle des deux attaques qui en auroit besoin. Les François plus agiles que les Alemans, les prévinrent, & monterent sur la colline gauche [a] avant qu'on les eût aperçus; d'où ils avoient déja chassé les Imperiaux de leurs barricades à coups d'arquebuses à croc lors que Furstemberg arriva à la colline droite. Il s'en rendit aussi le maître; & le desordre que causerent les Imperiaux qui fuyoient des deux côtez fut tel, que si la pré-

[a] Dans la Relation de la prise des barricades de Suze, en 1537.

nce de Montmorency se fût éten- 1537.
jusqu'à faire monter à cheval
cens hommes d'armes, ou cinq
Chevaux-legers, au lieu de six-
gt de Brissac, toutes les Troupes
emies qui n'étoient point dans
ze, eussent été facilement coupées
se retirant à Veillane, & les Fran-
s eussent ainsi défait dix mille
ommes sans rien hazarder. Le Mar-
is du Guast qui s'étoit campé à Ri-
le n'eut pas plûtôt rejoint ses gens
ui revenoient de Suze, qu'il fit sa
traite avec eux dans Monac. Le
Dauphin s'en approcha; & luy pre-
enta la bataille qu'il refusa si bien,
que de peur d'être contraint de l'ac-
cepter il se retira delà le Pô.

Les François devenus maîtres de la campagne recouvrerent aisément leurs Places; & le Marquis du Guast qui craignoit d'autant plus de perdre celles qui restoient à l'Empereur dans le Piémont, qu'elles étoient, pour ainsi dire, les dehors du Milanez, ne cessa pas de faire solliciter le Roy qui venoit d'arriver à Turin, jusqu'à ce qu'il eût obtenu de Sa Majesté pour l'Italie une Tréve à peu prés semblable à celle qui avoit été dressée pour

1537. les Païs-Bas. Les principaux articles étoient : Que chaque Parti joüiroit sans trouble de la banlieuë & des autres dépendances des Places dont il étoit en possession : y mettroit telles Garnisons qu'il luy plairoit : releveroit les Fortifications tombées : en feroit de nouvelles ; & que les difficultez qui surviendroient seroient decidées par trois Arbitres, dont l'un seroit nommé par l'Empereur, l'autre par le Roy, & le dernier choisi par les deux Nations, ou tiré au sort : Que les deux Armées seroient licenciées dés le lendemain de la publication de la Tréve ; & qu'elle dureroit jusqu'au vingt-quatre de Mars mil cinq cens trente-huit, sauf à la prolonger.

Dés qu'elle fut signée, le Marquis du Guast alla visiter le Roy à Carmagnole. Son équipage étoit magnifique, mais il fut blâmé d'avoir paru en cette action de civilité la cuirasse endossée, quoy que le reste de ses habits fût tout-à-fait galant. On prit d'autant plus garde à cette formalité, que quelques Courtisans François se souvenoient encore que le Marquis de Pescaire son Cousin germain, aprés

oir pris le Roy devant Pavie, s'é- 1537.
it allé desarmer, & vêtir d'un habit
oir & tout simple pour saluër Sa
lajesté. Le Marquis du Guast prit
ne precaution merveilleuse à parler
ans la Conference qu'il eut avec Sa
Majesté, & durant le festin qu'elle
uy fit; mais elle n'en usa pas de mê-
mes, puis qu'il luy échapa de dire
que sans la Tréve elle eût fait reve-
nir la Flote de Solyman sur les côtes
d'Italie: ce qui depuis coûta la vie à
deux Ambassadeurs de France, com-
me on verra dans la suite de cette
Histoire.

Au sortir du Piémont le Roy laissa
Montejan pour commander ses Trou-
pes delà les Alpes, & mit pour Gou-
verneurs, Langey dans Turin, Pon-
tremol dans Pignerol, Castelpers
dans Savillan, & Dros dans Monte-
vicr. Il n'y eut point de changement
dans les autres Places; & la Tréve
ayant fait naître dans les deux Partis
des dispositions à la Paix, le Cardi-
nal de Lorraine & Montmorency
confererent entre les Frontieres du
Languedoc & du Roussillon avec le
Chancelier Granvelle & le Comman-
deur de Cannes, qui s'étant obstinez

1537. à vouloir que le Duc de Savoye fût entierement rétably, sans permettre qu'on parlât du Duché de Milan pour le Duc d'Orleans, [a] la Negotiation fut rompuë dés le premier point; & les Plenipotentiaires se contenterent de prolonger la Tréve pour six mois, afin qu'on ne leur reprochât pas de s'être separez sans avoir rien fait.

[a] Dans la Negotiation du Cardinal de Lorraine & de Montmorency avec Granvelle & Cannes.

Montmorency ne laissa pas d'être recompensé de l'Epée de Connétable, quoy qu'il eût fait si peu de chose; mais Aubigny, Biez, & Bonneval, par le conseil & la sage resolution desquels il avoit preservé la Provence de l'invasion de l'Empereur, ne remporterent que la gloire d'avoir bien servi: tant il y a d'irregularité dans les biens que la Cour distribuë, lors que la faveur entre en concurrence avec la vertu.

Le Pape qui n'avoit rien contribué à la suspension d'Armes, s'imagina qu'il en pourroit tirer deux avantages également importans à sa personne & à sa dignité. Le premier de s'allier avec les deux plus puissans Princes de la Chrétienté, du consentement de l'un & de l'autre. Le second de les exciter à faire partir les

Evêques de leurs Etats, pour assister au Concile qui se devoit tenir à Vicence. L'affaire étoit trop délicate d'elle-même; & Sa Sainteté y prenoit trop d'interêt, pour la ménager par Procureur. Elle previt le besoin qu'elle auroit de toute son adresse, aussi-bien que de toute son autorité, pour y réüssir; & ses Nonces en France & en Espagne reçûrent ordre de negotier en toute maniere une Entreveuë, entre elle, l'Empereur, & le Roy, en quelque place maritime d'Italie. 1537.

Le Roy n'avoit pas perdu l'inclination naturelle qu'il avoit pour les Conferences de vive voix, quoy qu'il y eût été plus d'une fois malheureux, comme on a vû dans toutes celles qu'il avoit acceptées ou recherchées; & l'esperance de procurer enfin au Duc d'Orleans le Duché de Milan, avoit encore assez de charmes pour le faire agir contre ses propres interêts, nonobstant qu'il n'eût que trop d'experience pour connoître que ce n'étoit qu'un leurre qu'on luy presentoit. L'Empereur moins entêté du pouvoir de sa bonne mine, & moins prevenu, fit plus le difficile:

38. mais enfin il accepta l'Entrevûë par le même motif qui l'avoit obligé de la proposer luy-même en d'autres rencontres, c'eſt-à-dire à deſſein d'abuſer encore une fois de la credulité du Roy.

Le Duc de Savoye s'imagina avec auſſi peu de fondement que le Roy, que le premier article qu'on decideroit dans une Aſſemblée ſi illuſtre, ſeroit celuy de ſon rétabliſſement, & préta volontiers ſa Ville de Nice, la ſeule piece qui luy reſtoit de ſon naufrage, celles du Piémont, que l'Amiral de Chabot n'avoit pas voulu prendre, ayant été ſaiſies par les Eſpagnols ſous pretexte de les mieux garder. Le Pape, l'Empereur, & le Roy y arriverent au commencement de Juin mil cinq cens trente-huit, & il ne fut pas difficile de deviner quel ſeroit le ſuccés de l'Entreveuë par la premiere difficulté qui s'y trouva.

L'Empereur ne voulut point traitter directement avec le Roy & s'obſtina ſi fort à prétendre que le Pape portât la parole des deux côtez, qu'on fut obligé de le contenter; ce qui ne parut pas neanmoins ſi étrange que de voir que le Roy agreât

cette forme de negotier, sur la paro- 1538.
le secrete qu'on luy donna que l'Empereur auroit honte de se relâcher dans une Assemblée aussi publique qu'étoit celle de Nice: mais qu'elle ne seroit pas plûtôt finie, que ce Prince retournant en Espagne feindroit d'avoir été jetté par la tempête sur la côte d'Aigues-Mortes, où le Roy se rendroit sous couleur de visiter le Languedoc, & là leurs Majestez s'accommoderoient sans Arbitres en vingt-quatre heures.

Ainsi la Conference de Nice ne fut qu'une Comedie qu'on donna à toute l'Europe du consentement des deux Interessez; & le Pape trop éclairé pour prendre le change, profita du mépris qu'on faisoit de sa dignité en le faisant servir de Messager de l'Empereur au Roy, & du Roy à l'Empereur. Il ne proposa que par maniere d'acquit les matieres qui devoient être examinées de part & d'autre, & il travailla à fond sur celles de ses Alliances & du Concile, qui faisoient alors ses veritables interêts. Le Roy promit de faire reüssir le Mariage d'Antoine de Bourbon premier Prince du Sang, avec Victoi-

1538. re Farneſe fille du Duc de Parme; mais le Contrat n'en fut point ſigné, parce que la bienſeance vouloit que le Duc de Vendôme pere de l'Accordé fût preſent. Cependant le Roy l'avoit laiſſé en Picardie, & la Conference ne devoit pas durer aſſez long-tems pour luy donner le loiſir de venir; outre que la Providence ne vouloit pas permettre que Henry le Grand qui devoit être Fils de l'Accordé, ſortît d'une Femme qui n'étoit pas de ſa qualité.

L'Empereur n'agrea pas ſi facilement le Mariage de la Ducheſſe Doüairiere de Florence ſa Fille naturelle avec Octavien Farneſe Fils aîné du Duc de Parme: Auſſi les obſtacles qui s'y rencontrerent d'abord, étoient preſque invincibles. Octavien n'avoit pas encore douze ans accomplis; & le Pape ne luy pouvoit apparemment donner que le Duché de Camerin, qui ne ſuffiſoit pas pour entretenir la Fille d'un Empereur ſelon ſa qualité, & la Ducheſſe Doüairiere avoit une averſion étrange d'épouſer un enfant. Elle étoit de complexion amoureuſe, quoy que ſa vertu & l'éducation qu'elle avoit reçûë de la

Ducheſſe de Savoye ſa Tante, l'e
ſent accoûtumée à reſſerrer ſon
clination dans les bornes permi
Son premier Mariage luy avoit
inutile, parce qu'elle étoit alors
jeune pour en goûter les douce
& maintenant qu'elle avoit dix-
ans, on parloit de luy donner a
quatre années de veuvage un M
qui n'avoit qu'onze ans & de
Cependant on l'obligea d'y con
tir pour deux raiſons ; l'une
l'Empereur étoit perſuadé de ne
voir autrement conſerver le Mila
qu'en attachant en toute manie
ſes interêts le Pape, qu'il prevo
devoit vivre long-tems : l'autre
le nouveau Duc de Florence le
ſoit de luy permettre d'épouſer
des Filles du Duc de Parme, ce
l'eût rendu plus puiſſant que ne
haittoit Sa Majeſté Imperiale ; &
Pape menaçoit de la luy donner
on ne ſacrifioit la Doüairiere de
rence à Octavien Farneſe. Ainſi
Sainteté obtint preſque tout ce qu
le pretendoit pour ſoy, & comme
le craignit enſuite qu'on ne luy re
châ d'avoir ſollicité l'Aſſemblée
Nice dans la ſeule vûë d'agrandir

1538. Maiſon, elle preſſa tellement l'Empereur & le Roy, qu'ils luy accorderent une prolongation de la Tréve pour dix ans, afin de luy faire ſupporter avec plus de patience le delay d'envoyer au Concile les Evêques de leurs Etats.

Le Roy ne tira du Pape en conſideration du Mariage d'Antoine de Bourbon, qu'une Bulle qui confirmoit les Indults accordez autrefois par le Pape Eugene Quatre au Roy Charles Sept, pour le Chancelier de France, & pour le Parlement de Paris. Mais l'Empereur trouva ſon avantage en pluſieurs manieres dans la ſurceance d'armes pour dix ans; car outre qu'il s'aſſura pour long-tems de la poſſeſſion du Duché de Milan, il prevint une ſedition qui luy eût infailliblement fait perdre ce Duché, dont les peuples accablez luy firent repreſenter peu de tems aprés par Archinto le plus éloquent homme de Lombardie: Que cinq mille Eſpagnols, ſous pretexte de n'être pas payez, s'étoient retranchez à Galerata, d'où ils ravageoient toute la campagne: Que les Milanois avoient eſperé de trouver dans la

Tréve la fin de leurs miseres; & que cependant ils étoient plus mal-traitez qu'ils ne l'avoient été sous la tyrannie de Leve, parce que les soldats se hâtoient de faire leur deniere main, de peur d'être licentiez à cause du peu de besoin qu'on auroit d'eux durant une longue Tréve: Que s'il leur étoit dû quelque chose il les faloit payer; mais si on ne leur devoit rien, il faloit que Sa Majesté Imperiale fît cesser leur violence, ou qu'elle permît aux Peuples de la repousser. 1538.

Comme la harangue d'Archinto n'étoit que trop veritable, elle offensa d'autant plus l'Empereur qu'on le pressoit à contre-temps de remedier à un mal qu'il ne pouvoit, ni ne vouloit guerir. Il ne s'attacha pourtant qu'aux dernieres paroles qui sembloient le menacer d'un soulevement general; & regardant Archinto avec une fierté dédaigneuse, il ne luy répondit autre chose sinon, qu'il s'adressât à Granvelle son Chancelier. Granvelle joüa admirablement son personnage; car il n'entretint Archinto que d'affaires generales, jusqu'à ce que l'ayant tiré insen-

1536. siblement à l'autre bout de la Sale, il luy fit une correction extraordinairement aigre; & s'adouciſſant ſur la fin de l'entretien, il fit approcher tous les Deputez, & leur mit en main un ordre de l'Empereur au Marquis du Guaſt d'appaiſer le deſordre. [a]

[a] Dans le recit d'Archinto aux Bourgeois de Milan.

Ces Deputez virent bien qu'on ſe moquoit d'eux de les renvoyer au Marquis, qui manquant d'argent n'auroit pas plus d'autorité qu'eux ſur les Eſpagnols. Ils rapporterent ingenuëment à leurs compatriotes de quelle maniere on les avoit reçûs: ce qui n'eût pas manqué d'exciter une revolution generale dans le Duché de Milan, ſi le Roy n'eût prolongé la Tréve; parce que les Peuples aprés avoir éprouvé les Dominations de France, & d'Eſpagne, & les avoir comparées l'une à l'autre, ſe repentirent enfin d'avoir ſecoüé le joug de la premiere.

Mais l'utilité principale que l'Empereur tira de la Tréve, fut dans la conjoncture des affaires de Gueldres. Charles d'Egmont qui en étoit Duc ſe voyant ſans Enfans, avoit inſtitué heritier le Roy Tres-Chrêtien, & écrit

écrit à Sa Majesté qu'elle e
des Troupes pour s'assûrer
Etat. Le Roy qui avoit trop
cencié les siennes, perdit tant de
à les remettre sur pied, que les
pions de l'Empereur en Guel
découvrirent ce qui étoit cont
dans le Testament. Sa Majesté
periale ne s'avisa pas neanm
pour le rendre inutile de prod
la Transaction a du predecesseu
ce Duc avec l'Archiduc Philippe
Pere, par laquelle le Duché de G
dres devoit être uni aux Païs-B
supposé que sa Ligne masculine
à manquer. Ce titre étoit trop
siblement nul au fond & dans
formes; & l'on n'avoit garde d'i
ter les Peuples, en menaçant
changer leur Gouvernement anc
puis qu'on se vouloit servir d'
pour faire revoquer la disposit
de leur Souverain en faveur de
France. On se contenta de leur
sinuer que le Duché de Guel
deviendroit le theâtre ordinaire
la Guerre entre les deux Couronn
si le Testament de leur Duc av
lieu; & cette crainte suffit pour
citer dans le Païs une rebellio

1538. dont il n'y eut que deux Villes exemtes. Le Duc pris au dépourvû, & ne recevant point de ſecours de France, fut reduit à capituler avec ſes Sujets, & à faire un Teſtament nouveau par lequel il appelloit à ſa ſucceſſion le Duc de Cleves ſon Couſin germain.

La Cour Imperiale & celle de France ne laiſſoient pas neanmoins de ſe préparer pour l'Entrevûë d'Aigues-mortes, lors que le Chancelier du Bourg qui avoit ſuccedé à Duprat, prévint par une chute dont il mourut, la diſgrace dont il étoit menacé pour ne vouloir pas faire aveuglément tout ce que l'on ſouhaittoit de luy. Il fit place à Poyet, qui commença ſes fonctions en propoſant au Roy des Edits de Reformation, dont le principal fut que les Curez porteroient tous les ans aux Grefs leurs Extraits Baptiſtaires.

Comme l'Empereur n'avoit eu pour but dans la Conference d'Aigues-mortes, que d'empêcher le Roy d'appuyer le mécontentement de ceux de la Ville de Gand qui commençoit à éclater, elle ne dura que juſqu'à ce que le Roy luy eut pro-

mis de ne s'en point mêler. Sa Majesté Tres-Chrêtienne visita le premier jour l'Empereur dans sa Galere & demeura enfermée une heure avec luy. Le second l'Empereur vint à son tour voir le Roy dans Aigues-mortes où il fut magnifiquement traité, & y passa la nuit ; & le Roy le conduisit jusqu'à sa Galere, où l'on mit aussi-tôt à la voile.

Deux celebres évenemens terminerent l'année mil cinq çens trente huit. L'un fut la longue maladie du Roy dans Compiégne, causée par une ulcere aux parties que la pudeur défend de nommer. Sa Majesté en guerit alors, mais elle en mourut trois ans aprés. L'autre fut le peril évident où le Maréchal de Montejan se mit de perdre le Piémont. Cet Officier de Couronne vaillant & fidelle, mais temeraire & presomptueux, ne fut pas plûtôt établi dans son Gouvernement du Piémont, qu'il pressa le Marquis du Guast Gouverneur de Milan de luy envoyer un Ambassadeur, & d'en recevoir un de luy. Le Marquis au lieu de le traiter de travagant le prit au mot, & fit partir pour Turin le Mestre de Ca-

1538. du Regiment de Lombardie, qui étoit le plus subtil & le plus adroit de ses Ministres. Montejan fit loger cet Ambassadeur de nouvelle invention chez le Juge de Turin, où il se mit incontinent à faire belle dépense, & à former une entreprise sur le lieu de sa residence, qui ne fut découverte qu'un moment avant qu'elle dût éclater, quoy qu'elle le fût neanmoins assez-tôt pour être déconcertée.

On traita Montejan de ridicule pour avoir tranché du Roy; & sa mort qui survint bien-tôt aprés, le mit à couvert des reproches que sa vaine gloire meritoit. Annebaut luy succeda; & les réjoüissances de la Cour de France redoublerent à Compiégne pour la convalescence du Roy, qui fut visité par la Reyne de Hongrie Gouvernante des Païs-Bas.

Fin du huitiéme Livre.

ARGUMENT
DU NEUVIE'ME LIVRE.

FRANCOIS devenu plus experimenté par tant de disgraces passées, forme le dessein de se mieux gouverner à l'avenir, & resout en même-tems la disgrace de ses trois favoris. Il commence par l'Amiral de Chabot, & le fait arrêter. On luy avoit persuadé que les Commissaires qu'il avoit nommez pour faire le Procez à l'Amiral, le condamneroient à la mort, & il se proposoit de luy donner grace : mais l'Arrêt sauve la vie à l'Amiral, & le Roy ne luy peut donner que les biens confisquez. Ceux de Gand se revoltent, & la meilleure partie de la Flandre suit leur exemple. Ils envoyent des Deputez au Roy en qualité de Seigneur Suzerin, pour le prier de les remettre sous sa Domination. L'Empereur se trouve d'autant plus empêché, qu'il n'y peut remedier autrement que par sa presence ; & que s'il n'y va promtement, il perdra le reste des Païs-Bas. Tous les chemins luy sont fermez, à la reserve de celuy de la France ; & c'est pour se l'ouvrir qu'il promet au Roy de luy restituer le Duché de Milan aussi-tôt qu'il aura traversé la France, son honneur ne luy permettant pas de le faire plûtôt, de crainte

qu'on ne luy reproche d'avoir acheté au prix de ce Duché la grace qu'il demande. Le Roy luy envoye le Connétable de Montmorency qui ſe laiſſe tromper par une équivoque aſſez groſſiere. L'Empereur traverſe la France, & on le reçoit magnifiquement dans Paris: mais il y commet une tres-noire ingratitude. Il apprend que l'on delibere de l'y arrêter; & gagne la Ducheſſe d'Eſtampes, en l'obligeant à garder une bague de grand prix qu'il feint de laiſſer tomber par mégarde, & qu'elle ramaſſe. Le Connétable l'accompagne juſque ſur la frontiere, & le ſomme de luy tenir parole. L'Empereur l'amuſe juſqu'à ce qu'il ſe voit en lieu de ſûreté, & ſe moque enſuite de luy par l'explication de l'équivoque. Le Roy en eſt ſi touché, qu'il diſgracie le Connétable à ſon retour, & le confine dans ſa Maiſon de Chantilly. Deux Dames contribuent à la diſgrace du Chancelier Poyet. On luy fait ſon Procez, & il eſt condamné à toutes les peines qui ſont au deſſous de la mort : mais il témoigne tant de foibleſſe, que perſonne ne le plaint. Le Dauphin attaque inutilement Perpignan; & Langey n'ayant point de forces capables de reſiſter aux Imperiaux, ſauve le Piémont par adreſſe. Montluc negotie admirablement à Venize : & Polin oblige les Turcs de revenir au ſecours de François Premier.

FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE NEUVIE'ME.

Où l'on voit les choses les plus remarquables arrivées sous son Regne durant les années mil cinq cens trente-neuf, 1540, 1541, 1542, & partie de 1543.

ON ne demeura pas long-tems aprés la Conference d'Aigues-mortes, sans découvrir le veritable sujet qui avoit obligé l'Empereur Charles Quint à la rechercher. La Ville de Gand capitale de la Flandre joüissoit de plusieurs Privileges semblables à ceux des Villes libres d'Alemagne. Ils étoient si anciens qu'on ignore

1539. leur origine, & les Comtes du Païs n'entroient en poſſeſſion de leur Souveraineté, qu'aprés les avoir confirmez. Celuy dont la Bourgeoiſie étoit le plus jalouſe, conſiſtoit en ce qu'elle ne pouvoit être chargée d'aucun impôt ſans ſon conſentement ; & lors qu'elle l'avoit accepté, les Officiers de la Ville l'égaloient entre les Habitans à proportion de leurs facultez, & de leur induſtrie : le levoient ; & le portoient eux-mêmes au Treſor des Comtes. Cependant l'Empereur ayant vû le ſien épuiſé ; & ne ſçachant où trouver les grandes ſommes neceſſaires pour ſe défendre en tant de lieux où il étoit attaqué, s'étoit hazardé de violer le Privilege de Gand en ſes deux articles. Il ne s'étoit pas contenté d'exiger ſans la participation des Magiſtrats, un droit nouveau ſur le vin qui entroit dans Gand : mais il avoit encore voulu que ſes Officiers le levaſſent, de peur que ſi ceux de la Ville y étoient employez, ils n'y procedaſſent avec negligence. Il eſt vray que pour faire ceſſer les plaintes que ces Magiſtrats euſſent pû faire d'un mépris ſi viſible de leur dignité,

on leur avoit accordé leur proviſion franche ; & l'on avoit étendu la même grace aux Eccleſiaſtiques, & aux Maiſons Religieuſes. 1539.

Mais les précautions que la prudence humaine avoit ſuggerées au Conſeil de l'Empereur, acheverent de former l'orage au lieu de le prévenir ; en rendant univerſel le mécontentement qu'on ne pretendoit donner qu'aux moindres Bourgeois. Le Peuple ſe voyant ſeul ſous le faix, refuſa de le porter ; & ceux qui en eſtoient exemts ſe doutant bien que ce ne ſeroit pas pour long-temps, augmenterent le tumulte par leur complaiſance, & par leurs brigues, juſque là que la Ville aprés avoir chaſſé le Comte de Burre ſon Gouverneur, & s'eſtre ſoûlevée, envoya des Deputez à François Premier [a] pour luy repreſenter : Qu'il étoit ſon ancien & legitime Seigneur Suzerin : Qu'il n'avoit pû l'aliener ſans ſon conſentement : Qu'il avoit droit de la reünir à ſon Domaine par la felonie du Feudataire ; & que ſi Sa Majeſté la vouloit recevoir, elle eſtoit en état, non ſeulement de ſe remettre ſous ſon obeïſſance, mais encore d'y ramener toutes les autres Villes du

[a] Dans la Requeſte preſentée au Roy par ceux de Gand, en 1539.

son Etat. Il ne les renvoya pas
mes à son Conseil pour y estre ex
nées; mais il répondit sur le champ
ne pouvoit accorder à ceux de G
ce qu'ils demandoient, à cause d
Tréve où il estoit avec l'Emper

La repartie fut si surprenante,
les Deputez douterent s'ils l'av
bien entenduë, jusqu'à ce que le Ch
celier Poyet à qui ils s'adresserent
suite, leur eut declaré qu'ils s'
soient de croire que la France vo
rentrer en Guerre avec l'Empereu
leur consideration. Mais ils eurent
plus de sujet de s'étonner, lors qu
apprirent peu de temps aprés que la
me Tréve avoit esté violée pour
cause plus legere en toute maniere;
voir pour tirer raison du meurtre
deux Etrangers, ausquels aprés
mort on avoit donné la qualité d'A
bassadeurs, quoy qu'ils eussent esté
pris, non pas en marchant avec
train conforme à leur dignité, mais
descendant le Pô dans une vieille Ba
que, comme deux personnes de la Li
du Peuple.

L'Empereur avoüa depuis qu'il n
étoit jamais trouvé dans un embarra
semblable à celuy, où il entra par le

1539. deux nouvelles qui luy furent apportées en même tems, de la revolte de ceux de Gand, & les Deputez qu'ils envoyoient en France; & ceux qui blâmerent depuis avec si peu de discretion ce Prince de la resolution hardie qu'il prit ensuite, n'ont peut-être pas assez examiné le concours de tant de circonstances toutes fâcheuses, dont sa prevoyance se trouvoit alors presque accablée.

La revolte de Gand estoit de plus grande importance qu'elle ne paroissoit d'abord, parce qu'elle ne mettoit pas seulement la Maison d'Aûtriche en danger de perdre les Païs-Bas,[a] mais elle l'exposoit de plus à succomber en Alemagne sous la vengeance des Protestans, qui n'eussent pas manqué de l'opprimer, puis qu'ils ne laisserent pas sans cela de la porter jusques sur le bord du precipice. Les secours qu'elle tiroit d'Alemagne estant ainsi retranchez, il luy eût esté impossible de conserver ce qu'elle tenoit dans l'Italie; & lors que sa puissance auroit esté enfermée delà les Pirenées, elle n'eût presque plus esté d'aucune consideration dans l'Europe, & se seroit trouvée exposée comme auparavant à l'invasion des Mores.

[a] Dans le Manifeste du Marquis du Guast, en 1540.

Il falloit donc appaiſer en toute maniere le ſoulevement de ceux de Gand ; & la plus grande difficulté qu'y voyoit l'Empereur, eſtoit que cela dépendoit abſolument de ſa preſence, & qu'il ne pouvoit agir par Procureur. Il eſtoit né dans cette Ville : Il connoſſoit le genie de ſes Habitans : Il les avoit toûjours traitez avec plus de douceur que ſes autres Sujets ; & lors que ſes confidens s'eſtoient étonnez de cette diverſité de conduite, il leur avoit répondu que c'eſtoit parce que ſi ce Peuple luy échappoit une fois, il ne retourneroit jamais ſous ſa Domination. De plus le remede de courir au feu pour l'éteindre ne pouvoit eſtre utile, ſi on n'y couroit promtement : cependant l'Empereur eſtoit bien éloigné de s'y trouver dans le tems commode, puis qu'à parler exactement il n'y avoit pas mêmes de chemin qui luy fût ouvert pour y aller. Car il n'y avoit pas d'apparence qu'il retournât dans le Duché de Milan, où les Peuples eſtoient au deſeſpoir ; & quand il s'y ſeroit expoſé, les Troupes qu'il y avoit laiſſées n'eſtoient pas ſuffiſantes pour l'eſcorter dans les Cercles d'Alemagne remplis de Proteſtans qu'il eût falu traverſer, & le reſte de ſes for- 1539.

1539. ces venoit d'estre défait en Turquie par Barberousse à la prise de Coron. Il y auroit encore eu plus de temerité à passer par toute la largeur de l'Alemagne.

Cependant il ne restoit plus d'autre chemin par terre qui ne dépendît de la France, depuis qu'elle s'estoit emparée des Etats du Duc de Savoye. Celuy de la mer estoit plus court, mais aussi plus temeraire, principalement dans la saison rude où l'on estoit à la fin de l'année mil cinq cens trente-neuf. Les Galeres n'estoient plus de service; & par consequent il faloit se passer de l'experience de Dorie, sur laquelle on eût pû tout hazarder. Si l'Empereur montoit sur des Vaisseaux, il estoit assuré que la premiere tempête qui s'éleveroit sur l'Ocean le jetteroit sur les côtes d'Angleterre, ou sur celle de Flandres; & ces deux inconveniens estoient également à craindre, parce que d'un côté les Rebelles s'estoient saisis de tous les Ports de Flandres; & de l'autre côté l'Empereur se souvenoit que son Pere en faisant le même voyage, avoit fait deux fois naufrage en Angleterre, d'où il ne s'estoit tiré la premiere fois, qu'en livrant à Henry Sept un Prince de la Maison d'Yorc, son competiteur à la

Couronne d'Angleterre, & la seconde qu'en signant une Ligue contre la France. Que la tempête l'y avoit jetté à son tour en mil cinq cens ving-un; & qu'il y auroit esté infailliblement retenu, sans la necessité où il trouva les Anglois de se servir de luy pour ôter à la France le Duché de Milan, où leur jalousie ne pouvoit souffrir qu'elle s'établît. Mais le divorce de Henry Huit avec Catherine d'Espagne avoit tellement changé les inclinations des Anglois, que l'Empereur ne pouvoit douter de trouver la mort, ou du moins la captivité, dans les mêmes Ports qui luy avoient autre-fois sauvé la vie. Ces diverses considerations furent mises en balance avec le danger qu'il y avoit de se fier à la parole du Roy; & le tout bien consideré, le Conseil de Madrid jugea qu'il valoit mieux hazarder cette derniere voye; parce que si le Roy étoit fidele, l'Empereur obtiendroit ce qu'il prétendoit, & s'il ne l'estoit pas, comme on le connoissoit assez pour presupposer qu'il n'auroit violé sa foy que pour recouvrer le Duché de Milan, l'Empereur en seroit quitte pour livrer ce Duché avant que de sortir de France; & sa perte ne seroit pas à beaucoup 1539.

prés si grande, que si les Païs-Bas ve-
1539. noient à changer de Maître. [a]

Ce furent là les veritables motifs de l'action éclatante du siecle passé, qui a esté la plus censurée. Les Ambassadeurs dépêchez vers le Roy pour demander le passage, trouverent Sa Majesté encore malade à Compiegne, mais cette indisposition ne fut pas ce qui l'empêcha de les expedier promptement. Il y eut une raison plus forte, qui regardoit le partage du Conseil de France sur la matiere dont il s'agissoit. Les deux personnes qui estoient le mieux à la Cour, le Connétable & le Cardinal de Tournon, l'avoient divisé, par des considerations que l'on ne peut icy exposer dans toute leur étenduë, sans les reprendre de plus haut. Le Roy avoit dans sa jeunesse formé le genereux dessein de remettre la Monarchie Françoise dans son ancien lustre; & pretendu à la Couronne Imperiale, que ses Predecesseurs avoient par negligence ou par foiblesse laissée sortir de leur Maison. Il avoit depuis perdu, partie par son malheur, & partie par sa faute, les belles occasions que la fortune luy presentoit de rétablir ses affaires dans l'Italie, lors

[a] Dans l'Apologie du Marquis du Guast, sur le meurtre de Rincon

que son adversaire pensoit l'avoir mis en état de ne pouvoir plus se relever, & il avoit manqué de le jetter à son tour dans les mêmes extremitez. On va le voir desormais possedé de mélancolie, vanger sur ses trois Ministres l'un aprés l'autre, les fautes qu'ils n'avoient pas seuls commises ; & chercher à couvrir les siennes, en les imputant à ceux qui n'avoient servy que d'instrument pour executer ses ordres. Il commença par l'Amiral de Chabot le plus aisé des trois à disgracier. 1539.

Ce Favori estoit plus homme de Tournoy que de Cabinet, & sçavoit mieux rompre une lance de bonne grace, ou combattre à la barriere selon les divertissemens du temps, que concerter une intrigue, ou trouver un expedient capable de rétablir les affaires desesperées. Cependant il n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit conserver l'amitié de son Maître. Il s'estoit allié avec la Duchesse d'Estampes, & contre le genie de la Cour qui ne souffre pas plus volontiers de Rival en faveur qu'en amour, il ne s'estoit pas contenté de vivre toûjours en parfaite intelligence avec le Connétable ; mais il avoit de plus consenty que celuy-cy tînt la premiere pla-

1539. ce dans le cœur & dans le Conſeil du Roy, & ne s'eſtoit reſervé que la ſeconde, dont il avoit joüy vingt-cinq ans ſans être tourmenté de jalouſie ny d'inquietude, quoy que l'humeur revêche du Connétable ne luy en donnât que trop d'occaſions. Ainſi la Ducheſſe, le Connétable, & l'Amiral, penſoient avoir prevenu tout ce qui pouvoit ruïner leur fortune, en agiſſant toûjours de concert, & ne ſe trouvans jamais contraires.

Mais encore qu'ils euſſent la meilleure part dans les affaires, ils ne l'avoient pas entiere. Un homme de robe s'y eſtoit inſinué ſans leur participation, quoy que ce n'eût pas eſté ſans leur negligence. Le Connétable & l'Amiral vivoient dans une ignorance profonde; & ne s'eſtoient point apperçus de de ce défaut durant la vie de Duprat, parce que ce Chancelier y avoit abondamment ſuppleé par ſa ſuffiſance; & comme il avoit tourné ſon ambition du côté de Rome, il ne travailloit que pour amaſſer de l'argent contant, & ne penſoit à ſupplanter ni le Connétable, ni l'Amiral; mais apres ſa mort le Conſeil du Roy s'eſtant trouvé ſans Directeur, les deux Favoris pour n'avoir

pas eu soin de se faire instruire parurent si neufs dans le Conseil, que le Roy fut contraint d'y appeller le Président Poyet, car autrement il ne s'y seroit fait aucune expedition dans les formes. Poyet estoit un des plus habiles Magistrats du Royaume. Sa capacité estoit égale pour les grandes affaires & pour les petites, mais son genie alloit plûtost à les broüiller qu'à les terminer. Il pensoit à se faire Ecclesiastique: mais comme il avoit appris par l'exemple de Duprat, qu'il y avoit de la folie pour un François de pretendre à la Papauté, il avoit renfermé son ambition dans le lieu où il venoit d'entrer. Il s'estoit proposé de mettre hors du Conseil les deux Favoris qui n'y servoient que de nombre; parce que selon quelques Relations, la fierté du premier [a] luy estoit devenuë insuportable; & il apprehendoit le ressentiment du second [b], à cause d'un procez de consequence qu'il luy avoit fait perdre. La Cour étoit ainsi disposée, lors que le Roy forma le dessein d'éloigner tous ses Favoris. Ceux qui n'en osoient imputer la cause au chagrin secret de ce Prince, publierent qu'il ne pouvoit voir de bon œil l'Amiral, l'ors qu'il se souvenoit 1539.

a Le Connetable.

b L'Amiral

1539. que l'imprudence de cet Officier de la Couronne l'avoit empêché de dépouïller entierement le Duc de Savoye. Que le Connétable s'estoit achevé de ruïner dans l'esprit de Sa Majesté déja prevenuë à son desavantage, en luy persuadant qu'il avoit supprimé un Cartulaire de Champagne écrit il y avoit quatre cens ans, qui servoit à justifier que les Ducs de Lorraine avoient autrefois fait hommage de leur Etat aux Comtes de Troyes. Que Poyet s'estoit ingeré de diviser la Maison Royale, afin d'estre protegé par la Senéchale de Normandie Maîtresse du Dauphin, supposé que la Duchesse d'Estampes s'obstinât à le faire disgracier; & qu'enfin le Cardinal de Lorraine non content de posseder les meilleurs Benefices de France avoit accepté une pension de six mille ducats, que l'Empereur luy avoit offerte sur l'Archevêché de Saragosse. Quoy qu'il en soit le Roy fit confidence à Poyet de son indignation contre l'Amiral, & luy demanda quelles mesures il faloit prendre pour faire dans les formes le procez à ce Favory.

Poyet n'avoit pas ressenti plus de joye trois mois auparavant, lors qu'on l'avoit fait Chancelier de France apres la

mort d'Antoine du Bourg, qu'il en reçut par la nouvelle confiance que son Maître luy témoignoit; car outre le plaisir dont il se flattoit de mettre l'Amiral hors d'estat de luy nuire, il se promettoit encore de recevoir deux grands avantages de sa disgrace, l'un qu'elle attireroit infailliblement celle du Connétable, l'autre qu'il se rendroit maître de la procedure; & que la faisant durer aussi long-tems qu'il le jugeroit à propos, il deviendroit cependant si necessaire, que le Roy ne pourroit ni se passer de ses conseils, ni en prendre d'autre que les siens. 1539.

L'intention de Sa Majesté n'estoit pas plus aisée à penetrer, que celle de son Chancelier. Ce Ministre s'estoit déja rendu l'objet de la haine publique, en tâchant de mettre la volonté du Prince au dessus des Loix les plus anciennes, & les mieux autorisées de la Monarchie. Il avoit proposé des Edits qui ne tendoient qu'à frustrer de leurs Privileges tous les Ordres de l'Etat l'un aprés l'autre. Il avoit fait doubler l'impôt du sel; & pretendoit assujettir les Parlemens, à n'agir desormais que par les ordres du Conseil.

Le Roy l'avoit d'abord laissé faire;

1539. car outre l'avantage que Sa Majesté pretendoit en tirer, & la necessité d'argent où elle se trouvoit, son ressentiment n'estoit pas encore tout-à-fait éteint de ce que le Parlement de Paris avoit fait durant sa prison. Mais lors que la Xaintonge & la Guienne s'étoient revoltées; & que les autres Provinces qui n'avoient pas moins d'interêt à la moderation du prix du sel, avoient menacé de suivre leur exemple, le Roy avoit resolu non seulement d'ôter les causes de la rebellion, mais encore d'éloigner des affaires le Chancelier, dont les conseils violens l'avoient attirée.

Rien ne retardoit sa disgrace que le besoin qu'on avoit de luy, pour travailler à celles de l'Amiral & du Connétable; & sa conduite estoit d'autant plus pitoyable, qu'il rüinoit sa fortune par les mêmes voyes qu'il avoit choisies pour l'affermir sur les chutes du Connétable & de l'Amiral. Ainsi l'Amiral n'eut pas plûtôt esté arrêté & mené au Bois de Vincennes, que le Chancelier fournit les Memoires dont on avoit besoin pour l'interroger. Il ne fut pas mêmes necessaire d'user de la plus subtile chicane, parce que l'accusé répondit d'une maniere qui luy fut prejudi-

ciable. Comme il se défendoit en Franc-cavalier, plûtôt qu'en Jurisconsulte habile, il avoüa des choses qui le condamnoient, pensant qu'elles servissent à sa justification. Il ne parla pas mêmes exactement le jargon de la Marine, qui n'estoit presqu'alors entendu que des Matelots; & il ne parut point assez informé de la difference qu'il y avoit entre les droits de l'Amirauté qui luy appartenoient, & ceux que les Ordonnances reservoient au Roy. Le Chancelier pour mieux profite de ses trois manquemens, persuada le Roy de drendre des Commissaires dans tous les Parlemens du Royaume pour vuider le Procez; & d'en ôter la connoissance particuliere à celuy de Paris, Juge naturel des Officiers de la Couronne, comme estoit l'Amiral. 1539.

Ceux qui furent choisis estoient si dévoüez au Chancelier, qu'on ne doutoit point qu'ils n'ajustassent leurs suffrages à son intention; & s'il se fût contenté de cette précaution, l'Amiral auroit esté condamné sans qu'on eût pû découvrir celuy qui y avoit le plus contribué. Mais la fantaisie vint au Chancelier de se mettre à la tête des Commissaires; & l'Amiral ne l'y eut pas

1539. plûtôt apperçû, qu'il le recuſa. Il eſt difficile de croire que Poyet ne ſçut pas que ſa dignité eſtoit exemte de recuſation auſſi-bien que de reproche: cependant il ſe comporta de mêmes que sil l'eût ignoré; & il eut recours à un artifice dont la malignité n'avoit point encore eſté pratiquée dans la Cour, où l'on gardoit de certaines meſures en matiere de probité. Il ſçavoit que la detention de l'Amiral avoit alarmé la Ducheſſe & le Connétable, en leur faiſant apprehender dans la ſuite un ſemblable traitement; & que ces deux perſonnes ſe porteroient plûtôt par cette conſideration que par celle du danger de leur ami, à ne rien oublier de ce qu'ils jugeroient neceſſaire pour luy ſauver la vie.

Il leur fit inſinüer adroitement ſur cette preſuppoſition, qu'il n'avoit pas moins d'interêt qu'eux à la conſervation de l'Amiral; & que le changement arrivé dans le Conſeil d'Etat, menaçoit d'une égale diſgrace tous ceux qui avoient l'honneur d'y entrer. Que le mal n'eſtoit pas neanmoins ſi grand qu'il avoit pû l'eſtre, puis que le Chancelier n'eſtoit point exclu du nombre des Commiſſaires. Qu'il avoit déja

pris

pris toutes les precautions qu'enſei- 1539.
gnoit la Juriſprudence pour empêcher que l'affaire n'allât, ni à la mort naturelle, ni à la civile : mais qu'il venoit d'apprendre avec des ſentimens de dépit & de pitié, que l'Amiral n'avoit point de pire ennemi que luy-même. Qu'il faloit que la crainte de la mort luy eût ôté le jugement ; ou que le conſeil qu'on luy avoit donné fût corrompu, puis qu'il parloit de recuſer le Chef de la Juſtice, & le ſeul ami qui luy reſtoit parmi ſes Juges. Que le pretexte de la recuſation fondé ſur un procez perdu eſtoit ridicule ; car outre qu'il ne s'agiſſoit alors que d'une bagatelle, il s'eſtoit depuis écoulé tant de tems, & les affaires avoient tellement changé de face, que l'Amiral n'avoit pas plus de raiſon de s'en ſouvenir, qu'en auroient deux Hommes graves qui ſe défiroient l'un de l'autre, parce que durant leur enfance ils ſe ſeroient battus pour une épingle. Cette comparaiſon toute baſſe qu'elle eſtoit, faiſoit comprendre ſi nettement la difference qu'il faloit mettre entre Poyet ſimple Conſeiller au Parlement, & le même Poyet en qualité de Chancelier & de Miniſtre d'Etat, que la Ducheſſe

1539. & le Connétable s'y laiſſerent ſurprendre. Ils furent ébloüis par la fauſſe eſperance que leur donnoit le Chancelier ; & communiquerent leur aveuglement à l'Amiral, en penſant luy deſſiller les yeux. Ils l'obligerent à ſe deſiſter de ſa recuſation ; & le Chancelier devenu maître du Procez par le conſentement des parties, ſe promit de luy donner la forme que le Roy vouloit.

Mais l'Amirauté, & le Gouvernement de Poitou, fournirent aſſez de matiere pour réduire Chabot à ſa premiere pauvreté, & le Roy qui n'avoit pas deſſein de le pouſſer plus avant pour des raiſons inconnuës au Chancelier, luy témoigna qu'il ſeroit content d'un Arreſt qui punît le coupable par la perte de tout ce qu'il avoit acquis. On le prononça dans toutes les formes ; & ſi la longueur n'en eſt pas ennuyeuſe à ceux qui auront la curioſité de le lire, ils y trouveront tout ce que la ſuffiſance & la malice pouvoient inventer de plus ingenieux pour opprimer un Homme qui n'eſtoit ni tout-à-fait innocente, ni tout-à-fait coupable. La fin du Procez ne répondit point au commencement ; &

le Roy aprés s'estre servi du ministere du Chancelier pour montrer un grand exemple de sa severité, voulu donner immediatement aprés par luy-même, & sans la participation de qui que ce fût, un grand exemple de clemence. Il ne se contenta pas de rêtablir l'Amiral dans sa Charge, & dans son gouvernement : mais il fit de plus revoir le Procez : & déclarer en interpretation d'Arrest, que cet Officier de la Couronne n'avoit esté convaincu ; ni de leze Majesté, ni de perfidie.

Comme le Procez que l'on vient de representer partagea la Cour, une autre Relation d'aussi bonne main que la precedente, mais écrite apparemment par la main d'un ennemi du Chancelier, raconte la disgrace de l'Amiral en cette maniere. Philippe de Chabot estoit tout ensemble Chevalier de l'Ordre, Amiral de France, Ministre d'Etat, seul Lieutenant en Bourgogne, en Normandie, & en Dauphiné, & Gouverneur en chef du Poitou, de la Xaintogne & de l'Angoumois. Il avoit esté élevé dans la Ville de Coignac avec Montmorency & Monchenu, en qualité d'Enfans

1539. d'honneur auprés du Roy qui n'estoit alors que Comte d'Angoulême : & l'on raconte que ce Prince leur ayant un jour demandé à quoy ils borneroient leur fortune, si la Providence divine l'appelloit à la Couronne, Monchenu qui parla le premier répondit qu'il se contenteroit d'estre Ecuyer du Roy : mais Chabot moins reservé ou plus sincere, avoüa que son ambition iroit à l'Amirauté de France. Montmorency avoit attendu à s'expliquer jusqu'à ce qu'il eût remarqué sur le visage du Comte d'Angoulême, si les desirs de ses compagnons avoient esté favorablement écoutez. Il croyoit y avoir apperçû du mépris pour le peu dont Monchenu s'estoit contenté, & de l'applaudissement au contraire pour la haute pretention de Chabot. C'est ce qui vray-semblablement le fit encherir sur celuy-cy, en disant qu'il se sentoit le cœur assez bien placé pour aspirer à l'Epée de Connétable, s'il estoit si heureux de servir sous un Maître aussi porté à récompenser le merite qu'estoit le Comte. On ajoûte que le Roy se souvint long-tems apres de cet entretien, & prit plaisir de donner à ces trois Favoris ce qu'ils avoient

souhaité. Quoy qu'il en soit Chabot fut Amiral ; & ce qu'il y eut de singulier dans sa fortune, fut que comme elle avoit commencé par un entretien familier, elle finit de même. 1539.

Le Roy discourant un jour avec luy des moyens que les Souverains avoient de perdre sous couleur de justice, ceux de leurs Sujets qui avoient le malheur de leur déplaire, quoy qu'ils fussent d'ailleurs fort innocens, Sa Majesté se mit à dire par forme d'exageration, que si elle vouloit faire condamner à mort l'Amiral Chabot elle en viendroit à bout. Le ton de voix dont ces dernieres paroles furent prononcées, & les autres circonstances de l'entretien, témoignoient assez que le Roy n'avoit usé de la menace qui y estoit renfermée, que pour marquer qu'il ne vouloit point estre contredit en ce qu'il venoit d'avancer, & des Courtisans moins habiles que l'Amiral y eussent pris garde. Cependant il estoit si delicat sur le point d'honneur, qu'il ne put souffrir non seulement que le plus grand Roy du monde eût la pensée de le pouvoir flestrir, mais encore que Sa Majesté osât s'en vanter, quoy qu'elle ne le crût pas,

1539. & qu'elle ne parlât que par maniere d'acquit.

Il repartit fierement qu'il sentoit sa conscience si nette, qu'il defioit toutes les ruses de la chicane d'attenter à ses biens, à sa personne, & à son honneur. L'entretien fut alors interrompu, & il est à croire que le Roy fut long-tems sans y faire reflexion. Mais enfin il se dégoûta de l'Amiral, parce qu'il s'estoit imprudemment arrêté dans la conquête du Piémont, lors qu'il pouvoit l'achever aussi promptement qu'il l'avoit commencée. Sa Majesté se proposa d'éprouver, si la menace qu'elle avoit faite à l'Amiral estoit sans fondement. Elle le fit arrêter, & il y eut une Commission extraordinaire pour travailler à son procez. Le Chancelier Poyet y presida, quoy qu'il n'y eût point d'exemple qu'aucun de ses predecesseurs se fût mis à la tête de cette sorte de Juges. On luy donna pour Collegues vingt-quatre Conseillers ou Presidens tirez de divers Parlemens; & le sejour continuel de la Cour fut à Fontainebleau, pendant qu'on instruisoit le procez dans Melun.

Le Chancelier estoit sans contro-

verſe le plus éclairé des Magiſtrats François en fait de chicane. Il reüſſiſſoit admirablement dans toutes les ruſes qu'elles a inventées, & ſur tout dans celles qui tendent à faire tomber dans le piege les accuſez en les interrogeant. Il ſçavoit qu'il ne pouvoit mieux faire ſa Cour, qu'en les pratiquant dans l'affaire dont il s'agiſſoit, & il n'en oublia aucune dans les trois Interrogatoires de l'Amiral, qu'il fit luy-même: cependant il ne le put convaincre des principaux crimes dont il eſtoit accuſé, qui eſtoient ceux de felonie & de leze-Majeſté. 1539.

Il ne le trouva coupable que de quelques exactions ſur les Peſcheurs, qui avoient paſſé pour des droits inconteſtables ſous les Amiraux precedens; & comme d'un côté elles eſtoient aſſez legeres pour ne pas meriter que l'on en parlât, & que de l'autre côté il ne paroiſſoit pas avec aſſez d'evidence en quoy elles eſtoient ſuffiſamment criminelles pour faire mourir un vieux Officier de la Couronne, Sa Majeſté fut obligée à declarer que les exactions avoient eſté faites apres & contre ſa défenſe expreſſe à l'Amiral d'en uſer ainſi. Le Chancelier agiſſoit ſi ou-

1536. vertement & avec tant de passion contre l'accusé, qu'il scandalisoit presque autant de personnes qu'il y en avoit de presentes à son procedé. Il prenoit tout au pis : & il n'approuvoit les suffrages des Commissaires, que lors qu'il les voyoit pancher vers la derniere rigueur. Il en disposa de cette sorte trois ou quatre à opiner à la mort; mais à son extreme depit le plus grand nombre ne fut pas le plus severe.

Ils alloient infailliblement sauver l'accusé, lors que le Chancelier inventa pour le perdre une nouvelle supercherie. Il soûtint que si l'Amiral n'estoit injuste, il estoit pour le moins ingrat; & que dans les anciennes Loix de la Monarchie, l'ingratitude n'estoit pas moins punie que l'injustice. Mais on l'embarassa plus qu'il ne s'attendoit de l'estre, en le pressant de montrer ses Loix; & on luy representa que le vice dont il parloit inspiroit à la verité de l'horreur à tout le monde, mais qu'aucun ne l'avoit encore jugé suffisant pour faire le procez de mort à un homme. Ainsi les suffrages ne laisserent pas d'estre favorables à l'Amiral; & le Chancelier voyant que le sien seroit inutile, pria la Compagnie qu'elle le

dispensât

diſpenſât d'opiner. Il ne l'obtint pas neanmoins, ſoit que l'uſage fût contraire; ou que les Commiſſaires qui s'eſtoient offenſez de ſa conduite, vouluſſent qu'elle parût dans toute ſon étenduë, afin d'avoir enſuite plus d'occaſion de la décrier. 1539.

Il declara donc en deux mots qu'il jugeoit l'Amiral digne de mort, & il eut le déplaiſir de ſe voir réduit à prononcer le contraire. Son dépit augmenta quand le Raporteur du procez ſuivant la coûtume avant la ſignature de l'Arreſt luy en apporta la minute, pour voir s'il n'y avoit rien d'oublié. Il la prit dédaigneuſement: Il ſe donna plus d'autorité qu'il n'en avoit dans une conjoncture de Droit étroit: Il la corrigea à ſa mode; & s'il ne toucha à la ſubſtance de l'Arreſt, il en envenima la plûpart des termes. Il le rendit ainſi le plus injurieux des Arreſts celebres prononcez en France contre les Grands, ſans en excepter le premier[a] contre le Duc d'Alençon. Il le commença par une ſuppoſition generale de pluſieurs infidelitez, deſobeiſſances, & trahiſons envers le Roy: il y ajoûta les oppreſſions du pauvre Peuple, les violences publiques, les exactions

[a] Il y en eut deux qui condamnoient également ce Duc à la mort: mais le premier étoit bien plus infamant que l'autre.

1539. inoüies, les Commissions Tiraniques, les impressions dangereuses données à Sa Majesté contre ses bons Sujets, l'ingratitude, le mépris des ordres du Roy, les défenses de les executer, les attentats contre la Puissance souveraine, les fautes, les malversations, les abus, & les autres crimes que l'on avoit accoûtumé de reprocher aux plus insignes coupables. Cependant il fut contraint d'avoüer à la fin du même Arrest, que l'Amiral estoit seulement convaincu d'avoir prix en mil cinq cens trente-six, & mil cinq cens trente-sept, vingt sols sur chaque barque de Pescheurs de Normandie, qui estoient allez à la pêche des Harangs, & six livres sur chaque bateau chargé de Poissons du mois d'Avril.

L'énorme disproportion de ce dispositif, rebuta la pluspart des Juges de le signer; & ce ne fut qu'apres une persecution continuelle, & d'étranges menaces, qu'ils le firent. Il y en eut un dont il est dommage que le nom soit ignoré, qui voulut que ceux qui liroient l'Original de l'Arrest, fussent instruits par luy-même de la violence qu'il avoit soufferte en le signant. Il mit au dessous de

la premiere lettre de ſon nom un petit *v*, & un petit *j* ſous la derniere. Cet *v* & cet *j* compoſoient un mot Latin qui ſignifioit que ce que le Juge en avoit fait, n'eſtoit que par force; & les deux lettres eſtoient ſi déliées, que le Chancelier à qui le grand âge avoit affoibly la vûë, ne les apperçut point en effet, ou feignit de ne les pas appercevoir, ſoit qu'il crût que la ſignature ſuffiſoit en l'eſtat qu'elle eſtoit; ou qu'il apprehendât que s'il obligeoit le Juge à la réformer, il ne luy donnât occaſion de faire pis en effaçant tout-à-fait ſon nom. Le Chancelier porta incontinent apres l'Arreſt au Roy, dans l'opinion d'en recevoir les applaudiſſemens qu'il croyoit avoir meritez: Mais Sa Majeſté ſe mit en colere contre luy, & ſe moqua de l'Arreſt. Elle s'eſtoit attenduë que l'Amiral ſeroit condamné à la mort; & l'on dit qu'elle reprocha au Chancelier qu'il luy avoit promis dés le commencement du procez, que les ſuffrages pancheroient de ce côté-là. Elle pretendoit faire grace à l'accuſé apres l'avoir convaincu par ſa propre experience, qu'elle avoit pû le perdre ſans commettre d'injuſtice. Cependant elle ſe vit réduite à ne pou- 1539.

1539. voir uſer de clemence, que pour ce qui regardoit les biens & la liberté de l'accuſé.

Ce qui nuiſit le plus au Chancelier, & contribua davantage à ſa diſgrace dont on parlera bien-tôt, fut le Memoire donné contre luy par les Juges de l'Amiral ſur la maniere dont il les avoit traittez dans le procez de cet Officier de la Couronne. Sa Veuve & ſes Heritiers obtinrent apres ſa mort des Lettres patentes pour en faire revoir le procez, & ſa memoire fut purgée. Ils firent priver le Chancelier de ſa Charge par un Arreſt ſolemnel, qui le condamna de plus à cent mille livres d'amende, à demeurer priſonnier juſqu'à ce qu'il les eût payez, à eſtre confiné durant cinq ans en telle priſon qu'il plairoit au Roy, & à ne pouvoir plus exercer d'Office Royal : ce qui ne devoit point avoir empêché ceux qui écrivoient l'Hiſtoire, de le loüer d'une reformation qu'il procura peu de tems avant ſa chute.

La juſtice avoit eſté juſques-là renduë en Latin dans toute l'étenduë de la Monarchie Françoiſe, ou pour le moins dans ſa plus grande

partie; & cette Langue y avoit esté 1539.
si corrompuë, que l'on ne la reconnoissoit presque plus qu'à la terminaison des mots, soit que l'ignorance en eût esté la cause, ou que les Juges eussent pretendu se rendre par là plus intelligibles. L'abus n'estoit plus supportable en un tems où l'on travailloit avec tant de fruit à recouvrer l'ancienne politesse; & puisque la Monarchie Françoise n'avoit jamais eu aucune dépendence de la Romaine, il n'estoit point à propos qu'elle en conservât la Langue dans ses Actes les plus authentiques. Il eût esté ridicule de les mettre en bon Latin, parce que la plûpart du monde ne les auroit pas entendus; & le Roy demeura d'accord qu'il valoit mieux les exprimer en bon François, qu'en mauvais Latin. Ainsi l'Ordonnance en fut faite en mil cinq cens trente-neuf; & de toutes celles de François Premier, il n'y en a eu aucune qui ait esté plus universellement & plus constamment observée que celle-là. On ne decide rien icy sur les deux Relations que l'on vient d'abreger; & l'on se contente de dire qu'aprés la disgrace de l'Amiral de Chabot, on n'eut pas besoin d'artifice pour procurer celle du

1539. Connétable de Montmorency. Il y contribua luy-même avec plus de ſuccez que n'euſſent pû faire ſes plus dangereux ennemis ; & ſa chute fut d'autant plus rude, qu'elle arriva toute par ſa faute.

Le Connétable eſtoit un Favory ſi heureux, que les Cours des Souverains des derniers tems n'en avoient point vû de ſemblable. Il ne s'eſtoit pas contenté de gagner les plus ſolides & les plus conſtantes inclinations de ſon Maître, ni de les conſerver durant trente ans dans leur premiere ferveur : mais il s'eſtoit encore ſi finement emparé de l'eſprit du Dauphin, qu'il eſtoit aſſuré de gouverner plus abſolument ſous le regne du Fils, qu'il n'avoit fait ſous celuy du Pere.

Sur cette preſuppoſition qui n'étoit pas mal-fondée, comme il parut par l'évenement, le Conétable s'eſtoit imaginé que ſon veritable interêt conſiſtoit à jetter en France les fondemens d'une tranquilité ſi profonde, qu'elle ne pût eſtre deſormais troublée par aucune diviſion civile : ce qui ne pouvoit arriver qu'en tirant du Royaume le Duc d'Orleans ſous quelque pretexte honorable, parce que

ce jeune Prince ne manquoit d'aucune des qualitez requiſes pour former un party dans l'Etat, & pour l'entretenir long-tems. Il eſtoit fier, emporté, hardy juſqu'à l'impudence, inquiet, obſtiné, remuant, temeraire, & prompt à ſe déterminer. En un mot il avoit de l'antipathie en toutes choſes avec ſon aîné; & le moyen de l'en ſeparer n'eſtoit pas de luy procurer un établiſſement en Flandres, au contraire on luy eût ainſi donné l'occaſion d'attirer à luy tous les mécontens de ſon Frere, & de replonger la France dans les mal-heurs qu'elle avoit ſoufferts ſous le dernier Duc de Bourgogne. 1539.

Cette conſideration avoit fait regarder au Connétable le commencement des troubles de Gand, non ſeulement avec des yeux indifferens, mais encore avec une averſion mêlée de dépit & de crainte qu'ils ne continuaſſent; parce que penetrant auſſi avant qu'il faiſoit dans l'eſprit du Roy, il jugeoit d'un côté qu'il ne ſeroit pas poſſible à la longue de l'empêcher d'y prendre part; & il prevoyoit d'un autre côté que ſi Sa Majeſté attiroit les Flamans à ſa Domination, la tendreſſe particuliere

1539. qu'elle avoit pour le Duc d'Orleans l'empêcheroit de reünir ce Comté à la Couronne, ou l'obligeroit du moins à le donner en appenage au même Duc, & en ces deux cas le Connétable se verroit exposé à tous les inconveniens qu'il pretendoit éviter : au lieu que si le Duc d'Orleans estoit investi du Duché de Milan, comme les Deputez de l'Empereur le faisoient esperer, il seroit assez éloigné du Royaume ; & trouveroit en Italie plus de matiere qu'il ne luy en faudroit pour exercer ses Armes, sans les tourner contre sa Patrie.

Le Cardinal de Tournon au contraire avoit bien la seconde place dans le Conseil, mais non pas dans la faveur, puis qu'il ne subsistoit à la Cour que par son merite, & par le besoin qu'on y croyoit avoir de son service. C'étoit un Ministre laborieux, capable selon le tems, qui avoit l'esprit penetrant, & le jugement net, & qui se piquoit d'aller droit au solide. Il estoit ménagé sans avoir de pente à l'avarice, & ne pensoit à s'établir que par la voye ordinaire aux Ecclesiastiques d'alors. [a] Comme il n'avoit aucune liaison particuliere avec le Dauphin, aussi sa pre-

[a] Dans l'Ambassade du Marquis d'Urfé à Rome.

voyance ne s'étendoit point au-delà 1539.
du regne de François Premier; & toute
sa politique se réduisoit à rétablir le
Royaume dans le lustre où il estoit,
avant que les Roys se fussent engagez
dans les querelles d'Italie. Sur ce prin-
cipe il ne se flatoit pas de l'avantage
pretendu par la Monarchie Françoise,
si elle élevoit un de ses Princes au
Duché de Milan. Au contraire il ap-
prehendoit qu'elle ne fût toûjours obli-
gée d'avoir les armes à la main pour l'y
maintenir, ce qui l'épuiseroit enfin
d'hommes & d'argent; l'experience des
trois derniers Sforces n'ayant que trop
montré qu'un Prince qui n'auroit
que le Duché de Milan, quelque ha-
bile qu'il fût, ne pourroit pas luy-mê-
me le conserver.

Quant à la Flandre, le Cardinal de Tournon n'estoit pas d'avis de rompre la Treve pour tâcher de recouvrer ce Comté, quoy qu'il le tînt pour le plus important de l'Europe. Il pretendoit seulement qu'on reçût les Flamans, s'ils vouloit sincerement se reünir à la Couronne; & c'estoit là la fin à laquelle il prévoyoit qu'aboutiroit le tumulte de Gand. Il sçavoit que les Flamans se lassoient

1539. de n'avoir plus de Souverain particulier ; & il eût souhaitté qu'on leur en donnât un en la personne du Duc d'Orleans, pour les enlever à la Maison d'Autriche par cette douce amorce. Il se mocquoit de la crainte des miseres qu'on avoit vûës en France sous les Ducs de Bourgogne, parce qu'il presuppoſoit qu'on y remedieroit assez en donnant la Flandre en Apennage au Duc d'Orleans, & qu'en tout cas elle ne seroit pas long-tems sans revenir à la Couronne par le deceds de ce Duc sans Enfans, ou lors qu'il seroit Roy, y ayant déja six ans que le Dauphin son Frere estoit marié sans avoir eu d'Enfans. Ainsi les deux principaux Ministres de François Premier raisonnant sur des maximes si differentes, ouvrirent deux avis contraires. Celuy du Connétable fut d'accorder à l'Empereur le passage qu'il demandoit, pourvû qu'avant que d'entrer dans le Royaume il confirmât par écrit la promesse que faisoient ses Deputez ; & que pour cet effet on envoyât au devant de Sa Majesté Imperiale un homme d'autorité sous pretexte de luy deferer plus d'honneur, mais en effet pour tirer d'elle cet écrit en bonne forme.

Le Cardinal soûtint qu'il faloit refuser le passage pour des raisons d'Etat, que la seule consideration de la Tréve fournissoit en assez grand nombre, sans qu'il fût necessaire d'en chercher ailleurs, & d'attendre ce qui arriveroit de la rebellion de Gand; parce que si ces Peuples pretendoient former une Republique, il estoit bon de demeurer à leur égard dans une exacte Neutralité, qui consisteroit d'un côté à ne les pas assister, & de l'autre à ne leur point nuire, afin que la Maison d'Autriche fût affoiblie sans avoir lieu de rompre la Tréve. Mais si ceux de Gand vouloient se donner au Roy, il ne faloit pas differer de les recevoir sous quelques conditions qu'ils proposassent, parce que cet incident nouveau apporteroit plus de causes legitimes qu'il n'en estoit besoin pour rompre en conscience la Tréve. 1539.

La resolution qui fut prise dans le Conseil de France dans une affaire de si grande importance, ne fut pas meilleure que celle qu'on avoit auparavant prise dans le Conseil d'Espagne sur la liberté de François Premier, ni que celle qu'on y forma depuis sur le voyage de Philippe Second en Flandre.

Elle fut telle qu'on devoit l'attendre d'une Assemblée, où les personnes qu'on consultoit n'estoient pas également dés-interressées. L'avis qui venoit du bon sens fut negligé; & comme le Connétable en parlant avoit eu plus d'égard à l'idée dont il estoit prevenu, qu'à la raison, le Roy prononça plûtôt selon sa propre inclination qui tournoit encore du côté de Milan, que suivant le bien de son Royaume: la Providence de Dieu ayant ainsi résolu de confondre la prudence humaine, en permettant que dans les trois plus importantes matieres du siecle passé, l'on choisît le pire des partis qu'il y avoit à prendre.

L'égarement du Connétable fut d'autant plus grand, qu'il ne se contenta pas d'avoir fait pancher la balance de son côté. Il voulut de plus estre choisi pour aller au devant de l'Empereur, & pour le recevoir sur la Frontiere; ne prevoyant pas que l'Employ qu'il poursuivoit avec tant d'empressement, luy causeroit une disgrace qui dureroit autant que la vie de son Maître. Il trouva l'Empereur à l'autre côté de la Riviere de Bidassoa, & le pressa aux termes de son instruction d'accorder par avance l'investiture du Duché de Milan au Duc d'Or-

leans, qui attendoit sa Majesté Imperiale avec le Dauphin deçà la même Riviere. 1539.

L'Empereur qui avoit preparé sa réponse, caressa extraordinairement le Connétable, & luy témoigna qu'il vouloit se rapporter entierement à ce qu'il luy conseilleroit de faire. Il luy fit ensuite une fausse confidence en feignant de luy ouvrir le fond de son cœur, & n'oublia rien pour luy persuader qu'il s'estoit enfin resolu de contenter le Roy. Il ajouta que la difficulté n'estoit plus que du tems; & que mêmes il ne s'agissoit pas tant de preserver de flétrissure sa reputation que celle du Roy; parce que comme Sa Majesté Tres-Chrêtienne affectoit principalement de paroître genereuse, on luy feroit le plus grand tort qu'elle estoit capable de recevoir, si on obscurcissoit sa gloire en donnant pretexte à toute l'Europe de presumer qu'elle n'auroit pas permis, mais vendu le passage à l'Empereur; ce qu'on ne manqueroit pas de publier, si le Duché de Milan estoit donné avant qu'on accordât ce passage. Au lieu que si on le permettoit de bonne grace & sans condition, il donnoit sa parole Imperiale de faire expedier l'investiture dans la premiere Ville des Païs-Bas, avec une Preface également honorable au Roy son

1539. beau Frere & à luy, puis qu'elle contiendroit que le bõ acceüil qu'on luy auroit fait en Frãce, & l'amitié qu'on luy auroit témoignée, l'auroient obligé de reconnoître tãt de faveurs par un present auſſi magnifique qu'étoit le Duché de Milan.

Cette raiſon qui n'eſtoit fondée que ſur une bien-ſeance imaginaire, ne laiſſa pas de faire impreſſion ſur l'eſprit du Connétable, parce qu'il ſe piquoit d'une haute generoſité dans toutes les affaires d'éclat, lors qu'il n'y alloit point de ſon interêt. Il ne fit pas aſſez de reflexion ſur l'ordre précis qu'il avoit reçu de ſon Maître, ou du moins il crut avoir l'autorité de l'interpreter, & qu'en tout évenement ſa faveur le mettroit à couvert du reproche. Il répondit donc à l'Empereur que la parole de Sa Majeſté luy tiendroit lieu d'Ecrit; & qu'il ne pouvoit mieux montrer l'eſtime qu'il en faiſoit, qu'en hazardant ſur elle ſeule ſa fortune & ſa vie. Les careſſes exceſſives qu'on luy fit enſuite d'une declaration ſi naïve, acheverent de l'abuſer; & l'on dit qu'il ſe familiariſa avec l'Empereur dãs les longs entretiens qu'ils eurent durant le voyage, juſqu'à luy découvrir toutes les meſures que la France avoit priſes avec les Proteſtans d'Alemagne[a]; tant il ſe laiſſa prevenir de l'opinion qu'elles

[a] Dans les motifs de la diſgrace du Connétable en 1539.

seroient desormais inutiles, par l'union indissoluble qui s'alloit former entre les deux Couronnes. 1539.

L'Empereur sous sa bonne foy fut regalé depuis Bayonne jusqu'à Châtelraud, où le Roy qui n'estoit pas encore tout-à-fait gueri s'estoit avancé pour le recevoir. L'unique desordre qui survint dans la marche fut à l'entrée du Château d'Amboise, où un page approchant trop son flambeau d'une tapisserie de soye, y mit le feu. La compagnie en fut quitte pour beaucoup de frayeur, & pour un peu de fumée. Cependant comme il fut impossible de connoître l'auteur de l'embrassement, le Roy fit arrêter & livrer à l'Empereur ceux qui en furent soupçonnez: Mais l'Empereur estoit trop fin, pour se venger d'une action qu'il sçavoit n'estre arrivée que par hazard. Il ayma mieux la ménager pour le reste de son voyage, ou la reserver pour une occasion dans laquelle elle serviroit de pretexte à vne recrimination. Il fit mettre les prisonniers en liberté; & la peine qu'il prit pour empêcher qu'on n'en fît une recherche plus exacte, donna sujet de croire qu'il la vouloit laisser en doute, afin que ses Emissaires pussent l'expliquer aussi malicieusement qu'il seroit necessaire pour excuser en tems &

1539. lieu l'infidelité de leur Maître. Quoy qu'il en soit l'Empereur fit sõ entrée dãs Paris le premier jour de Janvier 1540. avec une magnificence à laquelle il n'y eût eu rien à desirer, sans le deüil que l'on portoit alors à cause de l'Impera-
Isabelle de Portugal. trice [a] qui venoit de mourir en couche. L'Empereur ne laissa pas neanmoins de paroître gay, & faire quelques galanteries dont il y en a deux qui servent à l'Histoire publique. La premiere fut qu'estant las des superbes festins qu'on luy faisoit deux fois le jour, & ne pouvant s'imaginer que ce qu'on desservoit de sa table & de celle du Roy ne fut pas porté sur celle des principaux Officiers de la Maison Royale, il alla surprendre le Grand-Maître, & luy demanda cavalierement à dîner, lors que le premier service estoit déja sur table. Montmorency qui avoit retenu cette Charge en acceptant celle de Connétable, ne fut pas peu surpris, mais l'Empereur le fut bien davantage, de se voir traitté avec presque autant de politesse que s'il eût demeuré à sa table.

La seconde galanterie fut aussi-bien reçuë, quoy qu'elle partît d'un principe plus serieux. L'Empereur avoit retenu à son service tous les Gentils-

Gentils-hommes François de la suite de Bourbon, qui s'estoient voulu donner à luy aprés la mort de ce Prince. Celuy de tous qui s'estoit pousſé plus avant dans ſa Cour, ſe nommoit le Peloux, homme de bonne mine, d'eſprit fin à l'Eſpagnole, de converſation aiſée, principalement avec les Dames; & capable de negotiation & de ſecret, nonobſtant ſon humeur enjoüée. Il n'avoit d'abord ſuivi le party d'Eſpagne que par neceſſité; mais depuis il s'y eſtoit accommodé par interêt. Enſuite il en avoit pris inſenſiblement les inclinations; & enfin il avoit quitté tout ce qui luy reſtoit d'amour pour ſa Patrie, & ne cedoit en rien au plus zelé des Eſpagnols pour l'agrandiſſement de l'Empereur. Comme il eſtoit bien-venu chez les perſonnes les plus conſiderables de la Cour de France, il y apprit bien-toſt qu'on n'eſtoit pas content du paſſage accordé à l'Empereur : Que le Connétable de Montmorency l'avoit emporté contre le ſentiment de tous les autres Miniſtres, & des Courtiſans : Qu'il y avoit pluſieurs intrigues formées pour deſſiller les yeux du Roy; & qu'il eſtoit à craindre que Sa Majeſté détrompée n'ar- 1540.

1540. rêtât l'Empereur ſous divers pretextes dont elle ne manqueroit pas, juſqu'à ce qu'il eût mis le Duc d'Orleans en pleine poſſeſſion du Duché de Milan. Le Peloux en avertit l'Empereur, qui jugea le danger d'autant plus inévitable, que l'on croit auſſi-toſt ce que l'on craint que ce que l'on ſouhaite. Il repaſſa dans ſon eſprit tous les expediens que l'adreſſe la plus conſommée pouvoit fournir; & n'en trouva point de meilleur, que celuy d'une liberalité ſurprenante. La Dame qu'il redoutoit le plus eſtoit la Ducheſſe d'Etampes. Elle gouvernoit abſolument le Roy: cependant elle ne ſe trouvoit plus dans les interêts du Connétable, & la jalouſie en eſtoit cauſe. Le Dauphin avoit pour Maîtreſſe la Veuve du Senéchal de Normandie, qui dans un âge aſſez avancé conſervoit la beauté la plus achevée du Royaume. Il n'avoit pas eſté difficile au Connétable de ſe ménager avec ces deux Dames, pendant qu'elles vivoient en parfaite intelligence; mais il luy falut prendre party, lors qu'elles ſe broüillerent. Il échapa à la Ducheſſe de dire qu'elle eſtoit née le même jour que la Senéchale avoit eſté mariée; & ce

malin reproche de vieilleſſe offença tel- 1540.
lement la perſonne qu'il touchoit, qu'il fut impoſſible de l'appaiſer. Le Connétable apres y avoir inutilement employé ſon credit, ſe déclara pour la Senéchale ; ſoit qu'il preferât le Soleil levant au couchant ; ou qu'il eſtimât ſa fortune ſi bien établie auprés du Roy, que rien deſormais ne pourroit l'ébranler. Mais ſa prevoyance ne fut pas juſte des deux côtez ; puis qu'en abandonnant la Ducheſſe il irritoit une femme vindicative, qui avoit trop d'eſprit pour perdre la premiere occaſion qu'elle trouveroit de contribuer à ſa diſgrace. Et de fait elle avoit appuyé l'avis du Cardinal de Tournon ; & ne ceſſoit de repreſenter au Roy que Sa Majeſté deviendroit l'objet de la railerie publique, ſi elle ſe laiſſoit encore tromper. On n'a pas ſceu ſi l'Empereur eſtoit informé de ces particulaitez, mais il agit de la même maniere que s'il les eût penetrées. Un jour qu'il lavoit les mains avec le Roy pour dîner, & que la Ducheſſe leur preſentoit la ſerviette, il laiſſa tomber une Bague enrichie d'un Diamant de tres-grand prix. La Ducheſſe la ramaſſa, & voulut la rendre : mais l'Empereur

1540. luy dit avec tout l'enjoüement dont il estoit capable, qu'il n'envioit pas le present que la fortune venoit de faire à une personne si charmante ; & que la Bague estoit à elle par une Loy inviolable de l'Empire, qui bien loing de permettre aux Empereurs en aucune rencõtre de reprendre ce qui leur estoit tombé des mains, quelque rare qu'il fût, ordonnoit qu'il demeurât à celuy qui l'auroit trouvé pour marque de l'avanture. Il n'estoit pas aisé de montrer l'endroit d'où cette Loy avoit esté tirée, ny d'apporter des exemples pour justifier qu'elle eût été en lusage. Aussi la Duchesse éplcya tout ce qu'elle avoit d'agrément pour persuader l'Empereur de reprendre sa Bague, & le Roy l'en pressa par toutes les voyes civiles dont il pût s'aviser : mais l'Empereur, qui avoit trop bien commencé sa ruse pour la laisser imparfaite, s'ostina tellement à vouloir que la Bague demeurât à la Duchesse, que le Roy fut contraint de consentir qu'elle la gardât.

L'effet de la Bague fut que la Duchesse qui avoit de l'esprit, faisant reflexion sur la galanterie de l'Empereur, & sur l'adresse qu'il avoit euë à luy faire un present magnifique dans

la seule conjoncture où le Roy pou- 1540
voit agréer qu'elle l'acceptât, se sen-
tit excitée à differer de se vanger du
Connétable, de peur que la disgrace
de ce Favory ne rejallît sur un Prin-
ce aussi liberal qu'estoit l'Empereur.
Ce trait fut suivi de deux autres qui
n'estoient pas moins ingenieux, quoy
qu'ils n'eurent pas le même succez.

L'Empereur pour avoir renouvellé
avec les Venitiens la Ligue d'Italie,
n'en estoit pas moins animé contr'eux;
& s'estoit proposé de ruïner leur Ré-
publique, parce qu'il prevoyoit que
tant qu'elle subsisteroit, il luy seroit
impossible de joindre le Royaume de
Naples au Duché de Milan, par la
conquête des Provinces qui separoient
ces deux Etats. Il cherchoit de plus
l'occasion de luy ravir ce qu'elle tenoit
de ce Duché de Milan, comme le
Roy Ferdinand le Catholique son Pre-
decesseur luy avoit ôté les Villes du
Royaume de Naples, que ceux de la
Maison d'Arragon luy avoient enga-
gées; & l'on soupçonnoit que c'avoit
esté pour cette raison, que Dorie a-
voit refusé l'année precedente d'oppri-
mer la Flotte des Turcs, comme il luy
auroit esté facile s'il n'eût apprehendé

1540. d'agrandir la Puiſſance des Venitiens dont il ſçavoit que ſon Maître avoit juré la perte. Neanmoins comme l'Empereur ne pouvoit l'entreprendre directement, ſans donner un ſcandale effroyable à tous les Chrêtiens, parce que la République ſupportoit alors ſeule tout le faix de la Guerre contre les Infideles, il ſe prevalut de cette Guerre pour achever de l'opprimer; & il chercha les voyes de l'engager à la continuer ſous de vaines eſperances d'un grand ſecours qu'il luy promettoit, afin que ne le recevant pas à point nommé, elle perdît ſon Etat maritime, & devînt par conſequent incapable de conſerver celuy de Terre ferme.

Ce projet ne pouvoit eſtre executé ſans que la France entrât dans la negotiation, parce que la République ſe ſeroit toûjours excuſée ſur le peu d'aſſiſtance qu'elle avoit tiré de Dorie: au lieu que ſi le Roy s'engageoit à luy fournir la Campagne ſuivante un renfort conſiderable d'argent, d'hommes, & de Vaiſſeaux, comme elle ſe trouveroit mieux pourvûë ſans comparaiſon que les Turcs, auſſi elle ſeroit en eſtat de recouvrer ce qu'elle avoit per-

du, ou de traiter avec eux à des con- 1540.
ditions raisonnables.

L'Empereur sur ce fondement apres avoir pris avec le Roy des mesures imaginaires pour dépoüiller Solyman, ajoûta qu'il faloit commencer l'ouvrage par une députation commune au Senat de Venise, pour l'empêcher de s'accommoder avec l'Ennemy du Nom Chrêtien. Le Roy fut de même sentiment; & pour donner plus de poids à la negotiation par la qualité des Ambassadeurs, le Marquis du Guast & l'Amiral d'Annebaut eurent ordre d'aller ensemble à Venise, afin d'ébloüir le Senat par l'apparence d'une reconciliation parfaite entre les deux Couronnes, lors qu'il verroit agir par un même mouvement les deux Chefs des Armées Imperiale & Françoise dans l'Italie. Le Doge alla au devant d'eux; & quand ils furent introduits dans le Pregadi, le Marquis porta la parole, & dit que l'Empereur & le Roy apres avoir jetté les fondemens d'une amitié éternelle, s'estoient proposez de tourner contre les Infideles les forces qu'ils avoient si long-temps & si inutilement employées l'un contre l'autre; & que si le Saint Siege & la République

1540. vouloient seconder une Cause si juste, il ne faloit pas douter que Soliman ne fût obligé de se refugier dans les Palus Meotides d'où ses Ancêtres estoient sortis [a], puis que l'Empereur sans estre assisté que de quelques Troupes Ecclesiastiques, l'avoit contraint quelques années auparavant de sortir honteusement de l'Autriche. Que Sigismond Roy de Pologne avoit promis de faire divertion avec des Troupes accoûtumées à combattre les Turcs, & que la République recevroit les principaux fruits de la victoire.

[a] Dans la Harangue du Marquis du Guast à Venise en 1540.

Pierre Lando qui estoit alors Doge, répondit que la République estoit infiniment obligée aux deux Couronnes pour une Ambassade si solemnelle; & qu'elle ne manqueroit pas de contribuer à l'execution d'un projet qui luy paroissoit si juste, pourvû qu'il fût sincere. Ces dernieres paroles embarrasserent les Ambassadeurs; & le Senat augmenta leur inquietude en leur faisant dire peu de jours apres, qu'avant que de deliberer sur le sujet de leur voyage il estoit important de sçavoir sur quels fondemens estoit appuyée la reconciliation de leurs Maîtres; & si l'Empereur s'estoit obligé dans les formes

mes

mes à donner le Duché de Milan au Duc d'Orleans. 1540.

Le Marquis repartit qu'on ne l'avoit point instruit de cette particularité, mais qu'il suffisoit à la République d'estre asseurée que l'Empereur avoit recherché l'entre-vûë & l'amitié de François Premier ; & que comme le Duché de Milan avoit toûjours auparavant traversé la reconciliation de ces deux Princes, il ne faloit pas douter que l'Empereur n'eût enfin sacrifié cet Etat à la tranquilité publique.

Le Senat fut si peu content de cette défaite, qu'il ne laissa pas de proposer à Annebaut la même difficulté. Annebaut avoit rallié en sa personne quatre qualitez, qu'on n'a gueres veües en perfection dans un même Sujet. Il estoit bas Normand, sincere, peu accommodé pour un Favory, & dés-interessé dans sa pauvreté. Il n'estoit pas capable de mentir, & il s'ennuyoit de ne servir que d'ombre & de parade dans la negotiation. Il penetroit assez que son Maître n'y avoit aucun interest ; & comme il se contraignoit beaucoup en servant de second dans la tromperie, quoy qu'il n'y contribuât que de sa presence, il joüa si mal son

1540. perſonnage que les Venitiens devinerent à ſa contenance, & par le refus qu'il fit de parler pour ne pas mentir, qu'il n'y avoit encore rien d'arrêté entre les deux Couronnes. Ils renvoyerent-là deſſus les deux Ambaſſadeurs, apres avoir dépêché Loüis Badoüaire à la Porte du Grand Seigneur, pour acheter la Paix au prix de ce qui leur reſtoit de Places dans le Peloponneſe. La ſeconde ſupercherie dont uſa l'Empereur durant ſon ſejour à Paris, fut qu'il écrivit à ſon Ambaſſadeur & à celuy de ſon Frere à Conſtantinople, que le Roy Tres-Chrêtien ſon beau-Frere, & luy, n'avoient plus rien á démêler enſemble, & qu'ils ſe preparoient à tourner leurs Armes contre les Infideles. L'avis en fut incontinent donné à Solyman, qui manda l'Ambaſſadeur de France Rincon, luy mit en main le Memoire qu'il venoit de recevoir, & le menaça de luy faire trancher la tête. Rincon eſtoit un Eſpagnol naturel, qui n'ayant pû s'avancer à la Cour Imperiale, s'eſtoit jetté dans celle de France. Il avoit voyagé long-temps : il ſçavoit les Langues Orientales ; & s'eſtoit ſi bien façonné aux mœurs des Turcs, qu'il y avoit

acquis de l'eſtime & de la creance. Il 1540.
ſe ſervoit de toute la ſubtilité de ſon eſprit, pour découvrir ce que negotioient de plus caché contre la France les Emiſſaires & les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche; & c'eſtoit luy qui venoit de découvrir les particularitez de l'intelligence entre l'Empereur & Barberouſſe, en informant le Roy [a] que Jean Valiégo Secretaire d'Eſpagne avoit paſſé d'Alicante dans l'Iſle de Chio, où Barberouſſe avoit envoyé l'enlever, & l'avoit fait porter dans ſa Maiſon ſous pretexte que c'eſtoit une caiſſe de fleurs. Auſſi répondit-il à Sa Hauteſſe d'un ton modeſte, mais ferme, qu'il eſtoit vray que l'Empereur avoit paſſé par Paris pour aller en Flandres dompter ſes Sujets rebelles, mais qu'il ne s'y eſtoit rien negotié ni conclu au prejudice de la Porte. Que le Roy n'avoit pû refuſer honnêtement le paſſage; car outre qu'il y avoit Tréve, la cauſe eſtoit commune aux Souverains de s'aider à réduire leurs Peuples ſous l'obeïſſance legitime. Mais que la France n'avoit garde de joindre ſes forces avec celles d'un Ennemy qui n'eſtoit pas encore tout-à-fait reconcilié; & que quand elle ſeroit

[a] Dans la premiere Lettre de Rincon au Roy en 1540.

1540. assez mal conseillée pour entrer dans une union si peu sûre, ce ne seroit jamais contre Sa Hautesse, qu'elle consideroit comme son unique refuge, lors que la Maison d'Autriche armeroit contre elle toutes les Puissances Chrêtiennes. Il ajoûta que sa tête serviroit de caution que ce qu'il disoit estoit veritable, & s'exempta par cette voye du peril où elle estoit exposée; car Solyman qui ne prenoit point de resolution precipitée, suspendit alors sa colere, & la tourna depuis contre ceux qui luy avoient presenté le faux Memoire. L'Empereur ne demeura dans Paris qu'autant qu'il falut pour donner le loisir au Roy de vuider ses Coffres par une magnificence superfluë; & passa par Chantilly, où le Connétable le traitta à son tour. Le Roy le conduisit jusqu'à Saint Quentin, & commanda au Dauphin & au Duc d'Orleans de l'accompagner jusqu'à Valenciennes.

On auroit de la peine à croire les caresses que reçut le plus jeune de ces deux Princes, sous pretexte que l'Empereur estoit charmé de son humeur enjoüée. On le traita de Gendre futur, & on luy fit esperer que le Fief

de Milan n'eſtoit pas la ſeule grace qu'il devoit attendre. Mais apres que l'Empereur fut rentré dans les Païs-Bas, le Connétable & l'Evêque de Vabres Ambaſſadeurs de France luy demanderent Audience, & le preſſerent d'executer ſa promeſſe. L'Empereur n'oſa les mécontenter d'abord, parce que leur Maître pouvoit encore ſecourir ceux de Gand. Il leur répondit ſeulement que puis que le Roy des Romains ſon Frere eſtoit en chemin pour venir en Flandres, il falloit l'attendre, afin qu'il ne reſtât aucun pretexte de conteſter l'inveſtiture, ſur ce qu'elle auroit eſté faite ſans la participation de celuy qui devoit neceſſairement ſucceder à l'Empire. 1540.

Le Connétable & l'Evêque reconnurent aſſez la foibleſſe de cette excuſe, parce que ſi l'intention de l'Empereur eût eſté ſincere, il auroit pû donner ſur le champ l'inveſtiture; & laiſſer le ſoin à l'Ambaſſadeur de France auprés de Sa Majeſté Imperiale, de tirer la confirmation du Roy des Romains quand il ſeroit arrivé. Mais la crainte qu'ils eurent de fournir à l'Empereur la couleur qu'il cherchoit pour ſe dégager de parole, leur fit recevoir l'ex-

1540. cuſe de la même maniere que ſi elle eût eſté valable. L'Empereur ne fut pas long-temps obligé de diſſimuler ; puis que la Ville de Gand, & les autres qui l'avoient imitée dans ſa revolte, apres avoir en vain recherché le ſecours des François, & s'eſtre promiſes qu'il ne leur manqueroit pas au beſoin, quoy qu'il leur eût eſté refuſé en apparence, ſe voyant tout-à-fait abandonnées députerent vers l'Empereur, & ſe ſoûmirent à ſa diſcretion. L'Empereur y entra : deſarma les Habitans : fit mourir ving-cinq des plus ſeditieux ; & pardonna aux autres, à condition de bâtir à leurs dépens une Citadelle, & d'en entretenir la Garniſon. Le Connétable eſtoit retourné vers le Roy ſon Maître : Mais l'Evêque de Vabres qui ſuivoit l'Empereur luy fit tant d'inſtance [a], qu'il le contraignit de lever le maſque & de deſavoüer tout ce qu'il avoit dit au Connétable.

[a] Dans la vie du Marquis de Marignan.

Le Roy d'autant plus picqué de cette infidelité, qu'elle touchoit également ſon honneur & ſes interêts, reconnut la faute qu'il avoit faite de n'exiger point d'Ecrit de l'Empereur ; & comme il n'eſt rien de ſi ordinaire que de rejetter ſur autruy le mal que l'on a

fait, lors qu'on en a le moindre pretexte, 1540.
il ne se plaignit d'avoir esté trompé, que pour avoir sujet d'en punir le Connétable. Il luy reprocha toutes les fautes que l'on a déja remarquées : Il le relegua dans sa Maison de Chantilly, & l'on ne douta point que la Duchesse d'Estampes n'eût part à sa disgrace.

La preuve que l'on en eut estoit fondée sur ce que le Dauphin apres avoir employé tout ce qui se pouvoit pour maintenir à la Cour son Compere, c'est ainsi qu'il nommoit le Connétable, non seulement ne flechit point le Roy, mais encore s'attira des paroles rudes & peu convenables à l'amitié dont ce jeune Prince donnoit une marque peu commune aux personnes de sa naissance, pour ceux qui doivent être leurs Sujets.

L'Empereur qui estoit la cause principale de cette disgrace, ne la regarda pas avec des yeux si indifferens qu'on s'imaginoit, parce qu'il supposa que le Roy n'avoit éloigné des affaires le Connétable, que pour ne trouver plus à l'avenir d'opposition dans son Conseil, lors qu'il y parleroit de tirer raison de tant d'injures qu'il avoit reçües

1540. de Sa Majesté Imperiale, & de faire executer tant de promesses qu'elle luy avoit faites. Cependant le Roy des Romains venoit de recevoir une nouvelle, qui ne permettoit pas à la Maison d'Autriche de choquer impunément la France dans la conjoncture d'alors. Sepuse Roy de Hongrie estoit mort ; & les Turcs dont il s'estoit rendu tributaire, se preparoient pour réduire ce grand Royaume en Province. L'Empereur avoit besoin de toutes ses forces pour les en empêcher; & la moindre opposition des François l'eût contraint d'en laisser au moins la moitié, pour la garde des Etats exposez à leur irruption. C'est ce qui fit resoudre l'Empereur d'envoyer le Peloux au Roy, pour luy dire que Sa Majesté Imperiale estoit à ce coup resoluë d'acheter son amitié, non plus au prix d'un Duché de peu d'étenduë, mais par un Royaume si riche & si considerable, qu'aucun de ceux que possedoit la Maison d'Autriche ne pouvoit l'égaler, il vouloit dire les Païs-Bas, qu'il pretendoit ériger en Royaume sous le Titre de la Gaule Belgique, pour les donner ensuite au Duc d'Orleans. Que les Italiens l'avoient tellement pressé de retenir le Duché

de Milan, qu'il avoit esté contraint de ceder à leur importunité; & qu'aussi-bien l'Espagne sans ce Duché ne conserveroit jamais le Royaume de Naples, [a] puis qu'elle ne disposeroit plus des Places de la Riviere de Genes qui luy estoient si necessaires pour le passage & la seureté de ses Galeres. 1540.

[a] Dans la Negotiation de le Peloux en France, en 1540.

Le Roy reconnut assez le but de de cette proposition chimerique; mais il ne témoigna pas au Peloux toute la colere qu'il en avoit conçûë: Il repartit seulement que son Fils seroit infiniment obligé à l'Empereur, s'il le regaloit au-delà de ses esperances. Que pour luy il n'estoit pas assez indiscret, pour obliger Sa Majesté Imperiale à se défaire de son Patrimoine par quelque convention que ce fût. Qu'il se contentoit du sien; & qu'il ne refusoit pas d'acheter au prix qui seroit jugé raisonnable, la succession de Valentine de Milan sa bysayeule, quoy qu'il en eût esté privé contre toute apparence de justice.

Le Peloux retourné vers l'Empereur luy persuada si fortement que la France alloit rompre la Tréve, qu'il le réduisit à prendre l'extreme resolution que luy suggeroit la jalousie de

1540. conſerver le Duché de Milan aux dépens mêmes de ſes autres Etats, & de ceux du Roy des Romains ſon Frere. Il avoit promis au Pape d'obliger les Proteſtans de ſe ſoûmettre au Concile, & Sa Sainteté pour les y diſpoſer avoit envoyé le Cardinal Contarini, qui paſſoit pour le plus ſage & le plus adroit Prelat d'Italie, avec ordre d'aſſiſter en qualité de Legat à la Diette de Ratiſbonne. Cependant Sa Majeſté Imperiale au lieu d'intimider les Proteſtans les avoit extraordinairement careſſez ; & leur avoit laiſſé, quoy qu'ils ne s'y attendiſſent pas, la liberté de vivre à leur mode, pourvû qu'ils ne repriſſent point les armes, & qu'ils contribuaſſent avec les Catholiques à la levée & à la ſubſiſtance des Troupes deſtinées pour défendre la Hongrie contre les Infideles. Les Proteſtans ravis de ſe délivrer du Concile à ſi bon marché, firent des efforts de liberalité qu'on n'attendoit pas de leur zele, & porterent les Catholiques à donner plus qu'ils n'euſſent accordé ſans cette émulation.

L'Armée qui fut miſe ſur pied dans l'Empire en mille cinq cens quarante-un, fut ſi belle que l'Empereur crut qu'elle ſuffiroit pour arrêter les progrés

de Solyman, ſans qu'il y joignît les for- 1541.
des Païs-Bas, ni celles qu'il avoit aſſemblées dans l'Italie, vû principalement que la France s'eſtoit contentée de menacer, & ne faiſoit aucun des des preparatifs neceſſaires pour renouveller la guerre, ou du moins pour faire ſoupçonner qu'elle en eût le deſſein. Il forma ſur ce fondement deux entrepriſes qui l'euſſent rendu le plus fameux Heros des derniers ſiecles, ſi elles euſſent reüſſi. Celle d'Alger fut la premiere; & l'Empereur ne la mit point en deliberation dans ſon Conſeil, parce qu'il ne vouloit pas reveler le principal motif qui l'y engageoit. Il avoit manqué d'argent toute ſa vie, & il imputoit à ce défaut toutes les traverſes qui s'eſtoient rencontrées dans ſes manifiques projets. Il eſtoit perſuadé qu'il augmenteroit ſon revenu preſque de la moitié en chaſſant les Corſaires d'Alger; car outre qu'il ſe déchargeroit de la dépenſe reglée des Galeres qu'il faloit entretenir en tant de lieux de ſa Domination éloignez les uns des autres, le Commerce de ſes Etats d'Eſpagne avec ceux d'Italie rempliroit ſon Epargne, en diſtribuant par là ſans danger dans toute l'Euro-

1541. pe les richeſſes que Fernand Cortez & François Pizarro avoient découvertes dans le nouveau monde.

Mais les grands projets ont toujours deux faces; & la même raiſon qui appuyoit celuy d'Alger, y faiſoit naître un obſtacle invincible. L'Empereur ne pouvoit l'executer que par l'aſſiſtance de Dorie; & Dorie eſtoit trop adroit & trop intereſſé, pour contribuer tout ce qui dépendroit de luy dans une conquête qui l'eût laiſſé ſans employ. Il poſſedoit en qualité d'Amiral de tous les Etats de la Maiſon d'Autriche, la plus belle Charge & la plus lucrative de la Chrêtienté. Il commandoit à plus de cent Galeres: tous les Vaiſſeaux Marchands le payoient pour eſtre eſcortez; & Genes ſa Patrie s'établiſſoit en République, à la faveur d'une Flotte que les Eſpagnols faiſoient ſubſiſter dans ſa Riviere. Comme ces trois avantages ceſſoient par la conquête d'Alger il faut avoüer que l'Empereur auroit mis à une épreuve bien dangereuſe la vertu de Dorie, s'il luy eût demandé conſeil avant que de ſe reſoudre. Mais il ne luy en parla que lors qu'il falut aſſembler la Flote; & Dorie eſtant hors d'interêt, parce que ſa longue experience luy

faiſoit prevoir que le projet de Sa Majeſté Imperiale ne reüſſiroit pas, il luy repreſenta avec toute la liberté que ſon merite & ſes ſervices luy avoient acquiſe : Que la ſaiſon eſtoit trop avancée [a] : Qu'il n'y avoit plus de ſureté ſur les côtes d'Afrique : que les tempêtes y eſtoient reglées ſur la fin de l'Automne, & que plus on y meneroit de Vaiſſeaux, plus le danger ſeroit grand. L'Empereur écouta les remontrances de Dorie, comme il auroit oüy le compliment d'un vieux Capitaine qui eût cherché des precautions en cas de mauvais ſuccez ; & n'eût pas plus d'égard au diſcours de même nature, que luy fit le Marquis du Guaſt. Il ne laiſſa pas de s'embarquer, mais il n'arriva à la vûë d'Alger que le vingt-deux d'Octobre mille cinq cens quarante-un : encore n'avoit-il avec luy que la moitié de ſa Flote, l'autre que menoit le Commandeur Mandoze s'eſtant écartée. Le deſſein avoit eſté tenu ſi ſecret, qu'il n'y avoit alors que peu de gens de guerre dans Alger ; & l'on ſçut depuis que ſi l'Empereur eût promptement fait mettre pied à terre à ce qu'il avoit de Troupes, & leur eût fait donner l'aſſaut, la Place n'auroit

1541.

a Dans la vie Italienne de Dorie.

1541. pû éviter d'estre forcée : mais la compassion ou la crainte d'exposer des gens à passer dans la vaze jusqu'à la ceinture, & de les opposer à l'ennemy en cette posture, fit differer l'attaque durant deux jours, & les Turcs eurent cependant le loisir de renforcer la Garnison d'Alger.

Le siege ne laissa pas de commencer, mais l'orage le plus horrible & le plus obstiné qu'on eût jamais vû sur la Mer Mediterranée, ayant coulé à fond sixvingt Vaisseaux de l'Empereur, & dissipé les longues Barques qui portoient les vivres, ce Prince fut contraint de de se rembarquer avec son Armée dans les Navires qui luy restoient, apres l'avoir nourrie durant trois jours des Chevaux qu'il avoit, & de laisser dans la bouë son Artillerie & son Bagage. Deux ou trois mille Soldats des moins diligens demeurerent à la discretion des Mores ; & ne furent pas tant regrettez que la prodigieuse Perle plus grosse qu'un œuf de pigeon, que Cortez avoit apportée de la Mexique. Les Mores la chercherent long-temps inutilement au lieu où avoit esté la Tente de cet Espagnol, quoy que la hâte de déloger l'y eût faite oublier; & il semble que

Dieu avoit voulu punir Cortez d'avoir attribué à cette Perle, & fait graver dessus les mêmes mots dont s'estoit servi Jesus-Christ, pour faire l'éloge de Saint Jean. [a] 1541.

L'autre projet de l'Empereur estoit de dépoüiller le jeune Roy de Hongrie, que Sepuse son Pere mourant avoit laissé sous la tutelle d'une femme & d'un Moine. Rocandolf eut ordre d'assieger cet Enfant dans sa Ville Capitale de Bude ; mais la resistance qu'il y trouva, donna le loisir au Turcs de secourir le Pupille, sous pretexte qu'il estoit Fils de leur Tributaire. Ils firent lever le siege ; & poursuivirent avec tant d'ardeur l'Armée Chrêtienne extraordinairement fatiguée, qu'ils la défirent. Il ne leur fut pas difficile de s'emparer ensuite de la Hongrie & de la personne du jeune Roy, que Solyman relegua dans la Transylvanie ; & la Religion Chrêtienne perdit son meilleur rempart, par la passion trop violente qu'avoit témoignée la Maison d'Autriche de s'en saisir.

L'Empereur avoit neanmoins tant de creance en sa bonne fortune, & s'étoit luy-même si fort prevenu de l'esperance de reüssir devant Alger & dans

[a] *Inter natos mulierũ non surrexit major.*

1541. la Hongrie, qu'il ne se mit plus en peine d'observer la Tréve avec la France. On n'a pû penetrer s'il envoya l'ordre au Marquis du Guast de la rompre, ou s'il ne fit que lâcher la bride à ce Marquis dans l'occasion qui se presentoit, mais voicy l'avanture par laquelle elle reçut atteinte.

Rincon avoit negotié avec tant d'adresse les affaires de France à Constantinople, que le Roy apres l'avoir fait Gentilhomme de sa Chambre, resolut de le renvoyer à Solyman, non plus en qualité d'Agent secret, mais comme Ambassadeur; & de peur que les Espagnols qui le haïssoient d'autant plus qu'il estoit leur compatriote, ne traversassent son voyage, Cesar Fregose que le Roy envoyoit en qualité d'Ambassadeur Ordinaire à Venise, se chargea de le conduire en seureté jusques-là. Fregose arriva le premier à Suze [a], parce qu'il y vouloit voir la Compagnie de Gens-d'Armes dont on venoit de luy donner le Commandement; & Langey Gouverneur de Turin qui entretenoit des Espions par toute la Lombardie, fut averty que le Marquis du Guast avoit disposé des Embûches sur les principales Rivieres du Duché de Milan,

[a] Dans la premiere Relation de l'assassinat, envoïée par Langey au Roy.

Milan. Il estoit aisé de devîner que le voyage de Fregose & de Rincon en estoit la veritable cause, mais il ne fut pas si facile de le persuader aux deux Ambassadeurs. Langey leur écrivit de ne passer point au-delà de Rivoli qu'il ne les eût entretenus, & les y alla attendre la nuit du premier de Juillet mil cinq cens quarante-un. Il leur montra des avis de bonne main, qui portoient que le Marquis du Guast avoit sçu qu'ils estoient dépêchez, l'un à Venise, & l'autre à Constantinople, & qu'il en vouloit également à tous deux; l'un pour estre Espagnol naturel, & l'autre pour estre le seul banni de Genes, de qui Dorie redoutât la hardiesse & les intrigues. Qu'on avoit prevû qu'ils traverseroient le Duché de Milan par eau plûtôt que par terre, à cause que Rincon estoit si chargé de graisse, qu'il ne pouvoit presque plus monter à Cheval. Il ajoûta que si Fregoze & Rincon se vouloient fier à luy, il les feroit passer en trompant la vigilance des Espagnols par cet expedient. Qu'un Capitaine de sa Garnison, nommé Hercule Visconti, les iroit prendre le lendemain aussi-tôt que le soleil 1541.

1541. ſeroit couché, & les conduiroit avant le point du jour au Château de la Ciſterne ſur le Territoire d'Aſt, où il y avoit Garniſon Françoiſe. Que les Portes de cette Ville demeureroient fermées tant qu'ils y ſeroient & qu'ils s'y repoſeroient en attendant l'entrée de la nuit. Qu'ils continueroient leur route juſqu'au Château du Frere de Viſconti, qui pour conſerver les biens de ſa Maiſon avoit ſuivi le party d'Eſpagne: Qu'ils y ſeroient en ſeureté; & que la troiſiéme nuit ils entreroient dans le Plaiſantin, où ils n'auroient plus rien à craindre, parce que les Eſpagnols n'oſeroient les pourſuivre ſur les Terres du Saint Siege.

Cet offre paroiſſoit trop avantageux pour eſtre refuſé; & Rincon qui en devoit eſtre le plus incommodé, fut ſur le point de l'accepter, aprés que Langey luy eut montré un Cheval d'Eſpagne qui alloit l'amble, & fort aiſé à monter, qu'il luy prêteroit: mais Fregoze ſe piqua d'honneur à contre-tems, & répondit à Langey que le Roy l'avoit chargé de la perſonne de Rincon, & que c'eſtoit à luy d'en répondre. Que les Italiens n'étoient pas capables du crime dont on

les soupçonnoit ; & que quand il s'en trouveroit d'assez méchans, ce ne seroit pas le Marquis du Guast, qui avoit trop de probité & de soin de sa reputation. Que luy Fregoze avoit promis au Roy de mener Rincon à Venise par le Pô, & qu'il n'attendoit pour partir que les Barques que Langey devoit fournir. En achevant ces mots il mit l'ordre de Sa Majesté entre les mains de Langey ; & Rincon n'osa le dedire, en partie par complaisance, & en partie de peur d'estre blâmé, s'il fut arrivé de l'inconvenient dans l'autre route, où la bienseance d'ailleurs n'estoit point observée, en ce qu'il faloit que des Ambassadeurs marchassent durant les tenebres. 1541.

Langey fut donc contraint de faire équiper deux Barques [a], & de les pourvoir de huit bons rameurs. Fregoze & Rincon s'embarquerent sur la premiere avec le Comte Camille de Sisse Lieutenant de la Compagnie du même Fregose, & l'autre servit à porter leur train. Ils ne furent pas plûtôt arrivez à la Tour de Simenne prés du Vorlin, qu'ils y trouverent un nouveau Courrier de Langey, dépêché pour les avertir qu'on luy mandoit de

[a] Dans le procez verbal de Langey en 1541.

1541. toutes parts que les Imperiaux estoient au guet pour les assassiner : Qu'il n'y avoit plus de salut pour eux s'ils alloient plus loin ; & que s'ils estoient obstinez à perir sur la fausse opinion de l'integrité pretenduë du Marquis du Guast, il ne faloit pas qu'ils hazardassent le secret du Roy contenu dans leurs Papiers. Que s'ils les luy vouloient confier, il les garderoit jusqu'à ce qu'ils eussent traversé le Duché de Milan ; & les leur renvoyeroit ensuite si promptement, qu'ils les trouveroient à leur arrivée dans Venise.

Fregoze & Rincon eurent plus d'égard à la seconde partie de ce que leur écrivoit Langey, qu'à la premiere, & furent plus diligens à mettre à couvert leurs Cassettes que leurs personnes. Ils les cacheterent, & les firent porter à Langey par le Comte Pierre Gentil neveu du Comte Camille.

Ils commanderent ensuite à leurs rameurs de voguer ; & furent coupez à Cantalouë par des Barques armées, qui separerent celle des Ambassadeurs d'avec celle de leur train, l'investirent, s'en rendirent Maîtres, & la firent échoüer vers une Isle deserte, apres

avoir tué Rincon & Fregoze. Le Comte Camille & les quatre rameurs furent menez dans le Château de Pavie, & l'on enferma de même ceux qui avoient fait voguer les Barques des Eſpagnols, afin qu'il ne reſtât aucun indice du meurtre. 1541

Mais rien ne pouvoit échaper à la dépenſe que faiſoit Langey en Eſpions. Il ſçut que les meurtiers eſtoient des Cavaliers de la Garniſon de Pavie, qui avoient demeuré trois jours & trois nuits dans leurs Barques. Qu'on leur avoit porté à manger d'une Hôtellerie prochaine, & que leurs Chevaux durant ce tems-là les avoient attendus au Port de l'Eſtreille: mais comme ces lumieres venoient par des voyes qui ne pouvoient eſtre découvertes ſans perdre ceux qui les avoient données, Langey choiſit cet autre expedient pour averer le fait. Il envoya Termes au Marquis du Guaſt, pour luy dire qu'il venoit d'apprendre par les Domeſtiques de Fregoze & de Rincon, dont la Barque s'eſtoit échoüée auprés d'un Bois où ils s'eſtoient ſauvez, que celle de leurs Maîtres avoit eſté inveſtie & détournée de ſon chemin par des gens armez. Que le bruit

1541. couroit qu'ils avoient esté tuez ; & que bien loin de soupçonner Son Excellence d'avoir trempé dans le crime, il estoit persuadé qu'elle en feroit une recherche si exacte, que le Roy Tres-Chrêtien ne seroit point obligé d'avoir recours à d'autres voyes pour tirer raison de la mort de ses Ambassadeurs : mais Termes n'estoit point encore à mi-chemin de Turin à Milan, lors qu'il rencontra le Comte François de Landriano dépêché à Langey par une contre-ruse du Marquis du Guast, qui ne pensoit plus qu'à sauver les apparences ; supposant que le coup avoit esté fait avec tant d'adresse & de secret, qu'il n'en restoit aucun indice. La Lettre que porta Landriano contenoit que la femme de Fregoze s'estoit venuë plaindre au Marquis du meurtre de son mary ; & qu'il en avoit esté d'autant plus surpris, qu'il le croyoit déja estre arrivé à Venise : Que Langey estoit trop prevenu des sentimens de l'honnêteté Cavaliere, pour imputer au Marquis d'avoir eu part dans une action si lâche, puisque bien loin de l'avoir commandée, il n'en estoit pas moins touché que si elle fût arrivée à ses enfans : Qu'il pre-

voyoit assez l'importance de l'affaire pour la conservation de la Tréve, & qu'il alloit apporter toute la diligence imaginable pour l'éclaircir : Que la Justice de Milan s'estoit déjà transportée sur les lieux par son ordre [a]; & qu'il conjuroit Langey de l'assister de ses soins, afin que l'on pût faire une punition exemplaire des coupables. 1541.

a Dans la Lettre du Marquis du Guast à Langey, du 4. Iuillet 1541.

Langey feignit de croire tout ce que disoit le Marquis, afin qu'il ne le traversât pas dans l'enqueête qu'il pretendoit faire; & l'amusa de cette sorte jusqu'à ce qu'il eût gagné un Domestique du Castelan de Pavie, qui lima sourdement une grille de la prison où l'on avoit enfermé les rameurs de Fregose, les assassins, & les autres personnes qui en avoient quelque lumiere. Le même Domestique les fit tous sauver; & leur donna de l'argent pour aller à Plaisance, où Langey vouloit dresser ses informations, comme en lieu neutre & seur. Toutes ces personnes déposerent les circonstances du fait avec une exactitude trop juste pour estre revoqué en doute. Ils marquerent le nombre des assassins : leurs noms : de quelle nation ils estoient : combien de coups ils avoient porté,

1541 premierement à Rincon, & depuis à Fregoſe : comment ils avoient arrêté le Comte Camille & les autres perſonnes trouvées dans la même Barque : où ils les avoient menez : à quelle heure : en quel ordre : par quels ſentiers détournez : par quelle porte on les avoit fait entrer dans Pavie : à quelle heure ils eſtoient entrez en priſon : à qui ils avoient eſté livrez : & combien ils y avoient demeuré.

L'évaſion de tant de gens fit aſſez juger au Marquis, que ce qu'il pretendoit cacher ne le ſeroit pas longtems ; neanmoins comme il ne ſçavoit pas encore que Langey y eût contribué, il n'apprehenda pas que ce Gouverneur de Turin en profitât. Il continua de luy mander qu'il avoit découvert deux cauſes toutes differentes du meurtre, & qu'il ne reſtoit plus qu'à diſtinguer la vraye d'avec la fauſſe. L'une eſtoit fondée ſur une querelle pretenduë de Fregoze avec le Duc d'Urbin. L'autre ne conſiſtoit qu'en des indices que les Gennois avoient fait le coup, d'où le Marquis concluoit que ç'avoit eſté par l'ordre de Dorie. Langey perſiſtoit à feindre, en attendant que ſon informa-

tion

fût achevée, & ne cherchoit qu'à gagner le tems : A quoy le Marquis aida sans y penser, en luy demandant la permission d'envoyer au Roy le même Comte de Landriano, pour representer son innocence. 1541.

Le Roy s'expliqua en des termes dont le sens estoit, qu'il ne pouvoit croire que ses Ambassadeurs eussent esté tuez, & qu'il aimoit mieux se persuader qu'ils avoient esté arrêtez par des gens qui vouloient avoir leurs chiffres & leurs instructions. Landriano retourné dans le Duché de Milan trouva le crime averé, & l'information publiée à Plaisance, d'où l'on en avoit envoyé des Copies authentiques dans toutes les Cours des Princes Chrêtiens. Le Marquis ne pensa pour lors qu'à se defendre par un Manifeste[a] qui pour estre extraordinairement vain, ne laissoit pas d'éblouïr le vulgaire. Mais Langey acheva de confondre le Marquis, en justifiant par de nouvelles Informations que le crime avoit esté commis par des Espagnols qualifiez qui estoient ses Officiers ; & residoient auprés de sa personne : Qu'il y avoit eu plusieurs allées & venuës du chef de l'en-

[a] Ce Manifeste est inseré dans les Memoires de du Bellay a C. 8.

1541. trepriſe vers le Marquis, & Lettres ſur Lettres du même Marquis au chef de l'entrepriſe, avant ce meurtre : Que ceux qui devoient executer le complot, aprés l'avoir formé avec luy dans ſon Palais, eſtoient ſortis de Milan par diverſes portes ; & ſe rejoignant en chemin eſtoient arrivez de nuit au Château de Pavie, où ayant pris d'autres Eſpagnols ils s'eſtoient allez mettre en embûche ſur le lieu, où trois jours aprés ils avoient accomply leur deſſein : Qu'ils eſtoient enſuite retournez vers le Marquis, & luy avoient demandé recompenſe. Le Roy reſolu de faire la guerre pour tirer raiſon de l'injure reçeuë en la perſonne de ſes Ambaſſadeurs, envoya Olivier, qui fut depuis Chancelier de France, pour ſe plaindre de l'Empereur à la Diette de Ratiſbonne ; & pour demander aux Princes de l'Empire qui eſtoient ſes Alliez, de ſe joindre à la France, & de pourſuivre avec elle une reparation dans laquelle tous les Souverains étoient également intereſſez, puis qu'elle eſtoit d'un crime commis contre le Droit des Gens.

Olivier avoit beaucoup d'eſprit & d'éloquence, & ſe piquoit d'une morale

assez rare pour le siecle où il vivoit. 1541.
Sa vertu qui l'avoit élevé aux premieres Charges de la Robe, ne s'estoit pas tellement adoucie par un long commerce avec la Cour, qu'il n'eût beaucoup de peine de se contenir à la vûë d'une insigne supercherie; & l'on ne sçauroit concevoir plus de chagrin & de dépit qu'il en témoigna, quand il vit le peu de succés de sa Harangue, & l'artifice des Ministres de l'Empereur pour la rendre inutile.

On a déja remarqué que Fregoze & Rincon s'estoient défaits de leurs Papiers à la sollicitation de Langey; & ceux qui les avoient tuez, principalement pour avoir ces Papiers, furent tout-à-fait surpris de n'en trouver aucun. Ils s'en fussent pourtant consolez, si le meurtre fût demeuré dans les tenebres: mais apres que Langey l'eût rendu plus clair que le jour, le Conseil de l'Empereur en Italie previt que la France en tireroit de grands avantages par toute l'Europe, sur tout dans l'Alemagne, où l'on avoit plus d'égard à la foy publique qu'ailleurs, s'il n'y remedioit par une imposture. Il feignit que des Pescheurs avoient trouvé dans le Po les Hardes & les

1541. Caſſettes des Ambaſſadeurs; & forgea ſur ce menſonge des inſtructions & des Chiffres à ſa mode, qu'il publia comme ayant eſté collationnez aux Originaux. L'inſtruction qu'on attribuoit à Fregoze, contenoit tous les moyens que la Politique pouvoit inventer pour exciter le Senat de Veniſe [a] à ſe détacher des interêts de l'Empereur. On y propoſoit le partage du Duché de Milan entre les François & les Venitiens, & l'on ne parloit en aucune maniere de conſerver à l'Empire la ſouveraineté de cet Etat: au contraire on diſpoſoit des Villes & de leurs Banlieuës comme devant eſtre incorporées au Domaine de la Republique & à la Monarchie Françoiſe, qui ne relevoient de perſonne.

[a] Dans la Negotiation d'Olivier à Ratiſbonne en 1541.

L'inſtruction imputée à Rincon eſtoit encore pire, en ce qu'elle ajoûtoit l'impieté à la malice. On y propoſoit à Solyman de convenir avec la France, pour attaquer en même tems la Maiſon d'Autriche par deux endroits, & pour luy rendre cette correſpondance plus neceſſaire, on l'avertiſſoit en ſecret que la Hongrie qu'il venoit de conquerir, luy échaperoit ſans doute l'Eté ſuivant, s'il donnoit le loiſir à l'Empereur de

tirer ſes forces de Sicile, de Naples, 1541.
de Milan, & des Païs-Bas, & de les joindre à l'Armée formidable que la Diette de Ratiſbonne ne manqueroit pas de luy accorder: au lieu que ſi Sa Hauteſſe vouloit s'engager à marcher en perſonne au Printems avec trois cens mille hommes, pour entrer dans l'Alemagne, le Roy ſe jetteroit dans le Duché de Milan avec cinquante mille hommes; & tiendroit occupée par cette diverſion les forces de l'Empereur, durant que Sa Hauteſſe prenant au dépourvû les Alemans, & les trouvant diviſez ſur la Religion, en auroit auſſi bon marché qu'elle avoit eu des Hongrois la precedente Campagne. L'artifice des Imperiaux eſtoit ſi groſſier, qu'il ne faloit qu'un peu de lumiere pour le découvrir; parce que non ſeulement ils n'offroient point de produire les Originaux; mais encore ils donnoient lieu de ſoupçonner d'avoir commis le meurtre, en avoüant dans une conjoncture ſi delicate d'en avoir profité. Cependant il fit ſur la Diette de Ratiſbonne toute l'impreſſion qu'on s'en eſtoit promiſe; & François Premier y paſſa pour un Prince prêt de renoncer à ſa Religion & à ſon honneur,

1541. pourvû qu'on l'aidât à démembrer de l'Empire le Duché de Milan. Son Ambaſſadeur Olivier fut écouté avec une prevention qui fit prendre à contre-ſens toutes les paroles ſorties de ſa bouche ; & ce Miniſtre eut le déplaiſir de s'en retourner ſans rien obtenir, apres avoir vû accorder à l'Empereur prés de quatre-vingt mille hommes, pour être employez ſelon qu'il le jugeroit à propos.

Le Roy ne laiſſa pas de ſe preparer à la guerre ; mais il voulut auparavant purger ſon Conſeil de deux perſonnes, dont le trop de credit luy donnoit de la jalouſie, dans l'humeur chagrine où ſes infirmitez commençoient à l'entretenir. La premiere fut le Chancelier Poyet, dont la diſgrace arriva par deux Dames. La Ducheſſe d'Etampes la commença, & la Reine de Navarre l'acheva. Le pretexte qu'elles prirent, vint d'un fameux procez entre Jean du Tillet Greffier en Chef du Parlement de Paris, & Jean de la Renaudie Gentilhomme du Perigord, qui fut depuis le principal Autheur des Guerres civiles en France. Le credit des Parties, ou la difficulté des queſtions qu'il faloit vuider, avoit fait renvoyer l'affaire en

divers Tribunaux, d'où elle avoit esté évoquée au Conseil, & enfin remise sur le Bureau dans le Parlement de Dijon. La Renaudie craignant de succomber, obtint des Lettres Royaux par la faveur de la Duchesse d'Etampes, qu'il avoit engagée dans ses interêts, afin de differer le jugement de l'affaire, en l'embarrassant de nouveau. Gilbert Bayard Secretaire du Roy presenta les Lettres au Sceau, & ne manqua pas d'avertir le Chancelier que c'estoit par ordre exprés de Sa Majesté, qui n'avoit pû refuser cette grace aux sollicitations de la Duchesse. On ne sçait pas si le Chancelier examina les Lettres pour s'acquitter de sa Charge en homme de bien, ou par une repugnance secrette qu'il avoit de suivre aveuglement les caprices de la Duchesse, ou enfin parce qu'il favorisoit la Cause de du Tillet; mais il est certain qu'il ne les scella, qu'aprés les avoir réformées en divers endroits. La Renaudie n'y trouvant plus son compte, les porta à la Duchesse, qui n'estoit déja que trop animée contre le Chancelier pour les causes que l'on a cy-dessus expliquées, & l'excita à la vengeance sous pretexte de 1541.

1541. maintenir son credit. Elle ne differa pas plus long-tems que le soir du même jour qu'elle presenta au Roy qui se levoit de table, la Renaudie tenant ses Lettres raturées. Ce Gentilhomme éloquent de son naturel, comme il ne le témoigna que trop depuis dans la Conjuration d'Amboise, exagera l'importance des mots que le Chancelier avoit alterez; & tâcha de piquer le Roy contre ce Magistrat, à cause de l'opposition qu'il sembloit avoir apportée à la Puissance absoluë.

On a déja remarqué le dessein qu'avoit Sa Majesté de disgracier le Chancelier. L'occasion n'en pouvoit estre meilleure, puisqu'elle venoit de luy. Il estoit haï de toute la Cour, & l'on sçavoit assez que personne ne le regretteroit; mais une consideration plus forte que celles qu'on vient de raporter, le retenoit encore dans les affaires. Il avoit déterminé le Roy à la rupture de la Treve pour vanger la mort de ses Ambassadeurs, & il s'estoit chargé des principaux soins de la Guerre. Les cinq Armées qui se levoient dans les Provinces du Royaume, ne subsistoient que par ses ordres; & la Commission generale qui luy avoit esté donnée pour ce regard, ne

pouvoit estre revoquée ni passer à un autre, sans causer des changemens qui déconcerteroient infailliblemẽt les projets déja fort avancez de la Campagne suivante. C'est ce qui suspendit la colere du Roy, & luy fit dire à la Renaudie de reporter ses Lettres au Chancelier, & de luy commander plus précisément au nom de Sa Majesté de les expedier sans modification. La Renaudie retourna vers le Chancelier; & luy fit son message d'un ton arrogant[a] en presence de la Reyne de Navarre, qui le sollicitoit alors pour un de ses Domestiques convaincu d'avoir enlevé une tres-riche heritiere. Le Chancelier estoit trop fier pour supporter patiemment qu'un Gentilhomme Provincial luy vint faire une espece d'insulte dans sa maison, & aux yeux d'une Princesse dont il avoit tant d'interêt de conserver l'estime; mais comme il n'osoit ni refuser ce second ordre, ni maltraitter non pas mêmes de parole celuy qui le portoit, il prit les Lettres de la Renaudie; & les montrant à la Reyne de Navarre, il ajoûta *Voila le bien que les Dames font à la Cour. Elles ne se contentent pas d'y exercer leur empire, elles entreprennent mêmes de violer les Loix, &*

1539.

[a] Dans les veritables causes de la disgrace du Chancelier Poyet.

1541. *de faire des leçons aux Magistrats les plus consommez dans l'exercice de leurs Charges.*

Encore que le Chancelier n'eût entendu parler que de la Ducheſſe, il arriva mal-heureuſement pour luy que la Reyne de Navarre y prit part, à cauſe que les termes eſtoient équivoques, & pouvoient s'expliquer auſſi-bien de la ſollicitation qu'elle venoit de faire au Chancelier pour le rapt que ſon Domeſtique avoit commis, que de la violence qu'on luy faiſoit en le contraignant de ſceller les Lettres de la Renaudie. Elle ne témoigna pas neanmoins tout le reſſentiment qu'elle en eut, de peur de ſe commettre avec un Officier du Roy ſon Frere; & ſe contenta de luy répondre qu'elle eſtoit trop intereſſée dans le mal dont il ſe plaignoit, pour luy en procurer la reparation: mais elle ne fut pas plûtôt ſortie de la Maiſon du Chancelier, qu'elle alla trouver la Ducheſſe, pour luy faire part de l'emportement de ce Magiſtrat; & ne la quitta qu'apres avoir concerté avec elle, les moyens de le decrediter auprés du Roy. Il ne fut pas difficile à ces deux Dames qui avoient partagé entr'elles l'amour & l'amitié du Roy, de le faire conſentir à

l'abandonnement d'un homme dont il 1545.
avoit dessein de se défaire; & Sa Majesté luy envoya demander les Sceaux, qu'elle donna à François de Montholon Président au Parlement; qui ne s'estoit pas rendu moins celebre par son integrité que par la vigueur avec laquelle n'estant encore qu'Avocat, il avoit defendu la Cause du Connétable de Bourbon, & par la generosité du Roy, qui n'avoit pas voulu laisser cette action éclatante sans recompense, quoy qu'elle eût esté faite par l'Avocat de la Partie averse de sa mere. Mais la Reyne de Navarre & la Duchesse estoient trop animées contre le Chancelier, pour se contenter d'une punition si legere. Elles avoient assez penetré dans ses intrigues pour estre persuadées, que s'il demeuroit en liberté il se rétabliroit infailliblement à la Cour; & que quand mêmes cette voye luy manqueroit, il pourroit arriver une telle conjoncture, que la necessité des affaires obligeroit le Roy à luy mander de reprendre sa place dans le Conseil. Il faloit donc le mettre hors d'état d'en attendre l'occasion; & les deux Dames pour y parvenir formerent une brigue composée des principales personnes de la Cour, sans en excepter

1541. la Reyne Eleonor, qui ne laissa pas d'y entrer nonobstant qu'elle eût resolu de ne se mêler de rien, sur tout en un tems où le Roy son Mary estoit sur le point de recommencer la guerre à l'Empereur son Frere.

On chercha long-tems la veritable cause, qui pouvoit avoir obligé cette Princesse à changer la forte resolution qu'elle avoit prise de ne se mêler d'aucune affaire; & voicy ce que les curieux penserent en avoir découvert. Elle étoit en France comme en exil, & elle n'y avoit point d'habitude. Elle souffroit beaucoup de la Duchesse d'Etampes, qui ne luy laissoit aucune part dans le cœur du Roy; & pour comble de déplaisir, elle n'estoit en estat, ni de se vanger, ni de rendre sa condition meilleure. Son mal-heur n'avoit touché de tous les Courtisans que le seul Connétable de Montmorency, qui l'avoit assistée par affection, comme disoient ses ennemis, ou par pitié, comme il y a plus d'apparence. Elle sçavoit que le Chancelier Poyet avoit contribué à la disgrace du Connétable; & le dépit qu'elle en avoit suffit, pour l'obliger à se mettre d'une partie qu'elle croyoit faite pour le rappeller.

Le Dauphin parut à la tête des enne- 1541.
mis du Chancelier, afin de donner la consolation à Montmorency d'apprendre dans sa retraitte de Chantilly, que celuy qui avoit servi d'instrument pour l'éloigner de la Cour, en estoit luy-même banni sans espoir de retour. Le Roy de Navarre s'y joignit par la seule complaisance, qu'il estoit obligé d'avoir pour sa femme: Le Comte de Saint-Pol par l'antipathie qui se trouve quelquefois entre les Princes du Sang, & les premiers Ministres: l'Amiral de Chabot par la satisfaction de voir tomber son ennemy dans le piege qu'il luy avoit tendu: Montpezat par le contre-poids que l'autorité du Chancelier mettoit à sa faveur; & le Cardinal de Tournon, & le Maréchal d'Annebaut, afin de demeurer seuls dans le Conseil d'Etat. Il se forma de toutes ces personnes ensemble une intrigue si puissante, que le Roy n'eut pas la force d'y resister long-temps. On luy remontra qu'il estoit dangereux de laisser le Lyon en estat de nuire, après l'avoir irrité: Que le Chancelier avoit entre ses mains tous les Titres de la Couronne, & que Sa Majesté luy avoit confié ses plus importans secrets: Qu'il pouvoit les rendre

1541. inutiles en les revelant à l'Empereur ; & se procurer par cette perfidie un établissement public aussi considerable en Espagne, qu'estoit celuy qu'il perdoit en France. D'où l'on concluoit qu'il le faloit mettre en lieu seur ; & l'observer de si prés, qu'il n'eût plus le pouvoir de nuire, lors qu'il en auroit le dessein.

Le Roy plus las de la frequente repetition de ces raisons, que persuadé de leur force, donna ordre en se couchant à Loüis de Nevers d'arrêter le Chancelier ; & de le conduire dans la Tour de Bourges ; & Nevers s'acquitta de sa Commission avec toute la joye que pouvoit sentir un homme, qui vangeoit le Public en la personne de son ennemy particulier. Il environna sa Maison d'hommes armez ; il le reveilla par un bruit terrible : il luy signifia l'ordre du Roy en des termes de la plus piquante raillerie : il ne luy donna qu'à peine le loisir de s'habiller. il ne luy permit ni d'entrer dans son Cabinet, ni de conferer avec personne ; & le conduisit en toute diligence dans la Tour de Bourges.

Cette métamorphose ne fut pas neanmoins si surprenante, que celle qui se fit en même temps dans l'ame du Chancelier. Ceux qui l'avoient connu pour

le plus hardy & le plus superbe des hommes avant sa disgrace, ne purent assez admirer la bassesse & la timidité qu'il témoigna dans la prison. Il fatigua de plaintes à contre-tems & de ridicules prieres ses amis & ses ennemis, & n'oublia rien de ce qu'il jugeoit capable d'inspirer de la pitié aux deux Dames qu'il avoit offensées. Il n'usa de la liberté d'écrire qui luy fut enfin accordée, que pour demander au Roy, à l'Amiral de Chabot, & au Cardinal de Tournon, de rachepter sa vie & sa liberté aux prix des biens immenses qu'il avoit acquis; & rien ne justifia mieux qu'il avoit esté indigne de sa haute fortune, que le trop d'empressement avec lequel il souhaita de luy survivre. Sa conduite changea la crainte & l'aversion qu'on avoit euë de sa personne, en un mépris qui ne luy fut pas plus avantageux, puis qu'on le laissa durant quelques années dans la Tour de Bourges, sans témoigner que l'on pensât à luy. Enfin il importuna tellement les Ministres, que son procez fut mis sur le Bureau; mais non pas en la maniere qu'il pretendoit; puis qu'on luy donna des Commissaires choisis dans tous les Parlemens du Royaume. On luy rendit pourtant cette justice, de prendre les plus habiles 1541.

1541 & les plus gens de bien; & la France n'avoit point de Juge dont la probité & la suffisance fussent plus universellement connuës, que Pierre Raymond Président au Parlement du Roüen[a], qui fut chargé d'en faire les informations; soit que les ennemis du Chancelier crussent avoir plus de preuve qu'il n'en faloit pour le perdre; ou que le Roy qui ne vouloit pas luy faire grace comme à l'Amiral de Chabot, eût cherché toutes les precautions necessaires pour empêcher qu'on eût rien à dire contre la severité dont il pretendoit user à l'égard du premier Magistrat de France. Quoy qu'il en soit le procez dura jusqu'à l'année mille cinq cens quarante cinq; parce que l'accusé se voyant abandonné de tout le monde, & prêt de succomber sous les mêmes artifices dont il avoit opprimé les autres, fit bouclier, pour ainsi dire, de toute sa suffisance, & ramassa son addresse & ses lumieres pour se defendre. Il promena les Juges par tous les détours que la chicanne pouvoit inventer, pour éluder ou du moins pour reculer sa condamnation; & ceux qui veulent apprendre à prolonger leur vie dans les honteuses occasions, n'ont qu'à lire les pro-

[a] Dans le procez criminel du Chancelier Poyet.

procedures dont il embarrassa pres- 1541.
que également ses Juges, & les Témoins qui luy furent confrontez. Et de fait il se défendit si bien, qu'il sauva la sienne; soit que les Juges aprés une longue discution n'eussent pas trouvé toutes les raisons de le condamner à mort, qu'on leur avoit fait d'abord esperer; ou que l'animosité trop ouverte de ses parties eût inspiré de la clemence en persuadant qu'il estoit innocent, parce qu'il y avoit de l'excés dans les poursuites de ses ennemis pour le perdre. Il oüit tête nuë prononcer l'Arrest qui le priva de ses dignitez & de ses biens, & le confina dans une éternelle prison pour avoir dérobé les Finances, vendu les Offices, & fait plusieurs trafics messeans à sa qualité. Le Roy surpris de la douceur de l'Arrest ne put s'empêcher d'en témoigner du ressentiment aux Commissaires, ny de leur faire des reproches qui passerent jusqu'à les accuser d'avoir esté corrompus. Sa Majesté ne laissa pas neanmoins de remettre la peine de la prison; & Poyet fut contraint pour gagner sa vie de reprendre sa premiere fonction d'Avocat consultant au Palais, ne s'estimant que trop

1541. heureux de s'estre ainsi tiré d'affaire devant des Juges d'integrité éprouvée, quoy qu'il y eût autant de personnes convaincuës qu'il avoit merité la mort, qu'il y avoit de gens qui le connoissoient.

Le Cardinal de Lorraine fut en même temps disgracié, sous pretexte des six mille écus de pension qu'il avoit acceptez de l'Empereur sur l'Archevêché de Saragosse; mais en effet parce que l'effroyable dépense qu'il faisoit, l'avoit rendu importun en demandant des graces pour la soûtenir. Il ne resta donc plus dans le Conseil d'Etat que le Cardinal de Tournon & les Maréchaux d'Annebaut & de Montpezat, encore celuy-cy n'y demeura-t'il que jusqu'à la fin de la Campagne.

Le grand projet du Roy dont le Chancelier Poyet avoit dressé le plan, consistoit à lever cinq Armées pour attaquer l'Empereur par autant de lieux differens. La premiere devoit s'assembler à la Mirandole, au nombre de huit cens Lances & de dix mille Homme de pied sous les ordres d'un Italien. Philippe Strozzi Chef d'une des plus illustres & des plus anciennes Maisons de Florence, avoit esté le plus

riche Marchand de l'Europe. Il venoit de se tuer luy-même dans la prison, pour éviter de finir sa vie sur un Echafaut, apres avoir gravé sur du bois avec la pointe du poignard dont il se frapa, un Vers de Virgile [a] qui sollicitoit sa posterité de vanger sa mort. Pierre Strozzi son fils estoit Cousin germain de Cathetine de Medicis Femme du Dauphin : mais cette parenté ne contribua pas tant à luy procurer le Generalat des Armées Françoises dans l'Italie, quoy qu'il fût un des plus intrepides & des plus hazardeux Capitaines de son temps, que les trois millions qu'il avoit herité de son Pere, dont il offroit d'avancer une partie pour la subsistance des Troupes. Le Duc de Somme avoit ordre de commander sous luy la Cavalerie ; & le Comte de Petillan Chef de la Maison des Ursins, devoit servir de Maréchal de Camp. Mais la disgrace de Poyet, ou quelqu'autre raison que le Roy n'expliqua pas, obligea Sa Majesté à changer de dessein en ce qui regardoit cet article. Elle écrivit à Strozzi & à ses deux Officiers generaux de mener en France ce qu'ils avoient de Troupes [b], & leur ordonna de servir

1541.

[a] *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.*

[b] Dans la premiere Lettre de François Premier à Strozzi.

1541. dans l'Armée du Dauphin, qui estoit la seconde du projet du Roy. Ce jeune Prince s'estoit proposé pour la premiere Campagne où il commandoit, la conquête du Roussillon ; & il devoit marcher assisté d'Annebaut, sans lequel le Roy son Pere devenu extraordinairement défiant ne luy eût pas permis de se mettre à la teste de tant de Troupes. La troisiéme devoit entrer dans le Luxembourg sous le Duc d'Orleans, obligé d'agir par les conseils du Duc de Guise. Le Comte de Longueval assembloit la quatriéme dans le Duché de Gueldres avec Martin de Rossem Maréchal du Païs, qui s'estoit vanté de porter la Guerre dans le milieu des Païs-Bas ; Et le jeune Duc de Vendôme se preparoit pour employer la cinquiéme à raser les Châteaux de Tournechan, de Montoire, & quelques autres, qui incommodoient la Frontiere de son Gouvernement de Picardie. Ce dessein, quelque grand qu'il fût n'estoit point au dessus des forces du Roy ; & la puissance de la Maison d'Autriche eût esté du moins ébranlée, si on se fût mis en devoir de l'executer sur le plan qui en avoit esté formé : mais son étenduë :

épouvanta le Roy, lors qu'il fut que- 1541.
stion de mettre la main à l'œuvre; & luy fit perdre l'esperance d'en venir à bout. Delà vint que Sa Majesté resoluë de le resserrer, delibera deux mois entiers si elle tourneroit la meilleure partie de ses forces contre le Duché de Milan, ou contre l'Espagne. Son inclination pancha d'abord du côté de Milan; & de fait elle fit passer en Piémont Annebaut avec mille Lances, deux mille Chevaux Legers, huit mille Suisses, six mille hommes de pied François, & autant d'Italiens, qui demeurerent long-tems immobiles: mais enfin la mauvaise fortune de la France, ou l'imprudence de Monpesat, fut cause que ces Troupes qu'on rappella pour les employer au siege de la Ville de Perpignan. Montpesat avoit pour son mal-heur intelligence dans le Roussillon. Il estoit averti qu'il n'y avoit point alors de Garnison dans Perpignan; & que dix mille Fantassins, suffiroient pour prendre cette clef de l'Espagne, pourvû qu'on l'envoyât investir de bonne heure par une grosse Troupe de Cavalerie; dont les Commandans fussent à l'erre. Le desir de se rendre considerable en proposant une

1541. conquête de telle importance, le tenta de montrer au Roy les avis qu'il recevoit de temps en temps, & l'obligea mêmes à répondre de la fidelité de ceux qui les écrivoient. Le Roy hazarda premierement sur sa parole le nombre de gens qu'il demandoit; & Sa Majesté craignant ensuite avec raison qu'ils ne fussent pas suffisans, fit prendre la même route du Roussillon à tant de Troupes, que les vieux Officiers François avoüoient de n'avoir jamais vû une si belle Armée.

Annebaut fut mandé pour accompagner le Dauphin; & Langey qui demeuroit Gouverneur du Piémont, ne put dissimuler ce qu'il pensoit de ce changement. Il écrivit au Roy avec la liberté respectueuse que ses services luy avoient acquise, que puisque Sa Majesté se relâchoit de son premier dessein, ce ne devoit estre que pour en executer un autre également utile; & que les forces unies de la France agiroient sans doute avec plus de vigueur[a], pourvû qu'on choisît bien l'endroit qu'elles attaqueroient avec toute leur vigueur. Que ni l'Espagne en general, ni le Roussillon en particulier, n'en pouvoient estre le theatre par deux in-

[a] Dans l'avis de Langey sur le sujet de la Campagne, en 1542

vincibles raiſons ; l'une que ſi on y alloit foible, on n'y feroit aucun progrés ; & ſi on y alloit fort, on ſeroit en peu de jour affamé : L'autre que l'Empereur eſtoit en Eſpagne avec ſes meilleures Troupes, que la tempête y avoit jettées d'Alger ; & que quand on ne les augmenteroit pas en y mêlant de nouveaux Soldats, elles ſuffiroient pour défendre le Rouſſillon, qui étoit d'ailleurs la plus inacceſſible Province par où la Maiſon d'Autriche pouvoit eſtre attaquée. Au lieu que ſi Sa Majeſté partageoit ſes forces en deux Corps, & les faiſoit entrer en même temps dans le Duché de Milan, où les Troupes qu'on en avoit tirées pour l'entrepriſe d'Alger n'eſtoient pas encore revenuës, & dans les Païs-Bas dont on avoit affoibly les Garniſons pour les envoyer en Hongrie, ils conquerroient du moins la meilleure partie de ces Provinces en une ſeule Campagne. Mais les avis de Montpeſat qui avoit l'oreille du Roy, l'emporterent ſur ceux de Langey qui en eſtoit éloigné de deux cens lieuës ; & ce grand Politique ne fut pas moins affligé de ſe voir abandonné dans Turin ſans autre reſſource que celle de ſa Garniſon. 1544.

1542. que d'apprendre par le succez qu'il n'y avoit rien de plus veritable que ce qu'il avoit dit à la Cour ; car le Duc d'Orleans dont l'Armée, comme la plus proche des Ennemis, avoit aussi esté mise la premiere en action, força toutes les Places du Luxembourg, excepté Thionville. Il estoit mêmes sur le point de penetrer dans le centre des Païs-Bas, si le Dauphin qui trouvoit plus de resistance qu'il n'avoit cru dans le Roussillon, n'eût demandé du secours. Le Roy ne le pouvant renforcer d'autres Troupes de celles du Duc d'Orleans, écrivit à ce Prince d'en mener une partie devant Perpignan ; & le leurra de l'esperance d'une bataille, pour luy faire supporter avec moins de chagrin un ordre si fâcheux. Cette precaution n'empêcha pas toutefois que la jalousie ne ne se mît entre les deux Freres, sur ce que le Duc d'Orleans se plaignit hautement que l'on avoit arrêté ses conquêtes lors qu'il alloit entrer dans le Brabant ; & le Dauphin ne put souffrir que son Cadet eût emporté de vive force une des plus grandes Provinces des Païs-Bas avec une Armée qui n'estoit que de vingt mille hommes, pendant que luy avec une

autre

autre Armée de cinquante mille vieux soldats n'avoit sçu prendre une seule Ville du Roussillon. 1542.

L'irruption de Longueval fit encore mieux connoître les fausses mesures que la France avoit prises pour ses attaques. Ce Comte aprés avoir traversé les Provinces qu'on appelle Valonnes, & joint les deux mille Chevaux qu'il commandoit avec le Maréchal de Rossem, qui avoit levé douze mille Alemans pour le Roy, entra dans le Brabant, & desola tout le plat Païs de cette riche Province exempte depuis deux cens ans des incommmoditez de la Guerre : mais on avoit oublié de le fournir d'Artillerie [a] par une negligence qui ne sçauroit estre assez blâmée, ce qui le mit hors d'état de prendre les Places fortifiées. Il ne laissa pas neanmoins de marcher contre Anvers ; & le jeune Comte de Nassau qui avoit quitté son nom pour prendre celuy d'Orange, dont la Principauté luy étoit écheuë par la succession de Philibert de Châlon son Oncle maternel, assembla toutes les forces de son Gouvernement de Brabant pour resister à de si fâcheux hôtes. Il les atteignit au Bourg de Hochstrat, & leur presen-

a Dans la Relation de l'Expedition de Longueval en 1542.

1542. ta temerairement la bataille qu'ils cherchoient. Elle fut long-temps disputée ; parce que d'un côté les Alemans de l'Armée Françoise combattoient pour le pillage, & de l'autre les Flamans du Prince d'Orange défendoient leur Patrie : mais enfin la Cavalerie de Longueval rompit celle des Imperiaux ; & donnant dans le flanc de l'Infanterie Flamande, aida Rossem à l'enfoncer. Ainsi les François remporterent une entiere victoire, & demeurerent Maîtres du Canon, des Enseignes, du Bagage, & de quatorze cens Prisonniers. Le Prince d'Orange se sauva dans Anvers, où sa fuite acheva de jetter la consternation.

Il faut avoüer que la Maison d'Autriche n'avoit point encore esté exposée à tant de risque de perdre les Païs-Bas, qu'elle en eût couru dans cette occasion si le Roy eût fait marcher l'Armée du Luxembourg pour joindre celle de Longueval; parce que Rossem qui commandoit l'Infanterie de ce Comte, ny eût pas conservé la principale authorité : mais ce Maréchal de Gueldres au lieu d'acquerir la reputation du plus heureux Capitaine de son siecle en poursuivant la victoire, se laissa corrom-

pre par les Marchands d'Anvers, qui 1542.
eſtoient alors les plus riches de l'Europe. La crainte d'expoſer au pillage leurs Magaſins les obligea d'offrir à Roſſem une ſomme ſi conſiderable, qu'elle l'ébloüit. Il feignit que l'Artillerie laiſſée par le Prince d'Orange ſur le champ de Bataille, ne ſuffiſoit pas pour prendre Anvers ; & ne pouvant repliquer à ce que le Comte de Longueval luy répondoit au contraire, il luy déclara nettement que ni luy ni ſes Alemans ne ſe ſerviroient point contre cette Place, quoy qu'il ne falût, comme on a ſçu depuis, que ſe preſenter devant elle pour en recevoir les Clefs. Il offrit neanmoins pour donner quelque ombre de ſatisfaction à Longueval, de le ſuivre devant Louvain : mais ce ne fut que pour doubler ſa perfidie, parce que les Habitans de cette grande Ville inſtruits par l'exemple de ceux d'Anvers, profiterent du même expedient ; & Roſſem aprés avoir touché leur argent, parut intimidé de quelques coups de Canon dont ſes gens de pied avoient eſté ſalüez à l'aproche, & contraignit ainſi Longueval de ſortir du Brabant. Il ſeroit inutile de remarquer les fauſ-

1542. ſetez dont Paul Jouë déguiſe icy ; comme par tout ailleurs, la verité de l'Hiſtoire. Il vaut mieux reprendre le diſcours de l'entrepriſe du Dauphin, qui conduiſit à Perpignan la plus belle Armée que le Roy ſon Pere eût miſe ſur pied depuis ſa priſon, puis qu'elle eſtoit de deux mille Lances, d'autant de Chevaux Legers, & de quarante mille hommes de pied, avec l'attirail neceſſaire. Les deux mois qu'Annebaut Directeur de l'entrepriſe avoit paſſez inutilement en Piémont, l'empêcherent d'arriver dans le Rouſſillon devant le mois d'Août. Ce qui donna le loiſir au Duc d'Aluë de viſiter Perpignan ; d'en encourager les Habitans par la promeſſe d'un grand ſecours : de renforcer la Garniſon des Regimens de Mancinar & de Cerbellon, qui eſtoient les meilleurs de l'Infanterie Eſpagnole ; & d'aſſembler des forces conſiderables aux environs de Gironne.

Toutes ces precautions euſſent neantmoins pluſtoſt retardé qu'empêché la perte de la Place, ſi le même Duc d'Aluë ne ſe fût ſervy d'une ruſe qui luy reüſſit. Il apoſta un Maſſon de Gaſcogne qu'il avoit entiere-

ment gagné, qui feignit de sortir de 1542.
Perpignan où la double paye que l'on donnoit à ceux qui travailloient aux Fortifications, l'avoit attiré, pour informer le Dauphin des endroits le plus foiblement reparez. Ce fourbe joüa son personnage avec tant d'adresse, qu'il trompa non seulement Annebaut, mais encore Hierôme Marino Italien son principal Ingenieur, qui passoit pour le plus entendu des hommes pour les Sieges, en persuadant à l'un & à l'autre d'ouvrir la tranchée du costé le plus fort; & de la commencer de si loin, que leur Canon ne pouvoit estre de huit jours en batterie. Blaise de Monluc qui avoit reconnu la Place déguisé en Cuisinier, avertit Annebaut avec la liberté de langage qui luy étoit ordinaire, qu'il prenoit tres-mal ses mesures: mais on ne laissa pas de continuer; & de trouver aussi tant d'exercice, que l'Empereur eut du tems de reste pour secourir les Assiegez. Le Dauphin craignant que le mauvais tems ne s'opposât à son retour, fut conseillé de le prevenir par une retraitte, qui ne fut exempte ni de peine, ni de danger.

Le dépit de ce jeune Prince, &

1542. la colere du Roy, furent les cauſes de la diſgrace de Montpeſat que l'on confina dans ſon Païs de Quercy, quoy qu'il ne manquât pas de raiſons pour ſe juſtifier ; car il n'avoit concerté l'entrepriſe que ſur l'aſſurance qui luy avoit eſté donnée que Perpignan ſeroit inveſti de bonne heure par un puiſſant Corps de Cavalerie, ce qui ne fut point executé. Et de plus il eſtoit certain que huit jours avant le ſiege, les murailles eſtoient encore à l'antique, c'eſt-à-dire foibles & ſans terraſſes : les Baſtions ne s'entre-défendoient pas : ils eſtoient mêmes trop éloignez les uns des autres ; & diſpoſez de ſorte, qu'ils empêchoient l'Artillerie de la Place d'agir contre les Aſſiegeans : mais le temps que l'on regretta d'avantage, fut celuy qui ſe perdit à faire d'autres proviſions que celles qui ſuffiſoient pour la ſubſiſtance des Troupes. On chercha de plus tout ce qui pouvoit contribuer aux luxe des feſtins ; & les Courtiſans par une precaution honteuſe, affecterent de vivre au ſiege comme à la Cour.

L'Armée du Duc de Vendôme fut

licentiée, aprés avoir rasé les Pla- 1542.
cés dont on luy avoit ordonné la démolition ; & le Marquis du Guast voyant le Piémont dégarny par la retraitte d'Annebaut, s'y jetta avec une Armée de deux mille cinq cens Chevaux, & de quinze mille Hommes de pied, dans l'esperance presque certaine d'y rétablir le Duc de Savoye, puis que Langey Gouverneur de la Province estoit devenu perclus, & n'avoit point d'autres Troupes que celles qui gardoient les Places. Le lieu qu'il choisit pour se camper ne pouvoit être plus commode. C'étoit le Pont d'Esture, d'où il menaçoit également les Villes que les François tenoient, tant deçà que delà le Pô. Mais la tête estoit demeurée saine à Langey, & cela suffit pour arrêter les progrez des Imperiaux. Cét admirable paralitique au lieu de s'embaraſſer des pensées de la défensive, voulut attaquer le premier, & forma un dessein de surprendre en même-tems trois Places, qui ne pouvoit être plus judicieux, ni mieux entendu. Ses Espions l'avoient averty que les Villes de Coni, d'Albe, & de Queraſque, n'étoient pas suf-

1542. fiſamment pourvuës ; parce que le Marquis en eſtant ſi proche, n'avoit pas cru qu'elles duſſent être attaquées par des gens aſſez occupez à défendre les leurs ; & ſur cette preſuppoſition Langey s'aſſura à force d'argent de quelques Bourgeois d'Albe & de Coni, qui luy promirent d'introduire les François dans ces deux Places. Il ne put gagner perſonne à Queraſque, mais il ne laiſſa pas de l'attaquer, parce qu'il ſçavoit que le Marquis en avoit tiré la Garniſon Eſpagnole, pour y en mettre une d'Italiens, & que d'ailleurs il n'y avoit que pour un jour de vivres dans le Château. Il ne put mettre que cinq mille hommes en campagne pour ce grand deſſein : cependant un ſi petit nombre eût ſuffi pour l'executer dans toute ſon étenduë, ſans la perfidie ou l'erreur des Guides des Troupes deſtinées contre Albe & contre Coni, qui les égarerent, & fruſtrerent par conſequent les deux eſperances les mieux fondées de Langey. Celle de Queraſque qui eſtoit plus douteuſe eut un meilleur ſuccés, par un de ces caprices de la fortune dont les hommes extraordinaires ſe ſont

toûjours plains, quoy qu'inutilement & ſans y trouver de remede. Oſſun & Cental Capitaines de Langey n'avoient pas eſté mieux traitez de leurs Guides, & n'étoient arrivez qu'à ſept heures du matin devant Queraſque ; ce qui fut cauſe que ceux qui leur devoient ouvrir la porte, n'oſerent ſe découvrir. Les François furent mêmes apperçus aſſez tôt, pour donner loiſir à la Garniſon & à la Bourgeoiſie de border leur murailles : mais Oſſun & Cental prenant chacun une échelle, ne laiſſerent pas de monter ; & d'animer leurs gens de telle ſorte par cette action intrepide, qu'ils emporterent la Ville. Langey avoit eu la precaution d'envoyer aprés eux de l'Artillerie, qui vint à propos pour battre le Château : mais l'avis qu'ils reçurent que le Marquis venoit à eux leur auroit fait tout abandonner, ſi Langey ne leur eût mandé que les Imperiaux ne pouvoient eſtre à Queraſque de trois jours, & que le Château ſe rendroit le lendemain : ce qui ſe trouva ſi juſte, que la Garniſon avoüa d'avoir paſſé trente-ſix heures ſans manger. Le Marquis ir- 1545

1542. ritê de cette perte, resolut de camper à Carignan ; d'où estant Maître de la campagne, il luy eût esté facile d'affamer toutes les Places que la France tenoit tant deçà que delà le Pô, & de les reduire par consequent à se rendre sans attendre de siege. Langey qui prevoyoit l'importance de ce Poste, se hâta de le prendre ; & s'y fortifia si avantageusement avec ses cinq mille hommes, que le Marquis fut obligé de camper vis-à-vis. Ils passerent quinze jours à se regarder, mais Langey fut contraint de choisir un autre expedient au bout de ce terme. La Canicule avoit tellement dessecché le Pô, qu'il estoit gueable presque par tout ; & les François se trouverent si las de veiller à cause de leur petit nombre, qu'ils ne pouvoient plus observer leurs ennemis durant toute la nuit : ce qui donnant lieu de pressentir que le Marquis passeroit infailliblement à la longue, Langey s'avisa de luy débaucher six mille de ses meilleurs hommes ; & devenant ainsi plus fort que luy, l'obligea de quitter l'esperance de conquerir le Piémond, pour ne s'occuper qu'à la défense du Duché de Milan.

L'occaſion eſtoit alors ſi belle de recouvrer ce Duché, que le Roy crut ne la devoir pas negliger. Il fit retourner Annebaut avec ſes Troupes dans le Piémont, où Langey luy propoſa d'abord d'executer une entrepriſe ſur Caſal, qui dans toutes les apparences militaires ne pouvoit manquer. Il avoit fait équiper en ſecret à Carignan aſſez de Barques & de petits Bâtimens, pour tranſporter en deux jours ſur le Pô l'Armée Françoiſe juſques devant cette Place, qui paſſoit déja pour l'une des plus importantes de la Lombardie, quoy qu'elle ne fût pas en l'état qu'elle eſt maintenant; & quand le Marquis voyant partir les François auroit preſſenti leur deſſein, & ſe ſeroit mis à leurs trouſſes, il luy eût eſté impoſſible d'arriver en moins de quatre jours à Caſal, ce qui auroit donné plus de temps qu'il n'en falloit pour ſurprendre la Place. Annebaut approuva le projet, & promit de l'executer, mais il changea de reſolution par la trop facile creance qu'il donna aux envieux de la gloire de Langey & de la ſienne. Langey n'en reſſentit du déplaiſir qu'à cauſe du deſavantage qu'en recevoient les affaires du Roy; & ne laiſſa pas de 1542.

1542. proposer peu de tems apres au même Annebaut une seconde marche, qui l'eût fait triompher de l'Armée Imperiale sans rien hazarder ; & défaire à coup seur les seules forces qui gardoient le Duché de Milan. Un Espion qui servoit dans la Cavalerie Legere du Marquis, avoit averty Langey que les Imperiaux délogeroient la nuit suivante d'aupres de Carmagnole [a], où Annebaut plus fort qu'eux des deux tiers les pouvoit investir ; & marcheroient droit à Quiers, d'où la retraitte dans le Duché de Milan estoit plus facile. Surquoy Langey fit entendre à Annebaut qu'il n'avoit pour enlever l'Armée Imperiale, qu'à mettre quatre cens Chevaux entre Carmagnole & Ville-d'Etelon, & se poster avec le reste de l'Armée Françoise entre Ville-d'Etelon & Quiers. Annebaut approuva le projet, & en remercia l'Autheur en des termes qui ne pouvoient être plus affectueux ni plus reconnoissans. Cependant le mal-heur de la France ou le sien le rendit une seconde fois inconstant, avec plus de dommage pour son Païs que

[a] Dans la derniere dépêche de Langey à François Premier.

n'avoit eſté la premiere. Il ſe 1543
contenta d'envoyer Vimercat avec quelques Chevaux Legers, pour apprendre des nouvelles des ennemis, & ſe tint enfermé dans ſon Camp avec le reſte de ſes Troupes; mais il n'eut au point du jour ſuivant que trop d'occaſion de s'en repentir, puis que Vimercat luy vint rapporter que les Imperiaux avoient en effet pris la route de Quiers dans toutes les circonſtances du Billet de l'Eſpion; & que ſi l'Armée Françoiſe les eût pourſuivis, elle auroit enveloppé en raze campagne comme dans un filet les trois mille Eſpagnols naturels & les Alemans, dans leſquels conſiſtoit la principale force du Marquis, parce qu'ils eſtoient tous vieux Soldats; & il ne luy auroit reſté que les Italiens qu'on luy eût débauchez en leur offrãt un peu plus de Solde.

Langey fâché d'avoir inutilement fait tant d'avances, & craignant que la jalouſie du Commandement n'achevât d'alterer les affaires du Roy, demanda ſon congé, & l'obtint. Mais il ne put retourner chez luy, ni faire le voyage à la Cour qui luy eſtoit neceſſaire afin d'acquitter les dettes qu'il

1543. avoit contractées pour l'Etat, qui montoient à la juſte valeur de ſon bien, puis qu'il mourut le neuf de Janvier mille cinq cens quarante-trois à Saint Syphorien aupres de Lyon ; & laiſſa ſes affaires dans un état ſi déplorable, que ſes heritiers furent ſur le poinr de renoncer à ſa ſucceſſion. Il n'a point icy beſoin d'autre Eloge que celuy que l'Empereur ſans y penſer luy fit, lors qu'en recevant l'avis de ſa mort la verité le força d'avoüer, *que cet homme ſeul luy avoit fait plus de mal, & déconcerté plus de deſſeins, que tous les François enſemble.*

Annebaut n'ayant plus perſonne à qui l'on pût attribuer le ſuccés de ſes entrepriſes, mit le ſiege devant Coni ; mais il n'y mena que quatre Canons, & les diſpoſa juſtement pour agir contre l'endroit le plus fort. Delà vint qu'il demeura ſi long-temps à faire bréche, que les Aſſiegez qui n'eſtoient enfermés que du côté de la batterie, reçurent un puiſſant renfort ; & firent derriere la bréche un retranchement, qui coûta la vie aux plus vaillans de l'Armée Françoiſe, commandez pour monter à l'aſſaut. La poudre manqua dés le lendemain aux Aſſiegeans, ce qui les

contraignit de lever le siege. Annebaut retourna à la Cour apres avoir licentié son Armée à la reserve de deux mille Suisses, & laissa Boutieres Lieutenant General en Piémont. 1543.

Aucun des cinq projets dont on vient de parler n'ayant reüssi, la France crut estre obligée à rechercher le secours des Turcs. Il estoit difficile de l'obtenir sans avoir détaché la République de Venise de l'alliance de l'Empereur; & comme cette derniere negotiation ne paroissoit ni moins importante ni moins difficile que la premiere, on avoit choisi l'homme le plus habile du Royaume en matiere d'intrigue, pour l'envoyer en Ambassade à Venise. C'étoit Jean de Mouluc Evêque de Valence; qui bien loin d'avoir esté avancé par ses deux freres[a], contribua plus qu'aucun autre à leur fortune. Le manquement des choses necessaires pour se produire à la Cour, l'avoit contraint de se jetter dans un Convent de Jacobins en Gascogne, où il avoit pris l'habit & fait profession. Il ne s'estoit pas tellement occupé à l'étude de la Philosopie & de la Theologie, qu'il n'eût employé contre la coûtume des jeunes Religieux la meil-

[a] Blaise de Monluc depuis Maréchal de France; & le Sieur de Lioux.

1541. leure partie de son temps aux belles Lettres ; & ce fut le progrés qu'il y fit, qui luy acquit la connoissance & & la familiarité de la Reyne de Navarre. Cette Princesse qui avoit l'esprit le plus vif & le mieux tourné de celles de son siecle, comme il paroît par ce qui nous reste de ses Ecrits, apperçut d'abord que Monluc n'avoit pas choisi une profession qui luy fût propre, & n'eut pas beaucoup de peine à luy persuader de la quitter. Elle employa le credit de François Premier son Frere, pour le faire dispenser de ses Vœux, & luy donna les moyens de subsister à la Cour de France en qualité de Protonotaire. Il n'y demeura pas long-temps sans estre envoyé à Rome ; & ceux qui le connoissoient particulierement luy voyant accepter cette commission, & prendre la route d'Italie, le tinrent pour perdu à cause qu'on le soupçonnoit d'estre infecté des nouvelles heresies. Cependant il composa dans Rome son exterieur avec tant d'art, & vécut avec tant de moderation, qu'il rétablit en peu de tems sa reputation, & satisfit presque également le Roy son Maître, & le

Saint

Saint Siege. Il ne trouva pas les mêmes difficultez dans l'Angleterre, où il fut depuis envoyé; & Henry Huit qui poſſedoit admirablement l'art de connoître les hommes, luy rendit ce témoignage à la fin de ſon Ambaſſade, *qu'il n'avoit iamais connu de Miniſtre plus fertile en expedient, ni plus capable de ſa profeſſion.* 1543.

On ne ſçait pas preciſement ſi ce fut la recommandation de ce Prince qui fit jetter les yeux ſur Monluc pour l'Ambaſſade de Veniſe, ou ſi la Reyne de Navarre l'obtint du Roy ſon Frere: mais il eſt certain qu'il n'y avoit point alors d'affaire plus importante ni plus difficile à ménager, que celle-là: Car encore que les Venitiens fuſſent extraordinairement fachez de voir la puiſſance de l'Empereur affermie dans le Duché de Milan, ils ne ſouhaitoient pas neanmoins que celle de France s'établît dans le même Duché; c'eſt-à-dire qu'aprés avoir raiſonné durant trente ans ſur les juſtes motifs qu'ils avoient de craindre le voiſinage des deux Couronnes, ils regardoient la proximité des Eſpagnols comme un moindre mal, que celle des François.

1543. Ils n'eſtoient pas d'ailleurs moins éloignez de permettre que cette Nation eût accés à Conſtantinople; car outre qu'ils apprehendoient qu'elle ne découvrît le ſecret du Commerce dont ils tiroient leurs grandes richeſſes, ils prevoyoient judicieuſement que les avantages mutuels que la France & la Turquie tireroient l'une de l'autre, tourneroient enfin au prejudice de leur République. Et de fait Monluc ne demeura pas long-tems à Veniſe, ſans preſſentir qu'il n'avanceroit rien dans les deux principaux articles de ſon inſtruction[a], qui regardoient la rupture de l'Alliance entre la République & l'Empereur, & l'établiſſement de celle de France avec les Turcs, s'il ſe contentoit d'agir par les voyes ordinaires, & s'il ne joüoit un autre perſonnage que celuy d'Ambaſſadeur. Il entreprit ſur ce principe d'acquerir aux François une Place d'importance ſur le Golfe de Veniſe; afin que d'un côté le Senat fût obligé d'accorder contre ſon intention pluſieurs choſes au Roy ſon Maître, de peur qu'il ne mît cette Place entre les mains des Turcs; & que de l'autre côté ceux que la France envoyeroit à Conſtantinople, euſſent

[a] Dans la negotiation del'Evêque de Valence à Veniſe en 1543.

un lieu de retraitte, où ils fussent à couvert des insultes que leur feroient les Venitiens à dessein de traverser leur voyage. 1543.

Bertrand Sacchia Avanturier né dans la Ville d'Udine, avoit pris le parti de France à la persuasion de Monluc, qui le jugeoit capable d'executer les plus dangereuses entrepriſes. Il avoit acquis par hazard la connoissance, & s'estoit depuis insinué dans l'amitié du Gouverneur de Marano Place importante, que le Roy des Romains à qui elle appartenoit avoit fortifiée pour donner de la jalousie à la République de Venise, & pour la retenir dans l'Alliance avec l'Empereur. Sacchia resolu pour perdre son amy de profiter de la confiance qu'il luy témoignoit, forma le dessein de surprendre Marano; & le communiqua à Monluc qui fit les frais de l'execution aprés avoir pris les mesures necessaires pour s'empêcher d'estre trompé, en donnant à Sacchia pour compagnon un autre Avanturier nommé Turchelli à qui il se fioit davantage, avec ordre de resister à Sacchia au cas qu'il voulût garder la Place pour luy, aprés l'avoir surprise. Sacchia avoit

1543. oüi dire au Gouverneur qu'il manquoit de Blé; ce qui estoit d'autant plus vrai-semblable, qu'il y avoit eu l'année precedente une grande sterilité dans l'Italie, & aux environs. Il avoit offert de luy conduire deux Vaisseaux chargez de Froment pour un prix raisonnnable, & le Gouverneur l'ayant pris au mot, se mit par sa simplicité entre les mains des gens de Monluc; qui le firent prisonnier, & s'emparerent de sa Place. La joye de Monluc pour cet heureux succés ne fut pas si pure qu'il se l'estoit imaginé; parce que Sacchia dont la fidelité luy estoit suspecte, luy tint parole; & Turchelli au contraire qui avoit sa creance, s'en rendit indigne. Il ne se vit pas plûtôt Lieutenant dans Marano, qu'il resolut d'en devenir le Maître; & profitant de l'occasion que Sacchia estoit sorti, luy ferma les portes, & fit tirer force Arquebusades sur luy. Sacchia qui les avoit évitées alla trouver Monluc, & luy rapporta que Marano estoit perduë pour la France: mais il ne connoissoit ni la fermeté ni l'adresse de l'Ambassadeur, qu'il pensoit intimider par une si fâcheuse nouvelle. Monluc luy com-

manda de le ſuivre, & le mena de- 1543.
vant Marano. Il eut peine de parler à Turchelli : mais aprés l'avoir diſpoſé à une entrevûë, il luy fit ſi nettement comprendre qu'il luy ſeroit impoſſible de conſerver la Place pour luy ; & qu'en la gardant pour la France avec Sacchia, ils s'y pouvoient tous deux enrichir en peu de tems, que Turchelli rentra dans ſon devoir, & conſentit de redevenir Lieutenant du même Sacchia.

La reconciliation de ces deux Officiers ne pouvoit arriver plus à propos ; parce que Torré qui commandoit les forces du Roy des Romains, mit incontinent le ſiege devant Marano. Mais la Place fut ſi bien ſecouruë par les Troupes levées dans le Ferrarois, & par les munitions qu'y jetta Monluc, que Torré fut contraint de lever le ſiege ; & Monluc écrivit au Roy, qu'il ne tenoit plus à rien que Sa Majeſté n'envoyât un Ambaſſadeur en toute ſeureté à Conſtantinople. Le Roy jetta les yeux pour cet hazardeux Employ ſur le Capitaine Polin, qui ſe rendit depuis ſi celebre ſous le nom du Baron de la Garde. Les ſçavans dans les Antiquitez de Provence que

1543. l'on a consultez sur l'origine de Polin, ont répondu en quatre differentes manieres. La premiere qu'il estoit bien Gentilhomme, & sorti du legitime Mariage du Baron de la Garde avec une Fille de la Maison de Grignan. La seconde qu'il avoit esté Domestique du Baron de la Garde; & qu'il l'avoit si bien servy, que ce Baron l'avoit institué son heritier. La troisiéme qu'il estoit bâtard de la Maison d'Ademar; & que son Pere naturel ayant succedé aux grands biens de la Maison de Castellanne, luy en avoit donné une des Terres, qui estoit la Baronnie de la Garde. La quatriéme que sa fortune avoit esté presque semblable à celle du fameux Ventidius, qui vangea par trois Victoires signalées l'affront que les Romains avoient reçu dans la défaite de Crassus: Qu'il estoit Fils d'un Païsan de Provence: Que la nature luy avoit donné toutes les qualitez capables de rendre un homme parfait dans l'art militaire: Qu'il estoit admirablement beau sans estre delicat: Que sa taille estoit riche, & pourtant aisée; & que son tein fin & delié ne l'empêchoit pas d'estre extraordinairement robuste: Qu'il

estoit civil, complaisant éloquent, & officieux, mais qu'il tenoit la liberalité pour une vertu au-dessous de luy: Qu'il affectoit de paroître magnifique en toutes choses; & que si jamais Officier ne fit à la Guerre des gains plus considerables que luy, jamais Officier n'en profita moins, & n'eut plus de joye en les distribuant avec profusion : Qu'un Caporal [a] du Piémont passant par le Bourg de la Garde, où Polin estoit né; & remarquant sur son visage quelque chose de singulier, le demanda à son Pere pour en faire son Goujat : Que le Pere le refusa; mais que le jeune Polin ne fut pas de même sentiment, puis qu'il se déroba pour suivre le Caporal; & qu'il le servit deux ans, au bout desquels on luy fit porter l'Arquebuze pour recompense. Quoy qu'il en soit il avoit déja passé par les degrez d'Enseigne, de Lieutenant, & de Capitaine, lors qu'il se fit connoître à Langey pour un homme également propre au Cabinet & à la campagne. Ce Gouverneur du Piémont qui penetroit plus avant que les autres dans la connoissance des belles qualitez des Soldats, proposa Polin au Roy pour le voyage 1543.

[a] Dans les Capitaines de Brantome.

1543. de Constantinople aprés la mort de Rincon. On luy donna les instructions qui avoient esté dressées pour le même Rincon, avec lesquelles il atteignit Solyman au retour de Hongrie; & fut obligé de le suivre jusqu'à Constantinople, parce que Sa Hautesse differa de luy donner une réponse positive jusqu'à ce qu'elle fût arrivée dans sa Ville Capitale. Il demandoit qu'elle envoyât au commencement de l'Eté de mille cinq cens quarante sa Flotte ravager les Côtes d'Espagne, ou celles que la Maison d'Autriche occupoit dans l'Italie. A quoy le Grand Seigneur témoignoit de la repugnance à cause du voyage inutile de Barberousse, dont il accusoit les François pour luy avoir manqué de parole : Mais Polin eût facilement éludé cette difficulté en montrant qu'il n'avoit point esté au pouvoir du Roy son Maître d'executer la Convention, s'il n'y eût survenu un obstacle auquel la France ne s'estoit point atttenduë. Il venoit de la part d'un Agent de l'Empereur, qui ne se trouvant pas assez fort à la Porte, s'étoit prevalu du credit de l'Ambassadeur de Venise, afin de traverser la negotiation

negotiation de Polin. Ces deux Mi- 1543.
niſtres avoient corrompu preſque tous les Bacchas ; & rendu les François ſi odieux, qu'on ne daignoit pas même les oüir. Cependant Polin eut l'adreſſe de gagner le principal Aga des Janiſſaires ; & de s'avancer par là plus que ſes adverſaires, parce que l'Aga l'introduiſit à l'Audiance ſecrette du Grand Seigneur, où il l'entretint à ſon aiſe, & le deſabuſa des fauſſes preventions qu'on luy avoit données contre la France. Il ſe rendit enſuite ſi agreable à Sa Hauteſſe, qu'elle luy offrit des Partis conſiderables pour l'attacher à ſon ſervice. Il les refuſa modeſtement, & fut enfin renvoyé avec cette réponſe : Que la flote des Turcs agiroit ſelon les intentions du Roy : Qu'il retournât vers ſon Maître en toute diligence : Qu'il concertât avec luy les Places qui ſeroient attaquées par les communes Armes ; & que cependant Sa Hauteſſe travailleroit à former une Ligue entre la France & la Republique de Veniſe. Polin heureux au delà de ſes eſperances, fit en vingt-deux jours le voyage de Conſtantinople à Fontainebleau, où eſtoit le Roy : reçut les ordres que deman-

1543. doient les Turcs [a] ; & retournant sur ses pas arriva à Venise, avant que le Chaoux que le Grand Seigneur avoit promis d'envoyer y fut arrivé. Il ne laissa pas d'obtenir Audiance du Senat ; & d'estre écouté dans le Pregadi, où il fit un discours le plus judicieux qui fût encore sorti de la bouche d'un François devant une si sage assemblée. Il dévelopa les mysteres de la Politique de l'Empereur ; qui sous pretexte de maintenir la liberté de l'Italie, achevoit de l'opprimer par une insupportable servitude. Il representa les Villes du Duché de Milan autrefois si florissantes, non seulement ruïnées par des Impôts excessifs, mais encore exposées à tous momens à l'insolence des Soldats Espagnols, qui les désoloient faute d'estre payez de leur solde. Il introduisit les Bourgeois de ces Places Frontieres pleurans à chaudes larmes, & regrettans la Domination Françoise, aprés s'estre revoltez contr'elle avec tant d'imprudence. Il ajoûta que Florence gemissoit sous l'esclavage des Medecis : Que Sienne recevoit la Loy d'une Garnison Espagnole : Que Luques ne conservoit plus que l'ombre de sa premiere liberté,

[a] Dans la Negotiation de Bairon de la Garde à Constantinople.

puiſqu'elle eſtoit obligée de payer tous les ans l'argent que luy demandoient les Gouverneurs de Milan ſous couleur de contribution : Que les Royaumes de Naples & de Sicile eſtoient ſi mal-traittez, qu'ils ſouhaittoient de changer de Maître, quand mêmes ils devroient tomber ſous la tyrannie des Infideles ; & que les Païs-Bas ne voyoient plus d'autre reſſource à leurs maux, que le changement de Religion : Que les Eſpagnols ſacrifioient à leurs interêts toutes les conſiderations divines & humaines ; & que leurs promeſſes confirmées par des ſermens execrables, ne les avoient pas empêchez de violer une Tréve ſolemnelle par le meurtre de deux Ambaſſadeurs : Que l'auguſte Compagnie devant laquelle il avoit l'honneur de parler, venoit d'éprouver elle-même l'infidelité de l'Empereur ; qui voyant la Republique de Veniſe dans une extreme diſette de Blé, luy avoit nõobſtant l'Alliance refuſé la permiſſion d'en acheter dans la Poüille & dans la Sicile ; & l'avoit ainſi reduite à la neceſſité de recourir à l'Empereur des Turcs, qui plus humain que celuy des Chrêtiens l'auroit ſoulagée dans 1545.

1543. son indigence : Que si le Senat vouloit se vanger de cette dureté, il n'en trouveroit jamais de plus favorable occasion que celle d'entrer presentement en Ligue avec le Roy : Que s'il y vouloit entendre, Sa Majesté offroit de mettre entre ses mains la Forteresse de Marano : mais s'il persistoit à faire le renchery, elle pourroit bien estre conseillée de s'en accommoder avec les Turcs.

Polin conclut par cette menace ; à cause qu'il sçavoit que les Venitiens n'apprehendoient rien tant que de voir Soliman maître de Marano ; d'où il eût infailliblement ruïné leur Commerce en faisant observer leurs Vaisseaux Marchands á mesure qu'ils fussent sortis de leurs Canaux, & qu'ils y eussent entré. Mais ils ne voulurent s'expliquer qu'aprés l'arrivée du Chaoux Jumusbey, qui vrai-semblablement s'estoit laissé corrompre en chemin par les Emissaires de la Maison d'Autriche ; car non seulement il s'arrêta sous divers pretextes par toutes les Villes où il passa, afin de trouver Polin déja parti de Venise quand il y arriveroit : mais encore il témoigna du dépit de ce qu'il l'y rencontroit, & ne voulut en aucune ma-

niere s'entendre avec luy.[a] Il ne 1543.
preſſa mêmes le Senat que de ratifier le dernier Traitté que Badoüaire ſon Bayle avoit conclu à Conſtantinople; & tous les Offices qu'il avoit ordre de faire pour la France avec toute la chaleur imaginable, ſe reduiſirent à inviter la Republique d'augmenter le zele qu'elle avoit toûjours eu pour la proſperité de l'Empereur des Francs, dont Solyman entreprenoit la défenſe.

[a] Dans la Negotiation de la Garde à Conſtantinople.

La Republique ne ſe voyant preſſée ni de s'allier avec le Roy, ni d'entrer en guerre avec luy contre la Maiſon d'Autriche, repartit à Polin : Que ſes affaires ne luy permettoient pas de rompre le Traitté de Naples fait avec l'Empereur & le Roy des Romains, quoy qu'elle en eût plus de ſujets qu'il n'en avoit marquez dans ſa Harangue : Que les Guerres paſſées avoient épuiſé ſes Finances; & qu'il y auroit de l'imprudence pour elle, à ne pas joüir d'une Paix qu'elle venoit d'acheter ſi cher : Qu'elle pretendoit demeurer ſpectatrice de la querelle, que les trois plus grands Monarques du monde alloient vuider à ſa vûë contre ſon intention; & que ſi on l'atta-

1543. quoit, elle verroit à qui elle se devroit joindre.

Polin mal satisfait de cette réponse, retourna vers Solyman qui luy fit justice de Jumusbey : mais la saison estoit tellement avancée, qu'il falut remettre l'envoy de la Flotte à l'année mille cinq cens quarante-un, & ce fut là le seul avantage que les Ministres de la Maison d'Autriche remporterent sur Polin. Le Pape voulut profiter du calme qu'apporta ce delay parmy les Chrêtiens, & les invita au Concile : mais l'Empereur au lieu d'envoyer ses Evêques, ne répondit à Sa Sainteté que par une invective plus sanglante contre le Roy, que celle qu'il avoit prononcée à Rome huit ans auparavant. Il le faisoit passer pour l'Enfant Prodigue de l'Evangile ; & se representoit luy-même comme la Sentinelle du Christianisme, qui avoit découvert l'intelligence de ce Prince avec les Infideles, & les artifices de ses Emissaires pour attirer dans l'Italie les Armes de Solyman. L'Empereur ajoûtoit qu'il n'avoit oublié ni caresses ni faveurs pour gagner le Roy ; & qu'il s'estoit porté pour cela à des extremitez, qui passoient pour autant d'im-

prudences dans l'esprit de ceux à qui les veritables motifs de sa conduite n'étoient point assez connus : Qu'il s'estoit mis deux fois entre ses mains, l'une à Aigues-Mortes, & l'autre en traversant la France, quoy qu'il eût pû passer par l'Italie & par l'Alemagne; & que la Reyne de Hongrie sa Sœur luy eût mandé qu'elle appaiseroit bien les troubles de Gand, sans qu'il s'en mêlât : Qu'on avoit deliberé à Paris si on devoit l'y arrêter : & qu'encore que le crime n'eût pas esté consommé, le Roy ne laissoit pas d'estre coupable d'avoir eu dessein de le commettre, ou pour le moins d'avoir écouté en plein Conseil ceux qui le proposoient: Qu'on avoit ensuite voulu faire passer pour absoluë la promesse d'investir du Duché de Milan le Duc d'Orleans, quoy qu'elle n'eût esté que conditionnée, & qu'on fût demeuré d'accord que le Duc de Savoye seroit auparavant rétably dans ses Etats[a] : Qu'on n'avoit pû trouver d'autre pretexte pour rompre la Tréve, qu'en avoüant pour Ambassadeurs des gens travestis, qui faisoient la fonction d'Espions dans la Lombardie; ni pû troubler le calme de l'Italie, qu'en y faisant venir les Turcs; 1545.

[a] Dans la Réponse de l'Empereur au Pape en 1542. le 25. Août.

1543. Que si les Lutheriens n'eussent point esté appuyez contre les Catholiques, les Eglises Protestantes se seroient reünies à celle de Rome ; & Solyman n'eût pas trouvé l'occasion qu'il cherchoit depuis si long-tems, d'usurper la Hongrie.

Le Conseil de France aprés avoir eu communication de cette Lettre, en trouva les impostures si grossieres, qu'il ne crut pas y devoir répondre autrement qu'en la traittant de ridicule. Et de fait le Docte Châtelain ou du Châtel à qui la Commission en fut donnée, repartit au nom du Roy que l'Empereur n'appliquoit pas assez justement la comparaison de l'Enfant Prodigue ; & qu'il ne s'en pouvoit servir dans le fait dont il s'agissoit, qu'en la prenant pour luy. Qu'il estoit donc le Prodigue, le Pape, le Pere, & le Roy le Fils aîné : Qu'il avoit assez adroitement joüé son personnage en assiegeant le Pere de Famille dans Rome, en dissipant tous ses biens, en le retenant prisonnier, en faisant payer pour sa rançon des sommes immenses ; & en ne laissant pas aprés cela, de faire demander à Dieu la liberté du même Pere par des Processions publiques dans toutes

les Egliſes de l'Eſpagne : Qu'on ne ſça- 1543
voir point qui pouvoit avoir mis en ſentinelle Sa Majeſté Imperiale, mais qu'il ne paroiſſoit pas qu'elle ſe fût bien acquittée de cette faction ; puiſque dans le tems qu'elle diſoit avoir eſté le plus éveillée, trois de ſes Armées de Terre avoient eſté défaites dans la Hongrie, deux de ſes Flottes miſes en fuite vers le Golfe de Lepante, ſes vieilles Troupes égorgées dans Modon & dans Coron, luy-même repouſſé honteuſement de devant Alger, & les Venitiens contraints de livrer aux infideles ce qui leur reſtoit de Places dans le Peloponneſe : Que pour juger ſainement lequel de François Premier ou de Charles-Quint faiſoit mieux la Sentinelle pour la Religion, il n'y avoit qu'à remarquer que François avoit d'abord affermi par ſes offices à Conſtantinople la Couronne de Hongrie ſur la tête du jeune Roy Etienne Sepuſe ; & que Charles au contraire l'en ayant voulu dépoüiller, avoit excité les Turcs à prévenir par leur invaſion celle de la Maiſon d'Aûtriche : Que Sa Majeſté Tres-Chrêtienne avoit obtenu de Solyman la revocation de l'ordre donné pour

1543. démolir le Sepulchre de JESUS-CHRIST, & les autres lieux de la Terre Sainte, & rétably les Religieux de Saint François dans la garde de ces lieux, si celebres par la vie du Sauveur & par la naissance du Christianisme : Que l'evenement avoit assez montré que si l'Empereur avoit eu de la crainte à Aigues-Mortes & en traversant la France, cette crainte avoit esté vaine, & excitée dans une Ame convaincuë de sa propre malignité, qui ne pouvoit former d'autres sentimens à l'égard d'autruy que ceux dont elle estoit prevenuë pour elle-même : Qu'il estoit faux qu'on eût tenu Conseil à Paris pour arrêter l'Empereur ; & que le bruit qui en avoit couru, avoit esté semé par les Emissaires d'Espagne : Que la promesse du Duché de Milan avoit esté pure & simple en deux memorables rencontres ; l'une immediatement avant que l'Empereur entrât en France, lors que S. Vincent son Ambassadeur avoit mis entre les mains du Roy une Lettre de creance qu'on estoit prêt de representer, écrite & signée de la main de son Maître, par laquelle Sa Majesté Tres-Chrêtienne estoit priée d'ajoûter la même foy à ce que luy diroit cet Ambassadeur, que si c'eût esté

l'Empereur. Enſuite dequoy S. Vincent avoit promis ſans aucune condition le Duché de Milan pour le Duc d'Orleans, & declaré que l'inveſtiture n'eſtoit differée aprés l'arrivée de l'Empereur en Flandres, qu'afin qu'on ne luy pût reprocher d'avoir acheté ſon paſſage à ce prix. La ſeconde rencontre avoit eſté lors que Montmorency eſtoit allé recevoir Sa Majeſté Imperiale à Bayonne, où elle avoit confirmé de vive voix la promeſſe faite par S. Vincent, & dans les termes précis qu'elle avoit eſté conçuë: Que le Conſeil de France n'avoit ajoûté une entiere creance ni à l'une ni à l'autre; & que neanmoins le Roy n'avoit pas voulu perdre la plus belle occaſion de ſignaler ſa generoſité, qui ſe fût preſentée durant tout ſon regne[a]: Qu'Olivier avoit à la verité diſſuadé les Alemans de la Guerre de Hongrie; mais que ç'avoit eſté ſeulement parce que les quatre-vingts mille hommes que la Diette de Ratiſbonne avoit offerts; n'étoient pas ſuffiſans pour recouvrer cette importante Couronne, & de fait ils s'étoient débandez ſans en avoir repris aucune Place: Qu'encore que le Roy eût eſté diſpenſé par le Droit des Gens de garder aucune meſure avec l'Empereur

1541.

[a] Dans la l'Apologie de Pierre Châtelain pour le Roy en 1543.

1543. aprés le meurtre de ſes Ambaſſadeurs, il n'avoit pas voulu neantmoins en prendre vengeance pendant que Sa Majeſté Imperiale eſtoit occupée à la Guerre d'Alger : & que ſa moderation eſtoit d'autant plus loüable, qu'on eſtoit averty de bonne part que cette guerre ne ſe faiſoit point pour l'interêt de la Religion, mais ſeulement pour délivrer l'Eſpagne des Pirates, & luy donner la commodité de recevoir chez elle les richeſſes du nouveau Monde ſans aucun riſque, & ſans rien dépenſer pour le convoy des Vaiſſeaux Marchands : Que ſi George d'Autriche oncle naturel de l'Empereur, & Evêque de Valence en Eſpagne, avoit eſté pour lors arrêté dans la Ville de Lyon, ce n'avoit eſté que pour uſer de repreſaille, ſur ce qu'on avoit informé le Roy que ſes Ambaſſadeurs eſtoient ſeulement priſonniers : Que le Duc de Savoye ne s'eſtoit jamais voulu mettre à la raiſon ; & qu'enfin les ſecours que la France tiroit de Soliman, eſtoient gratuits & ſans obligation reciproque.

Fin du neuviéme Livre.

21 1674861